

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 19 et mardi 20 mars 2012

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.	3
Evocation du récent attentat à Toulouse.	3
Adoption de comptes rendus.	3
Observations sur le déroulement de la séance.	4
2012, DPE 1 - Communication du Maire de Paris : "Le service public de l'eau à Paris : une gestion écologique, économe, globale et solidaire des ressources". <u>2012, DPE 2</u> - Maintien du réseau d'eau non potable et perspectives de développement de ses usages et de son extension géographique. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au développement du réseau d'eau non potable. <u>2012, DPE 3 - DLH 40</u> - Signature d'une charte de gestion de l'eau dans les immeubles parisiens gérés par les bailleurs sociaux, entre la ville de Paris, Eau de Paris et les bailleurs sociaux. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la signature d'une charte de gestion de l'eau. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. <u>2012, DPE 4</u> - Communication sur le plan de modernisation de l'assainissement parisien : bilan du plan 1990-2010 et orientations 2010-2030. <u>2012, DPE 5</u> - Signature d'un avenant n° 2 au contrat d'objectifs signé le 30 décembre 2009 avec Eau de Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la gratuité des premiers m3 d'eau. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. <u>2012, DPE 40</u> - Révision des statuts de la régie Eau de Paris. <u>2012, DPE 27</u> - Signature d'une convention tripartite avec l'Université Paris 6-Pierre et Marie Curie et Eau de Paris pour le projet d'aménagement du centre de formation à Ivry-sur-Seine. <u>2012, DVD 44</u> - Approbation du document "Les canaux en partage". <u>2012, DVD 17</u> - Approbation du "guide à l'usage des collectivités sur les prélèvements et les rejets d'eau dans les canaux". <u>2012, SG 53 - DVD 100</u> - Adhésion de la Ville de Paris à l'initiative métropolitaine "L'Ourcq en mouvement".	7
Dépôt de questions d'actualité.	36
Suspension et reprise de la séance.	37
I - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à l'avenir du Parc des Princes.	37
II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, à M. le Préfet de police, relative à la manifestation des ouvriers de l'usine ArcelorMittal de Florange, dans le 15e arrondissement de Paris.	38
III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative à la qualité de l'air à Paris.	42
Suspension et reprise de la séance.	44
III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative à la qualité de l'air à Paris. (Suite).	45
IV - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants concernant l'offre de parkings souterrains.	46
V - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à la trêve hivernale sur les expulsions locatives.	49
Suspension et reprise de la séance.	51
2012, DAC 154 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la fourniture de consommables et de matériels de technologie RFID destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris.	51
2012, DAC 61 - Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier Musical des Trois Tambours (18e).	53
2012, DAC 250 - Attribution de la dénomination Vaclav Havel à la bibliothèque Pajol (18e).	54
2012, DICOM 7 - Exposition Doisneau-Paris les Halles : convention partenariat de Vinci.	56
2012, DPA 2 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la construction du conservatoire municipal du 12e arrondissement, 61 rue du Charolais (12e).	57
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la création du festival Off de Nuit Blanche. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	59
Hommage aux victimes de l'attentat de Toulouse.	60
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la coupe du monde de poésie, le grand slam national et le grand slam interscolaire.	60
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'équipement culturel place Nationale (13e).	61
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la restauration des équipes de tournage.	62
Vœu déposé par M. DUBUS relatif à l'organisation d'une exposition universelle en France en 2025.	63
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien au collectif des déboulonneurs.	63
2012, DGRI 10 - Subvention et avenant à convention (1.919.000 euros) avec à l'Association Internationale des Maires Francophones (1er).	65
2012, DAC 57 - Subvention (15.000 euros) à l'association "La Flamme sous l'Arc de Triomphe" (5e).	67

2012, DAC 62 - Implantation d'une stèle à la mémoire des victimes de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra dans le square de la Trinité (9e).....	68	de Tourisme et des Congrès de Paris et le Comité Régional du Tourisme.	92
2012, DAC 180 - Subvention (1.000 euros) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité de Paris 11e.....	71	2012, DDEEES 23 - Subvention (9.000 euros) au Comité de Saint-Germain des Prés - Saint-Germain des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain (6e) pour les illuminations de fêtes de fin d'années 2011.	94
2012, DAC 108 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (94500 Champigny-sur-Marne)	71	2012, DDEEES 25 - Subvention (12.000 euros) à l'association de commerçants de la rue Vignon (9e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2011.....	95
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la reconnaissance et à la dénonciation des "zoos humains" qui se sont tenus à l'époque coloniale.....	73	2012, DDEEES 18 - Réforme de la tarification applicable aux activités commerciales organisées à titre temporaire sur le domaine public parisien.....	95
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'installation du monument à la mémoire des morts en OPEX place de Fontenoy (7e).....	75	2012, DDEEES 61 - Signature d'un arrêté portant règlement de la place du Tertre et d'un arrêté portant règlement de l'épreuve de sélection des artistes postulants pour la place du Tertre (18e).....	97
2012, DAC 179 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e).....	76	2012, DDEEES 63 - Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une structure provisoire, 75, avenue des Champs-Élysées (8e) du 1er avril au 3 octobre 2012.	98
Suspension et reprise de la séance.	77	2012, DDEEES 68 - Signature de 11 conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des sites prestigieux de Paris.	99
2012, DF 1 - Décision modificative d'investissement n° 1 de la Ville de Paris pour 2012.....	77	2012, DDEEES 69 - Liste des emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public à Paris.....	101
2012, DF 28 - Fixation des taux des quatre taxes directes locales (habitation, foncières et foncière des entreprises).....	81	2012, DDEEES 67 - Communication portant sur le règlement relatif à la tenue de kiosques à journaux. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'opération Vital quartier.....	102
2012, DF 29 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2012.	83	Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE relatif à l'élargissement des missions de la SEMAEST à la lutte contre la monoactivité des bars restaurants (11e).....	104
2012, DF 32 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public du 1er juillet 2002 relative au Pavillon Royal au bois de Boulogne (16e).....	85	Suspension et reprise de la séance.	105
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au paiement des associations et intervenants par la Mairie du 20e.	87	2012, DRH 53 - Modification de la délibération portant organisation des carrières et de la délibération fixant les échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C de la Commune de Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'égalité salariale femmes/hommes dans la catégorie C.....	105
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'Hôtel Chalons-Luxembourg (4e).	88	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'indemnisation chômage des anciens agents non-titulaires. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	106
2012, DA 6 - Modalités de lancement de marchés à bons de commande pour la maintenance préventive et corrective des fontaines ornementales de la Ville de Paris.	89	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au respect de la liberté matrimoniale des couples mixtes. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	108
2012, DA 17 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de divers mobiliers de bureau destinés aux services de la Ville et du Département de Paris, en 3 lots séparés, lancement des marchés à bons de commande correspondants et attribution des marchés correspondant au lots 1 et 2.	91	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au budget des investissements d'intérêt local du 16e.	110
2012, DUCT 16 - Subvention (145.000 euros) avec convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit.....	91	2012, DDEEES 27 - Subvention (2.128.000 euros) avec avenant n° 4 à la convention relative à la transformation des bourses municipales d'enseignement supérieur en aides au logement.	111
2012, DDEEES 4 - Subvention (6.640.000 euros) avec convention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la constitution d'un groupe de travail commun entre l'Office			

2012, DVD 10 - Approbation du programme d'aménagement de la ligne de bus Mobilien 31 (8e, 17e et 18e) et demande des subventions correspondantes. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au couloir de bus du Mobilien, 31, avenue de Wagram.....	116	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affichage associatif.....	148
2012, DVD 7 - Signature avec le Port Autonome de Paris d'une convention relative à l'aménagement des entrées et des sorties du port Victor (15e).....	119	2012, PP 15 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif aux opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur en stationnement illicite à Paris et aux opérations de transfert de pré-fourrières en fourrières. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'enlèvement des véhicules.	149
2012, DVD 20 - Signature avec la Société d'études et d'aménagement des anciennes carrières des Capucins d'une convention d'occupation du domaine public (5e, 13e et 14e).....	123	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux questions de sécurité dans le quartier Saint-Blaise.	152
2012, DVD 21 - Convention avec Eau de Paris dans le cadre de la création d'un parc de stationnement souterrain rue de Frémicourt (15e).	125	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au marché sauvage du boulevard de la Chapelle (18e). <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	156
2012, DVD 26 - Signature d'un marché relatif à l'accueil des autocars de tourisme dans les parcs de stationnement payant fermés et sur voirie à Paris.	128	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du périmètre de l'arrêté préfectoral de lutte contre la mendicité agressive sur les Champs-Élysées... 159	
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'augmentation de la fréquence des bus de la ligne 112.. 129		2012, DPVI 33 - Subvention (8.400 euros) à l'association "Môm'Artre 14" pour la réalisation de travaux de rénovation et de sécurisation en vue de son installation dans un local, square Lichtenberger (14e).....	161
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'étude de la requalification de la place Maurice Fontenay.	130	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la politique gouvernementale à l'égard des associations de quartiers.	162
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation de la place Raoul Dautry.	131	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au fonctionnement de l'espace public numérique du centre social CEFIA.	164
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du Pôle Montparnasse.....	133	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avancement et au financement du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants.	164
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la piétonnisation de la rue des Moines le week-end. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	134	2012, DPVI 27 - Subvention (60.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association "Ayyem Zamen" (20e) au titre du fonctionnement des cafés sociaux Belleville et Dejean....	167
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux vibrations et fissures sur les murs d'immeubles de l'avenue de Clichy.	136	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au rapport "Investir dans les associations pour réussir l'intégration" du Haut Conseil à l'Intégration.....	169
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien et à la propreté de l'espace public parisien.	137	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création du conseil pour les droits et devoirs des familles dans les arrondissements.	170
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un comité Propreté à la mairie du 12e.....	139	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au soutien à M. Maurice BOISART, maire de Cousolre (Nord).	173
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux tracts et documents publicitaires déposés sur les pare-brise des véhicules stationnés. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux tracts sur les voitures. .	140	2012, DASCO 14 - Approbation d'une convention avec la Région d'Ile-de-France relative aux aides sociales régionales à destination des lycées municipaux de la Ville de Paris.	173
2012, DEVE 42 - Déclaration préalable pour la réalisation des travaux d'aménagement du site du tir aux pigeons dans le bois de Boulogne (16e) et déclaration au titre de la loi sur l'eau. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'impact des travaux d'aménagement du site du Tir aux pigeons sur l'activité.....	142	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux moyens humains pour la rentrée scolaire 2012. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dotation horaire 2012 et à la demande d'ouverture de classes du lycée des métiers de l'Hôtellerie (14e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux suppressions de postes dans les écoles parisiennes à la rentrée 2012. <u>Vœu</u> déposé par le	
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Pierre-Gilles de Gennes au square situé entre le quai Montebello et la rue de la Bûcherie (5e).....	145		
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux espaces de voirie en "stabilisé". <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	147		

groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression de postes de RASED et de remplaçants dans l'Éducation nationale. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux effectifs dans les classes des écoles du 12e.	174	2012, DU 65 - Lancement d'un appel d'offres restreint en vue de passer un marché d'études urbaines pour l'aménagement d'un secteur Paris Nord-Est élargi et adaptation du PLU (10e, 18e et 19e).	203
<u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "Olympiades" à une école du 13e arrondissement.	177	2012, SG 99 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Elargissement de la commission de règlement amiable aux représentants des bailleurs sociaux.	205
<u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la facturation par les caisses des écoles des repas réellement consommés.	178	2012, DU 100 - Attribution de la dénomination place Jean Ferrat à une place située à Paris (11e et 20e).	205
<u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'inscription de la devise républicaine sur le fronton des écoles. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	180	2012, DU 123 - Attribution de la dénomination place Jenny Alpha à une place située à Paris (15e).	206
<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'amélioration des conditions de la vie scolaire et périscolaire.	182	<u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un jardin, d'une place ou d'un lieu public en l'honneur de Louise Bourgeois.	207
2012, DJS 306 - Convention de mise à disposition de locaux à titre précaire à l'association La Métisse (19e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux locaux, 123, rue de Tocqueville. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	185	2012, DLH 11 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 104 rue Balard (15e).	207
2012, DFPE 33 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat OPH en vue de la réalisation d'un multi-accueil de 30 places 6, place Possoz (16e). <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à un logement de fonction pour le directeur de l'établissement d'accueil (16e).	186	2012, DLH 13 - Location par bail emphytéotique, au profit de la S.I.E.M.P., de l'immeuble communal 52, rue Curial/13, passage de Crimée (19e).	209
<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture de la piscine de la Plaine.	188	2012, DLH 20 - Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de la parcelle cadastrée 15 AT 3 avenue Albert Bartholomé (15e).	209
2012, DU 4 - Cession d'un ensemble immobilier situé 43-45 rue Raynourd (16e). <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la sauvegarde de la Maison de Balzac (16e).	190	2012, DLH 61 - Approbation des modalités de lancement des marchés publics relatifs à la conduite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat développement durable et économie d'énergie (OPAH 2D2E) dans le secteur de la place de la République.	210
2012, DU 18 - Cession des emprises du TEP Davout, 134 boulevard Davout dans le secteur Python-Duvernois (20e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif au relogement définitif de l'association "Plus Loin", dans le cadre de l'opération Python-Duvernois (20e).	192	2012, DLH 67 - Location par bail emphytéotique, au profit de la société Immobilière 3F, de l'immeuble communal 6 rue Bouloi - 5 rue du Colonel Driant (1er).	211
2012, DU 135 - Cession d'une propriété municipale, terrain d'assiette du Grand Palais ainsi que l'emprise des escaliers, perrons et cours anglaises existants, hors les jardins (8e).	193	2012, DU 136 - Signature de l'avenant n° 3 à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan des opérations réalisées dans le cadre de la convention. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	212
2012, SG 145 - Site des Halles (1er) : Réaménagement du quartier des Halles - Approbation d'une transaction relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Canopée.	197	<u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'inquiétude des locataires d'un immeuble, rue des Pyrénées (20e).	213
<u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux protections anti-bruit sur le GPRU Porte de Vincennes (20e). <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	199	<u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un moratoire sur les expulsions locatives et la fermeture des places d'hébergement d'urgence. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un moratoire sur les expulsions locatives. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	214
<u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif au maintien du dépôt de pain de l'entreprise Max Poilâne (15e).	200	<u>Vœu</u> déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à l'emprise foncière située 14/16, rue Émile Level (17e). <u>Vœu</u> déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à l'emprise foncière située 24, rue Sauffroy (17e). <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'abandon de tout programme immobilier de logements pour l'A.P.-H.P., dans l'attente de la mise en œuvre d'un "plan d'urgence" visant à assainir la situation du parc de logements de l'A.P.-H.P.	217
<u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'abandon du projet d'extension de Roland Garros.	202		

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux permis de recherche sur les gaz de schiste en Ile-de-France.....	217
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes.....	218
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à une inscription.....	218
Clôture de la séance.....	218
Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.....	219
I - Question du groupe U.M.P.P.A. <u>QE 2012-10</u> Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'installation de l'association "AC le feu" pendant quelques jours dans une partie d'un bâtiment municipal du 4e arrondissement.....	219
II - Question du groupe E.E.L.V.A. <u>QE 2012-9</u> Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative à l'immeuble de la Poste du Louvre.....	220
Votes spécifiques.....	220
Votes spécifiés.....	222
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	222
Liste des membres présents en Commission.....	240
Liste des membres présents.....	241
Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	242
Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.....	248

La séance est ouverte à dix heures trente minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Marie-Laure HAREL, MM. Gauthier CARON-THIBAUT et Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Evocation du récent attentat à Toulouse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous venons d'apprendre que ce matin s'est déroulé à Toulouse un drame terrible, il y aurait quatre morts devant une école juive.

Il n'est pas exclu, même si nous devons être très prudents, que cet acte terrible et tout à fait condamnable ait quelque rapport avec les tueries qui sont intervenues ces derniers jours contre des militaires français à Toulouse et à Montauban.

C'est un événement dramatique qui touche toute la communauté nationale, qui appelle bien sûr au rassemblement et qui atteint la République.

A ce stade, nous avons trop peu d'éléments pour faire de commentaire (ce n'est pas notre rôle, de toute façon), mais l'émotion est immense, notre émotion est immense et, quelles que soient les conclusions des enquêtes qui sont en cours, la France est blessée à travers ces drames.

Je souhaite que le Conseil de Paris exprime son émotion, son respect pour les victimes et sa solidarité de toutes les familles touchées par une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Sur ce sujet, Jean-François LAMOUR m'a demandé de prendre la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Nous nous associons évidemment à vos propos, ces actes sont inqualifiables, puisque, vous l'avez fort justement rappelé, ce sont quatre militaires qui ont été touchés par ces attentats ignobles et, aujourd'hui, ce matin, des enfants.

Evidemment, nos pensées vont aux familles de ces victimes, à leurs proches, à leur communauté également, quel que soit le résultat des enquêtes.

Ces actes ne doivent pas rester impunis et nous nous associons pleinement et totalement à ce que vous venez de dire en ouverture de ce Conseil de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, je sais que tous les groupes sont dans cet état d'esprit. Bien entendu, lorsqu'on aura des informations, nous pourrons les commenter.

Ce qui est important, c'est que nous soyons solidaires par rapport à cette circonstance dramatique et que nous soyons très vigilants, car, à l'évidence, ce matin, c'est bien une école juive qui a été visée.

Même si nous devons attendre les résultats des enquêtes, cela appelle au rassemblement de la communauté nationale, dans toutes ses composantes et sur nos valeurs : les valeurs de la France.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pas facile de faire la liaison, mais le compte rendu sommaire de la séance des lundi 6 et mardi 7 février 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en pas.

Ils sont adoptés.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le groupe Centre et Indépendants, vous avez un rappel au règlement ?

Monsieur DUBUS, je vous donne la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, notre groupe, en l'absence de son Président, s'associe à cette minute de silence en hommage aux victimes du drame atroce survenu ce matin.

Je voulais revenir simplement sur la commémoration du 19 mars.

Un simple rappel au règlement pour traduire en quelques mots la divergence apparue lors de la Conférence d'organisation entre votre Majorité et les groupes d'Opposition.

Cette séance débute exceptionnellement à 10 heures 30 et s'achèvera à 17 heures 30. Elle est écourtée pour permettre aux élus qui le souhaitent de commémorer avec la F.N.A.C.A. le 50e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Cette date fait, depuis des années, polémique, du fait des milliers de morts militaires, civils, pieds-noirs ou musulmans et bien entendu harkis qui ont disparu en Algérie après le 19 mars 1962.

Je pense tout particulièrement aux 46 morts à Alger le 26 mars, aux 700 Européens tués à Oran le 5 juillet 1962 et surtout à 90.000 Harkis tués après le 19 mars.

D'autres associations d'ailleurs préfèrent commémorer le 5 juillet, date de la fin de la présence française, ou même le 5 décembre, date fixée par le Président CHIRAC et confirmée ce matin par Marc LAFFINEUR, Secrétaire d'Etat aux anciens combattants dans un article du "Figaro".

Toutes les mémoires doivent être respectées et traitées sur un pied d'égalité. En décalant les horaires des séances du Conseil, vous souhaitez donner un caractère officiel à la date du 19 mars, au risque de choisir une lecture partielle et partielle de l'histoire.

Monsieur le Maire, comme il a été dit lors de la conférence d'organisation, les groupes d'Opposition n'hésiteront pas à demander un traitement similaire pour d'autres commémorations, si les dates coïncident avec des séances du Conseil de Paris.

Vous créez un précédent, c'est votre droit, c'est une orientation que nous ne partageons pas. Votre hommage aux morts des événements d'Algérie a du sens, mais d'autres hommages en ont également.

Merci de bien vouloir comprendre le sens de notre démarche ce matin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur DUBUS, d'abord, vous avez raison de dire que le droit donne au Maire dans toutes les communes de France la maîtrise des horaires du Conseil municipal. C'est partout pareil.

Deuxièmement, les 19 mars de chaque année, des élus du Conseil de Paris rendent hommage aux 752 Parisiens morts pour la France dans la guerre d'Algérie.

C'est, chaque 19 mars, l'anniversaire des accords d'Evian, dont je vous rappelle que c'est le Général de Gaulle qui a eu l'honneur et le mérite, me semble-t-il, pour la France, de les signer.

Par ailleurs, un certain nombre d'entre nous, de la Majorité comme de l'Opposition, participent aux cérémonies du 19 mars en hommage aux morts pour la France et notamment parisiens.

Il est tout à fait évident - j'allais dire banal - que les séances du Conseil de Paris soient adaptées à cet hommage que rendent des élus parisiens, je n'oblige personne, de la Majorité comme de l'Opposition.

J'en retrouve dans ces manifestations, j'en retrouverai tout à l'heure à l'Arc de Triomphe, donc nous adaptons nos horaires.

Pour le reste, on peut tout à fait considérer, il y avait eu un vœu au Conseil de Paris, voté par la Majorité, que le 19 mars doit être célébré pour la signature des accords d'Evian.

Je n'ai, Monsieur le Conseiller, sûrement pas dans la tête d'oublier les Harkis ou les Français d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Simplement, il y a une guerre coloniale qui a été menée, qui a été conclue. D'ailleurs, cela s'est conclu par l'Indépendance de l'Algérie, ce qui me paraît extrêmement positif.

Je crois que là est bien le cœur du problème, mais qu'il y ait eu des victimes après le 19 mars, on le sait d'autant mieux que l'O.A.S., je dis bien l'O.A.S., a mené des combats contre la République, contre le Général de Gaulle, a tenté de l'assassiner et que, effectivement, j'ai voulu créer un monument aux victimes de l'O.A.S.

Vous voyez, cher Monsieur DUBUS, c'est simple : il y a des cérémonies et nous adaptons les horaires du Conseil de Paris à ces cérémonies, pour que tous les élus qui le veulent puissent y participer. Pour le reste, ce n'est pas un débat que je propose au Conseil de Paris. Je n'en n'aurais pas parlé si vous ne m'aviez pas interpellé.

Monsieur GAREL...

M. Sylvain GAREL. - D'abord, Monsieur le Maire, merci pour ces mots. Je pense que le fait de qualifier cette guerre de guerre coloniale et de terminer en disant que cela s'était effectivement achevé par l'Indépendance de l'Algérie, qui est la date la plus importante de ces cinquante ans que nous fêtons - malheureusement le mot fêter n'est pas vraiment d'actualité pour ces termes - mais nous célébrerons cette année.

Je veux simplement dire que je suis choqué par l'intervention de M. DUBUS qui reprend exactement une annonce que nous avons pu trouver dans "Rivarol", que se tiendra le 26 mars, dans une église que nous connaissons bien, l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, une réunion en mémoire des victimes de la fusillade du 26 mars 1962, à laquelle vous avez fait allusion, de celle d'Oranais le 5 juillet 1962, à laquelle vous avez fait allusion, et pour celles tombées pour la fidélité à l'Algérie française.

J' imagine que c'est ce genre de commémoration, Monsieur DUBUS, que vous nous proposez de soutenir. En tout cas, ce sera sans nous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous voyez qu'il faut que l'on réserve au Conseil de Paris les sujets d'ordre municipaux.

M. LAMOUR brièvement, mais bon, là... Autant, tout à l'heure, on était sur quelque chose de... Là, que chacun garde ses convictions.

Monsieur LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Oui, Monsieur le Maire, mais c'est bien dans ce sens-là que je souhaite m'exprimer, puisqu'en évoquant les Conseillers de Paris de l'opposition, vous avez fort justement d'ailleurs tourné le bras vers moi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le regard.

M. Jean-François LAMOUR. - Enfin, le regard, mais un peu la main aussi. Mais peu importe.

Effectivement, je serai présent ce soir, comme je l'ai toujours été depuis mon élection, ici au Conseil de Paris, mais je ne suis pas comme Sylvain GAREL, je ne trouve pas la question posée par Jérôme DUBUS scandaleuse - je ne sais plus quel est le terme utilisé - ou pas acceptable, elle est naturelle.

Il vous a posé une double question, Monsieur le Maire, accepterez-vous, quand des célébrations de ce type ou des commémorations de ce type tomberont le même jour qu'un Conseil de Paris, accepterez-vous effectivement, de la part de l'Opposition municipale, la même initiative de modifier l'ordre du jour et le calendrier de nos débats pour nous permettre effectivement d'y assister à ce moment-là ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous pensez à quelle manifestation ?

M. Jean-François LAMOUR. - Aujourd'hui à rien en particulier, mais je tiens à vous le dire, Monsieur le Maire, nous ne manquerons pas de vous solliciter. Nous verrons effectivement s'il y a dans votre démarche aujourd'hui une logique de rassemblement et non pas, comment dirais-je, de focalisation sur un événement dont on sait effectivement qu'il vous tient à cœur en tant que premier magistrat de la Ville de Paris.

Nous serons donc très attentifs aux réponses que vous nous fournirez quand nous ferons la même remarque. Quant au 19 mars, certains estiment que cette date est mal choisie, d'autres pensent que c'est le 5 décembre. Moi, en tant que rapporteur spécial du budget des anciens combattants, j'ai décidé d'aller aux deux commémorations.

En particulier, et nous venons peut-être de le démontrer à l'instant, Monsieur le Maire, en faisant une minute de silence pour ces attentats ignobles à Toulouse et à Montauban, que ce sont des hommes et des femmes qui sont morts pendant ce conflit et que nous devons, quelle que soit la manière, pouvoir penser à eux, à leurs proches, à leurs familles, quelle que soit la date.

Nous ne référons pas effectivement aujourd'hui ce débat sur la date du 19 mars ou du 5 décembre. Chacun a ses opinions, mais je crois qu'aujourd'hui notre pays a besoin d'unité, de cohésion, et de le faire dans cet esprit de rassemblement me semble être une bonne position, sans oublier ce qu'a dit fort justement, il y a quelques instant, Jérôme DUBUS.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chacun gère ses arguments comme il veut.

Vous avez fait remarquer, Monsieur LAMOUR, que vous participiez aux cérémonies du 19 mars. Or, M. DUBUS met en cause, alors que vous l'approuvez, le principe même de ces cérémonies.

Pour le reste, au-delà des querelles de dates, la vraie question est : était-ce une guerre coloniale ou pas ? Était-il légitime que le peuple algérien accède à l'Indépendance ? Et, de ce point de vue-là, moi, j'approuve la politique décolonisatrice du Général de Gaulle.

Je connais bien ces questions, figurez-vous, et je connais bien les débats qui traversent un certain nombre de nostalgiques. Je les connais parfaitement. Et il y a dans la société française - je ne dirai pas dans quelle formation politique - il y a dans la société française des nostalgiques de l'Algérie française. Cela existe.

Mais oui ! La question est là. Et d'ailleurs, c'est difficile de dire : on ne devrait pas interrompre à 17 heures 30 le Conseil de Paris pour que chacun, selon ses convictions, puisse se rendre à une cérémonie.

Quant aux cérémonies que vous évoquez, Monsieur LAMOUR, pour l'avenir, je verrai bien de quoi il s'agit. Mais je vous ai demandé de quoi il s'agissait, car cela m'aurait permis de vous répondre tout de suite. Cela dépendra donc du sujet.

Voilà. Je vous propose que l'on s'en tienne là pour le Conseil de Paris.

Comment ?

Monsieur CORBIÈRE, oui.

Il faudrait quand même parler de l'eau. Faites-vous élire à l'Assemblée nationale, Mesdames et Messieurs, et vous aurez ces débats nationaux.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Vous avez dit l'essentiel, Monsieur le Maire. Quelle que soit la date, le message qui doit passer, cinquante ans après, c'est la guerre est finie. C'est quelque chose qui doit être mis en œuvre. Moi, je ne voudrais pas, connaissant aussi ce débat historique sur les dates, que d'autres enjeux soient derrière.

Donc, Monsieur le Maire, vous avez dit l'essentiel : le 19 mars 1962, c'est la date de la signature des accords d'Evian qui marque la fin...

Oui, mais c'est précisément...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Êtes-vous sûrs que tout cela est indispensable ? Allez. Alexis CORBIÈRE conclut.

M. Alexis CORBIÈRE. - Monsieur DUBUS, j'ai eu l'élégance de ne pas souligner la stupidité de ce que vous avez dit tout à l'heure. Alors, s'il vous plaît, restons-en là.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allons, allons...

M. Alexis CORBIÈRE. - Je voulais préciser... Pardonnez-moi, revenir à l'essentiel.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous voyez que vous mélangez tout. Je vous l'avais dit. Concluez, ne vous lancez pas sur cela.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je conclus. La guerre est finie. Et on voit bien que pour certains cela ne semble pas tout à fait évident. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je suis désolé mais je vais vous demander de revenir à des sujets municipaux. Comme on me le dit : l'eau pourrait vous rafraîchir.

2012, DPE 1 - Communication du Maire de Paris : "Le service public de l'eau à Paris : une gestion écologique, économe, globale et solidaire des ressources".

2012, DPE 2 - Maintien du réseau d'eau non potable et perspectives de développement de ses usages et de son extension géographique.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au développement du réseau d'eau non potable.

2012, DPE 3 - DLH 40 - Signature d'une charte de gestion de l'eau dans les immeubles parisiens gérés par les bailleurs sociaux, entre la ville de Paris, Eau de Paris et les bailleurs sociaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la signature d'une charte de gestion de l'eau.

Vœu déposé par l'Exécutif.

2012, DPE 4 - Communication sur le plan de modernisation de l'assainissement parisien : bilan du plan 1990-2010 et orientations 2010-2030.

2012, DPE 5 - Signature d'un avenant n° 2 au contrat d'objectifs signé le 30 décembre 2009 avec Eau de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la gratuité des premiers m3 d'eau.

Vœu déposé par l'Exécutif.

2012, DPE 40 - Révision des statuts de la régie Eau de Paris.

2012, DPE 27 - Signature d'une convention tripartite avec l'Université Paris 6-Pierre et Marie Curie et Eau de Paris pour le projet d'aménagement du centre de formation à Ivry-sur-Seine.

2012, DVD 44 - Approbation du document "Les canaux en partage".

2012, DVD 17 - Approbation du "guide à l'usage des collectivités sur les prélèvements et les rejets d'eau dans les canaux".

2012, SG 53 - DVD 100 - Adhésion de la Ville de Paris à l'initiative métropolitaine "L'Ourcq en mouvement".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, en 2008, notre Assemblée votait la remunicipalisation de l'eau potable de Paris. La régie municipale "Eau de Paris" assure désormais l'intégralité du service, du captage à la facturation.

Malgré l'ampleur de la mission, la transition du secteur privé à la régie s'est passée dans les meilleures conditions. Ainsi, la continuité du service a été assurée. Nous y avons de même gagné en qualité et en transparence.

Et le prix de l'eau a baissé de 8 % en 2011. En outre, grâce au service NOVEO, les abonnés d'Eau de Paris peuvent désormais suivre en ligne leur consommation. J'ajoute que le choix de la remunicipalisation a fait économiser à la collectivité en 2011, 35 millions d'euros qui ont été investis au profit de la qualité du service.

Nous avons, bien sûr, remunicipalisé par souci d'efficacité, mais nous l'avons fait avant tout par conviction. L'eau est un bien commun aussi universel que l'air et elle doit appartenir à tous les citoyens.

La gestion de l'eau à Paris est donc d'abord guidée par l'exigence de solidarité. C'est dans cet esprit que nous mettrons en œuvre à la fin de l'année une aide dédiée à l'eau, adossée au Fonds de solidarité pour le logement. Cette aide, sous condition de ressources, sera destinée à tous ceux qui, en raison de leurs faibles revenus, ont des difficultés à payer leurs factures.

Je souhaite de même mentionner le travail engagé auprès des bailleurs sociaux de la Ville. Ils ont notamment équipé les robinets de kits qui permettent de diminuer la consommation inutile et ils ont beaucoup investi sur la résorption des fuites d'eau. Ainsi, le montant acquitté par les locataires a pu se réduire souvent sensiblement.

Le temps est maintenant venu, mes chers collègues, de franchir une nouvelle étape.

Nous nous prononçons dès 2007 en faveur du maintien et de l'amélioration du réseau d'eau non potable. Si celui-ci date de l'époque haussmannienne, il reste indispensable pour de nombreux usages municipaux, comme le nettoyage de la voirie, l'arrosage des jardins ou le remplissage des lacs des bois de Vincennes et de Boulogne. Il devra ainsi permettre l'essor des usages les plus modernes, en cohérence avec le Plan Climat.

Je pense, par exemple, à une gestion de l'eau pluviale qui limite les rejets et, le cas échéant, les risques d'inondation.

Je pense aussi à la diffusion d'eau sur les trottoirs pour combattre les concentrations de chaleur en été.

Au total, nous consacrerons 8 millions d'euros à ces objectifs.

Nous poursuivons aussi nos efforts pour favoriser une consommation plus raisonnée des ressources en eau. Deux chiffres manifestent à cet égard notre détermination : la consommation d'eau des services de la Ville a diminué depuis 2001 de 30 % pour l'eau non potable et de 11 % pour l'eau potable.

Mais d'autres chantiers nous attendent, en particulier concernant les canaux. Sur leurs rives, se développent des cheminements multiples, dédiés à toutes les mobilités. Les canaux sont aussi des trames par lesquelles peuvent migrer de nombreuses espèces végétales et animales qui contribuent à la biodiversité de Paris.

D'autres projets pourront suivre, au-delà même de ce mandat, comme l'ouverture d'aires de baignade dans le lac Daumesnil.

Grâce aux multiples usages partagés de l'eau, c'est bien la métropole parisienne que nous construisons jour après jour, d'une manière très concrète, et le réaménagement des voies sur berges permettra dans quelques mois de restaurer le lien entre Paris et son fleuve, en faisant enfin toute sa place à la culture, au sport, aux commerces, c'est-à-dire à la vie.

Au-delà de nos frontières, Paris consacre, comme le permet la loi Oudin, 1 % de son budget eau à la coopération internationale. En Afrique, comme dans les territoires palestiniens, les partenariats de la Ville se multiplient pour mener des opérations d'assainissement et ainsi permettre aux populations qui en sont privées d'accéder à une ressource de qualité.

Dans le cadre de l'Association internationale des Maires Francophones, nous menons des politiques de coopération pour une gestion partagée de l'eau, notamment avec l'Asie.

Nous avons eu l'occasion de dialoguer de tous ces sujets la semaine dernière à Marseille, au Forum mondial de l'eau.

Mes chers collègues, vous le voyez, la question de l'eau implique tous les secteurs de la vie de la cité.

Je tiens à saluer le travail remarquable, innovant et pragmatique de mon adjointe Anne LE SRAT. Je veux aussi y associer Pierre MANSAT, tant l'aspect métropolitain du dossier est essentiel. Et je remercie chaleureusement Pierre SCHAPIRA, qui a su donner à cette politique parisienne une dimension internationale très importante et très reconnue.

Une gestion de l'eau dynamique et responsable, résolument tournée vers la promotion du développement durable, contribue à moderniser la ville et à la rendre plus solidaire. Sur ce sujet, comme sur tous les autres, je souhaite que Paris garde un temps d'avance.

Je vous remercie.

Nous avons donc maintenant, mes chers collègues, un débat organisé, comme l'a prévu la Conférence d'organisation. C'est pendant ce débat général que je vous invite à argumenter sur les amendements et les vœux, puisqu'on n'y reviendra pas. Après ce débat général, nous passerons directement au vote sur les délibérations.

Je donne la parole, pour commencer, à Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Forum mondial de l'eau et, surtout, le Forum alternatif de l'eau viennent d'attirer l'attention sur cette problématique des biens communs et de l'accès à l'eau.

Je voudrais dire qu'à Paris, nous pouvons être satisfaits des progrès accomplis sur cette question et des projets nombreux, décrits dans les diverses délibérations, qui accompagnent à la fois la communication ainsi que le Livre bleu.

En effet, la remunicipalisation de la production et de la distribution de l'eau potable s'est concrétisée pour les Parisiens par une baisse du prix de l'eau non négligeable. Chaque usager peut comparer avec sa facture énergétique, le gaz, par exemple, dont les tarifs se sont, eux, envolés.

Cela dit, cette baisse relève de plusieurs facteurs, dont la maîtrise des consommations d'eau municipale.

La consommation d'eau potable dans les bâtiments municipaux gérés par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture a diminué de 35 % en six ans. Cette diminution a été rendue possible grâce au suivi des consommations d'eau pour alerter sur les fuites et réparer le réseau, mais aussi à la prise de conscience de tous qu'il était nécessaire et possible de réduire la consommation d'eau, aidé par l'installation d'économiseurs sur les robinets, de boutons-poussoirs, de chasses d'eau avec plusieurs réservoirs. Dans les jardins parisiens, là aussi, la Ville a mis en œuvre une méthode d'irrigation raisonnée qui permet d'ajuster l'arrosage automatique aux besoins réels de la plante, aux caractéristiques du sol et aux conditions climatiques. L'économie réalisée par rapport à l'arrosage manuel est de l'ordre, là aussi, de 30 %.

Dans le même temps, le choix adapté de végétaux permet de limiter l'arrosage, sans compter l'usage de l'eau de pluie, envisagée comme source d'eau complémentaire à l'eau non potable. Je rappelle que, dans le cadre du projet d'aménagement des voies sur berges, qui, nous l'espérons, pourra se déployer sur les deux rives, c'est l'eau puisée directement en Seine qui sera utilisée.

Ce sont des exemples très encourageants, lorsqu'on parle de maîtrise de la consommation et lorsqu'on sait que la ville de demain sera nécessairement plus économe en ressources de toutes sortes.

Une gestion de l'eau économe et durable doit être aussi globale, et je voudrais dire quelques mots sur le développement de la vision et des usages métropolitains de l'eau. Parmi les 30 actions permettant de métropoliser les politiques publiques parisiennes que nous avons votées en février dernier, trois concernaient l'eau et les canaux. Nous espérons que la proposition de créer au sein de "Paris Métropole" une commission chargée d'étudier une réforme du système de production, de distribution et des usages de l'eau, s'appuyant sur l'organisation d'une Conférence métropolitaine de l'eau, permettra de prendre en compte rapidement les enjeux transversaux, en dépassant les limites administratives.

En effet, une vision métropolitaine de l'eau est à construire dans le long terme, à l'opposé de ce que fait le S.E.D.I.F., présidé par M. SANTINI depuis 25 ans, qui souffre d'un manque total de transparence et d'un autoritarisme d'un autre âge. Une remise à plat, une véritable refondation démocratique de la gestion de l'eau à cet échelon est nécessaire et urgente, ce qui passe par la solidarité entre les territoires.

Les canaux, dont il est question dans plusieurs délibérations, en sont un bon exemple. Des conventions avec d'autres collectivités ont pour but de partager la gestion des berges et le Guide à l'usage des collectivités sur les prélèvements et les rejets d'eau dans les canaux, rédigé en partenariat avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Seine-Saint-Denis, témoigne d'une évolution profonde et positive dans les relations avec les communes riveraines des canaux dans ce domaine.

L'alimentation en eau et le transport restent aujourd'hui des activités essentielles et structurantes pour les canaux. Celui des marchandises, constant pendant près d'une vingtaine d'années, est en progression régulière : 30 %, par exemple, par rapport à 2009.

Mais autour de ces usages anciens, de nouveaux usages se développent, en particulier les loisirs, dans un contexte où les villes tendent à renouer avec la voie d'eau qui les traverse et qui les réunit.

Enfin, les canaux, c'est aussi ce qui permet de renforcer les continuités écologiques régionales et de participer au développement de la biodiversité.

Les canaux sont des corridors écologiques entre Paris et les collectivités riveraines. Ils traversent de nombreux territoires et leur développement avec des usages nouveaux est à poursuivre dans ce cadre métropolitain.

Enfin, je voudrais aborder la question du rôle environnemental de l'eau et de ses nouveaux usages. En effet, l'eau utilisée, puis rejetée par les Parisiens, est plus chaude qu'à l'état naturel et il est aujourd'hui possible techniquement de récupérer la chaleur des eaux usées dans les égouts et dans les immeubles pour chauffer des bâtiments ou des équipements municipaux.

Cette solution urbaine innovante pour produire de la chaleur permet de diminuer le recours aux énergies non renouvelables et s'inscrit dans les objectifs fixés par le plan Climat de Paris d'atteindre 30 % d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique de la ville d'ici 2020. On estime que les eaux usées de 100 habitants permettent d'apporter une contribution au chauffage de 10 personnes ; ce n'est pas négligeable.

C'est donc avec impatience que nous attendons l'étude sur le potentiel énergétique du réseau d'assainissement parisien.

La gestion des eaux pluviales a aussi très largement évolué ; il s'agit, aujourd'hui, d'encourager une gestion au plus près de l'endroit où la pluie tombe. L'infiltration des eaux pluviales, leur évaporation, leur rejet à débit limité dans

le réseau vont permettre la réduction des rejets dans la Seine par temps de pluie, et donc la réduction des pollutions du milieu naturel, la baisse des quantités d'eaux pluviales envoyées dans les stations d'épuration et aussi la diminution des risques d'inondation par débordement des réseaux en cas d'orage. Cette gestion, plus écologique, minimisera les risques.

Enfin, on peut imaginer, et vous en avez dit quelques mots, la mise en œuvre des solutions favorisant la thermorégulation urbaine par usage de l'eau. Dans cette perspective, l'eau pourrait être utilisée pour rafraîchir la voirie pendant les épisodes de chaleur.

En effet, depuis le XIXe siècle, l'eau est canalisée, elle tend à disparaître de la surface de Paris. Néanmoins, le recours au réseau d'eau non potable et à d'autres sources alternatives est une solution qui peut réduire les effets d'îlot de chaleur et permettre d'anticiper sur les effets du changement climatique.

Pour terminer, bien sûr, il y a beaucoup de projets dans ces délibérations, des projets qui demanderont d'impliquer les personnels et d'améliorer toujours plus la relation et le service aux usagers, en les informant, les impliquant eux aussi, notamment à travers des projets culturels et ludiques qui sont bienvenus vu la taille des enjeux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je me permets d'attirer l'attention de tous les groupes pour que les temps de parole soient respectés.

Ce matin, comme on a passé du temps à autre chose, il faudra quand même que l'on tienne dans les horaires.

La parole est maintenant à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, personne dans cet hémicycle ne le contestera, l'eau est l'un des enjeux majeurs du monde de demain.

Les changements climatiques et la pollution ont exacerbé des effets de rareté qui vont se multiplier encore et de plus en plus dans les années à venir : modification de la répartition des précipitations, de l'humidité des sols, amenuisement et salinisation des eaux souterraines, mais aussi évolution de l'agriculture, explosion démographique, anarchie urbaine. Dans 20 ans, les projections annoncent trois milliards de personnes en situation de stress hydrique.

Parler d'eau aujourd'hui, c'est déjà dire qu'il y a ceux qui en ont et ceux qui en manquent, ceux qui la payent à un prix abordable et ceux qui payent une rançon pour quelques gouttes.

De fait, l'eau pose, comme elle l'a toujours fait, une question politique. De Jérusalem à Venise, de l'Asie du Sud-Est au Sahel, l'eau a invité et invite encore les hommes à réfléchir à de nouvelles formes de développement écologique, social et politique, à choisir entre le profit et l'intérêt général, à choisir entre la spéculation et le bien public.

Ce choix s'incarne aujourd'hui.

A Paris, quand nous remunicipalisons l'eau, nous adoptons une démarche sans ambiguïté. A Marseille, en revanche, nous avons vu, la semaine dernière, non pas un mais deux forums mondiaux de l'eau ; il faut dire que l'officiel a été ouvert par un Premier ministre imaginant "une nouvelle révolution industrielle porteuse d'activités et d'échanges commerciaux". François FILLON ne manque décidément jamais une occasion de rappeler qu'il appartient au XXe siècle. Malheureusement pour lui et heureusement pour nous, au XXIe siècle, les choses ont changé.

En 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu le droit à l'eau potable comme un droit humain. Pour la gauche, l'eau est précieuse parce qu'elle est vitale ; pour la droite, pour François FILLON, l'eau est précieuse parce que les industriels peuvent la vendre à prix d'or. C'est toute la différence entre vous et nous.

Ce Conseil de Paris du mois de mars 2012 est une excellente occasion pour nous de revenir sur le bien-fondé d'une décision emblématique de notre majorité : la remunicipalisation de l'eau à Paris.

Nous avons, en 2008, fait le bilan de la privatisation, un bilan sans appel : 115 % d'augmentation du prix au robinet entre 1992 et 1998, un service et des infrastructures dégradées, des investissements en berne.

Soyons justes, faisons aujourd'hui un premier bilan du retour en régie : 35 millions d'euros de gains pour la Ville, une baisse de 8 % du prix au robinet et une qualité de l'eau reconnue, et c'est logique, c'est juste, l'eau est un

bien commun, l'accès à une eau potable est un droit ; on ne saurait imaginer sa distribution, son assainissement, assujettis à des logiques financières et commerciales.

A Paris, nous voyons à quel point un service public moderne, qui s'inscrit dans une perspective durable, au service de la collectivité dans son ensemble, change les choses.

De fait, l'eau est un sujet bien trop sérieux pour le laisser entre les mains du privé. Avec Eau de Paris, il ne s'agissait pas que d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens la meilleure eau au meilleur coût, il s'agissait de leur rendre ce qui leur appartient, de répondre à une exigence éthique et sociale, de dire la nécessité et la pertinence du service public, notamment dans un contexte de crise économique et financière - dans les années quatre-vingts, sur ces mêmes bancs, des conseillers de Paris communistes le disaient déjà, au moment où la Droite parisienne passait contrat avec La Lyonnaise des Eaux de Jérôme MONOD, par ailleurs, vous vous en souvenez sans doute, personnalité éminente du R.P.R. -, car Eau de Paris, aujourd'hui, répond à une triple exigence : sociale, écologique et politique. En fournissant aux Parisiens l'eau la moins chère des grandes villes françaises, elle se rapproche d'un véritable droit à l'eau.

Nous pensons même au Front de gauche que nous pouvons faire encore mieux. C'est la raison pour laquelle nous proposons la gratuité des premiers mètres cubes d'eau, comme cela se pratique ailleurs, dans d'autres pays. Cela participe de la même logique que l'allocation préventive solidarité eau mise en œuvre par la Ville, cela participe de la même logique que la tradition parisienne des fontaines publiques que nous renouvelons aujourd'hui.

Il y a ceux qui rançonnent les plus fragiles et il y a ceux qui les aident. L'eau est un excellent levier en temps de crise, un levier quotidien, mais, surtout, l'eau nous oblige à changer de perspective. Elle nous propose de nouveaux défis métropolitains et écologiques auxquels répond bien Eau de Paris.

Le fil d'une histoire régionale se renoue autour d'un fleuve, de ses canaux, de ses affluents. Pour cette fois-ci, davantage de complémentarité, de partage, de répartition équilibrée des usages et des eaux. Les différentes délibérations concernant les canaux parisiens, mais aussi le réseau d'eau non potable, l'utilisation des eaux usées pour le chauffage ou encore le projet Aqua Futura montrent cette nouvelle préoccupation à la fois collaborative et environnementale.

Aussi, après nos débats en 2008 et 2009 à propos du contrat d'objectifs d'Eau de Paris, notre groupe persiste à se féliciter de la politique poursuivie par la Ville. Nous estimons qu'un grand nombre de nos propositions ont été reprises, que nos convictions ont été écoutées.

Nous apprécions tout particulièrement les démarches participatives qui sont mises en place et la définition d'une charte entre Eau de Paris et les bailleurs sociaux. Cette dernière va, elle aussi, dans le sens d'une économie de la ressource et d'une économie pour les usagers.

Il faut diminuer nos consommations, nous le savons ; c'est une exigence environnementale.

Le rôle de la Ville et du service public est d'informer autant que d'inciter.

En 2011, la consommation d'eau à Paris a reculé, de manière marginale, d'un peu moins de 3 %, ce qui procède notamment de l'exemplarité de la Ville et de ses services ; c'est une bonne chose, surtout que nous savons que la question de l'eau ailleurs est beaucoup plus difficile.

La coopération internationale poursuivie par la Ville nous le rappelle, aujourd'hui, c'est un milliard de personnes qui n'a pas accès à l'eau potable. Le nombre de ceux qui n'ont pas accès à l'eau courante en ville est plus grand en 2012 qu'à la fin des années 90.

Pour finir, parmi toutes les délibérations qui concernent aujourd'hui de près ou de loin l'eau à Paris, je veux insister sur le service public de l'assainissement. Je pense que nous devrions tous être d'accord pour convenir de la pénibilité des conditions de travail des égoutiers. Je me reconnais dans le principe de précaution qui paraît dicter un certain nombre de mesures prises aujourd'hui en leur faveur, dans la démarche à l'origine de ce que l'on appelle ici un nouveau projet de service en raison des conditions de travail très dures dans les égouts et des conséquences sur la santé des agents. La règle est simple : aujourd'hui, après 22 ans dans le réseau, les égoutiers ont la possibilité de partir en retraite à 52 ans, et ce n'est que justice car il reste de nombreux combats à mener en leur faveur, notamment pour la reconnaissance d'un certain nombre de maladies professionnelles.

Le nouveau projet de service va dans le bon sens en ce qui concerne les équipements ou encore la possibilité d'un reclassement après 12 ans dans le réseau. Mais pour que ce soit véritablement un progrès pour les agents, il faut bien sûr que cette possibilité ne rallonge pas les carrières. Les représentants des personnels sont inquiets aujourd'hui. Les élus du Front de gauche veulent insister sur la nécessité de garantir des droits à la retraite des

agents. C'est la contrepartie du service rendu à la communauté. Nous serons très intéressés par les réponses qui nous seront apportées sur ce point.

La réussite de l'eau à Paris doit s'accompagner d'un hommage et d'un progrès pour tous ceux qui y travaillent, et notamment les égoutiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec un profond intérêt pour ce sujet, et votre adjointe le sait, que je réagis aujourd'hui à votre communication sur la politique de l'eau à Paris au lendemain de ce 6e Forum mondial et à la veille de la Journée mondiale de l'eau.

La semaine dernière, 140 délégations du monde entier ont tenté de faire avancer le droit à l'eau et à l'assainissement pour tous en prenant en compte la gestion de cette ressource vitale pour l'humanité et la complexité des grands enjeux géopolitiques régionaux.

Je voudrais rendre hommage à Marseille, qui a accueilli cet événement mondial, ville où l'on a coutume de dire qu'il faut sept poissons différents pour réussir une bouillabaisse. Je ne sais pas si les neuf délibérations que vous nous présentez aujourd'hui suffisent à juger de la qualité de votre communication, mais je regrette une nouvelle fois que depuis 2001, date de votre première intervention sur ce thème, nous n'ayons pas eu l'occasion de traiter ce sujet dans sa globalité et donc la possibilité de débattre de tous les enjeux parisiens et régionaux en amont de votre décision politique unilatérale de création de la régie Eau de Paris. Mais j'aurai l'occasion de revenir plus en détail sur les conséquences de ce choix.

Commençons tout d'abord par les sujets qui recueilleront certainement l'unanimité de notre Conseil, et sur lesquels je souhaite apporter quelques précisions au nom du groupe U.M.P.

Nous voterons la délibération qui permettra la signature de la charte entre la Ville, Eau de Paris et les bailleurs sociaux, qui permettra l'installation de 15.000 kits économiseurs d'eau en un an. Cela s'inscrit dans une volonté de gestion durable de l'eau et de lutte contre le gaspillage. C'est un point essentiel du Grenelle de l'environnement initié par le président de la République et le Gouvernement dès 2007.

D'une façon générale, la France peut s'appuyer sur un bilan positif puisque notre pays a diminué ses prélèvements en eau, alors que dans le même temps sa population augmentait et que l'objectif de réduction de l'eau prélevée est de 20 % d'ici 2020.

Nous attirons tout de même votre attention sur la nécessité de veiller à la réactivité des bailleurs sociaux en ce qui concerne la mise en œuvre de cette mesure. Nous présentons également un vœu lié à cette délibération, que l'Exécutif municipal a d'ailleurs repris, ce que nous soutiendrons, pour qu'une démarche similaire soit limitée rapidement auprès des établissements et administrations de la Ville, mais aussi des syndicats et des bailleurs privés.

Nous soutenons également le projet de partenariat avec l'université Paris VI - Pierre et Marie Curie pour l'aménagement, à l'ancienne usine d'Ivry, d'un centre de formation. J'ai bien noté que ce projet associe plusieurs pôles de recherche et d'enseignement supérieur, mais aussi des PME du secteur de l'eau et des industriels. C'est un point qui me paraît essentiel, et sur lequel je serai tout particulièrement vigilant afin de pouvoir assurer également des débouchés professionnels à ces étudiants en arrêtant d'opposer idéologiquement la compétence du secteur public et le professionnalisme du privé.

Le plan de modernisation de l'assainissement qui est également soumis aujourd'hui est nécessaire car il s'inscrit dans la poursuite du programme précédent initié en 1990. Je souhaite saluer ici, pour leur implication et leurs compétences techniques, les personnels du service technique de l'eau et de l'assainissement qui, à tous les niveaux de responsabilité, assument leurs missions dans des conditions de travail souvent difficiles. Je note que l'instauration d'un dialogue social renouvelé et la REMOTIVATION de l'encadrement intermédiaire sont soulignées, et je ne peux que me féliciter de ces souhaits que j'ai déjà eu l'occasion de formuler à plusieurs reprises, conscient de la dégradation du climat social ces dernières années.

Je prendrai quelques secondes ma casquette de vice-président du S.I.A.A.P. pour souligner toute l'importance pour notre collectivité, et notamment en matière de contribution financière, de ce syndicat interdépartemental dans la modernisation de notre réseau d'assainissement et dans l'optimisation de sa gestion.

Vous le savez, j'ai eu l'occasion de rapporter lors du dernier conseil d'administration du S.I.A.A.P. nos premières réflexions sur l'opportunité de créer une taxe sur les eaux pluviales, rendue possible par un décret du Gouvernement de juillet 2011. Je serai donc très attentif au suivi de l'objectif affiché de développement de gestion alternative des eaux pluviales en privilégiant l'infiltration à la parcelle pour limiter le transport et le traitement des eaux de pluie.

Les délibérations sur les canaux nous permettent de mettre en perspective les différentes missions de ce patrimoine.

Le transport de marchandises tout d'abord, et nous l'avons encore vu très récemment avec l'annonce de Franprix de livrer dès septembre prochain 80 de ses magasins par voie fluviale, soit une réduction de 450.000 kilomètres parcourus chaque année par route.

C'est aussi un enjeu d'aménagement de l'espace public dans une perspective plus métropolitaine, avec la valorisation de la biodiversité et le développement des loisirs.

Enfin, l'usage de l'eau des canaux et l'alimentation en eau brute de la Ville de Paris.

Ce dernier point me permet de faire la transition avec votre délibération sur le maintien du réseau d'eau non potable. Vous avez rappelé le vote unanime en 2007 du vœu appelant au maintien de ce réseau et depuis, nous avons eu les conclusions de la conférence de consensus.

La délibération que vous présentez aujourd'hui ne peut recevoir le soutien de notre groupe que sous deux conditions importantes.

Tout d'abord, l'avis favorable que vous pourrez donner à notre vœu présenté sur ce sujet afin que toutes les nouvelles constructions intègrent un raccordement sur le réseau d'eau non potable, et que cette eau non potable soit traitée avant son entrée dans le réseau pour les usages publics que nous avons définis.

Je souligne surtout les interrogations que nous avons sur la suppression annoncée de certains réservoirs. Je prend l'exemple de celui de Grenelle, et j'associe à cette mise en garde mes collègues Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, et Claire de CLERMONT-TONNERRE. Il n'est pas envisageable de financer le maintien de notre réseau d'eau non potable par la spéculation immobilière, au détriment de la protection de notre patrimoine. Nous nous opposons catégoriquement à la valorisation foncière que vous mentionnez, dans un périmètre déjà d'une grande densité d'immeubles, surtout qu'il n'est absolument pas prouvé que la suppression de ce réservoir soit pertinente. Nous demanderons d'ailleurs prochainement l'inscription de ce site à la commission du vieux Paris. Nous voterons également les deux vœux présentés par Yves CONTASSOT au nom du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés", relatif à cette délibération.

Venons-en maintenant aux deux délibérations sur la régie, et puisque dès la première page de votre communication, vous justifiez à nouveau, et vous l'avez fait dans votre intervention, Monsieur le Maire, ce choix idéologique comme une décision politique assumée et non comme une option économique, je vais à nouveau éclairer notre Assemblée sur la position que je défends depuis l'origine de nos discussions sur le sujet.

Malgré votre éternelle volonté de caricaturer mon argumentation, je vous le dis et je le répète : je n'ai jamais été opposé a priori - et le terme a priori a toute son importance - à une gouvernance plus transparente qui passerait par la création d'une régie.

Ce que j'ai condamné de toutes mes forces dans la méthode que vous avez choisie, c'est le refus de mise en concurrence de cette future régie avec une solution privée afin de disposer de tous les moyens d'évaluation objectifs avant de décider collectivement.

Cette position, Monsieur le Maire, je ne suis pas le seul à la défendre puisque depuis quelques jours, mon analyse est confortée par les déclarations de Gérard COLLOMB pour le Grand Lyon, dont on peut assez facilement convenir qu'il est politiquement plus proche de vous que de moi !

Un article récent nous apprenait que si le maire de Lyon a choisi de se séparer plus tôt de ses délégataires, il n'a pas encore tranché sur l'avenir, c'est-à-dire fait le choix de passer en régie ou de lancer un nouvel appel d'offres. Il affirme que la préférence serait donnée à la solution publique ou privée offrant le meilleur rapport qualité/prix pour les habitants, option que vous avez obstinément refusée, Monsieur le Maire, et nous ne pouvons que le déplorer car nous ne connaissons jamais, ou trop tard, la vérité des chiffres.

Dans son rapport annuel 2010, Eau de Paris revendique de proposer, je cite "Un modèle d'entreprise économiquement performante, socialement avancée et écologiquement responsable".

La réalité met plutôt en évidence une gestion opérationnelle sur laquelle planent déjà de nombreux doutes, une autoévaluation complaisante, et peu de considération pour les parties prenantes. Finalement, votre ambition est de transformer l'eau en marchandise, mais en marchandise politique.

Augmentation des fuites dans le réseau ; incapacité à gérer les programmes d'investissement dès la création de la régie ; modification de la formule de calcul du rendement du réseau pour éviter les comparaisons qui dérangent ; climat social dégradé et inquiétude du management intermédiaire, voici le vrai bilan, encore très partiel, de ces deux premières années.

Nous nous abstiendrons pour toutes ces raisons sur le contrat d'objectifs, en raison de son caractère encore complexe et de la même interrogation qu'à l'origine sur le suivi de ces indicateurs de performance. Contrairement à une délégation, la régie ne sera soumise à aucune pénalité financière si les objectifs définis ne sont pas atteints ; il s'agit donc plus d'un catalogue de bonnes intentions que d'un réel contrat d'objectifs, puisqu'il n'a rien de contractuel dans ses conséquences.

Vous ne répondez à cela que par un seul argument, encore ce matin, celui de la baisse de 8 % du prix de l'eau. Au-delà de la manipulation que je vais dénoncer plus en détail, permettez-moi de rappeler que cette décision a été loin de faire l'unanimité du conseil d'administration d'Eau de Paris, certaines voix, y compris dans votre majorité, s'étant élevées pour s'inquiéter des conséquences que cette décision impliquerait sur l'équilibre financier de la régie dans les prochaines années.

Vous avez justifié la décision de mise en place d'un opérateur public par une hausse de 260 % du prix de l'eau en 25 ans. Vous avez même sous-estimé cette hausse, elle est en fait de 289 % sur la même période, mais, ce que vous oubliez systématiquement de rappeler dans votre plan de communication bien huilé et pour le moins partisan, c'est que ce sont les redevances d'assainissement et celles perçues par l'Agence de l'Eau, relevant toutes les deux d'une gestion publique, qui expliquent l'essentiel de cette hausse, soit 401 %.

Le prix du mètre cube d'eau potable facturé à l'utilisateur par les délégataires privés augmentait lui dans la même période de 174 % et, parallèlement, le tarif du mètre cube d'eau potable fourni par Eau de Paris du délégataire pour la distribution a augmenté de 200 %.

Votre présentation est, sinon fallacieuse, pour le moins manipulateur.

Sous le terme de "remunicipalisation", vous essayez de faire croire que nous sommes passés de l'ombre à la lumière, à une gestion vertueuse alors que vous avez seulement municipalisé la distribution qui représente la part la moins importante de la hausse du prix de l'eau.

Si la régie peut être un modèle de gouvernance, elle n'est certainement pas à Paris un modèle économique à long terme et j'avais pris date, lors de nos précédents débats, sur le futur dérapage du prix de l'eau que vous ferez subir aux Parisiens.

En effet, pour maintenir le niveau des investissements à 70 millions d'euros par an, comme vous vous y êtes engagé, et compte tenu de la baisse de la consommation d'eau et de l'augmentation des charges fixes de la régie, vous aurez certainement d'ici deux ou trois ans besoin d'emprunter, ce qui n'a jamais été nécessaire jusque-là, pour assurer la performance de notre réseau de distribution.

En fait, vous nous refaites le coup des impôts locaux lors de la première mandature, c'est-à-dire une stabilité artificielle pendant quelques années, puis un matraquage fiscal brutal.

Vous ferez pareil avec le prix de l'eau, avec un système qui fera payer l'utilisateur et le contribuable.

Alors que les coûts de traitement et les normes européennes pour assurer la qualité de l'eau et la préservation de la ressource vont nous conduire à augmenter nos investissements dans les prochaines années, et donc augmenter le prix de l'eau, ne restons pas dans la démagogie.

Le principe est simple, l'eau est gratuite, mais son utilisation a forcément un coût. Le sujet qui doit retenir toute notre attention est la recherche d'un consensus, c'est celui du poids de la facture d'eau pour les plus démunis.

Sur ce point, je suis en opposition totale avec le vœu présenté par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui consiste à préconiser la gratuité des premiers mètres cubes. C'est l'exemple type de la fausse bonne idée, car ce ne sont pas forcément les plus pauvres qui consomment le moins d'eau.

Les familles les plus démunies n'ont pas les moyens d'être équipées de matériel électroménager moderne moins consommateur d'eau et, d'une façon mécanique, assurer la gratuité des premiers mètres cubes entraînerait un prix de l'eau plus élevé pour les mètres cubes suivants.

"Le Parisien" a relayé la semaine dernière la proposition de l'Observatoire des Usagers de l'Assainissement en Ile-de-France, de créer un nouveau droit social sous forme d'une allocation spécifique à l'eau versée par la C.A.F. pour aider toutes les familles dont la charge d'eau dépasse 3 % de leurs ressources.

Fin 2010, une proposition de loi U.M.P. proposait la création de cette allocation et je vais faire la démonstration de sa pertinence.

L'article 1er de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, marquant en cela la volonté du législateur de reconnaître le caractère fondamental de l'accès à l'eau, bien essentiel à la vie et à la dignité des personnes.

Un système d'aide curative existe pour intervenir dans les situations d'impayés de facture d'eau, au travers des Fonds de Solidarité Logement, on vient d'en parler.

Si l'eau ne représente pas un des premiers postes de dépenses des ménages (en moyenne moins de 1 % du revenu des ménages français) et si le prix au mètre cube reste abordable pour la majorité de la population (moins de 3 euros à Paris par mètre cube), le poids de la facture d'eau peut dépasser 7 % des revenus pour les ménages aux minima sociaux.

Fort de ce constat, le Comité national de l'Eau a conduit en 2009 un certain nombre d'auditions d'acteurs et d'experts du domaine, ce travail a notamment pris en compte les propositions formulées par l'O.B.U.S.A.S.S. et reprises dans une proposition de loi des élus communistes - Monsieur BROSSAT, si vous m'écoutez - et du Front de Gauche, sur ce thème.

Domage que cela ne soit pas arrivé jusqu'au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche du Conseil de Paris qui est aujourd'hui totalement à côté de la plaque dans la présentation de ce vœu.

L'objectif de ce dispositif qui peut être qualifié de préventif vise à limiter le poids de la facture d'eau évalué pour le foyer en fonction de sa composition et de son lieu de résidence à 3 % de ses revenus réels.

Voilà aujourd'hui la position que nous soutenons et qui fait l'objet d'une quasi-unanimité, pour laquelle, vous en conviendrez, vous ne faites pas grand cas dans votre communication.

Vous voyez, Monsieur le Maire, que tout ne peut pas être affaire d'idéologie dans un domaine aussi complexe et dont les enjeux dépassent notre capitale.

En ouvrant le sixième Forum mondial de l'Eau à Marseille, le Premier ministre François FILLON évoquait la spécificité française dans le domaine de la gestion de l'eau, je cite :

"Je crois pouvoir dire qu'il existe en France un modèle original et efficace de gestion de l'eau, un modèle basé sur une organisation à la fois en régie et par délégation de service public, un modèle qui favorise l'existence de nos champions industriels qui sont parmi les meilleurs au monde."

Monsieur le Maire, c'est cela aujourd'hui que vous mettez en péril en voulant imposer ce modèle "urbi et orbi", si je puis dire.

Je vous mets en garde sur l'inconséquence d'une telle virulence en ce temps de crise, en raison de l'image de Paris et de la référence que nous sommes dans le monde entier sur ce sujet.

Votre attitude et vos choix politiques pénalisent fortement la création d'emplois, en faisant perdre, pas seulement aux grandes entreprises, mais aussi à de nombreuses P.M.E. sous-traitantes spécialisées dans ce domaine, de nombreux marchés à l'étranger qui sont immédiatement gagnés par d'autres.

Olivier PASTRÉ, Professeur d'économie à Paris VIII, écrivait dans une récente tribune dans "Les Echos" :

"Alors que le rêve de créer, à horizon raisonnable, un million d'emplois par la croissance verte est techniquement impossible, pourquoi ne pas se contenter de créer quelques dizaines de milliers d'emplois dans une industrie dans laquelle la France dispose de deux leaders et surtout de centaines de P.M.E. potentiellement exportatrices, tout en contribuant à lutter contre le premier fléau mondial."

Il parlait de développer notre économie en la mettant au service de la plus noble des causes, celle qui peut contribuer à éviter la mort de 25.000 êtres humains chaque jour, faute d'eau potable ou d'eau salubre, dont la moitié sont des enfants.

Restons dans les enjeux qui dépassent le cadre parisien de nos débats, puisque vous évoquez vous-même dans votre communication l'organisation d'une conférence métropolitaine de l'eau.

D'autres nous parlent d'un Grand Paris de l'Eau avec parfois une vision hégémonique. Derrière tout cela, j'ai peur que nous ne soyons en fait que les otages d'un débat d'une rare violence entre votre adjointe et le Président du S.E.D.I.F., André SANTINI, qui a atteint son paroxysme pour la présidence du Comité de bassin Seine-Normandie.

Vous en conviendrez, cela n'augure rien de bon sur le dialogue nécessaire qu'il convient de mener dans la sérénité.

Je vous propose donc une autre voie qui consiste à articuler notre réflexion autour des conclusions présentées il y a quelques jours par Antoine RUFENACHT, Commissaire général pour le Développement de la Vallée de la Seine, dans un rapport remis au Premier Ministre.

Trois problématiques nécessitent une mobilisation collective à l'échelle du territoire, en lien avec trois directives européennes : les ressources et la qualité de l'eau, les inondations et l'impact de la qualité des eaux de la Seine sur les eaux marines.

La conférence de la Vallée de la Seine devrait donc se saisir d'urgence de la problématique "eau" dans sa dimension interrégionale sous ces trois aspects et envisager la mise en place d'une structure spécialisée.

C'est dans ce cadre que nous devons aujourd'hui mener notre réflexion autour du Grand Paris de l'Eau et de ses multiples enjeux.

Enfin, comment conclure cette intervention sans mentionner au lendemain de ce sixième Forum mondial de l'Eau auquel je faisais référence en préambule les enjeux universels auxquels nous sommes confrontés ?

François FILLON a rappelé à Marseille qu'en France, grâce à la loi Oudin de 2006, les collectivités locales et les Agences de l'Eau ont désormais le droit et les moyens de financer sur leur budget des actions de solidarité à hauteur de 1 % de leurs recettes.

Selon l'étude rendue publique par l'Organisation mondiale de la Santé et l'Unicef, le taux d'accès à l'eau de la population dans le monde serait de 89 % en 2010, mais 2,5 milliards d'individus n'ont pas accès à une eau salubre.

L'utilisation de ce 1 % pour les projets de coopération décentralisée est aussi un outil de rayonnement international pour notre pays. Nous devons poursuivre nos efforts pour sélectionner des projets concrets et ambitieux, mobiliser au maximum les ressources financières qui n'atteignent pas toujours ce fameux 1 % et nous assurer de la cohérence des projets eau potable assainissement entre les projets financés par la Ville et ceux du S.I.A.A.P., comme je l'ai souligné à plusieurs reprises.

Le Premier Ministre à Marseille a appelé, face à un enjeu aussi fondamental pour l'humanité, à promouvoir une véritable gouvernance de l'eau qui doit s'inscrire dans une gouvernance mondiale de l'environnement, toujours plus forte et plus cohérente.

Ce sera l'enjeu principal 20 ans après le premier Sommet de la Terre de ce qui est désormais couramment appelé "Rio plus 20" en juin prochain.

Les ambitions légitimes affichées en matière de développement durable ne se concrétiseront jamais si l'eau demeure le parent pauvre de la gouvernance internationale.

Je souhaite d'ailleurs que l'Union européenne fasse entendre beaucoup plus sa voix sur ces enjeux planétaires, nous avons besoin d'une unité pour peser sur la scène internationale face à des pays continents qui ne sont pas toujours les plus promouvant en la matière.

Nous sommes face à un basculement historique de nos sociétés, d'un modèle de développement économique efficace, mais destructeur de l'environnement, vers un modèle qui conjugue le développement économique, la juste répartition des richesses entre les régions du globe et, en même temps, la préservation des écosystèmes.

Monsieur le Maire, les enjeux liés à l'eau nécessitent la compétence de tous, la coordination de l'ensemble des acteurs économiques, publics ou privés.

Bref, ne donnez pas le coup de grâce au modèle d'école française de l'eau qui a fait de notre pays une référence mondiale en la matière.

Paris a un rôle majeur à assumer dans ce domaine, c'est pour cette raison que j'attends que vous dépassiez, face à l'ampleur de ce sujet, les postures idéologiques.

Pour conclure, je voudrais citer Erik ORSENNA, qui nous rappelle dans son ouvrage "L'avenir de l'eau" : "Au commencement de toute humanité est l'eau, au commencement de toute dignité, de toute santé, de toute éducation, de tout développement. Dans l'ordre des priorités, rien ne précède l'accès à l'eau."

Monsieur le Maire, au-delà de nos enjeux parisiens, il s'agit donc bien d'une responsabilité universelle que nous devons désormais assumer.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, cette communication intervient opportunément dans le cadre du Forum mondial sur l'eau qui a eu lieu la semaine dernière et auquel je me suis rendue avec beaucoup d'intérêt.

Il a permis de réaliser peut-être encore l'importance des enjeux que représente la question de l'eau dans le monde. Mais il a aussi été l'occasion de comprendre la nécessité d'aborder cette question sans manichéisme et de sortir des réflexes idéologiques, car les situations font intervenir des intérêts complexes environnementaux, géopolitiques, sociaux et économiques.

Comprendre surtout que les grandes ambitions, que les grands objectifs sont indispensables mais que les solutions, elles, ne peuvent qu'être que pragmatiques. C'est à cette volonté de pragmatisme que je me suis attachée en lisant votre communication.

Nous avons des points d'accord sur certains sujets, le maintien du réseau d'eau non potable par exemple, ou sur le besoin de coopération renforcé dans le monde agricole pour protéger les ressources en eau auxquelles je suis très attachée.

Ce sont des actions qui doivent être prioritaires et nous les partageons. Mais dans votre communication, qui entend se projeter dans l'avenir, il demeure de nombreux points à éclaircir. Si elle laisse croire à un horizon qui se dessine sans nuages, c'est parce qu'elle ferme les yeux sur de nombreuses questions.

Elle se focalise avant tout sur des effets de présentation et de communication. L'empreinte eau dont la réalisation est hypothétique et la portée pédagogique incertaine, la mise en place d'une centaine de points d'eau fontaines, les gourdes Starck, la promesse de se baigner dans le lac Daumesnil du bois de Vincennes, la mise en place de différents guides, la multiplication de lieux d'information, de débats ou de visites comme le musée des égouts, tout cela est très bien, ce sont des actions effectivement visibles et médiatiques, mais qui peuvent détourner des véritables enjeux pour notre Capitale.

Je voudrais donc rappeler certaines réalités et souligner quelques oublis importants.

Concernant la remunicipalisation en 2010, je crois qu'il est utile de rappeler le coût politique car la décision de la baisse du prix de l'eau de 8 % en 2011 était un fusil à un coup. Aujourd'hui, vous n'avez plus de cartouche. Vous-même reconnaissez qu'une baisse ultérieure n'est pas envisagée. Vous ne vous reportez maintenant que sur une stabilisation des prix.

Compte tenu de la baisse structurelle de la consommation d'eau, qui est d'environ 1 % par an, et au regard des investissements que la Ville devra désormais assurer, vous n'aurez pas le choix. Car, sans interlocuteur pour négocier, vous faites peser de nouvelles contraintes financières sur la Ville.

C'est sur le problème de la méthode que je souhaiterais revenir car la question est d'actualité. Comme Jean-Didier BERTHAULT l'a cité, aujourd'hui la mairie de Lyon qui est confrontée à faire un choix sur son service de l'eau, alors cette mairie également socialiste a-t-elle choisi de suivre l'exemple de sa grande sœur parisienne, a-t-elle choisi la méthode du Maire de Paris pour engager son processus de décision ? Eh bien, non.

A une décision a priori idéologique, le Maire de Lyon, pourtant de la même famille politique que la vôtre, a préféré une démarche pragmatique. Gérard COLLOMB a ainsi lancé deux appels d'offres : le premier pour évaluer les conséquences financières d'une résiliation anticipée, le second pour examiner les différents modes de gestion.

Etudier les différents scénarios pour trouver la meilleure solution de façon objective, c'est exactement ce que nous vous demandions au moment où vous avez décidé unilatéralement de remunicipaliser sans même mettre en concurrence les offres des opérateurs.

Il ne s'agissait pas de privilégier une solution par rapport à une autre, mais de permettre un choix de raison. Pourquoi Gérard COLLOMB n'a-t-il pas adopté votre méthode ? Il n'est pas inutile de vous poser la question.

Quel que soit son choix au final, le processus de décision aura été clair et sans a priori idéologique. C'est une méthode que les Parisiens auraient méritée.

Votre communication se fixe pour objectif de proposer un horizon, mais précisément sur le Grand Paris de l'eau, qui devrait être le principal enjeu d'avenir, vous restez flou et sans vision. Quelle est votre seule proposition dans ce domaine ? La création d'une commission au sein de "Paris Métropole" ou comment mieux éviter le sujet.

Pourtant, la situation montre clairement que le Grand Paris de l'eau doit s'imposer. Il y a une redondance des sources d'approvisionnement entre Paris et sa Région. La Capitale dispose de deux sites de production d'eau souterraine, trois usines de production d'eau de surface réparties sur la Seine et la Marne. Le S.E.D.I.F. pour ces quatre millions d'habitants possède quant à lui trois usines qui sont réparties sur la Seine, la Marne et l'Oise.

Le degré de diversité et de sécurisation des approvisionnements est donc très largement atteint, mais cette situation provoque une surcapacité de production au niveau métropolitain. D'autant plus qu'il existe une baisse de la consommation de l'eau, comme je viens de la rappeler.

De fait, le véritable moyen de faire baisser structurellement le prix de l'eau réside dans la mutualisation de ces moyens de production. Une solution qui aurait un intérêt double : premièrement une réalisation concrète et symbolique du Grand Paris, deuxièmement la création d'une solidarité métropolitaine, car l'eau est plus chère pour le S.E.D.I.F. qui ne bénéficie pas de nappes phréatiques de Paris.

Cet enjeu majeur, nous aurions dû l'évoquer au moment du débat de la remunicipalisation. C'est là qu'aurait dû se situer la priorité de la Ville.

En mars 2008, le Président du S.E.D.I.F. vous avait interpellé sur la nécessité de construire l'avenir de l'eau du Grand Paris. Aujourd'hui en 2012, la seule initiative que vous amorcez, votre seule proposition, c'est une nouvelle commission. Une fois encore, votre esprit métropolitain apparaît comme une posture plutôt que comme une prise de position.

Ce manque d'esprit métropolitain sur la question de l'eau se révèle clairement dans l'absence, parmi vos préoccupations, d'interrogations sur l'avenir du projet de barrage-réservoir de la Bassée. Aucune référence dans votre communication aux barrages-réservoirs, qui sont pourtant essentiels pour parer aux risques d'inondation.

Comment ne pas les considérer comme une priorité d'avenir ? Le risque d'une crue comparable à celle de 1910 est pourtant bien réel. Il ne s'agit plus de savoir si elle pourrait se produire mais quand elle va se produire. Tous les experts s'accordent sur ce point. Une crue de cette ampleur serait terrible, au moins 17 milliards de dommage, 2 millions de personnes privées d'électricité.

Les études menées par les Grands lacs de Seine montrent que la Bassée permettrait d'empêcher d'atteindre un seuil critique d'inondation, en faisant baisser le niveau des eaux de 25 centimètres, soit d'éviter 7 milliards d'euros de dommages en surface. C'est absolument considérable.

Comment ne pas faire figurer ce projet parmi vos projets d'avenir ? Il n'est même pas évoqué dans votre communication alors que même la Commission nationale du débat public en est saisie.

C'est pourtant un vrai projet à caractère métropolitain à l'heure où l'on parle de gouvernance, où l'on veut créer une solidarité, une cohérence entre les territoires d'Ile-de-France. Nous avons là une opportunité de démontrer que cet esprit de métropolisation peut devenir une réalité. Or, la Ville qui entend être précurseur de la dynamique métropolitaine ne joue pas de rôle moteur pour entraîner les différents partenaires.

Ce que je regrette, c'est que vous accordiez à cette question de l'eau un traitement idéologique, alors que si elle doit être une question politique, c'est à travers sa dimension métropolitaine : la construction positive d'un Grand Paris de l'eau pour l'ensemble des Franciliens et non en tant que combat d'arrière garde entre gestion privée et gestion publique.

A l'image de la gestion des déchets, la seule préoccupation qui devrait nous guider est celle du pragmatisme sans a priori pour trouver la bonne formule, afin d'offrir le meilleur service aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Daniel MARCOVITCH.

M. Daniel MARCOVITCH. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de commencer, je voulais saluer dans la tribune la présence d'agents de la Ville de Paris des services techniques de l'eau et de l'assainissement et de la section d'assainissement de Paris et du directeur général de l'établissement public des barrages réservoirs. Leur action, dans tout le projet que vous présentez, est tout à fait majeure et je tenais à le souligner.

Monsieur le Maire, le titre de la communication qui fait l'objet de nos débats ce matin est le service public de l'eau à Paris, une gestion écologique, économe globale et solidaire des ressources.

Permettez-moi de ne reprendre qu'un seul des qualificatifs qui définit notre service public parisien, le terme "solidaire", car c'est bien lui qui exprime le véritable rapport que nous avons tous avec l'eau.

En effet la solidarité s'exerce dans le bassin versant entre l'amont et l'aval. La solidarité s'impose entre les générations. La solidarité s'applique dans le service entre les usagers selon leurs moyens financiers. Enfin, la solidarité internationale est un devoir entre les pays nantis et ceux qui sont en voie de développement.

Nous étions plusieurs Conseillers de Paris la semaine dernière à Marseille pour assister au 6e Forum Mondial de l'Eau, que vous avez vous-même visité, Monsieur le Maire. Je n'entrerai pas dans la polémique pour rappeler que ce forum a été décalé d'une semaine pour éviter la période des élections présidentielles et que néanmoins le principal intéressé n'a pas été présent à la séance inaugurale.

Il faut noter également que nous avons été un certain nombre de participants au forum officiel à aller au forum alternatif, de même que des animateurs de ce dernier ont été invité dans l'autre sens. Cette volonté d'échanges met en évidence la volonté de certains de considérer la solidarité et l'échange politique comme une nécessité dans le domaine du bien commun.

Monsieur le Maire, le Livre bleu, reprenant les grandes réalisations et orientations de votre politique dans le domaine de l'eau, traduit bien votre volonté de considérer la solidarité territoriale comme un pilier de la réussite. Vendredi dernier, au Forum, nous avons signé le Pacte de Marseille qui engage les partenaires à respecter la gestion intégrée par bassin versant, en assurant la solidarité amont/aval, le respect de l'environnement, l'économie de la ressource, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Par notre politique de protection des captages, qui intègre l'aide aux agriculteurs pour leur conversion vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, nous agissons pour la solidarité non seulement géographique mais nous nous engageons pour prévenir les pollutions dont seront victimes les générations futures.

Au moment où le Gouvernement commet un véritable hold-up en s'accaparant les 55 millions du plan "Ecophyto 2018", la Ville de Paris et sa régie investissent dans la protection de la ressource contre les pollutions d'origine agricole. La solidarité avec l'aval du bassin, c'est le respect de la Seine.

Au-delà du remarquable travail de traitement des eaux effectué par le S.I.A.A.P., la Ville de Paris, depuis 2002, bien avant le Grenelle, a divisé par 5 ou 6 les rejets en Seine des eaux d'orage, préservant ainsi notre richesse commune.

Ceci confirme que, dans le domaine de la solidarité territoriale et pour les générations à venir, Paris a déjà un temps d'avance ; mais ce temps d'avance, c'est aussi "Paris Métropole". Cet outil novateur doit servir de cadre à une conférence métropolitaine qui doit pouvoir exprimer la solidarité territoriale de l'agglomération, au-delà des différences d'appréciation sur le mode de gestion. Une commission, chargée d'étudier une réforme des systèmes de production, de distribution et des différents usages de l'eau, avec comme première étape l'organisation d'une conférence métropolitaine de l'eau, afin de s'entendre sur les sujets fédérateurs, serait un cadre adéquat avec nos autres partenaires, tels que l'Agence de l'Eau ou le Comité de bassin.

Monsieur le Maire, nous savons que la part "eau" dans le budget des ménages se situe aux alentours de 0,8 à 1 %. Ce chiffre, souvent mis en avant, ne représente qu'une moyenne, alors que des situations extrêmement disparates montrent que cette part peut atteindre près de 10 % dans des familles nombreuses percevant les minima sociaux.

En 2010, comme l'a rappelé notre collègue Jean-Didier BERTHAULT, en omettant - excusez mon immodestie - de rappeler que c'était à mon initiative, le Comité national de l'Eau a préparé à l'unanimité de ses membres une proposition de loi mettant en place une aide préventive pour que les ménages les plus en difficulté puissent faire face à leurs charges d'eau si celles-ci dépassent 3 % de leur budget.

Je rappelle aussi à notre collègue Jean-Didier BERTHAULT qu'il n'y a pas de proposition de loi U.M.P. dans ce sens mais une proposition de loi faite par le député FLAJOLET au nom du Comité National de l'Eau, contre l'avis d'un certain nombre d'U.M.P. et, entre autres, du Gouvernement puisqu'elle n'est pas passée.

Notons que tout a été fait par le Gouvernement pour empêcher le Parlement de voter toute loi préventive. Je rappelle également que la proposition de loi préventive du sénateur Cambon a été refusée par M. BAROUIN, Ministre des Finances, alors que, en deux ans, ce sont 44.000 familles qui ont bénéficié de l'aide de la Ville pour diviser par deux leur facture d'eau, en même temps que 5.400 autres familles ont été aidées par le Fonds de Solidarité Logement, abondé par "Eau de Paris" à hauteur de 500.000 euros.

L'aide aux plus démunis pour éviter les impayés n'est qu'un des volets parisiens dans l'application du droit à l'eau reconnu comme un droit humain par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2010. Les fontaines d'eau potable gratuites, été comme hiver, mais aussi les 18 bains-douches gratuits et les 15 Espaces Solidarité Insertion permettent aux sans-abri de conserver la dignité liée aux conditions d'hygiène et de propreté.

Dans son combat pour la solidarité avec les plus démunis et sa lutte contre les exclusions, Paris a vraiment un temps d'avance.

Nous devons évoquer maintenant un rôle majeur rempli par la Ville et sa régie dans le domaine de la solidarité : l'aide internationale.

Depuis 2005, la loi Oudin-Santini, reprenant un article de la loi Voynet de 2002, permet aux services d'eau et d'assainissement de consacrer à la coopération décentralisée 1 % de leur budget annexe d'eau et d'assainissement. La Ville de Paris a déjà soutenu 43 projets dans 22 pays, pour un montant de près de 3 millions d'euros. Cela correspond à des subventions à des O.N.G. qui ont pu aider 0,5 million de personnes dans 15 pays différents.

Par ailleurs, nous avons établi des relations à long terme avec des collectivités étrangères, dans une volonté politique partagée de construire des partenariats entre autorités locales, en particulier pour les aider à former leur propre personnel technique, afin de pérenniser les projets de coopération.

C'est ainsi que quatre projets de coopération décentralisée sont aujourd'hui en cours au Cambodge, en Palestine, en Côte d'Ivoire et au Bénin.

Enfin, la Ville de Paris est solidaire des populations confrontées à des situations d'urgence et de catastrophe naturelle, par son soutien à des O.N.G. spécialisées qui viennent en aide aux sinistrés. La Mairie s'est notamment mobilisée en Birmanie en 2008, au Burkina-Faso en 2009 et, en 2011, pour financer les projets d'approvisionnement d'eau en Somalie et au Kenya. La mise en place de cette politique ambitieuse nécessite une évaluation sérieuse qui repose sur les compétences des agents de la Ville. C'est également pour mieux associer les savoir-faire et les compétences et financer conjointement les opérations que la Ville a signé en 2011 avec le S.I.A.A.P. une convention de partenariat.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, "Paris, un temps d'avance", qui était le nom du programme de la majorité municipale, est devenu une réalité pour la politique parisienne de l'eau. Solidarité en est le maître mot.

Voici pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés soutient sans réserve et est solidaire des orientations politiques que vous nous proposez dans le domaine de l'eau.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie.

Yves CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme l'a dit fort justement Danielle FOURNIER, nous sommes satisfaits des orientations contenues dans l'ensemble des délibérations qui nous sont proposées lors de ce Conseil.

La première, et non la moindre, de ces satisfactions - vous n'en serez pas surpris - concerne l'avenir du réseau d'eau non potable.

En effet, en novembre 2007, nous déposons un vœu, voté à l'unanimité, demandant le maintien du réseau d'eau non potable, sa remise en état sur une période de cinq ans et que son extension soit retenue. En février 2009, face à un rapport particulièrement orienté, visant à la suppression du réseau d'eau non potable, nous déposons un nouveau vœu, assez long, j'en conviens, afin de corriger les nombreuses erreurs, approximations ou partis pris de ce

rapport. Nous entrâmes enfin dans une réelle phase de réflexion et de concertation avec la conférence de consensus puis les études de l'A.P.U.R. qui vinrent confirmer quasiment en tous points ce que nous défendions depuis cinq ans.

Comment ne pas vous dire à quel point nous approuvons le fait que la seule approche financière n'ait pas été retenue.

La délibération correspondante constitue à l'évidence un revirement que nous saluons et nous avons la faiblesse de penser que nous n'y sommes pas tout à fait pour rien.

Nous prenons acte avec plaisir du potentiel de développement des usages de l'eau non potable et de l'extension possible, et même souhaitable, au plan géographique du réseau. Personne, sans doute, n'est en mesure aujourd'hui de dire quels seront les besoins de demain et donc les infrastructures correspondantes. Le principe de précaution, qui, pour nous, n'a jamais été synonyme d'immobilisme, voudrait donc qu'aucune décision définitive ne soit prise concernant les réservoirs.

C'est pourquoi nous avons déposé l'amendement n° 1 qui fixe des principes mais ne préjuge pas des décisions.

Par ailleurs, il nous semble tout aussi nécessaire, à l'aune de la politique de développement des usages, que la transparence qui prévaut en matière de gestion de l'eau potable s'applique également à l'eau non potable.

C'est pourquoi nous souhaitons que l'ensemble des consommateurs d'eau non potable la paient en fonction de leur consommation réelle, y compris lorsqu'il s'agit des services municipaux. C'est le sens de l'amendement n° 2.

Dans une deuxième délibération, la Ville nous propose la signature d'une charte avec les bailleurs sociaux afin de mieux maîtriser les consommations. Nous souscrivons évidemment à cette initiative que nous avons appelée de nos vœux en Conseil d'administration de la régie lorsque le premier accord fut signé avec "Paris Habitat". Nous avons souhaité l'extension à l'ensemble des bailleurs sociaux et c'est chose faite.

Nous avons noté, à cette occasion, que la charte souligne la capacité des bailleurs sociaux à connaître la consommation individualisée par ménage, ce qui devrait permettre de poursuivre les travaux entrepris au sein de la régie sur la tarification progressive de l'eau.

Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif qui reprend cette demande fort ancienne, sur laquelle le travail a commencé de façon très concrète.

En revanche, il n'est pas question pour nous de souscrire au vœu de l'U.M.P.P.A. qui souhaite étendre la charte à l'ensemble des bailleurs privés car, pour nous, la régie n'a pas vocation à financer l'ensemble des ménages parisiens, ce qui se traduirait au demeurant par une augmentation du prix de l'eau.

En troisième lieu, j'aborderai la signature de l'avenant n° 2 au contrat d'objectifs avec "Eau de Paris". J'ai eu l'occasion de demander à plusieurs reprises que le principe de l'existence d'une régie autonome, appliquée avec une certaine délégation, lui soit accordé. Nous comprenons qu'il y ait un contrat d'objectifs qui fixe les grandes lignes et les services à apporter aux Parisiennes et Parisiens. Pour autant, nous souhaitons que la façon d'atteindre ces objectifs soit laissée à l'appréciation des dirigeants de la régie, car rien ne serait pire que de les déresponsabiliser. Nous pensons qu'une évolution de ce contrat est nécessaire pour que le nombre des indicateurs soit revu en se limitant aux plus pertinents. Il faut faire confiance et juger sur les résultats.

Parmi les délibérations, je voudrais retenir également l'évolution des statuts de la régie. Depuis la création de la régie, la question de la place et des pouvoirs des associations est régulièrement évoquée. Siéger dans un Conseil d'administration avec voix consultative simplement a quelque chose de frustrant, puisque le pouvoir d'influence de la réflexion, quoique non négligeable, se heurte à l'impossibilité de pouvoir influencer les décisions. En modifiant les statuts et en accordant le droit de vote aux trois représentants des associations, notre Conseil démontre que nous progressons en matière de démocratie.

Nous émettons cependant une réserve sur le mode de calcul du quorum au sein du Conseil d'administration, car la prise en compte des mandats pourrait se traduire par une désaffection des participants, qui se contenteraient de donner leur mandat.

Comme vous le constatez, ces délibérations qui nous sont proposées nous conviennent pour l'essentiel et nous les voterons sans aucune hésitation. Nous pensons que la place de l'eau dans la ville et dans la vie est suffisamment importante pour qu'un consensus large s'effectue sur ce point.

Pour finir, je voudrais évoquer quelques points qui ne nous sont pas soumis aujourd'hui sous forme de délibérations mais qui sont évoqués dans votre communication.

Tout d'abord, vous soulignez l'importance de la remunicipalisation de la production et de la distribution de l'eau potable et nous souscrivons évidemment à cette orientation que nous avons également appelée de nos vœux.

Pour notre part, nous avons toujours cru, et nous continuons de croire, que la gestion par le privé de services publics ne présente aucune garantie ni en matière de qualité, ni en matière de coût, et que ce qui est vrai pour l'eau est aussi vrai pour bon nombre d'autres services.

Vous présentez l'eau comme un enjeu urbain ; c'est tout à fait juste, et c'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il faut aller encore plus loin dans la réflexion sur la place et les usages de l'eau dans la ville.

Pour autant, il nous semble qu'il ne faut pas nécessairement se lancer dans des opérations qui, pour sympathiques qu'elles puissent apparaître, pourraient, finalement, se révéler moins écologiques qu'il n'y paraît.

Ainsi, créer une zone de baignade dans un des lacs du bois de Vincennes ne nous apparaît pas, à ce stade, aller de pair avec le maintien ou le renforcement de la biodiversité.

Enfin, vous évoquez la dimension sociale de l'eau au travers des aides conséquentes que la Ville et la région apportent aux Parisiennes et Parisiens ayant des difficultés à faire face à la crise économique. Nous appuyons évidemment ces dispositions et tout particulièrement la création du F.S.L.O., même si nous restons convaincus que de nombreuses personnes ignorent encore le dispositif actuel.

Nous avons demandé un bilan détaillé et nous l'attendons pour voir comment améliorer encore cette solidarité.

En conclusion, je veux réaffirmer notre totale disponibilité pour faire avancer concrètement l'écologie à Paris et saluer l'engagement d'Anne LE STRAT à travailler pour les générations futures sans oublier le présent.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, y compris d'être resté dans le cadre du temps de parole prévu.

D'ailleurs, Alexis CORBIÈRE va en faire autant ; c'est sûr.

M. Alexis CORBIÈRE. - Evidemment, car vous satisfaire, Monsieur le Maire, concernant le temps de parole est un honneur et un devoir pour moi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Seulement le temps de parole ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Pour le reste...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je parlais de politique.

M. Alexis CORBIÈRE. - Allons à l'essentiel...

Je voudrais, moi aussi, dire deux mots...

Premièrement, vous dire que j'interviens au nom du groupe, mais aussi de ma collègue Danielle SIMONNET, qui a des problèmes de santé, mais je voulais la saluer, parce qu'elle a travaillé sur ce dossier et elle avait présenté un vœu que je défendrai aussi tout à l'heure. Je voulais dire que mes propos sont aussi particulièrement nourris par ce travail fait par Danielle SIMONNET.

Je veux, moi aussi, comme le président de mon groupe, Ian BROSSAT, remercier, bien sûr, mais pas seulement dans une flatterie un peu déplacée, la volonté politique qui est à l'origine du passage à la régie publique de l'eau, bien sûr tous ses principaux acteurs, au premier rang desquels Mme HIDALGO, mais notre Assemblée, qui a pris cette décision, du moins notre majorité, et le Maire, que je ne saurai oublier.

Il y a une volonté politique que je veux saluer, mais, Monsieur le Maire, je serai un peu taquin, parce que je souhaite qu'elle fasse école aussi sur d'autres sujets ; comme quoi on peut faire des choses à partir du moment où il y a une volonté politique, même quand cela semble fort compliqué, lorsqu'il y a des oppositions ; il y a là un cercle vertueux, une attitude qui nous a plu et que nous voudrions applaudir pour qu'elle encourage à continuer avec cette détermination.

Cette expérience politique, certes, reste encore à préciser sur nombre de sujets, mais elle montre la voie, elle fixe un cap et elle permet pour d'autres collectivités de s'appuyer sur ce que fait Paris qui, on le sait, a une place particulière dans notre vie politique et ce qui se fait à Paris a des conséquences sur les autres collectivités.

Précisément, ce sera mon deuxième point, il y a aussi une occasion perdue et un regret de ma part qu'à l'occasion des discussions que nous avons eues sur "Paris Métropole", le débat sur une régie publique rassemblant l'ensemble des communes dans "Paris Métropole" n'ait pas pu avoir lieu et je regrette que 144 communes aient fait le choix, à nouveau, de signer une délégation de service public avec le groupe Veolia, alors que c'était sans doute l'échelle qui permettait au mieux de mettre en commun des expériences, des difficultés, des moyens, qui donnaient du sens, qui donnaient de la force, à notre projet de vouloir mettre en régie publique l'eau.

Il y a là un débat de fond parce que nous pensons - cela a été très bien dit par beaucoup d'entre vous, notamment par Ian BROSSAT -, que l'eau est un bien commun, qu'elle doit avoir un statut à part, unique, celui de source de vie, comme les rayons du soleil, comme l'air que nous respirons. L'accès à l'eau pour tous est un problème qui ne peut être résolu que par la puissance publique.

C'est, certes, une proclamation philosophique, mais d'importance, qui nous permet de comprendre les discussions que nous avons. Oui, tout cela a un coût, mais nous considérons que l'eau est quelque chose d'indispensable ; aucun organisme humain ne peut résister à plus de trois journées sans eau.

Cela me permettra d'apporter des éléments de réponse, s'il le permet, à M. BERTHAULT et je présente d'ores et déjà le vœu que nous avons proposé : celui de la gratuité pour les premiers mètres cubes. Si nous sommes d'accord avec ce que je viens de dire, à savoir que l'eau est un bien différent de tous les autres, qui ne peut pas être marchandisé, car il nous semblerait inacceptable, insupportable, que quelqu'un, je ne sais trop quel organisme privé, quelle entreprise, privatise l'air que nous respirons, faisons la même chose avec l'eau et donnons-nous les conditions et les moyens de faire en sorte qu'il y ait un accès... Nous proposons la gratuité des 15 premiers mètres cubes pour chacun, cette idée de la gratuité.

Je réponds à M. BERTHAULT et, à travers lui, à ceux qui auraient pu être sensibles à son argument que cela coûte : oui, cela coûte, bien entendu, mais ceux qui, au XIXe siècle mettaient en place l'école publique gratuite et laïque avaient aussi mesuré que tout cela avait un coût. L'école coûte. Je vous vois balayer l'argument de la main, mais c'est un choix que la puissance publique doit assumer. Pour que la société fonctionne, il est indispensable qu'une éducation publique soit donnée à nos concitoyens ; nous pensons que c'est la même chose concernant l'accès à l'eau.

Rassurez-vous ! Vous disiez tout à l'heure que cela pouvait avoir des conséquences sur la tarification ; nous avons des réponses. C'est la raison pour laquelle nous proposons, par exemple, qu'il y ait des tarifications particulières, notamment pour les entreprises qui utilisent beaucoup d'eau de manière bien souvent déraisonnable et qui contribuent aujourd'hui à la crise écologique dans laquelle nous sommes plongés. Il faut avoir une législation, une puissance publique, qui donne du sens et qui nous permet d'offrir un accès à l'eau au plus grand nombre de familles et, je le dis, en faisant cela, nous constituerons un exemple et nous permettrons à d'autres communes de nous rejoindre pour faire mieux.

Là encore, je souhaite profiter du fait que nous sommes à Paris. Le Maire de Paris dit souvent, d'ailleurs, dans certains de ses discours, que Paris, c'est plus grand que nous. Je crois, comme je le disais tout à l'heure, que ce que nous faisons ici est regardé par toutes les villes de France et l'objectif est de porter cette discussion à un niveau supérieur que celui seulement des débats à avoir dans les différentes municipalités ; c'est un débat national.

Nous sommes favorables à ce qu'il y ait un référendum sur cette question, un référendum pour l'eau publique, à l'image de ce qui a été fait en Italie, qui permettrait que notre peuple soit consulté. Certains candidats sont rentrés en campagne électorale en disant vouloir utiliser des référendums pour trancher nombre de questions. Pour notre part, nous ne sommes pas opposés à des référendums, nous sommes déjà pour que les référendums et les résultats soient respectés, ce qui n'est pas le cas de la part du même candidat qui veut faire des référendums en n'ayant pas respecté les résultats d'autres référendums, mais ce qui importe, ce sont les sujets qui font l'objet de référendums.

Ce que nous faisons de l'eau est un beau sujet. Est-ce nous permettons la gratuité pour des gens ?

Bref, vous le voyez, nous avons des solutions que nous apportons dans le débat. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons la gratuité et la maîtrise publique de l'accès à l'eau...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur CORBIÈRE, vous avez terminé.

M. Alexis CORBIÈRE. - Eh bien j'ai terminé, et c'est une belle façon de terminer, car nous sommes conscients, et je termine là-dessus, de l'intense lobbying, aujourd'hui, qui est mené par des organismes privés pour faire en sorte que ce soit toujours la gestion privée qui l'emporte.

Nous ne sommes pas dupes et nous ne sommes pas naïfs ; voilà pourquoi nous présentons ce vœu.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur REY ?

M. Gérard REY. - Monsieur le Maire, la distribution de l'eau à Paris a été confiée les années précédentes, par délégation de service public, à deux opérateurs privés.

Le rôle de l'ex-S.A.G.E.P., devenue "Eau de Paris", S.E.M. de la Ville, était ambigu, voire contradictoire. La S.E.M. était en charge d'exercer le contrôle des opérateurs, tout en ayant à son capital une partie de ces mêmes opérateurs. Cette situation était peu satisfaisante et nécessitait une évolution.

Mais cette constatation ne peut nous interdire d'examiner les résultats et les conséquences de la première année pleine de la remunicipalisation de la distribution de l'eau exercée par la régie municipale.

Le choix de la remunicipalisation n'était, a priori, pas le plus adapté et ne correspondait pas forcément et pleinement aux intérêts des Parisiens. Cette décision a été prise unilatéralement et a traduit un choix politique sans débat devant les élus. Elle a été présentée comme telle par le Maire dans son projet municipal.

Cette remunicipalisation de la distribution a, néanmoins, entraîné de grandes difficultés dans sa mise en application. Le coût financier de changements structurels n'a jamais été clairement indiqué.

La mise en régie de la distribution de l'eau a généré des problèmes sociaux importants liés à la fusion des statuts des personnels privés, publics et au départ des cadres. Ce malaise social s'est traduit par un conflit social majeur. La sortie de crise a nécessité une augmentation et un alignement par le haut des rémunérations des personnels. Cette décision, acceptable socialement, ne peut contribuer à une réduction du coût de revient de la distribution. Les coûts de fonctionnement, et notamment salariaux, sont majeurs dans le coût de la distribution de l'eau.

Compte tenu de cette évolution, il ne semble pas que des économies puissent avoir été réalisées sur ce point.

L'acquisition du savoir-faire, des compétences nouvelles et des connaissances techniques, la création d'un nouveau métier n'est pas aisée à réaliser et a un coût certain.

Le prix de la distribution de l'eau dépend également du montant des investissements pour l'entretien du réseau. Il est nécessaire de le maintenir à un bon niveau pour préserver la qualité du réseau et ne pas reporter et aggraver les charges sur les années suivantes.

Il ne faudrait pas que le montant des investissements serve de variable d'ajustement pour permettre une baisse artificielle du prix de l'eau et de sa distribution.

Aussi, dans ces conditions, la réduction de 8 % du prix apparaît plutôt comme dictée par l'objectif de conforter le choix de la remunicipalisation et de justifier l'orientation de la politique de gestion en vigueur. Il faut rappeler que la part de distribution et de la production ne représente qu'une partie, la plus faible, du coût global de l'eau.

Outre les gains de productivité et la réduction des marges des opérateurs si souvent annoncés, il aurait été intéressant de savoir quelles sont les raisons de cette réduction du prix de l'eau. Réduction due à la baisse des investissements ? Réduction due à l'augmentation des coûts salariaux ? Des frais généraux ? Quelles sont les raisons réelles qui ont pu conduire à cette réduction annoncée ?

Enfin, je voudrais vous dire que la municipalisation de la distribution n'a pas été totalement favorable aux utilisateurs. Le service rendu aux Parisiens n'a pas été amélioré en matière de coût et de délai de connexion au réseau, et si vous avez des doutes, appelez vous-mêmes les services concernés pour avoir des informations souvent contradictoires.

Il apparaît nécessaire et indispensable d'instaurer au plus vite des indicateurs de performance pour permettre à la régie d'être plus attentive à la qualité des missions et au service des utilisateurs, et connaître réellement la qualité de ces résultats.

La régie ne peut pas faire abstraction de cet effort. La situation structurelle de monopole ne conduit pas naturellement à une amélioration des performances et des résultats financiers, et donc du prix de l'eau pour les Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 6e Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille la semaine dernière a été une formidable occasion de mettre en lumière la dimension internationale et géopolitique de la question de l'eau.

Dans ce contexte, n'est-il pas un peu regrettable que cette dimension ne soit pas davantage mise en avant dans la communication, puisque celle-ci a précisément pour objectif de proposer un "horizon élargi sur cet enjeu" ?

Je voudrais donc revenir brièvement sur le rôle que notre capitale joue et doit jouer en la matière en tant qu'acteur sur la scène internationale.

Paris consacre 1 % de son budget annexe du service d'eau et d'assainissement à des actions de solidarité internationale. La Ville est ainsi le premier contributeur français dans sa participation aux Objectifs du Millénaire pour le Développement dans ce domaine.

Comme l'a déjà fait un grand nombre d'orateurs, il est bon de rappeler ici l'effet décisif de la loi Oudin-Santini de 2005, qui a permis de mobiliser des sommes jamais atteintes dans le domaine de la coopération décentralisée.

Cette ambition internationale est l'honneur de Paris, autant quelle participe à son rayonnement et à son influence dans le monde.

Il s'agit de poursuivre cette action, y compris en lien avec le travail remarquable de l'A.I.M.F. qui, depuis 2005, a mobilisé plus de 11 millions d'euros pour le financement de projets d'eau et d'assainissement dans les villes francophones.

Moins médiatisée que l'accès à l'eau potable, la question de l'assainissement est elle aussi cruciale.

Dans les pays en voie de développement, 90 % des eaux usées sont rejetées sans traitement, polluant ainsi l'environnement avec des conséquences directes sur les conditions de vie des populations. Au-delà des questions sanitaires, l'enjeu de l'eau nous confronte à des questions sociales et de dignité humaine.

Dans la poursuite de cet effort et de cette ambition, je ne voudrais pas oublier de valoriser le travail des ingénieurs et experts de la Ville. Le partage de leur savoir-faire est peut-être plus important encore que le financement de projets, car c'est par la transmission et la formation des populations locales et des cadres locaux que le développement peut se réaliser de façon pérenne.

En conclusion, je voudrais faire apparaître un exemple nouveau dans ce contexte de l'eau. Le savoir-faire français peut se transmettre de différentes manières, et l'exemple d'Alger en est une bonne illustration. La capitale algérienne, qui connaissait des problèmes d'accès à l'eau considérables, avec des coupures à répétition, a eu recours à une forme de co-entreprise entre une agence publique de l'eau et une société privée française qui a remporté l'appel d'offres, et qui s'est engagée à la formation et au développement des compétences des cadres algériens. Le succès est au rendez-vous. C'est là un moyen complémentaire de partager des savoir-faire, dont il ne faudrait pas se priver, qui dès lors permet d'entreprendre des projets de beaucoup plus grande ampleur. Entre Alger et la France au moment du 50e anniversaire du cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie, quel plus beau symbole que l'eau pour renforcer le lien entre nos deux pays ? Je me risquerai même à dire : pour réamorcer la pompe des liens entre nos deux pays. L'eau comme facteur de réconciliation !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, je vous remercie beaucoup de cette intervention, à laquelle je souscris totalement. Je préfère que ce soit vous, élue de l'opposition et présidente d'une commission, qui disiez que la collectivité parisienne est la première dans la coopération internationale en matière d'eau, pour la France.

Je pense que si je l'avais dit, certains de vos collègues m'auraient accusé d'autosatisfaction. Dans votre rôle de présidente de commission, vous m'avez fait une bonne surprise.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je tiens pour ma part à saluer, au nom des élues républicaines socialistes, l'exemplarité de cette communication. Nous sommes intervenues de nombreuses fois sur la remunicipalisation de l'eau, sur sa nécessité, tant politique qu'économique.

Les gains obtenus frôlent les 3 millions d'euros mensuels. Ils nous ont ainsi permis de baisser le coût global de l'eau tout en maintenant un investissement de presque 6 millions d'euros mensuels. C'est la preuve que la remunicipalisation permet le contrôle et la gestion politique, donc démocratique, d'un bien vital tout en étant économiquement rentable.

Ce rapport démontre que les chiffres prévisionnels pessimistes d'experts autoproclamés, souvent payés directement ou indirectement par les multinationales, étaient du pur lobbying, et l'intérêt des usagers de l'eau, l'intérêt économique des Parisiens, leur dernier souci.

Cette réussite, tant structurelle qu'économique et humaine, n'aurait pas été possible sans l'implication totale de notre Municipalité, à commencer bien sûr par vous, par celle de notre Maire, Bertrand DELANOË, d'Anne LE STRAT et de son cabinet, ainsi que celle des directions concernées et l'ensemble des personnels de la Ville et d'Eau de Paris.

Cette remunicipalisation a été depuis le début pensée et appréhendée de manière globale. La concertation entre citoyens, élus, organisations syndicales et les nombreuses structures associatives s'est trouvée au cœur même du processus.

Les délibérations que nous nous apprêtons à voter aujourd'hui en sont une excellente traduction.

Je souhaite également intervenir sur le réseau d'eau non potable. Nous le savons tous, l'accès à l'eau devient de plus en plus problématique pour notre planète. Dans ce contexte, il semble que le seul bon sens devrait nous conduire à n'utiliser l'eau potable que lorsqu'elle est nécessaire, d'autant plus que notre Ville a la chance inouïe de disposer de deux réseaux : l'un d'eau potable, et l'autre d'eau non potable.

Cependant, depuis une vingtaine d'années, notre Assemblée peinait à trouver un consensus. Le coût de la rénovation n'était-il pas trop important au vu de l'utilité ? Ne fallait-il pas supprimer ce réseau ? Trouver des moyens alternatifs à l'utilisation de l'eau ? L'accès à l'eau non potable ne devait-il pas être limité au strict nécessaire pour éviter tout risque sanitaire ? Autant de questions.

Il a fallu faire preuve de patience, de travail, de dialogue, multiplier les concertations afin d'arriver à la délibération qui nous est soumise aujourd'hui.

La conférence de consensus de décembre 2009 a permis la prise en compte des remarques du jury par notre Municipalité et d'organiser des temps d'information et d'échange, notamment avec les membres de l'Observatoire parisien de l'Eau sur les études complémentaires menées par Eau de Paris et l'Atelier parisien d'Urbanisme en lien avec les services de la Ville.

Cela a débouché sur une réunion de concertation à l'Hôtel de Ville le 28 novembre dernier, à laquelle furent conviés l'ensemble des conseillers de Paris, les membres du jury et les intervenants de la conférence de consensus, les personnes ayant assisté aux débats et les membres de l'Observatoire parisien de l'Eau.

Alors que le maintien du réseau était fortement remis en cause au début du processus de réflexion, la qualité des études et du travail, l'implication des différents services de la Ville et des élus ont permis de remettre les choses à plat, de prendre une décision qui recueille désormais le consensus.

Comment n'en serait-il pas ainsi ? Utiliser cette eau pour arroser les jardins, pour les activités industrielles, pour le lavage des rues, des voitures, tout cela rime avec bon sens, écologie et économie.

Outre la nécessité écologique, le coût de la rénovation sera de deux à cinq fois moindre que celui de son démantèlement ou de sa non exploitation.

Enfin, nous aurons la capacité d'améliorer le bien-être des Parisiennes et des Parisiens, je pense notamment aux possibilités d'atténuer les îlots de chaleur dont vous avez parlé, cela n'est possible que parce que nous avons fait le choix de la régie, cela n'est possible que parce que notre municipalité est exigeante.

Elle effectue un travail de fond qui s'appuie sur des travaux de chercheurs en matière de gestion des eaux pluviales ou de bioclimatique, agit en concertation avec nos concitoyens et nos voisins métropolitains, elle s'inspire de ce qui se fait ailleurs, au Japon ou en Allemagne notamment, sans oublier nos spécificités.

Lorsque l'on voit la qualité du rapport, on a du mal à imaginer la pensée unique axée sur la nécessité de démanteler ce réseau qui régnait il y a à peine quelques années.

C'est l'occasion de nous féliciter collectivement de ce que l'action politique peut permettre de faire.

Installation des compteurs pour facturer au plus juste les consommations d'eau non potable, réflexion sur les moyens d'optimiser le fonctionnement du réseau, voici un bel exemple de l'excellente coordination qui existe désormais entre notre Ville, au travers du Service technique de l'eau et de l'assainissement en particulier, et Eau de Paris.

Désormais, grâce à la remunicipalisation, nous pouvons gérer nos ressources d'eau dans le seul intérêt des Parisiennes et des Parisiens avec une vision à long terme : participer aux réflexions de l'A.P.U.R., répondre aux besoins de la D.E.V.E. en toute transparence, rapidement et sans souci.

Eau de Paris a contribué aux débats, aux propositions et à la réflexion, comme ne l'auraient jamais fait les délégataires. C'est, vous l'aurez compris, avec une joie toute particulière, Monsieur le Maire, chère Anne LE STRAT, chers collègues, que les élues républicaines et socialistes s'appêtent à voter l'ensemble des délibérations concernant l'eau.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - L'eau est un enjeu majeur de notre siècle, 800 millions d'êtres humains n'ont aucun accès à l'eau potable et 2,6 milliards n'ont pas d'assainissement.

Les maladies hydriques restent la première cause de mortalité dans le monde et pourtant, ici, il semble si simple d'ouvrir le robinet et de laisser l'eau s'écouler que nous avons perdu la conscience de tout ce qu'il y a en amont et en aval et nous oublions la chance que nous avons de bénéficier d'un service performant et de bon marché.

C'est pourquoi l'eau est aussi un enjeu de notre ville, qui a besoin de l'attention des élus, qui a besoin d'une mise en forme et d'un soutien politique fort.

Pour cela, merci à vous, Monsieur le Maire, et à votre adjointe Anne LE STRAT d'être au rendez-vous démocratique de l'eau.

Ce débat offre l'occasion de mesurer où la volonté politique peut nous mener. Grâce à la remunicipalisation, nous en avons fini avec un oligopole à l'origine d'une augmentation du prix de l'eau de 260 %...

J'ai entendu Jean-Didier BERTHAULT indiquer le chiffre de 289 %. Prenons son chiffre de 174 % sur la seule part municipale du prix de l'eau, une telle augmentation excède de 2,5 à 3 fois l'indice des prix, sur la même période.

Nous sommes passés d'un oligopole avec une augmentation effrénée du coût pour les usagers, d'une stratégie d'investissement défailante sur le réseau et inexistante sur la protection de la ressource, de cette situation coûteuse, inefficace et injuste socialement à une régie publique qui fait honneur au service public en dégageant 35 millions d'économie sur sa gestion dès la première année.

J'entends aussi le discours sur l'affaiblissement ou l'amoindrissement du tissu des P.M.E. qui interviennent sur le secteur de l'eau. Ce discours est malhonnête et faux, car, si la gouvernance change, il y a toujours besoin d'investissements et donc de travaux, mais qui, cette fois, seront réalisés par une mise en concurrence et non pas simplement par les filiales des grands groupes qui détenaient cet oligopole. Il faut le dire haut et fort.

Mettant à l'honneur une bonne gestion dans laquelle l'eau ne sert pas à rémunérer des actionnaires, nous avons bâti la régie publique Eau de Paris sur les valeurs de solidarité, d'investissement pour l'avenir et de juste prix pour l'utilisateur.

Solidarité en rendant effectif le droit à l'eau pour ceux qui en ont le plus besoin : les sans-abri avec de nombreux nouveaux points à l'eau dans la ville et les ménages les plus démunis, grâce à la mise en place d'une allocation préventive de solidarité de l'eau, destinée à être versée automatiquement aux Parisiens qui bénéficient des aides au logement de la ville.

Solidarité aussi par un travail avec les bailleurs sociaux afin de garantir qualité de service aux locataires et juste facturation.

Solidarité et investissements vont de pair. Ainsi, nous déployons dans le parc social des kits économiseurs d'eau pour limiter les fuites et le gaspillage, mais surtout, dès lors que nous ne cherchons plus à faire du service de l'eau un lucratif commerce, nous pouvons réinvestir les marges prélevées jusqu'alors par les entreprises délégataires.

C'est ainsi qu'Eau de Paris a construit un plan d'investissement très volontariste : plus de 70 millions d'euros par an sont désormais investis chaque année.

Amélioration du réseau, lutte contre les fuites, recherche et protection de la ressource sont nos priorités affirmées.

J'insiste un instant sur la protection de la ressource, car tant reste à faire ! Mais c'est aussi un immense gisement d'économie et d'amélioration de l'environnement sur le long terme.

Un service public n'est digne de ce nom qu'à la condition qu'il offre une tarification juste et équitable. C'est donc avec une grande fierté (j'y reviens, comme certains de mes collègues l'ont déjà fait) que nous avons accompagné la reprise en régie d'une baisse de 8 %.

8 % de baisse alors que tous les fluides augmentent : gaz, essence, électricité, voilà une mesure plus que bienvenue dans la crise que nous connaissons.

Disons-le clair et net pour couper court aux arguments entendus ici et là par les nostalgiques de la gestion privée : dans la Région parisienne, l'Eau de Paris est de meilleure qualité et moins onéreuse que ses voisines.

Il n'est d'appréciation valable que si elle est juste et vous me permettez, après avoir loué tous les efforts et la performance d'Eau de Paris, fruit du travail de ses personnels et de sa Présidente, de regrette, comme je l'ai fait au Conseil d'administration du S.I.A.A.P., que la redevance d'assainissement doit augmenter de 6 % chaque année.

Si le service rendu est de qualité, je pense, Monsieur le Maire, que nous ne devons pas être moins exigeants sur la performance de l'assainissement et que nous avons là encore des marges de progrès à conquérir.

J'évoquais pour commencer mon propos la magie quotidienne qu'il y a à bénéficier d'une eau propre et d'un assainissement performant, or nous n'avons pas toujours conscience des enjeux environnementaux de notre geste lorsque nous ouvrons le robinet.

Les activités de production de l'eau, de transport et d'assainissement sont très consommatrices d'énergie. Je me réjouis que le contrat d'objectifs qu'il nous est proposé de modifier progresse nettement à cet égard.

En effet, par ce contrat, Eau de Paris s'engage à réduire de 3,6 % par an ses émissions de gaz à effet de serre, 3,6 %, c'est l'effort à réaliser chaque année en commençant dès 2012 pour atteindre le facteur 4, une baisse de 75 %, auquel la France s'est engagée.

Cela correspond aussi à l'effort à faire pour atteindre l'objectif d'une baisse de 25 % des émissions d'ici à 2020.

La baisse des émissions ne suit pas nécessairement une trajectoire linéaire et j'espère que nous pourrons faire un peu plus, il faudrait en effet 4,4 % chaque année, en commençant dès maintenant, pour atteindre les 30 % voulus par la Ville sur les émissions de son administration en 2020.

Vous voyez par cet exemple que les objectifs du Plan Climat sont très concrets et se traduisent par un effort important à réaliser dès aujourd'hui et dans la durée.

Espérons qu'un engagement comparable à celui d'Eau de Paris sera aussi pris et tenu par chacun des opérateurs municipaux.

La consommation d'eau nécessite un prélèvement dans la ressource. La moitié de l'eau que nous utilisons vient de ressources souterraines et l'autre moitié de ressources de surface, la Marne et la Seine.

Eau de Paris s'approvisionne jusqu'à 170 kilomètres de Paris pour offrir une eau de qualité qui ne nécessite pas trop de traitements chimiques.

Les territoires sur lesquels nous prélevons de l'eau s'interrogent parfois sur cette solidarité de fait qui est historique et qu'ils ont avec les Parisiens.

Je voudrais profiter de ce débat et plus largement du contexte du débat métropolitain pour redire avec force que nos eaux souterraines ne viennent pas de pompage dans les nappes, mais de l'utilisation de sources qui remontent en surface.

Cela fait une très grande différence avec d'autres producteurs d'eau. Personne ne peut dire qu'Eau de Paris fait baisser ou épuise les nappes souterraines, son prélèvement peut avoir un effet sur le débit des cours d'eau, certes, encore que nous réduisons ce que nous prélevons en période d'étiage.

Le choix entre les eaux de surface et les eaux souterraines est un choix complexe. Parmi les nombreux paramètres à prendre en compte, nous pourrions, pourquoi pas, intégrer la température de l'eau dans le choix entre ces eaux pour réduire les consommations énergétiques dans les chauffe-eau, dans les lave-linge et dans les lave-vaisselle des Parisiens.

Il y a un gisement important dans l'économie de quelques degrés sur des millions de litres chaque jour. Mais c'est en réalité à travers l'ensemble des impacts de notre consommation, en amont comme en aval, que doit être fixé l'équilibre entre le prélèvement dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines.

Faute d'études approfondies sur l'ensemble de ces impacts, il me semble important de maintenir un certain équilibre entre ces provenances. Et le contrat d'objectif, s'il est assoupli légèrement, conserve cet objectif d'équilibre.

Celui-ci doit s'apprécier sur l'année entière pour minimiser nos impacts qui ne sont pas les mêmes en période d'étiage ou d'abondance. Cela me conduit à évoquer quelques aspects du potentiel de l'eau dans la ville.

L'excellent travail conduit par la Direction de la Propreté de l'Eau et son service technique de l'eau et de l'assainissement, dont je veux saluer les dirigeants et le personnel, nous permet de disposer d'une réflexion de qualité sur les enjeux potentiels de long terme. Ainsi est-il proposé de conserver le réseau d'eau non potable. Quelle bonne nouvelle ! A l'heure des réseaux de communication, intelligents, ou de chaleur, Paris peut s'enorgueillir d'avoir pas moins que cinq réseaux d'eau : l'eau potable, l'eau non potable, l'eau glacée pour la climatisation, l'eau chaude et la vapeur pour le chauffage des immeubles et les usages professionnels.

C'est une chance unique que nous avons là. Réserver à des usages adaptés, comme les lacs des bois ou le nettoyage des rues, l'eau non potable permet d'économiser l'énergie et les produits chimiques nécessaires à la production d'eau potable. Sa remise en état, voire son extension sont maintenant possibles et c'est heureux pour l'environnement.

De nouveaux usages sont imaginés : récupération de la chaleur des eaux usées, création de ruisseaux urbains, vente à de nouveaux usagers professionnels ou à d'autres collectivités. On pense même à l'arrosage des sols surchauffés en période de canicule pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains, cet effet qui produisait une température supérieure de 8 degrés à Paris comparée à la lointaine banlieue pendant les canicules de 2003.

Si l'on peut se féliciter de ce festival de propositions et de l'existence de ce réseau d'eau non potable, je m'interroge sur la pertinence de prélever de l'eau dans une ressource sur laquelle la tension ira croissante pour la faire s'évaporer sur du goudron. Je pense que nous devons continuer à réfléchir.

Dans un contexte de stress hydrique croissant, nous devons prioritairement privilégier la végétalisation qui produit le même effet par l'évapotranspiration, chercher à réduire les surfaces goudronnées, les rendre moins absorbantes de la chaleur et donc plus réfléchissantes et travailler comme à Berlin sur les trames vertes et bleues pour faire glisser des masses d'air frais jusqu'au cœur de la ville.

Les trames vertes et bleues créent donc un lien direct entre cette communication sur l'eau et le plan de biodiversité que nous avons adopté. Les trames bleues de la Seine, des canaux et du plan biodiversité constituent l'architecture qui devra être mise en cohérence avec la trame bleue du Schéma régional de cohérence écologique en cours d'élaboration. Nous en parlerons bientôt.

Il y aurait encore bien d'autres sujets passionnants à évoquer...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous savez qu'il y a une autre intervention après vous, mais vous ne lui laissez pas de temps, je vous signale.

M. François VAUGLIN. - C'est ma dernière phrase.

Il y aurait encore bien d'autres sujets passionnants à évoquer mais, vous le voyez, la politique de l'eau forme un tout riche et complexe. Avec cette politique de l'eau dont nous sommes fiers, Paris a démontré que la passion du service public permettait de se consacrer au seul intérêt qui vaille pour l'eau, bien commun : l'intérêt général.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Seine est classée comme corridor écologique d'intérêt national dans le projet de Schéma directeur de la Région Ile-de-France. Préserver la qualité de l'eau de la Seine, c'est protéger évidemment les milieux aquatiques.

En zones urbaines et périurbaines, ces écosystèmes sont en forte régression. Il est fondamental pour notre collectivité d'améliorer la qualité de l'eau pour préserver et permettre le développement de la biodiversité, cela a déjà été dit auparavant.

Les enjeux du traitement des eaux sont à la fois environnementaux mais aussi sanitaires, puisque protéger les milieux aquatiques, c'est protéger les ressources en eau destinée à la production d'eau potable.

Enfin les enjeux sont aussi économiques compte tenu des limites techniques et financières du traitement des eaux. Reconquérir la qualité de l'eau signifie réduire les coûts de traitement pour la production d'eau potable.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, le réseau d'assainissement parisien a été conçu à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, en réponse aux épidémies. Le baron Haussmann confia à l'ingénieur Belgrand la réalisation d'un projet global d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la capitale. Il instaura l'obligation de création d'égouts sous chaque rue.

Entre 1990 et 2010, la Ville de Paris a mis en œuvre un plan de modernisation de ce réseau d'assainissement comportant plusieurs volets. Il s'agissait notamment de la réhabilitation du réseau, de la modernisation des usines de pompage et de la gestion des flux. Ces travaux ont notamment permis de mieux valoriser la galerie technique en augmentant son utilisation. Ainsi, par exemple, le réseau a permis le déploiement du réseau "Fiber To The Home" sur l'ensemble du territoire parisien, dans le cadre du projet Paris numérique.

Ce plan a permis aussi de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer les conditions de travail des égoutiers parisiens : renforcement du suivi médical des agents travaillant en égouts, rénovation des lieux d'appel, adaptation des véhicules en travail en égouts et acquisition de nouveaux équipements de protection individuelle. Autant d'actions qui ont permis à la section de l'assainissement parisien d'agir en faveur de la réduction du nombre d'accidents du travail.

A l'issue de ce programme, il a été décidé de poursuivre les efforts en matière de sécurité et de santé au travail, en réduisant l'exposition des agents aux risques. En 2011, le service technique de l'eau et de l'assainissement a mené une réflexion afin de traduire cette volonté en actions concrètes, dans le cadre d'un nouveau projet de service. Ce projet, élaboré grâce à l'implication de l'ensemble des agents, permettra à la section de l'assainissement parisien de répondre au mieux aux enjeux futurs et de promouvoir une gestion moderne, innovante et sécurisée du réseau d'assainissement.

Je profite d'ailleurs de la parole qui m'est donnée aujourd'hui pour saluer l'implication de l'ensemble de ces agents qui font un travail essentiel.

Un autre objectif de ce plan est bien entendu celui d'avoir un réseau d'assainissement géré de façon moderne et innovante. Pour connaître l'état de son patrimoine et partager ces informations, la section de l'assainissement parisien dispose d'un système d'information géographique qui permet d'avoir une information partagée, fiable et actualisée sur le réseau d'assainissement.

Pour améliorer, par exemple, la visualisation de l'intérieur de l'égout, la section de l'assainissement parisien se dote d'un logiciel permettant une représentation en 3D de ces galeries techniques afin d'en appréhender le volume et l'encombrement.

Enfin, priorité est aujourd'hui donnée à l'amélioration des programmes de surveillance des réductions des rejets des micropolluants en Seine. La Ville de Paris réalise son propre suivi de la qualité de l'eau sur le tronçon parisien de la Seine, en parallèle de celui de l'A.D.R.I. et de celui du S.I.A.A.P.

Dans le cadre de la modernisation de son réseau d'assainissement, la municipalité parisienne a mis au point une gestion automatisée du réseau. Cette amélioration a notamment permis de réduire considérablement les déversements d'eau non traitée en Seine. La gestion des eaux pluviales a pendant longtemps reposé sur leur collecte par le réseau d'assainissement et leur évacuation vers les stations d'épuration. En cas de pluies intenses, les eaux sont rejetées en Seine pour éviter la saturation du réseau et l'inondation de l'espace public.

Mais l'approche de la gestion des eaux pluviales a depuis largement évolué. Il s'agit aujourd'hui d'encourager à Paris une gestion au plus proche de l'endroit où la pluie tombe. Les bénéfices attendus sont triples : réduction des rejets en Seine par temps de pluie et donc des pollutions du milieu naturel, baisse des quantités d'eaux pluviales

envoyées vers les stations d'épuration et diminution des risques d'inondation par débordement des réseaux par temps d'orage.

De premières dispositions dans le sens d'une nouvelle approche de la gestion des eaux pluviales ont été prises en 2006 dans le P.L.U. Depuis, la municipalité s'est lancée dans l'élaboration d'un document de zonage pluvial. Ce document stipulera les principes de gestion des eaux pluviales à mettre en œuvre au niveau du territoire parisien.

Un guide méthodologique sur les techniques dites alternatives de gestion des eaux pluviales est également en préparation. Destiné aux aménageurs et aux constructeurs, il vise à promouvoir une prise en compte de la composante eau pluviale dès la phase de conception des projets urbains.

Au total, avec un volume d'eau déversé en 2011 de 1,9 million de mètres cubes contre 13,5 millions de mètres cubes en moyenne il y a une dizaine d'années, ces rejets ont été divisés par six. L'impact sur le milieu naturel, en particulier les populations piscicoles, est extrêmement positif : on recense aujourd'hui 32 espèces de poissons contre 3 seulement dans les années 70, ce qui témoigne d'une très nette amélioration de la qualité de l'eau de la Seine.

Autre enjeu écologique et économique de l'assainissement de l'eau parisienne, c'est la récupération de la chaleur des eaux usées. En effet, la ville de demain sera nécessairement plus économe en ressources. Je me félicite que la collectivité parisienne s'engage dans la valorisation des eaux usées récupérées dans les égouts ou dans les immeubles, afin de limiter le recours aux énergies non renouvelables.

Cette solution urbaine innovante pour produire de la chaleur sans combustible fossile s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par le Plan Climat de Paris. On estime ainsi que les eaux usées de cent habitants permettraient d'apporter une contribution en chauffage de dix personnes.

Parallèlement, la Ville de Paris a prévu de lancer en 2012, en partenariat avec le S.I.A.A.P., une étude sur le potentiel énergétique du réseau d'assainissement parisien, de façon à mieux cibler l'action de la Ville dans ce domaine.

D'autres technologies intéressent également la Ville, il s'agit de la récupération de la chaleur des eaux grises et des condensats de chauffage.

Les perspectives qu'offrent ces procédés sont intéressantes compte tenu de la taille du parc d'équipements publics municipaux et des logements sociaux parisiens.

En conclusion, je voudrais saluer l'action innovante et ambitieuse menée par vous, Monsieur le Maire, et votre adjointe Mme LE STRAT en matière de traitement des eaux parisiennes, enjeu non seulement sanitaire, écologique, mais aussi économique.

Paris a effectivement une nouvelle fois, et cela a été déjà salué par plusieurs de mes collègues auparavant, un temps d'avance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à tous.

Maintenant, nous allons demander à Anne LE STRAT de nous donner ses réactions, pas toutes, parce qu'il y en aurait pour des heures.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, je vais me limiter dans mes commentaires afin d'être brève.

D'abord, merci à l'ensemble des intervenants, merci très sincèrement pour la qualité de vos interventions, plus chaleureusement pour ceux qui ont bien noté les progrès, les engagements et les avancées permises par notre politique municipale de l'eau, un peu moins pour l'opposition municipale, et je reviendrai sur les arguments parfois tout à fait mensongers et fallacieux qui ont été avancés concernant la régie "Eau de Paris".

D'abord, en propos introductif, vous l'avez bien noté, et c'était important de le souligner : cette communication sur l'eau retrace bien l'ensemble des enjeux liés à l'eau. Ce sont des enjeux de territoire, de proximité, de démocratie, des enjeux d'innovation, de technologie, des enjeux de patrimoine, des enjeux de développement soutenable pour la ville de demain. Cela touche à la fois le quotidien de nos activités et en même temps, des actions de solidarité auprès de notre population parisienne et auprès de la population mondiale, notamment via notre dispositif de solidarité internationale.

C'est donc vraiment un enjeu transversal et multisectoriel par excellence, et c'est d'ailleurs ce que nous avons voulu retracer dans ce livre bleu qui vous a été fourni. J'en profite pour remercier l'ensemble des équipes de la

D.P.E., du STEA, d'Eau de Paris, de l'A.P.U.R., qui a beaucoup travaillé sur l'eau non potable, et des directions de la Ville. C'est assez rare : il y a eu un travail de nombreuses directions de la Ville, de membres de cabinets d'adjoints et d'adjoints eux-mêmes pour intégrer la dimension eau dans nos politiques municipales. Je pense que nous pouvons donc nous féliciter collectivement de ce travail de concertation générale.

Je ne vais pas revenir sur ce qui fait nos points d'accord : l'intégration de nouveaux usages de l'eau dans la ville. Ce sont les eaux pluviales, c'est le maintien du réseau d'eau non potable, délibération extrêmement importante, et j'avoue que je ne comprends pas bien l'Opposition municipale qui, alors qu'il y a un accord de l'ensemble des groupes politiques sur le maintien de ce réseau, ne voudrait pas le voter. J'avoue que vos raisons m'échappent un peu. Je pense qu'un consensus s'est fortement dégagé sur l'utilité du maintien de ce réseau, sur le fait qu'il s'agit d'un enjeu métropolitain, et nous en parlerons lors de cette conférence métropolitaine qui est à organiser. C'est évidemment un enjeu d'environnement pour Paris.

Vous l'avez dit aussi, concernant les actions de solidarité, je pense qu'il y a aussi un consensus, mais j'insiste là-dessus, c'est d'abord la solidarité envers les plus démunis. C'est la charte des bailleurs sociaux qui vous est présentée aujourd'hui et dont vous avez tous voulu souligner la qualité.

Mais c'est aussi l'ensemble des politiques d'aide sociale à l'eau. Je voudrais revenir sur ce que l'Opposition municipale a dit. Daniel MARCOVITCH a très bien rappelé l'ensemble du travail qui a été conduit, il a aussi très bien rappelé que c'est quand même le Parlement et le Gouvernement actuels qui ont pour l'instant bloqué toute proposition de dispositif d'aide préventive pour favoriser l'accès à l'eau et appliquer le droit à l'eau en France. Je pense donc qu'il est assez malvenu que l'Opposition nous donne des leçons sur ce sujet.

Je rappelle d'ailleurs, comme on parle beaucoup du S.E.D.I.F. et des privés, que l'aide sociale du S.E.D.I.F. mise en place par le délégataire en place depuis 1923, en l'occurrence Veolia, a un coût important. Veolia fait payer 244.000 euros par an pour gérer cette aide sociale à l'eau, chiffre qui n'a pas été démenti quand il a été donné au Forum de Marseille.

Alors que notre côté ces politiques d'aide sociale à l'eau sur les plans préventif et curatif sont évidemment financées sur les gains que nous avons faits grâce au retour de la régie. Je pense que c'est bien de préciser qu'il peut y avoir, notamment sur ce sujet, un avantage assez net, visiblement, à avoir un service public avec des missions de service public, et non pas un délégataire privé.

Sur la conférence métropolitaine, vous avez tous rappelé l'importance de la métropolisation des enjeux de l'eau, l'importance des canaux, et merci là aussi pour la D.V.D. et le Service des canaux, pour tout le travail fait.

Comme cela a été souligné, nous avons opéré sur le dossier des canaux un changement de cap important. Depuis 2001, nous avons renoué des contacts avec les communes limitrophes. C'est vraiment une approche totalement différente faite de concertation et qui se traduit notamment dans la rédaction de ce guide qui répond à une demande forte des collectivités.

La conférence métropolitaine sur l'eau, Monsieur BERTHAULT et Madame GASNIER, contrairement à ce que vous dites, ne se résume pas à un débat potentiellement violent entre André SANTINI et moi-même, même si c'est vrai que nous n'avons pas la même approche sur la politique de l'eau. J'ai très clairement demandé que cette conférence métropolitaine de l'eau discute des enjeux multiples de l'eau, notamment la qualité de la ressource, les prélèvements sur la ressource, la mutualisation des moyens de production.

Pour votre gouverne, et pour éviter de dire des inepties, il se trouve que c'est pour l'instant André SANTINI qui bloque l'organisation de cette conférence métropolitaine, conférence qui recueille pourtant l'assentiment de l'ensemble des collectivités dans le syndicat "Paris Métropole", qui voudraient parler de ce sujet. J'espère que vous m'aidez, dans ce cas, à ce que cette conférence métropolitaine sur l'eau voie enfin le jour.

Madame GASNIER, vous avez parlé des barrages-réservoirs, et notamment du fait que nous n'ayons pas parlé des inondations et du projet de La Bassée. Je vous rappelle que nous avons eu un long débat sur ce sujet lors du dernier Conseil de Paris. C'est évidemment une préoccupation forte de la Ville de Paris - cela a été rappelé dans la communication, et je remercie les barrages-réservoirs ici présents -.

Avant d'aborder la question de la régie, je voudrais revenir brièvement sur deux ou trois points et répondre à des souhaits.

J'ai oublié de dire à Yves CONTASSOT que le bilan des aides sociales est rendu. Nous vous le remettrons très rapidement, comme nous nous y sommes engagés.

Sur le contrat d'objectifs, je comprends bien votre souhait. Je pense que nous sommes d'accord sur le fait que la Ville confie des missions à la régie qui est en charge de les rendre opérationnelles. Je pense que vous êtes un administrateur vigilant à ce que la régie fonctionne dans cette logique.

Merci d'avoir rappelé aussi que nous mettons en place une démocratie de l'eau à Paris, ce qui constitue une innovation importante. Au-delà d'un Observatoire parisien de l'eau, ce qui est très innovant, nous avons une gouvernance élargie aux associatifs, aux usagers, à cet observatoire, ce qui est, non seulement largement salué par le monde associatif, mais aussi regardé comme un des exemples à suivre pour une vraie démocratie locale de l'eau.

Enfin, je voudrais dire que nous sommes très vigilants, pour répondre à certains qui ont plus mis l'accent dans leur intervention sur l'assainissement, vigilants au bien-être du personnel, et, vous l'avez aussi rappelé, le nouveau projet de service a vocation à améliorer les conditions de travail, notamment des égoutiers, qui font un travail difficile dans un milieu assez hostile.

Cet objectif d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité du personnel, évidemment, nous l'avons, et vous l'avez d'ailleurs vous-mêmes constaté.

Enfin, et très rapidement, je ne veux pas laisser dire que la régie a dégradé la qualité du service. Nous sommes totalement en désaccord sur ce qui a conduit Paris à créer une régie. Je ne vais pas revenir sur le débat de fond. Cela a été très bien rappelé par le Maire de Paris : nous avons des convictions fortes, que l'eau est un bien commun qui doit pouvoir être approprié par le collectif, et notamment la collectivité et son opérateur public, avec l'intérêt général en ligne de mire, et non pas l'intérêt privé.

Mais, Monsieur BERTHAULT, vous ne pouvez pas dire que les fuites ont augmenté, ce n'est pas vrai ; le rendement du réseau est le même. Ce que vous avez peut-être pointé, c'est que, pour la première fois, nous répondons aux demandes de calcul de l'O.N.E.M.A. Je ne vais pas revenir sur la question technique, mais je ne voudrais pas laisser faire croire ici qu'il y a une dégradation du niveau de rendement du réseau, c'est totalement faux. Je dirai même plus, alors que les distributeurs investissaient à peu près 11 millions d'euros par an sur le réseau parisien, nous investissons à peu près 15 millions d'euros, donc nous augmentons le niveau d'investissement prévu sur le réseau parisien, donc un montant d'investissement supérieur avec une baisse de prix à la fois raisonnable et juste, parce que nous payons enfin à Paris le coût juste pour le service de l'eau, ce qui, en effet, comme cela a été rappelé, fait de Paris l'une des villes les moins chères, avec une qualité de service remarquable, à la fois en termes de rendement, je l'ai dit, et en termes de qualité d'eau ; il suffit de voir les analyses qui sont produites, et vous les avez, d'ailleurs, sur la qualité de l'eau potable au robinet.

Vous dites aussi que nous serions dans une posture un peu dogmatique, voire très sectaire, sur l'exclusion du privé. Là aussi, je voudrais rappeler pour la énième fois, mais c'est important de le dire, que si nous voulons garder la maîtrise de l'exploitation du service, nous travaillons, et cela a été très bien rappelé par François VAUGLIN, avec le secteur privé quand il s'agit de marchés de travaux et nous en passons beaucoup, donc il n'y a pas d'exclusion du secteur privé de l'eau, nous avons juste repris nos pleines prérogatives de puissance publique sur notre service.

Maintenant, la différence avec la période d'avant n'est pas mince ; lorsque nous passons des marchés publics, nous aidons, en réalité, les petites entreprises de l'eau, les P.M.E. de l'eau, grâce à cette concurrence accrue, à enfin pouvoir intégrer le marché de l'eau.

Quand vous parlez d'image de Paris, de pertes d'emplois à cause de la régie, au contraire, nous favorisons tout un secteur économique, notamment lié aux P.M.E. dans le secteur de l'eau, grâce à ce retour en régie. L'un des exemples est évidemment "Aqua Futura", où nous avons inclus des acteurs privés dans ce pôle de recherche publique que nous bâtissons ; il n'y a pas d'exclusive dogmatique, comme vous voulez le faire croire, dans notre politique.

Enfin, et c'est le dernier mot, nous avons à cœur de développer un service de proximité ; de nombreux points d'information, de nombreux points d'accès à l'eau vont être développés sur Paris ; Novéo, comme vous l'avez très bien rappelé, Monsieur le Maire, permet de suivre sa consommation. Nous avons la volonté forte d'accompagner l'ensemble des acteurs de la Ville vers la réduction de la consommation et la baisse du prélèvement sur la ressource. Nous avons cette même préoccupation d'innover, avec le maintien du réseau d'eau non potable, avec comme objectif de diminuer le prélèvement sur la ressource.

Cette politique de l'eau qui vous est présentée ce matin se décline, évidemment, dans le long terme. Ce sont des actions qui s'inscrivent dans des calendriers à la fois de court, de moyen et long termes, avec des perspectives innovantes. Je remercie encore vraiment l'ensemble des acteurs qui y ont contribué. Je compte sur vous aussi pour que vous soyez vigilants sur les différents points qui ont été abordés.

Enfin, avant de donner mon avis sur les vœux, je vous invite, après, à découvrir pour la première fois de l'eau du robinet pétillante, gazeuse, à la buvette, puisque cela nous a été largement demandé.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne, mais je ne vais pas vous redonner la parole pour argumenter sur les vœux, donc si vous souhaitez dire quelque chose sur les vœux ou les amendements, il faut le dire tout de suite.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, car cela a été fait en concertation avec l'ensemble des groupes politiques. En réponse à l'amendement n° 1 présenté par Yves CONTASSOT, nous avons présenté un amendement de l'Exécutif qui, je pense, recueille l'assentiment du groupe E.E.L.V.A.

Je demande le retrait de l'amendement n° 2, parce que là aussi, je n'ai pas eu le temps de l'expliquer, mais nous sommes d'accord sur le fait qu'il ne doit pas y avoir de facturation forfaitaire, mais, évidemment, une comptabilisation actualisée et nous ferons un bilan de la mise en place du comptage de l'eau non potable pour répondre à cette demande. Je pense que le retrait est accepté.

Je vous en remercie.

Je demande le retrait du vœu n° 3 de Jean-Didier BERTHAULT, parce que, d'abord, il ne répond pas à des obligations, pour l'instant, réglementaires, nous ne pouvons pas raccorder l'eau non potable dans les nouvelles constructions ; cela nous est totalement interdit. Je demande donc le retrait de ce vœu. Je pense que cela ne vous empêchera pas de voter quand même pour le maintien de l'eau non potable.

Pour répondre au vœu n° 4, pour reprendre une partie des desiderata de l'U.M.P., proposé par Jean-Didier BERTHAULT, il y a un contre-vœu de l'Exécutif qui, je pense, peut être accepté, puisqu'il reprend les principes énoncés par le vœu.

Le vœu n° 5, là aussi, je suis désolée, Alexis CORBIÈRE, je n'ai pas pu intervenir plus longtemps sur la tarification, mais on en avait déjà parlé, un groupe de travail s'est constitué et nous sommes d'accord pour travailler sur les nouveaux modes de tarification. On verra ce sur quoi il débouchera ; est-ce que ce sera la gratuité des premiers mètres cubes ? Est-ce que ce sera la tarification progressive, différenciée ?

Je rappelle que nos aides sociales à l'eau permettent déjà la gratuité des premiers mètres cubes pour les plus démunis à Paris ; c'est un point important. On a fait un contre-vœu, qui reprend votre demande forte d'un groupe de travail sur la tarification et j'ai cru comprendre qu'il était accepté.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, vraiment merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au vote des projets de délibération.

L'amendement n° 1 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

L'amendement n° 2 est retiré.

Pour ce qui concerne le vœu n° 3 du groupe U.M.P.P.A., est-il retiré ?

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 3 du groupe U.M.P.P.A.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DPE 2).

Si j'ai bien compris, en réponse au vœu n° 4 du groupe U.M.P.P.A. sur le projet de délibération DPE 3 - DLH 40, il y a une réponse de l'Exécutif à travers le vœu n° 4 bis. Cette réponse vous satisfait-elle ?

Bien, votre vœu est retiré et je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif, inspiré en partie par le groupe U.M.P.P.A.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 32).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 3 - DLH 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 3 - DLH 40).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 4).

Le vœu n° 5 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur le DPE 5 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 40).

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté l'unanimité. (2012, DPE 27).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté l'unanimité. (2012, DVD 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 53 - DVD 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté l'unanimité. (2012, SG 53 - DVD 100).

Dépôt de questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe "Europe Ecologie - Les Verts". Elle concerne "l'avenir du Parc des Princes".

La deuxième question, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police, est relative "à la manifestation des ouvriers de l'Usine ArcelorMittal de Florange dans le 15^e arrondissement".

La troisième question est posée par le groupe U.M.P.P.A. Elle concerne "la qualité de l'air à Paris".

La quatrième question émane du groupe Centre et Indépendants. Elle est relative "à l'offre de parkings souterrains".

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est relative "à la fin de la trêve hivernale sur les expulsions locatives".

Mes chers collègues, il est 12 heures 55, je vous propose, après ce bon travail, de reprendre des forces.

Nous reprendrons à 14 heures 45 pour l'examen des questions d'actualité, merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons aux questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à l'avenir du Parc des Princes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, celle de M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le samedi 10 mars, Sébastien BAZIN, président de Colony Capital Europe, a fait part de son analyse des relations futures entre le club du P.S.G. et le stade du Parc des princes.

Selon Sébastien BAZIN, une démolition reconstruction de l'enceinte n'est pas à exclure, afin qu'elle soit "compatible avec les ambitions de Q.S.I.", la société d'investissement du Qatar pour le P.S.G., et ce, malgré le constat que "deux tiers des matchs de ligue 1 ne nécessitent pas plus de place qu'aujourd'hui".

Dans le secteur de la porte d'Auteuil, où s'accumulent des chantiers sportifs consommateurs d'espace et de budget, tant public que privé, une telle hypothèse a de quoi surprendre. Tous ces chantiers ont, en effet, des impacts importants sur l'environnement du quartier et sur la circulation.

Enfin, une démolition du stade renverrait aux calendes grecques l'espoir de voir rejouer l'équipe féminine du P.S.G. au Parc des Princes, comme notre Conseil l'a réclamé à l'unanimité.

Le Parc des Princes bénéficie d'une protection patrimoniale de la Ville de Paris, compte tenu de son caractère architectural très particulier et des techniques constructives innovantes mises en œuvre.

Selon un article de "Time Magazine" paru au moment de l'inauguration, en 1972, le Parc des Princes a été considéré alors comme l'un des ouvrages les plus importants sur le plan de la qualité architecturale qui ait été réalisé à Paris depuis 30 ans, avec le siège du Parti Communiste d'Oscar NIEMEYER, construit cinq ans auparavant, en 1967.

On connaît la capacité financière quasi illimitée des investisseurs qataris, qui n'hésitent pas à investir des sommes considérables comme bon leur semble, sans aucun souci ni respect du patrimoine existant, qu'il soit architectural, sportif ou culturel. Le Prix de l'Arc de Triomphe a ainsi pu être rebaptisé "Prix Qatar" ; devra-t-on, demain, appeler le Parc des Princes le "Parc du Qatar" ou le "Prince du Qatar" ?

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire ce que cette annonce vous inspire comme réflexion ? Etes-vous disposé à faire savoir au futur gestionnaire du stade qu'il devra impérativement respecter la protection patrimoniale de la Ville de Paris ? Etes-vous prêt à affirmer que l'argent ne peut pas tout et ne donne pas tous les droits, y compris celui de détruire un ouvrage protégé ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Jean VUILLERMOZ ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites ces derniers temps sur le Parc des Princes et, Monsieur CONTASSOT, votre question d'actualité va me permettre de faire un point sur ce dossier, dossier sur lequel, je peux en témoigner, la

Mairie de Paris est fortement mobilisée et le Maire lui-même s'est exprimé de manière forte et claire au cours des dernières semaines, notamment lors de la réception annuelle du P.S.G. à l'Hôtel de Ville en janvier dernier.

Je vous rappelle les principaux éléments du dossier.

Notre Conseil a voté en décembre 2009 la candidature de Paris pour faire partie des villes qui accueilleront l'Euro en juin 2016. D'ailleurs, cette candidature, approuvée par notre Conseil en décembre 2009, et qui était très attendue par la Fédération française de football, suppose que le Parc des Princes, construit il y a 40 ans, fasse l'objet d'une rénovation très importante pour répondre aux nouvelles normes européennes et c'est donc dans cet objectif que la Ville a lancé une procédure d'attribution d'un bail emphytéotique.

La conclusion de ce bail emphytéotique a été différée après que le P.S.G., club résidant du Parc des Princes, ait changé d'actionnaire l'été dernier, les nouveaux propriétaires souhaitant revoir le programme des travaux, afin de s'assurer que le projet corresponde parfaitement aux besoins futurs du club. Cette demande est non seulement légitime, mais elle conditionne, évidemment, la conclusion du bail, puisque le P.S.G. fait partie du groupement avec lequel nous sommes entrés en négociation.

Nous travaillons donc avec le groupement dans l'objectif de faire aboutir ce B.E.A. dans les conditions initialement prévues.

Nous sommes, en effet, profondément attachés aux liens historiques forts qui existent entre le P.S.G. et le Parc des Princes et, au-delà, évidemment, avec Paris.

Nous sommes également attachés à ce que notre Ville puisse contribuer à la réussite de l'organisation de l'Euro 2016.

Nous travaillons donc de manière intense avec le groupement, et notamment avec le P.S.G., pour permettre l'aboutissement de ce dossier, aboutissement dans les conditions qui ont été posées dès l'origine ; il s'agit bien d'une rénovation du stade et certainement pas d'une démolition reconstruction.

Ce scénario que vous avez évoqué, c'est vrai que certains en parlent dans la presse peut-être, mais ce n'est pas le cas de la Ville, qui ne se place certainement pas dans cette hypothèse pour au moins deux raisons : son calendrier serait incompatible avec l'organisation de l'Euro en 2016, mais, surtout, le Parc des Princes est un des stades mythiques de notre pays, son ambiance est incomparable ; le Parc, certes, doit évoluer, se moderniser, comme le font la totalité des grands stades européens, mais il n'est pas question de le démolir.

Deuxième condition, au-delà des 20 millions de travaux que nous avons votés en juillet 2011 pour achever les travaux de sécurité, et notamment sur la toiture qui incombait à la Ville au titre de la D.S.P. en vigueur, il n'est pas prévu de financement municipal pour la modernisation du parc dans le cadre du futur B.E.A.

Ceci est loin d'être anodin, si l'on se rapporte au plan de financement des autres stades de l'Euro 2016, qui mettent massivement à contribution les collectivités locales, les endettent et souvent pour de très longues années.

Donc la Ville, le groupement candidat au B.E.A. et le P.S.G. travaillent en vue de cet objectif.

Je ne doute pas que nous trouverons un accord équilibré avec les acteurs concernés et, bien sûr, le nouveau P.S.G. pour concilier une modernisation profonde, mais consensuelle, du Parc des Princes, dans les limites du possible et un calendrier incontournable pour accueillir l'Euro 2016.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, à M. le Préfet de police, relative à la manifestation des ouvriers de l'usine ArcelorMittal de Florange, dans le 15^e arrondissement de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Préfet, jeudi 15 mars, en milieu de journée, une délégation d'ouvriers de l'usine ArcelorMittal de Florange s'est rendue dans le 15^e arrondissement, à proximité du quartier général de campagne de Nicolas SARKOZY.

Ces salariés ont voulu aller à la rencontre du candidat U.M.P. à l'élection présidentielle. Nous avons tous vu les images, tous lu les reportages sur les échauffourées entre cette délégation et les C.R.S., ainsi que l'usage pour le moins brutal de gaz lacrymogènes par les forces de l'ordre.

Nous voulons aujourd'hui connaître le déroulement des faits, car nous ne comprenons pas les événements qui se sont produits.

Partis le matin de Lorraine, dans des cars affrétés par l'intersyndicale, ces 200 travailleurs étaient annoncés depuis longtemps. Depuis plusieurs mois, ils témoignaient des difficultés de la sidérurgie française. Ces dernières semaines, les soutiens de personnalités politiques et culturelles ont afflué.

Ces ouvriers souhaitaient dire haut et fort leurs inquiétudes, ils ont prévenu et ils sont venus.

C'est un ensemble de représentants légitimes qui ont décidé de cette démarche. Ce ne sont pas des casseurs, ce sont des travailleurs. A leur arrivée à Paris, pourtant, comme cela a été rapporté par la presse, ils ont été encadrés par les C.R.S.

Comment est-il possible que, quelques minutes plus tard, on réponde par la fumée du gaz lacrymogène, quel était le danger ?

Le Président de la République n'était courageusement pas présent, les manifestants manifestaient, les journalistes assistaient à la scène, rien d'exceptionnel donc qui justifie ce déploiement de force policière.

Le dialogue social est-il à ce point en panne dans notre pays que l'on déploie tant de grands moyens pour 200 ouvriers qui n'ont même pas rencontré Nicolas SARKOZY ?

Les forces de l'ordre ont-elles senti un tel danger qu'il a fallu refroidir aussi énergiquement une intersyndicale ?

Les images sont frappantes. Nous voudrions savoir, Monsieur le Préfet, les raisons de ce qui s'est produit ce jour-là. Nous voudrions connaître les instructions, la feuille de route des forces de l'ordre.

Nous voudrions surtout savoir quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour que de telles situations ne se reproduisent pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. le Préfet de police et lui seul !

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Président.

Dans la gestion des événements de voie publique qui se déroulent à Paris, la Préfecture de police s'efforce de concilier au mieux le respect de la liberté de manifestation, qui est protégée par la Constitution et garantie par la Convention européenne des droits de l'homme, avec les impératifs de sécurité et d'ordre public.

L'an dernier, dans ce cadre juridique libéral (j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire à cette Assemblée), les fonctionnaires de la Préfecture de police ont garanti le droit de manifester à Paris dans des proportions inédites, avec une très forte augmentation du nombre de manifestations. Il y a eu l'année dernière 3.655 manifestations à Paris, c'est-à-dire qu'il y en a 10 par jour, en moyenne, ce qui traduisait l'année dernière une progression de 25 %.

Dans ce même temps, j'ai été amené à interdire trois manifestations, ce qui, quelquefois, me fait un peu sourire quand j'entends parler du caractère liberticide des forces de police à Paris.

Samedi 10 mars, pour prendre une journée au hasard, ce ne sont pas moins de 21 événements revendicatifs qui se sont tenus à Paris.

Pour préparer et encadrer ces nombreuses manifestations, la Préfecture de police a acquis un savoir-faire incontesté qui trouve à s'exprimer depuis le moment où un projet de rassemblement est porté à notre connaissance.

C'est la phase de la déclaration préalable, expressément prévue par le législateur, jusqu'à la mise en place du service de sécurité adapté le jour de l'événement.

Alors, pour ce qui concerne la manifestation, pour répondre très précisément à votre question, Monsieur le Président, la manifestation sur laquelle vous m'interrogez, les premiers contacts entre l'organisateur et la Direction de l'Ordre public et de la Circulation sont intervenus à notre initiative, car peut-être, effectivement, ces responsables syndicaux ne sont pas habitués à travailler à Paris.

C'est donc à l'initiative de la P.P., le jeudi 14 mars, en début de soirée, soit la veille du déplacement à Paris des salariés d'ArcelorMittal que les contacts ont été pris.

Au cours de ces échanges, la Préfecture de police a fait savoir aux organisateurs qu'elle prenait acte de leur projet de déplacement, qu'ils n'avaient d'ailleurs pas déclaré, tout en leur signifiant clairement que le rassemblement ne pourrait pas se tenir devant le siège de campagne du candidat.

Afin que la manifestation se déroule malgré tout dans les meilleures conditions - ce qui explique d'ailleurs que nous avons accompagné dès le péage, comme cela se fait quelquefois, les salariés en question -, il a été convenu qu'un rassemblement se ferait à proximité immédiate du siège, sur un lieu précédemment signalé.

Dès leur arrivée sur ces lieux, les manifestants ont remis en cause ce lieu retenu pour le rassemblement. Durant quelques minutes, ils ont tenté de forcer le barrage policier mis en place. Les forces de l'ordre ont alors réagi pour empêcher les manifestants de venir au droit du siège de campagne, conformément à ce qui leur avait été indiqué.

Alors que les manifestants faisaient usage d'engins détonants et de fumigènes rouges (c'est d'ailleurs pour cela que l'on a vu notamment des images avec beaucoup de fumée), les forces de l'ordre ont alors adopté une réaction proportionnée pour éviter que le barrage ne soit forcé, ne faisant en particulier usage que d'un diffuseur lacrymogène à main à une seule reprise.

Devant l'évolution de la situation, j'ai demandé à mon directeur de cabinet de se rendre sur place. Il a pris contact avec les représentants des manifestants et il leur a rappelé que le candidat qu'ils souhaitaient rencontrer n'était pas là, mais qu'un rendez-vous était prévu pour le lundi suivant.

Après quelques minutes de tension de la part des manifestants, le reste de la démonstration s'est poursuivi dans le calme, avec l'accompagnement de la police, notamment il avait été prévu la veille que ce cortège se déplacerait à la Tour Eiffel et c'est ce que nous avons fait et, durant toute la journée, les choses se sont bien passées, sans que l'on ait à déplorer aucun blessé.

Je trouve pour ma part, par rapport à ce qu'est le travail de la police, que la mise en cause qui a été quelquefois faite dans cette affaire, sur le plan technique, est tout à fait injustifiée.

D'ailleurs, je signale, Monsieur le Président, que la formation politique à laquelle vous appartenez a organisé, me semble-t-il, hier, une manifestation depuis la place de la Nation vers la place de la Bastille.

Contactés plusieurs semaines avant l'événement dans le cadre d'une déclaration en bonne et due forme, les services vous ont fait connaître, dans le cadre de notre habituel dialogue technique avec les organisateurs de manifestation, les mesures de sécurité à observer. Je note ainsi que ce rassemblement s'est parfaitement bien passé, sans qu'il y ait d'ailleurs de décompte de la police.

Le professionnalisme des fonctionnaires de police et leur engagement au service du droit de manifester repose à Paris sur une longue expérience et une pratique quotidienne, parce que, dans cette affaire, j'ai eu l'occasion de le dire très récemment, ce que moi, j'ai à vérifier, c'est l'engagement professionnel des forces de police.

Si je respecte parfaitement la légitimité du débat public et des critiques qui peuvent nous être adressées en démocratie, il m'est par contre arrivé de ressentir de l'indignation, moi aussi, face aux mises en cause de notre travail et de notre institution.

Souvenons-nous par exemple de ceux qui croyaient reconnaître, sous les traits d'un casseur en pleine action, un fonctionnaire de police en civil en marge des manifestations relatives à la réforme des retraites.

Grâce à un minutieux travail d'investigation, le délinquant en question a été identifié, interpellé et poursuivi. Son procès s'ouvrira mercredi. Inutile de dire qu'il n'avait strictement rien à voir avec l'institution policière.

A l'époque, un responsable politique proche de votre groupe avait indiqué que les policiers avaient reçu, je cite : "des consignes pour infiltrer les manifestants et jeter les pierres".

C'est l'institution policière que je défends. Il ne m'appartient pas de faire de la politique.

Interrogé alors, le même responsable avait indiqué qu'il s'excuserait s'il s'était trompé et, dans cet exemple que je viens de citer, il semble bien que l'erreur étant constituée, nous attendons les excuses.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous voulez rajouter un mot, Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Un mot..

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allons, s'il vous plaît !

M. Ian BROSSAT. - Quelques mots rapides. D'ailleurs je constate que, pour quelqu'un qui ne fait pas de politique, vous en faites plutôt bien et vous êtes d'ailleurs plutôt bien accueilli par certains bancs de cette Assemblée.

Je voulais simplement faire deux remarques.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous ne vous rendez pas compte que ce que vous faites est très contreproductif. Un haut fonctionnaire est interrogé, laissez-le répondre. De quoi vous mêlez-vous ? Je suis désolé, faites ce que vous voulez mais je trouve cela contreproductif.

Alors Ian BROSSAT.

Et peut-être révélateur alors !

M. Ian BROSSAT. - Si vous permettez, mais manifestement vous avez un problème avec l'expression pluraliste de l'ensemble des groupes dans cette enceinte, ma première remarque, tout simplement, c'est qu'il reste un fait et je ne comprends toujours pas les raisons du traitement qu'ont subi les salariés d'ArcelorMittal qui n'avaient rien de casseurs et qui étaient simplement des travailleurs qui venaient revendiquer un certain nombre de choses, devant effectivement le QG d'un candidat à la Présidence de la République.

La deuxième remarque que je voudrais faire, si vous me permettez là aussi, c'est qu'effectivement le groupe auquel j'appartiens participait à une manifestation hier entre Nation et la place de la Bastille qui s'est fort bien déroulée. Je vous le dis simplement au passage, vu le monde qu'il y avait, vous auriez eu un peu de mal à l'interdire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne pense pas qu'il en ait été question. Ecoutez !

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Là je souhaite répondre, parce qu'avec les chiffres que j'ai donnés, j'ai le plus grand respect, et je comprends parfaitement la période dans laquelle nous sommes. J'ai été attaqué de façon très injuste au cours des dernières semaines dans des affaires pour lesquelles je ne suis pas concerné, je n'étais pas Préfet de police à l'époque.

Donc, je considère qu'il y a aussi des questions de personne et je n'ai jamais eu l'intention d'interdire la manifestation hier. Par contre, j'ai pris une mesure, pour la première fois peut-être dans l'histoire de Paris, c'est que j'ai souhaité qu'il n'y ait pas de décompte par les Renseignements généraux, parce que les Renseignements généraux ne doivent pas suivre la vie politique.

Alors, je remercie d'ailleurs M. le Maire de Paris. Je remercie M. le Maire de Paris de m'avoir qualifié de haut fonctionnaire. Un haut fonctionnaire est quelqu'un qui respecte la démocratie au cours des temps.

Puisque l'on dit aussi un certain nombre de choses que je lis, il est normal que les gouvernements changent des personnes. Voilà. Mais quand on donne comme motivation des engagements et autres, je trouve que ce n'est pas convenable.

Moi, j'ai l'habitude de parler assez franchement. Donc, à partir du moment où le travail qui m'a été confié ici depuis cinq ans est un travail de haut fonctionnaire, que j'espère conduire du mieux que je peux, je n'accepte pas que le président d'un groupe dise que j'aurais eu du mal à l'interdire. Je n'ai aucun mal à interdire quand le droit me permet d'interdire, mais je répète, parce que nous pourrions d'ailleurs interdire de façon plus fréquente, que mon système, parce qu'on peut aussi avoir quelques idées personnelles et quelques engagements, ne consiste pas à interdire des manifestations, si les gens avec lesquels on travaille sur le plan technique veulent bien respecter les engagements qu'ils ont pris.

C'est une façon de répondre, Monsieur le Président, à la question précise que vous m'avez posée. Les salariés d'ArcelorMittal ont été prévenus par nous qu'ils n'iraient pas devant le siège de campagne. Voilà. Ce matin, il y avait chez un autre candidat un travail du même ordre à faire, avec des représentants que je ne citerai pas car il ne m'appartient pas de citer, et nous avons fait le même travail. Et, Monsieur MARTINS, quand il a rencontré Jean-Louis FIAMENGHI a dit, pour parler plus clairement puisque vous le souhaitez, si c'était devant le siège de campagne de François HOLLANDE, vous n'auriez pas fait cela. On aurait fait ce que François HOLLANDE nous aurait demandé, à nous qui sommes des fonctionnaires. Voilà.

Vous, votre candidat, M. MÉLENCHON, donc comme vous l'avez compris, j'attends les excuses.

III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative à la qualité de l'air à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Passons à la question de Mme TISSOT pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, jeudi dernier, AIRPARIF a présenté le bilan 2011 de la qualité de l'air en Ile-de-France, et ce bilan révèle la persistance d'une mauvaise, je dirais même très mauvaise qualité de l'air à Paris, avec plus de neuf Parisiens sur dix exposés de manière quasi constante à des niveaux de pollution qui excèdent les valeurs limites.

Cinq polluants demeurent à des niveaux problématiques, Monsieur le Maire. Le dioxyde d'azote, les particules PM 10 et PM 2-5, l'ozone et le benzène. Notamment les niveaux de particules PM 10 ont été plus soutenus en 2011 qu'en 2010, et les particules PM 2-5 dépassent la réglementation à proximité des grands axes de circulation.

Selon AIRPARIF, près de la moitié des particules fines proviennent du trafic automobile local. L'autre polluant, le dioxyde d'azote, est principalement produit par les pots catalytiques des véhicules Diesel.

A Paris donc, l'un des principaux facteurs de pollution est la circulation automobile, facteur démultiplié selon l'intensité du trafic, et c'est bien là le problème. En dix ans, Monsieur le Maire, la vitesse de circulation à Paris n'a été réduite que de 10 %, ce qui a d'ailleurs conduit la société infotrafic américaine INRIX à qualifier Paris de métropole la plus embouteillée d'Europe.

Les faits sont là : le trafic automobile s'est dégradé dans la capitale. Or, nous le savons tous, plus la congestion est élevée, plus les véhicules génèrent de la pollution, notamment du dioxyde d'azote et des particules fines.

Depuis 2001, votre politique de déplacement n'a eu de cesse de conduire à l'asphyxie de la capitale. En dix ans, votre imagination a été sans limite pour dissuader ceux qui travaillent et vivent à Paris de prendre leur voiture. Mais quelle alternative leur laissez-vous ? Aucune.

Ceux qui utilisent leur voiture aujourd'hui dans la capitale sont ceux qui n'ont pas d'autres choix. Faut de transports en commun crédibles, nombre de Parisiens et de Franciliens sont condamnés à prendre leurs véhicules. Qui ose croire que passer des heures et des heures dans les embouteillages puisse être un choix délibéré !

L'augmentation de la pollution depuis dix ans est donc une réalité. Alors, comment expliquez-vous, Monsieur le Maire, que la pollution ne diminue pas alors que la circulation aurait baissé de 10 % à Paris ?

Votre majorité refuse par idéologie de construire des parcs de stationnement. Or, une voiture sur cinq qui circule à Paris est à la recherche d'une place de stationnement. Loin de conduire à une diminution de la circulation, cette politique de la raréfaction ne fait qu'accroître la pollution.

Le réaménagement des berges de Seine que vous nous avez proposé, ou plutôt que vous avez voulu imposer aux Parisiens, constitue le paroxysme d'une politique de déplacements d'affichage électoraliste.

Vous osez de nouveau nous faire croire qu'il suffit de supprimer une voie de circulation pour réduire le trafic et donc la pollution dans Paris. Et la réalité évidemment est toute autre.

Votre projet de réaménagement, c'est l'embolie programmée du centre de Paris, c'est donc encore plus de pollution. La rive droite de Paris est déjà exposée à des niveaux de pollution plus élevés que la rive gauche, et votre projet ne ferait qu'accentuer cette tendance.

J'ajoute de plus que ce projet de réaménagement des berges impacterait gravement la circulation de plus de la moitié des lignes...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure, Madame, vous avez beaucoup dépassé votre temps.

Mme Claude-Annick TISSOT. - J'ai terminé, Monsieur le Maire.

Cela impacterait en plus la moitié des lignes parisiennes de bus qui constituent pourtant le mode de déplacement le plus apprécié des Parisiens. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le Premier ministre a demandé des études d'impact complémentaire.

Alors, Monsieur le Maire, le bilan réalisé aujourd'hui par AIRPARIF montre que les Parisiens sont encore et toujours confrontés à une mauvaise qualité de l'air.

Ma question est, face à cette triste réalité : quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour réduire ces niveaux de pollution tout à fait inacceptables ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. C'est toujours un plaisir d'entendre un représentant du groupe U.M.P.P.A. s'inquiéter des problèmes environnementaux dans la Capitale.

Pour des gens qui considéraient que l'environnement, cela commence à bien faire, je trouve que vous avez très vite compris que, en effet, il est très difficile de nier la réalité !

Ceci étant, ce sujet est en effet extrêmement préoccupant, et Mme TISSOT a eu raison de souligner le bilan extrêmement grave de la qualité de l'air dans l'agglomération et la Région Ile-de-France, je le précise. Par ailleurs vous avez fait des amalgames un peu rapides, en racontant qu'un bureau d'études américain aurait parlé de "l'agglomération la plus embouteillée du monde". C'est faux !

Mais, de fait, il s'agissait bien de l'agglomération et si vous aviez regardé le travail qu'avait fait ce bureau d'études, vous auriez su qu'il s'agissait principalement des autoroutes d'Ile-de-France. Je vous invite à regarder.

De la même façon que les axes sur lesquels...

Cela vous intéresse, la réponse, ou pas ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde, il y a quelque chose qui ne va pas.

Oui ?

Chacun est libre.

Qui a dit non ?

Une seconde ! Une seconde ! Cette séance de questions d'actualité est prévue...

N'en rajoutez pas !

Ces questions d'actualité...

Comme vous voulez !

Ces questions d'actualité sont faites pour que chaque groupe puisse poser une question d'actualité. Et, systématiquement, l'opposition chahute quand quelqu'un pose une question ou quand un adjoint répond.

Je vous demande à tous, que vous soyez de la majorité ou de l'opposition, d'écouter les questions et les réponses. C'est tout.

C'est particulièrement respectueux de la démocratie et cela se passe notamment le lundi après le déjeuner.

Monsieur BAUPIN ?

M. Jean-François LAMOUR. - Non ! Cela veut dire quoi, cela ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela veut dire que le lundi après-midi...

Cela veut dire clairement, Monsieur LAMOUR...

Je vous réponds !

M. Jean-François LAMOUR. - Vous vous croyez où, là ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je me crois au Conseil de Paris.

Et cela veut dire clairement que le lundi en début d'après-midi, il y a beaucoup trop d'énervement dans cette Assemblée.

C'est toujours comme cela, le lundi en début d'après-midi !

Monsieur LAMOUR, je vous réponds...

Vous voulez interpréter ma pensée...

Je n'ai aucun mépris, Monsieur LAMOUR.

Non, Monsieur LAMOUR, chaque lundi après-midi, il y a un grand désordre. Je demande qu'il n'y ait pas de désordre.

M. Jean-François LAMOUR. - Je demande une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si vous voulez, mais, d'abord, M. BAUPIN va répondre. On fera la suspension de séance après.

La parole...

Attendez, il finit sa réponse ! Vous l'avez interrompu

Monsieur LAMOUR, je vous donne vos 5 minutes mais j'attire l'attention de votre groupe sur le fait qu'à tous les moments du Conseil de Paris, à ce groupe, comme aux autres, je demande qu'il y ait de la sérénité. C'est mon devoir. Respectons tous les groupes.

Pourquoi l'opposition ne respecte pas la majorité lorsqu'elle parle ?

Faites l'interruption de séance, vous ferez votre intervention après.

Monsieur LAMOUR, il y a un règlement. Vous voulez 5 minutes d'interruption de séance, vous l'avez.

M. Jean-François LAMOUR. - Je demande la parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Encore ?

Je vous la donne, mais 20 secondes !

M. Jean-François LAMOUR. - Déjà, je vous demande effectivement une suspension de séance.

Vous nous demandez de respecter les orateurs. Nous le ferons bien volontiers mais, à ce moment-là, que M. BAUPIN ne commence pas sa réponse en nous invectivant, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, mais il dit ce qu'il veut, enfin !

Une seconde.

M. Jean-François LAMOUR. - Si je peux continuer à avoir le micro, ce sera bien. Merci.

La deuxième chose : Monsieur le Maire, franchement, je pense que votre phrase concernant notre comportement, dites-vous, après le déjeuner le lundi après-midi, elle était de trop. Vous le savez très bien et c'est très bien que vous demandiez la suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR, avant votre interruption de séance, je ne peux pas autoriser un groupe, quel qu'il soit, à effectuer une censure sur les propos des autres élus.

M. BAUPIN répond ce qu'il croit juste.

Maintenant, vous avez 5 minutes et j'espère qu'il y aura du calme après.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures vingt minutes, est reprise à quinze heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de vous asseoir.

III - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative à la qualité de l'air à Paris. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, M. BAUPIN répond ce qu'il croit juste.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'avais donc encore quasiment rien dit, si ce n'est de m'être réjoui que Mme TISSOT ait contredit cette idée que l'environnement, cela commencerait à bien faire et qu'en effet cette préoccupation reste une préoccupation que nous devons tous partager, tellement les conséquences sanitaires de la pollution de l'air sont dramatiques.

Juste rappeler les faits tels qu'ils ont été indiqués notamment par l'étude Aphekom, qui est une étude internationale sur les grandes villes en ce qui concerne la pollution aux particules fines, qui a mis en évidence que la mortalité liée à cette pollution aux particules fines est de 42.000 morts par an en France. Pour nous tous qui vivons dans des agglomérations particulièrement polluées, c'est près de six mois d'espérance de vie en moins ! Ce sont les résultats officiels de ces études, extrêmement préoccupants, qui vont valoir à la France une condamnation par la Cour de justice européenne qui a été saisie par la Commission européenne pour non-respect des directives en la matière.

En l'occurrence, il s'agit de bien autre chose que d'une question purement parisienne. Comme je vous l'indiquais en début de réponse, vous avez cité cette étude d'un bureau d'études américain qui parle d'une agglomération parisienne qui serait embouteillée. Le constat que l'on peut faire, c'est qu'en effet les endroits très embouteillés de notre agglomération, ce sont les autoroutes d'Île-de-France, c'est le périphérique, ce sont les endroits où la pollution de l'air pour les riverains est particulièrement importante et particulièrement nocive, et ce sont justement ces endroits-là sur lesquels la municipalité parisienne n'a pas compétence, et donc sur lesquels nous n'avons pas pu mettre en place de politique de réduction de la circulation automobile.

Donc, votre démonstration tombe vraiment à plat. Elle tombe d'autant plus à plat que si le Gouvernement français va se retrouver condamné par la Cour de justice européenne pour la pollution de l'air aux particules fines, c'est bien parce que nous avons en France le parc automobile le plus diésélisé du monde ! Nous avons le parc le plus diésélisé du monde car une politique fiscale mise en place depuis des décennies favorise le gazole. Un bonus-malus a été mis en place il y a quelques années, qui a des aspects positifs : il ne s'agit pas pour moi de dire que tout ce qui se fait en matière de pollution serait négatif. Le bonus-malus a des effets positifs en ce qui concerne les gaz à effet de serre, mais il a incité à acheter des véhicules diesel.

On se retrouve, nous, avec une agglomération dans laquelle cette pollution aux particules fines ne cesse d'augmenter. Un travail est effectué autour des Z.A.P.A. : nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir quand le dossier aura plus avancé. Nous avons un dialogue avec la Préfecture de police sur ce dossier pour essayer de réduire la pollution au sein de l'agglomération. Cela ne vous plaira sans doute pas, car il s'agira encore de réduire la circulation automobile, et ce sont les directives qui viennent du Gouvernement que vous soutenez et qui préconise cette réduction de la circulation automobile.

Mais cela ne saurait suffire. On ne pourra pas, au niveau local uniquement, réussir à réduire la pollution, surtout si on nous empêche en plus de mettre en place des mesures compensatrices, s'il n'y a pas une politique plus globale en ce qui concerne la fiscalité en faveur du gazole.

Par ailleurs, il faut bien le constater, la situation ne fait que s'aggraver. Depuis le début de l'année, en matière de pics de pollution, nous avons atteint 20 fois le seuil d'information et 2 fois le seuil d'alerte. Ce sont des niveaux extrêmement préoccupants en termes de pollution de l'air. On en discutait encore avec le Préfet de police il y a quelques instants : on est dans une situation dans laquelle nous, pouvoirs publics au sens large, n'avons pas les outils pour réduire la pollution de l'air au moment où ces pics interviennent.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Concluez, Monsieur BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Il faut dire aux enfants, aux personnes asthmatiques de moins circuler et finalement, on laisse aller la circulation automobile, facteur de pollution.

Il y a vraiment beaucoup à faire pour réduire la pollution de l'air, et ce n'est sûrement pas, contrairement à ce que vous pensez, en augmentant la circulation automobile.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame TISSOT, vous voulez rajouter un mot ?

Mme Claude-Annick TISSOT. - Oui, Monsieur BAUPIN, ce n'est jamais votre faute, c'est la faute des autres : on a bien compris.

Je reste persuadée que vous avez quand même une responsabilité forte dans la dégradation des conditions de circulation et de stationnement. Je ne prends que l'exemple du 11^e arrondissement, où nous réclamons depuis très longtemps un parc de stationnement que nous n'obtenons pas. Vous me permettez simplement de vous demander que lorsque vous aurez pris un certain nombre de mesures, on puisse les présenter ici, faire une communication suivie d'un débat en Conseil de Paris.

C'est une des demandes de mes collègues du groupe.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur LAMOUR, vous vouliez de nouveau la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me la donner à nouveau.

Le débat politique, évidemment, ne doit en aucun cas être censuré dans notre salle du Conseil. Mais il y a aujourd'hui plusieurs formes de communication. Celle que nous exprimons dans cette salle, et celle, comme vous le savez, Monsieur le Maire, qui utilise les réseaux sociaux.

Je viens de lire un "tweet", qui est le terme adapté, du président du groupe du Parti de gauche ou du Parti communiste. Ce "tweet", Monsieur le Maire, est indigne d'un président de groupe et indigne de la tenue qui doit être celle de nos débats aujourd'hui.

Monsieur le Maire, je veux bien que nous soyons dans l'Opposition, mais je trouve purement inacceptable, je le dis bien, inacceptable et indigne que de tels propos puissent circuler sur ce que l'on appelle la toile. Je demande très clairement à M. BROSSAT de retirer les mots qu'il a écrits sur son "tweet".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le président, je ne "tweete" pas et je m'en réjouis, car j'ai l'impression qu'il y a vraiment de tout là-dedans. Je n'ai donc pas vu le "tweet" dont vous parlez.

Mais comme vous parlez... Une ambiance a été créée cet après-midi : il y a un certain volume, redescendons un peu.

Monsieur BROSSAT, et après j'aimerais qu'on repasse aux questions d'actualité.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire. Je constate qu'il y a effectivement un certain énervement aujourd'hui sur les bancs de la Droite, et je comprends d'ailleurs que les circonstances politiques douloureuses auxquelles vous êtes confrontés aujourd'hui et pour les semaines qui viennent vous rendent nerveux.

Cela dit, en l'occurrence, et ceux qui ont accès à "Twitter" le constateront, je les prends à témoin : il n'y a rien d'indigne ou de scandaleux dans le propos que j'ai tenu. Je vous rappelle d'ailleurs, Monsieur le Président LAMOUR, que ce matin, c'est vous qui avez mis en cause de manière tout à fait indigne l'un de nos élus, en l'occurrence Alexis CORBIÈRE, en disant qu'il avait pris la grosse tête. C'est comme ça que vous vous êtes exprimé !

Voyez-vous, Monsieur LAMOUR...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, franchement !

M. Ian BROSSAT. - Alors que les propos qu'avait tenu Alexis CORBIÈRE étaient tout à fait sobres et n'avaient rien de choquant.

Par conséquent, ne comptez pas sur moi pour m'autocensurer lorsqu'il s'agit de parler de vous. Nous vivons encore, malgré toutes les atteintes aux libertés auxquelles a procédé Nicolas SARKOZY, dans un pays où l'on a le droit de dire ce que l'on veut.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vous invite tous, quand même, à redescendre sur terre. Je vous signale que vous avez été tous élus pour parler et pour travailler sur des dossiers locaux. Il y a des emballements, des exagérations - je ne vais pas dire d'où vient l'exemple -, mais il y a des outrances et des exagérations ; je souhaite que le Conseil de Paris se tienne à l'écart de ces excès et parle de la vie des Parisiens.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants concernant l'offre de parkings souterrains.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'ailleurs, l'ordre du jour prévoit une autre question d'actualité de Mme Édith CUIGNACHE-GALLOIS.

Je vous donne la parole.

Mme Édith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

L'incendie du parking Vendôme a particulièrement marqué les Parisiens, et les réactions concernant les conditions de sécurité dans les parkings souterrains ont été nombreuses. Ce n'est pas tant la question de la sécurité des parkings que je voudrais évoquer, même si elle mérite toute notre vigilance, mais plus particulièrement et plus généralement celle de la politique municipale en matière d'offre de stationnement, ce qui est très complémentaire de la question précédente.

Une étude du 17 janvier 2012 de l'association "C.L.C.V." montre que l'heure de parking à Paris revient en moyenne à 3,11 euros, contre 1,71 dans le reste de la France. C'est donc presque le double.

Paris détient d'ailleurs deux autres records de France : plus de 15 euros pour 4 heures dans certains parkings, et jusqu'à 38 euros pour 24 heures !

On atteint là, vous en conviendrez, des prix prohibitifs. Or, la tarification est fixée par les collectivités. C'est donc vous, et les opérateurs qui confient l'exploitation de leur parking à un concessionnaire.

Ainsi, quand un Parisien ou un Francilien paye 1 euro au parking de la Madeleine par exemple, 73 centimes reviennent directement à la Mairie de Paris. Ces tarifs prohibitifs, c'est donc la Municipalité qui en profite. Alors, c'est une manne importante pour les finances de la Ville de Paris, certes. Mais les Parisiens en ont assez de subir les hausses d'impôts, de taxes, et autres augmentations de tarifs du fait de la Municipalité.

Depuis le début de cette mandature, on accumule hausse des impôts locaux, hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, hausse des tarifs pour les classes moyennes dans les cantines scolaires et les conservatoires, hausse des tarifs de stationnement en surface, à quoi s'ajoute le prix de l'immobilier qui a explosé depuis 10 ans.

Il faut bien le comprendre, les classes moyennes ont de plus en plus de difficultés à supporter toutes ces hausses du coût de la vie dans la Capitale. Ils le ressentent au quotidien, et quand ils mettent leur voiture au parking en particulier.

Il serait pourtant, Monsieur le Maire, plus judicieux de les inciter à l'y laisser tout en ne leur interdisant pas d'en posséder une. Votre politique démontre que vous ne voulez pas leur laisser cette liberté et que vous leur interdisez ni plus ni moins de sortir de Paris en voiture.

Quand on a supprimé 50 places de stationnement et qu'on va créer seulement deux parkings souterrains d'ici la fin de la mandature, quand on a modifié les règles du P.L.U., revenant à ne créer qu'une demi-place de parking souterrain par logement construit, quand les tarifs sont si élevés, on assume une politique prohibitive et liberticide, parce que, comme toujours, seuls les plus riches pourront s'en sortir.

Ma question est donc la suivante : outre le fait qu'il y a un manque total de transparence sur l'utilisation des recettes considérables que la Municipalité engrange grâce aux parkings et qu'il serait normal que les Parisiens sachent comment est utilisée cette manne financière, la question est tout de même de savoir quand vous cesserez cette vaste hypocrisie de profiter largement de l'argent qu'ils vous rapportent, tout en interdisant au Parisien moyen de stationner et en étranglant les Parisiens.

Pourrions-nous avoir quelques éclaircissements sur cette situation intolérable et quelque peu ubuesque ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je rappelle à toutes les personnes qui posent la question que je crois que le règlement intérieur prévoit trois minutes par question et tout le monde dépasse largement... presque tout le monde.

Annick LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre à Mme CUIGNACHE-GALLOIS qui évoque beaucoup de sujets très différents.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS nous pose quelques questions sur l'incendie qui s'est produit le 8 mars dans le parking Vendôme. La réaction, comme souvent d'ailleurs, des forces de l'ordre et des pompiers de Paris a été très rapide. L'incendie a duré plus de trois heures. Heureusement, il n'y a pas eu de dommage corporel. En revanche, 56 véhicules ont été endommagés et Vinci, que nous avons d'ailleurs rencontré, s'est organisé pour qu'un certain nombre de places dans les parkings alentours soient réservées à leurs abonnés. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet, puisque Mme CUIGNACHE-GALLOIS a plutôt parlé des prix en augmentation.

D'abord je veux la rassurer, il n'y a pas d'augmentation des prix des parkings.

Je peux vous donner, comme j'avais déjà eu l'occasion de le faire en Conseil de Paris, quelques prix en fonction des parkings. Ils ne sont évidemment pas les mêmes, car cela tient à la localisation du parking, cela tient, bien évidemment aussi, à la modernité du parking. Vous le savez, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, nous avons 145 parkings à Paris qui sont propriétés de la Ville et qui sont mis en délégation de service public.

Je tiens quand même à rappeler, pour que l'on puisse faire évoluer ce débat que les parkings publics de la Ville ne représentent que 9 % du stationnement à Paris et que 60 % du stationnement se trouve dans les parkings privés, et en particulier dans les immeubles privés. Je pense donc qu'il ne faut pas focaliser sans arrêt sur les parkings publics de la Ville et regarder aussi ce qui se passe dans bien d'autres parkings.

Je disais tout à l'heure que nous avons 145 parkings propriété de la Ville. Cela représente une offre de stationnement de plus de 70.000 places, mais nous avons également beaucoup d'autres parkings qui sont construits par d'autres que la Mairie de Paris et qui sont également ouverts au public. Un nouveau parking de 250 places va ainsi bientôt être inauguré à la gare Saint-Lazare.

Je pense aussi à celui de la gare de l'Est et aux études en cours pour un parking à la gare d'Austerlitz.

Bref, compte tenu de la proportion que représentent les parkings de la Ville de Paris, il faut élargir le propos lorsque nous parlons parking.

Quant au coût, encore une fois, nous avons eu ce débat il n'y a pas si longtemps, lorsqu'il y avait une augmentation des tarifs de stationnement sur voirie, notamment dans les arrondissements du centre de Paris. Nous avons aujourd'hui, grosso modo, une équivalence du tarif en surface avec ceux d'un certain nombre de parkings parisiens.

Je pense que c'est une image un peu toute faite, qui méritait une explication.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Elle a moins dépassé que l'élue qui l'interrogeait : 3,40. Vous regardez mal !

Chère Madame, vous voulez rajouter quelque chose ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Oui, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, mais, en fait, je n'ai pas de réponse. Mme LEPETIT nous explique qu'il y a une petite minorité de parkings publics face à une grande majorité de parkings soi-disant privés. Or, vous avez modifié le P.L.U. pour limiter la construction de stationnement dans les parkings dits privés, c'est-à-dire que c'est seulement la moitié d'un parking privé pour un logement.

Il me semble que l'offre, puisque le sujet de ma question était bien l'offre de stationnement, est en baisse considérable, quel que soit le type de parking souterrain dont on parle, qu'on aboutit à une situation de sclérose en termes d'offre de stationnement et que seuls les gens qui auront les moyens, des gros moyens, pourront continuer de stationner en souterrain à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, vous venez de dire quelque chose qui montre que vous devez ignorer que seuls 40 % des foyers parisiens ont une voiture.

Ne reprenez pas la parole ! J'ai quand même le droit, de temps en temps, de dire quelque chose sur la politique municipale, sans que cela énerve trop M. DESTREM.

Dans la mesure où seuls 40 % des foyers parisiens ont une voiture, c'est quand même logique que dans le P.L.U., on ait prévu un parking pour deux logements.

Deuxièmement, et je le dis aussi pour Mme TISSOT qui m'a interrogé avant, vous posez des questions qui révèlent que nous ne sommes pas en accord ; oui, nous considérons que la baisse de la pollution à Paris passe par

moins de voitures et on l'assume, et ce n'est pas la peine de nous expliquer que plus il y aurait de voitures moins il y aurait de pollution, parce que ce n'est pas vrai.

Voilà !

Chère Madame, c'est comme cela, nous ne sommes pas d'accord là-dessus et je ne crois pas que je vais vous convaincre, mais souffrez que vous ne me convainchiez pas.

V - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à la trêve hivernale sur les expulsions locatives.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante, qui est celle de M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, jeudi 15 mars et comme chaque année à la même période, la trêve hivernale des expulsions locatives a pris fin, ravivant avec elle les plus vives inquiétudes pour de nombreux Parisiens, lesquels risquent de se voir expulsés.

La fin de la trêve hivernale signifie aussi la fermeture de toutes les places d'hébergement provisoire à destination des sans domicile fixe, qui avaient pu en bénéficier notamment fin janvier - début février, au plus fort du plan Grand froid.

Une fois de plus, et il convient de le redire encore aujourd'hui, cet intermède de quatre mois intervient dans un contexte social tendu que la forte mobilisation associative d'il y a 15 jours pour réclamer un moratoire sur les expulsions locatives est venue rappeler.

L'inquiétude demeure.

En 2010, selon le dernier bilan du Ministère de la Justice et du Ministère de l'Intérieur, 114.764 décisions d'expulsions ont été prononcées par la Justice, 11.670 se sont traduites par des interventions effectives de la force publique, mais en réalité, selon la Fondation Abbé Pierre, 50.000 ménages sont contraints chaque année de quitter leur logement.

En toute logique, l'expulsion entraîne une forte fragilisation de leur budget. Au moment de l'impayé, 46 % des ménages interrogés consacraient plus de 50 % de leurs revenus à leur loyer. C'est pourquoi nous sommes pour un encadrement de ces mêmes loyers.

Face à cette situation, de nouvelles décisions de justice mettent l'Etat face à ses responsabilités, alors qu'il se dérobe toujours davantage.

Ainsi, le Tribunal administratif de Paris a rendu le lundi 20 février 2012 une ordonnance en référé, enjoignant à l'Etat d'héberger une mère célibataire de 20 ans avec sa fille âgée de deux ans et demi. Cette injonction constitue la première application concrète d'une jurisprudence récente du Conseil d'Etat concernant les sans-abri, dans laquelle la plus haute juridiction administrative reconnaît qu'il appartient aux seules autorités de l'Etat de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence, lequel est reconnu par la loi.

Le désengagement de l'Etat, que nous dénonçons régulièrement, est donc reconnu par l'institution judiciaire, chacun se trouve donc désormais face à ses responsabilités, et ce ne sont pas les engagements d'héberger tous les sans-abri que vient de prendre ce matin l'Etat qui vont nous rassurer, quand on sait que 4.200 personnes sont en attente de place, avec, en face, seulement 200 places par mois à proposer.

C'est dans cet esprit que près de 50 maires d'Ile-de-France, dont le Maire de Paris, à l'initiative de Bertrand KERN, Maire de Pantin, interpellent le Premier Ministre et lui demandent l'organisation des Etats généraux de l'hébergement d'urgence, ainsi que l'augmentation et la pérennisation des places au-delà du 31 mars.

Pour leur part, les élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés du Conseil de Paris partagent ces préoccupations et souhaitent réaffirmer leur attachement au respect de la loi D.A.L.O. et leur volonté de mise en place d'un moratoire contre les expulsions à Paris.

Monsieur le Préfet de police, ce moratoire, nous vous le demandons pour les foyers de bonne foi, tant que votre collègue Préfet de Région ne leur a pas fait de proposition de relogement.

Monsieur le Maire, vous êtes récemment intervenu en ce sens auprès de M. le Préfet de Région. Quelles sont d'ores et déjà les mesures que la Ville de Paris compte mettre en œuvre pour répondre aux besoins pressants de

nombreux Parisiens, dans l'attente, nous l'espérons, d'une véritable inflexion politique au niveau national, en matière d'hébergement d'urgence et de logement dans les mois à venir ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - François DAGNAUD n'est pas là, mais, je le dis aux présidents de groupe, je souhaite que, à la prochaine conférence d'organisation, vous décidiez quel est le temps que je dois faire respecter pour les questions d'actualité. Aucun groupe, aujourd'hui, ne l'a respecté.

A la prochaine conférence d'organisation, dites le temps et j'appliquerai le temps que vous dites, mais je ne peux pas avoir des règles que les élus me demandent de ne pas appliquer, tous autant qu'ils sont.

La parole est d'abord à M. le Préfet de police, puis à Mme TROSTIANSKY.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Pour le dernier élément, en étant le plus rapide possible, le groupe des hauts fonctionnaires intervient assez peu, donc je serai dans les temps.

Je veux simplement répondre à M. le Conseiller pour la partie qui concerne la Préfecture de police que les choses ont évolué plutôt favorablement au cours des derniers temps, mais grâce au travail en commun que nous faisons.

Nous sommes saisis d'environ 4.000 demandes d'expulsion qui sont fondées sur une décision de justice et, là, nous ne sommes que les exécutants de la Justice. Si nous ne respectons pas, bien évidemment, l'Etat peut être condamné.

Mais, dans ce contexte des 4.000 demandes par an, je vous donne deux chiffres. En 2006, il y avait eu 3.734 accords pour recourir à la force publique et, l'année dernière, je m'honore de n'en avoir donné que 2.888, c'est-à-dire 2 % de moins.

Pourquoi tout cela ? C'est parce qu'il y a un travail partenarial que je souhaite souligner. Avant évidemment de passer à l'expulsion et pour éviter que l'Etat ne soit condamné, nous prenons contact avec la D.A.S.E.S., avec tous les services et nous arrivons à régler de plus en plus de dossiers.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Olga TROSTIANSKY ?

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, le 15 mars, c'est la reprise des expulsions locatives, le 31 mars, la fin du dispositif hivernal.

Quel mois fatidique pour des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants qui, du jour au lendemain, n'auront plus comme perspective que de chercher un abri de fortune dans les rues, le long du canal, dans les gares, dans les bois !

Chaque année, c'est la même inquiétude et les mêmes questions qui reviennent : pourquoi considérer que la mise à l'abri ne doit intervenir que lorsque les températures sont négatives ?

Est-ce à dire que, lorsqu'on est pauvre, sans domicile, exilé, que sais-je encore, on doit en plus subir l'épreuve de la rue, dès que les températures remontent ?

Dès la préparation de la période hivernale, nous avons demandé à l'Etat d'anticiper les sorties des structures temporaires pour ne pas se retrouver dans la même situation que les années précédentes.

Pendant cet hiver très dur, durant lequel le Préfet de Région a attendu le dernier moment pour ouvrir des places d'hébergement, la Ville, de son côté, n'a pas attendu que le thermomètre affiche des valeurs négatives.

Elle s'est à nouveau pleinement mobilisée pour venir en aide aux sans-abri avec l'ouverture de plusieurs gymnases et la mise à disposition d'immeubles où les associations ont accueilli les personnes les plus fragiles.

Parce que l'accueil en gymnase n'est pas une solution suffisante sur le long terme, nous avons demandé à l'Etat d'orienter toutes les personnes volontaires vers des centres d'hébergement adaptés. Cela nous a été refusé, alors même que des places disponibles existaient et restaient vacantes.

Alors, quelle est la situation, à quelques jours du 31 mars ?

D'ores et déjà, des accueils d'urgence ont été fermés, remettant à la rue des dizaines de personnes. Le Maire de Paris vient d'adresser un courrier à Daniel CANEPA, Préfet de Région, lui demandant le maintien des places

ouvertes pendant l'hiver dès que les locaux le permettent, ainsi que la compensation des fermetures par des ouvertures nouvelles en Ile-de-France.

Les promesses du Préfet dans la presse ce matin annonçant que les places ne fermeront pas du jour au lendemain et que les personnes ne seront pas remises à la rue n'ont pas été appliquées sur le terrain et notre inquiétude est immense.

Quelques centres resteront ouvert quelques semaines supplémentaires, mais le problème sera le même dans trois mois. Les demandes d'hébergement non pourvues par le Samu social sont d'ailleurs reparties à la hausse.

Le S.I.A.O. Insertion, censé traiter toutes les demandes d'hébergement, est déjà saturé, alors même que les places provisoires sont encore ouvertes. Les ménages disposant d'un logement temporaire, dans le cadre du dispositif "Solibail" piloté par l'Etat, n'accèdent que très difficilement au logement définitif.

Il en est de même pour les personnes en résidence sociale. C'est donc l'ensemble du dispositif qui est embolisé par le manque de places.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je voudrais vous rappeler que, le 10 février dernier, le Conseil d'Etat a rappelé l'obligation pour l'Etat de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence de toute personne sans-abri qui se trouve en situation de détresse, précisant qu'une carence manifeste peut constituer une atteinte grave, manifestement illégale, à une liberté fondamentale.

Pour finir, je voudrais remercier chaleureusement les services de la Ville, les associations et également les mairies qui ont accepté de mettre une salle à disposition pour accueillir les sans-abri cet hiver.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Chers amis, la séance des questions d'actualité est terminée. Je souhaite que l'on réfléchisse, je trouve que c'est un exercice très démocratique qui permet à tous les élus d'interpeller l'Exécutif et je ne souhaite pas qu'on l'abîme.

Or, je pense que cela mérite une réflexion, notamment avec les présidents de groupe, réflexion à laquelle je veux bien apporter ma contribution.

Nous passons au Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 19 mars 2012 à quinze heures cinquante minutes, est reprise le mardi 20 mars 2012 à neuf heures, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La séance est reprise.

2012, DAC 154 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la fourniture de consommables et de matériels de technologie RfId destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On va attaquer cette matinée avec le projet de délibération DAC 154 et Danielle FOURNIER est inscrite pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - C'est une délibération qui porte sur le renouvellement des procédures de choix des systèmes antivols des bibliothèques et leur maintenance, étant donné que les premiers marchés dans ce domaine sont arrivés à terme.

Les puces R.F.I.D., j'avais eu l'occasion déjà d'en parler une fois au Conseil, sont des radio-étiquettes, c'est-à-dire des étiquettes avec une antenne incorporée et une puce électronique qui émet des radiofréquences, ce qui permet de remplacer l'usage traditionnel des codes-barres.

C'est une méthode pour mémoriser, récupérer des données à distance, qui a été choisie, nous dit la délibération, pour répondre aux objectifs suivants : améliorer la qualité du service rendu aux usagers et améliorer l'efficacité de gestion des collections. Tout le monde aurait donc à y gagner.

Or, cette technologie présente un certain nombre d'inconvénients et, pour notre part, nous ne sommes pas favorables du tout à l'usage de ce système dans les bibliothèques ou ailleurs pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, elle s'avère assez peu pratique à l'usage ; par exemple, chaque exemplaire d'un document doit être équipé de cette puce et il est assez fréquent de les voir s'auto-parasiter et devenir quasi illisibles, créant des embouteillages, contrairement à la fluidité recherchée.

De plus, la finalité du dispositif, qui est de multiplier l'installation en nombre des automates de prêt à la place du personnel, fait qu'on achète de nouvelles machines et que le personnel surveille les machines, aide les lecteurs, au lieu d'agir en direct avec le public ; c'est un choix, mais pour notre part, nous pensons que le prêt traditionnel avec un agent n'est pas forcément une mauvaise chose.

Enfin et surtout, il y a une raison sanitaire, car cette technologie est génératrice d'ondes électromagnétiques. Ces puces, comme les platines de lecture, émettent des champs électromagnétiques et ce n'est pas sans effet sur les utilisateurs qui se sont plaints de troubles liés à ces ondes.

Il est vrai qu'à l'heure actuelle, peu d'études ont été faites, mais l'exemple des ondes émises par les téléphones portables doit nous interpeller.

Il y a cinq ans, on regardait en haussant les yeux ceux qui s'interrogeaient sur les ondes et maintenant, tout le monde reconnaît leur nocivité dans certaines conditions d'utilisation. Il aurait peut-être fallu appliquer le principe de précaution.

Enfin, ces puces ont une durée de vie plus limitée que les bandes magnétiques, environ cinq ans, et ne sont pas recyclables pour l'instant, ce qui n'en fait pas des exemples de développement durable.

Le choix est donc difficilement compréhensible pour des raisons d'efficacité, de coût, mais aussi des raisons sanitaires et de durabilité.

C'est pourquoi nous sommes plus que réservés sur la généralisation de cette technologie, qui est proposée par cette délibération dans nos bibliothèques.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

Avant de répondre, je salue la présence des élèves du collège André-Citroën, du 15e arrondissement, qui sont dans les tribunes. Je ne sais pas s'ils sont tous de la même école, parce qu'ils n'ont pas l'air tous d'être de cinquième ou alors ils sont très jeunes pour certains, très en avance.

La délibération que vous évoquez, Madame FOURNIER, est destinée à permettre l'acquisition par le Bureau des bibliothèques de puces R.F.I.D., ce qui veut dire identification des fréquences de radio, dans le cadre d'un marché qui sera attribué en septembre prochain.

Jusqu'à ce jour, les puces R.F.I.D. utilisées par le réseau des bibliothèques étaient fournies par la société 3M.

La technologie R.F.I.D. est utilisée dans le cadre des automates de prêt installés dans plusieurs bibliothèques de prêt, notamment les plus importantes et les plus récentes : Marguerite Yourcenar, également dans le 15e, Jean-Pierre Melville, Marguerite Duras, François Villon, Louise Michel, Flandres, Hélène Berr, Edmond Rostand, François Truffaut et les prochaines nouvelles bibliothèques.

Vous le savez, notre réseau de lecture publique est extrêmement actif et dynamique, avec 13 millions de prêts annuels, ce qui en fait l'un des plus importants existants, et dans les bibliothèques équipées d'automates, 95 % des prêts sont effectués par les utilisateurs eux-mêmes sur les machines mises à leur disposition.

Ces dispositifs ont pour avantage de réduire les risques professionnels de troubles musculo-squelettiques en éliminant une part de la manipulation des documents empruntés par les bibliothécaires.

D'une manière générale, ces dispositifs, automates de prêt ou automates de prêt et retour, sont ceux utilisés par les bibliothèques modernes, ainsi que par de bien nombreux autres services, notamment la R.A.T.P. avec le pass Navigo, et permettent au personnel d'être déchargé de tâches mécaniques pour se consacrer plus largement au public : accueil individuel, collectif, partenariat avec le tissu local associatif, conseil aux emprunteurs, préparation des commandes d'ouvrages, animation culturelle, et j'en passe.

La puce R.F.I.D. en elle-même n'émet des ondes électromagnétiques, me dit-on, que lorsqu'elle est à proximité de l'appareil de lecture mis à disposition du public. Ces produits sont certifiés en conformité avec les réglementations

actuellement en vigueur et notamment avec la norme EN 50-364 sur la limitation de l'exposition humaine aux champs électromagnétiques émis par certains dispositifs, dont l'identification radiofréquence R.F.I.D.

La portée de lecture des platines est d'environ 25 centimètres. Ce n'est pas mal !

Toutes les précautions sont donc prises afin de garantir aux usagers comme aux agents l'innocuité du dispositif d'identification par radiofréquence.

Je vous ai donné une explication. Vous imaginez bien que je ne suis absolument pas un spécialiste, mais je me suis quand même renseigné, j'ai étudié de près le sujet et j'ai essayé de vous apporter un éclairage le plus honnête possible, surtout.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 154).

2012, DAC 61 - Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier Musical des Trois Tambours (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous revenons au projet de délibération DAC 61 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association Atelier Musical des Trois Tambours, dans le 18e.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 20 ans, l'Atelier Musical des Trois Tambours, travaillant au cœur du quartier de la Goutte d'Or, dans le 18e arrondissement, développe une action ambitieuse visant à favoriser l'accès de la population des enfants du quartier à la pratique musicale.

Salariant 11 personnes, dont 10 professeurs, l'Atelier Musical des Trois Tambours dispense aujourd'hui à 200 élèves 13 cours d'instruments, 5 ateliers collectifs de musique et de danse. En 2011, l'Atelier Musical des Trois Tambours a également proposé de nombreux concerts et animations, ainsi qu'un festival autour des instruments à cordes pincées, "Pince-mi & Pince-moi", en mars 2011.

En 2012, l'Atelier Musical des Trois Tambours poursuivra ses projets de pratique musicale pour amateur, avec pour ambition de dispenser encore plus de cours, de développer encore plus d'activités, de toucher de nouveaux publics.

Pour ce faire, l'association manque cruellement de place. Bien implanté à la Goutte d'Or, l'Atelier Musical souhaiterait désormais ouvrir une nouvelle antenne et se voir mettre à disposition de nouveaux locaux dans le secteur de La Chapelle.

Cet espace supplémentaire leur permettrait d'élargir la palette d'activités musicales de l'association et d'en faire profiter plus d'enfants de nos quartiers.

Voilà ce que je voulais dire sur l'Atelier Musical des Trois Tambours, dire, évidemment, par conséquent, que nous nous félicitons de cette subvention, mais que nous souhaitons qu'à l'avenir, notre Ville puisse aider encore davantage cette association qui fait un travail remarquable dans ces quartiers du 18e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Nous sommes évidemment conscients du travail de qualité que vous avez rappelé, mené par l'Atelier Musical des Trois Tambours dans le 18e arrondissement et plus particulièrement dans le quartier de la Goutte d'Or.

Ces activités d'enseignement et de pratique musicale en direction de publics parfois et souvent éloignés de la culture, son festival de cordes "Pince-mi & Pince-moi", mais aussi ses concerts et ses échanges à l'étranger vont dans le sens des initiatives que nous souhaitons soutenir, d'autant que l'association a fortement développé ses activités en les élargissant aux champs de la danse ou de la marionnette.

Je vous rappelle qu'on va avoir à Paris notre premier théâtre de la marionnette dans le théâtre Mouffetard dans le 5e arrondissement dans très peu de temps.

C'est pour cette raison que, de 6.000 euros en 2007, la subvention versée par le bureau de l'enseignement artistique et des pratiques artistiques amateurs est passée à 10.000 euros depuis 2008, donc une augmentation importante.

Ce montant est généralement complété par la D.P.V.I., autre direction de la Ville, à hauteur de 14.000 euros.

Pour cette année, l'association n'a pas exprimé de besoins supplémentaires et avait sollicité de notre part 10.000 euros correspondant à la subvention que nous leur avons versée en 2011. C'est donc ce montant que nous avons versé, conformément à leur souhait et ce qui correspondait à ce qui nous semblait en effet utile.

Soyez donc assuré, cher Ian BROSSAT, que nous resterons vigilants quant à notre soutien à cette association qui fournit un travail incontestablement de très grande qualité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 61).

2012, DAC 250 - Attribution de la dénomination Vaclav Havel à la bibliothèque Pajol (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 250. Il s'agit de l'attribution de la dénomination "Vaclav Havel" à la bibliothèque Pajol dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Je m'associe pleinement à l'hommage qui est rendu à Vaclav Havel à travers cette délibération et qui le présente comme un homme remarquable, tant pour son œuvre littéraire que pour son engagement.

Comme dramaturge, comme écrivain, il a eu non seulement une carrière exceptionnelle, mais il a été aussi novateur en matière d'écriture dramatique.

Comme homme politique, son engagement sans faille et en même temps tout teinté de réflexion, d'humanité est aussi exemplaire.

Comme homme d'Etat, son action à plusieurs titres est marquante.

Ceci dit, il est mort en décembre dernier et nous avons déjà une délibération qui propose un lieu pour lui rendre hommage et c'est sur la méthodologie, et non sur la personne incontestée et incontestable, que je voudrais intervenir et faire part d'une réflexion à partir de plusieurs constats.

Paris est déjà, vous me l'accorderez, presque entièrement construit et les opportunités de nommer de nouveaux équipements, de nouvelles voies sont réduites, alors que le nombre de personnes remarquables à plus d'un titre (des scientifiques, des écrivains, des artistes, des citoyens et des citoyennes, des hommes politiques) qui sont appelées à disparaître et auxquelles on veut ou on voudra rendre hommage est important et, fatalement, incessant.

D'autre part, j'ai l'impression qu'on assiste à une guerre des mémoires avec des enjeux symboliques très forts, une concurrence à qui n'oubliera pas, une forme de surenchère qui fait que l'espace public a du mal à répondre, en termes d'espaces disponibles.

Pour ma part, je trouve qu'on a une sorte d'encombrement de l'espace public, une saturation des interpellations pour le passant, pour le visiteur et, j'en ai fait la proposition, nous avons élaboré cette proposition dans la 9e Commission suite à l'intervention du même type que j'avais faite, c'est-à-dire la création d'un groupe de travail qui accompagne l'actuelle commission qui existe, un groupe de travail qui permet de se donner des règles pour trouver des solutions, c'est-à-dire pour sortir de l'urgence mémorielle.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Danielle FOURNIER.

C'est vrai qu'en 9e Commission, avec la présidente de la Commission, Geneviève BERTRAND, Pierre SCHAPIRA, Catherine VIEU-CHARIER, nous avons eu sur ce sujet un échange assez passionnant et, en effet, nous nous inquiétons tous de voir cette course permanente pour les dénominations, dès qu'une femme ou un homme célèbre, important, qui souvent avait des liens avec Paris, décède.

On est vraiment tiraillé entre cette espèce d'emballage (vous me pardonnerez l'expression) pour que Paris ne devienne pas une sorte de Disneyland de l'Unesco et des Nations Unies, avec des dénominations en effet ici ou là de tous les chanteurs, de tous les artistes du monde, mais, en même temps, Paris a cette vocation si particulière d'être une ville tellement visitée et habitée, par tant d'artistes, ville qui compte pour tellement de créateurs, que ne pas dénommer est un peu compliqué.

C'est vrai qu'à partir du moment où nous respectons le souhait du Maire et de sa première adjointe d'attribuer des noms de femmes à de plus en plus de rues ou d'établissements, je crois qu'il y aura quelques exceptions.

Vaclav Havel est décédé le 18 décembre 2011 et, à la suite de ce décès, dont le monde entier a parlé, le Maire de Paris a souhaité lui rendre hommage en attribuant son nom à une bibliothèque municipale.

Certes, la disparition de Vaclav Havel est récente et notre décision d'attribuer si vite son nom à un établissement parisien peut surprendre. On a eu cet échange et je crois que nous sommes convenus qu'en effet il fallait être vigilant, mais nous nous devons d'honorer cette grande figure de l'histoire européenne, à ce président philosophe qui a su résister à l'oppression et guider son pays sur la voie de la liberté et de la démocratie.

Notre choix s'est porté sur la future bibliothèque Pajol qui ouvrira au printemps 2013 au sein des entrepôts réhabilités de la halle Pajol et qui s'intégrera à un ensemble qui comprendra également une auberge de jeunesse et une salle de spectacle.

Nous sommes particulièrement fiers d'attribuer le nom de cette grande figure historique à ce tout nouvel équipement qui offrira à ses lecteurs un espace de 1.000 mètres carrés et 30.000 ouvrages accessibles.

Cette bibliothèque rendra d'autant mieux hommage au combat de Vaclav Havel qu'elle sera orientée vers un projet d'ouverture sur l'Europe et constituera un lieu de rencontre entre les étudiants étrangers et les publics du 18e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

J'ai une demande d'explication de vote de M. MENGUY, pour l'U.M.P.P.A.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir accordé ce temps, je voulais prolonger ce qu'a dit M. GIRARD sur les questions mémorielles.

Nous partageons cette vraie problématique qui a été évoquée et, au-delà de la mémoire pour les artistes, il y a cette délibération concernant une bibliothèque, vous l'avez dit par rapport aux questions européennes et aux étudiants, un devoir de transmission de la mémoire aux plus jeunes et, je le dis en saluant au nom de mon groupe et de Jean-François LAMOUR et Philippe GOUJON la présence d'une classe de cinquième au collège André Citroën du 15e arrondissement.

Là aussi, ce débat s'inscrit dans ce cadre : de quelle façon peut-on transmettre un message de mémoire et de devoir aux plus jeunes ?

Je crois qu'au-delà de la problématique que vous avez évoquée, nous avons évidemment un travail très important à mener, il s'agit de le faire avec qualité et de le faire avec détermination.

Nous voterons cette délibération, parce que cela s'inscrit aussi dans ce devoir de transmission aux plus jeunes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 250.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 250).

2012, DICOM 7 - Exposition Doisneau-Paris les Halles : convention partenariat de Vinci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 7. Il s'agit de l'exposition "Doisneau-Paris les Halles" avec une convention de partenariat de Vinci.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, je voulais saluer cette belle exposition sur le très grand artiste et très grand photographe qu'est Robert Doisneau et naturellement dire tout l'intérêt que présente cette exposition consacrée aux Halles.

Je n'ai malheureusement pas pu visiter cette exposition parce que, maire du 1er arrondissement, je n'ai pas eu l'honneur d'être convié à l'inauguration. Vous apprécierez.

Ce qui me paraît un peu contestable, c'est le fait que nous voyions cette délibération aujourd'hui. Un partenariat a été trouvé, pure coïncidence, avec Vinci, qui, comme vous le savez, a décroché le marché de construction de la Canopée et qui, là, apporte un appui financier à hauteur de 30.000 euros.

C'est une exposition qui, comme le rappelle la délibération, se déroule du 7 février au 28 avril.

Ces conventions, il est de bonne règle qu'on les voit passer avant la tenue d'un événement et pas après ou pendant.

Donc la manière dont on voit, dans le calendrier des séances du Conseil de Paris, venir aujourd'hui cette convention ne me paraît pas de bonne méthode.

Je lis d'ailleurs avec intérêt, dans l'article 1er, que ces conventions sont soumises pour approbation au Conseil de Paris, ce qui prouve bien qu'il est de bonne règle et de bonne logique que ces conventions soient soumises au Conseil de Paris pour approbation, avant la tenue d'un événement.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur cette délibération, malgré tout l'intérêt de cette exposition qui a d'ailleurs bénéficié d'une très large couverture presse, ce qui est tout à fait justifié. Mais je pense que la méthode qui est employée à l'égard du Conseil de Paris n'est pas la bonne, et je voulais manifester cette désapprobation en espérant qu'on en tirerait des leçons pour améliorer ces méthodes à l'avenir.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Alors, je remercie Jean-François LEGARET, bien sûr, car vous savez, franchement, s'il y a une chose que je tente de faire depuis 2001, c'est de me perfectionner. Je tenterai, je le promets, de faire mieux, et je regrette beaucoup en effet que les documents ne m'aient pas été transmis à temps. Je pense qu'il y a là simplement un retard technique, et je ne voudrais pas néanmoins que notre échange de ce matin puisse décourager les mécènes dont on a tant besoin et qui sont, je trouve, en temps de crise, plutôt courageux, car le retour en termes d'image n'est pas toujours très grand pour eux. Mais je crois que Vinci en particulier a le goût de l'art et le goût de soutenir des expositions. Celle de Doisneau est extrêmement populaire.

Je suis navré, en revanche, que vous n'ayez pas trouvé l'invitation. Elle est envoyée sur nos mails à tous les conseillers de Paris, mais je pense que le maire du 1er arrondissement reçoit beaucoup de mails et qu'il est possible,

en effet, qu'au milieu des mails... Je suis vraiment désolé qu'on n'ait pas pu identifier, parmi vos centaines ou milliers de mails.

C'est vrai que cette exposition est un témoignage très particulier qui rappelle le massacre des Halles. Rappeler le massacre des Halles, à l'heure où l'architecture et l'urbanisme ont tant d'importance, où enfin, un outrage fait à Paris va être réparé, je trouve que cette exposition est évidemment la bienvenue et particulièrement pertinente.

J'invite tous les conseillers et conseillères de Paris qui n'auraient pas regardé leur mail ou reçu le mail, à aller voir cette exposition. Je suis certain que les agents de sécurité leur feront le meilleur accueil, comme ils font toujours pour le public ou pour les élus.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Personnellement, j'y suis allé, et je me suis retrouvé parmi le peuple de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DICOM 7).

2012, DPA 2 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la construction du conservatoire municipal du 12e arrondissement, 61 rue du Charolais (12e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 2. Il s'agit des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la construction du conservatoire municipal du 12e arrondissement.

La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL, pour cinq minutes.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de cette délibération qui me donne l'opportunité de saluer la réalisation prochaine du nouveau conservatoire du 12e arrondissement, qui était loin d'être acquise au début de la mandature.

Pourtant il est plutôt nécessaire pour le 12e, l'actuel conservatoire étant trop petit, mal agencé, certaines activités ne pouvant même pas s'y dérouler. Ce nouveau conservatoire pourra accueillir 1.500 élèves alors que l'actuel a une capacité maximum de 1.000 inscrits.

Il comportera aussi un auditorium de 200 places ouvert en soirée, notamment pour des concerts.

C'est donc une véritable amélioration de la qualité de l'offre en matière d'apprentissage de la musique et de la danse qui est proposée au travers de cette réalisation. Tout a été pensé pour rendre cet équipement plus accueillant, plus agréable, notamment grâce à des espaces de convivialité ainsi qu'aux salles de cours, qui bénéficieront toutes de la lumière naturelle.

Les réflexions en termes d'aménagement intérieur ont été menées suivant les demandes et besoins exprimés par le directeur de l'actuel conservatoire.

L'architecte Bernard DESMOULIN, qui a été retenu sur ce projet, a fait ses preuves avec la réalisation du conservatoire de Clichy-la-Garenne, respectant à la fois un calendrier et surtout un budget très contraint.

Ce futur conservatoire, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2014, constituera un équipement phare pour le 12e mais également une réalisation structurante du nouveau quartier Charolais-Rotonde. Il s'intégrera parfaitement à ce nouveau morceau de ville, qui comptera plus de 250 nouveaux logements, une crèche, des bureaux, une nouvelle rue et une nouvelle place.

Je vous remercie et vous invite à voter cette délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je remercie Mme la Maire du 12e arrondissement. Il est vrai qu'elle n'a pas ménagé sa peine, à la fois pour convaincre le Maire de Paris mais également son adjoint, pour qu'en effet ce conservatoire voit le jour à un moment où de nouvelles constructions induisent évidemment des coûts importants pour la collectivité et pour la fiscalité parisienne.

Je me réjouis également du lancement des marchés pour la construction du nouveau conservatoire du 12e arrondissement, qui va permettre de remplacer le conservatoire situé rue Picpus, trop exigü. J'espère que nous réussirons, comme nous avons fait pour la bibliothèque Picpus qui dorénavant s'appelle, sur ma proposition, Hélène Berr, à trouver un nom d'une femme musicienne. Je ne sais pas s'il existe un conservatoire Germaine Tailleferre, mais il faudra trouver parmi les femmes musiciennes, et Dieu sait s'il y en a, un nom merveilleux pour dénommer et le proposer au Maire de Paris et au Conseil de Paris.

Ce nouvel établissement permettra d'ouvrir à un plus grand nombre d'enfants l'accès à la pratique musicale d'ici la fin de la mandature, dans maintenant moins de deux ans.

Deux autres conservatoires seront construits. Un dans le 13e arrondissement, dont le maire est Jérôme COUMET, et un dans le 17e arrondissement, dont la maire est Mme Brigitte KUSTER.

Le conservatoire du Charolais - vous conviendrez qu'un conservatoire qui porte un nom de vache, c'est un peu particulier - accueillera dans les locaux de 4.000 mètres carrés, non seulement l'ensemble des cours de musique et de danse mais aussi un auditorium de 200 places.

Les travaux, qui commenceront en juillet 2012, s'achèveront en décembre 2013 pour un coût total d'investissement de 20 millions d'euros environ, ce qui représente donc un peu plus de 120 millions de nos anciens francs.

Par ailleurs, il serait important de réfléchir ensemble dès maintenant à des propositions de dénomination pour ce nouvel établissement, comme je le mentionnais précédemment.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GOUJON pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - J'entends évidemment avec beaucoup de satisfaction que le 12e arrondissement va pouvoir bénéficier d'un nouveau conservatoire, ainsi que le 17e et d'autres arrondissements, ce que je ne conteste absolument pas, et je m'en réjouis évidemment pour les familles de ces arrondissements.

Je voulais simplement à cette occasion rappeler, M. GIRARD le sait bien, la demande ancienne du 15e de bénéficier aussi de la réalisation d'un deuxième conservatoire, sinon de l'extension du conservatoire actuel Frédéric Chopin, rue Bague.

Cet arrondissement, le plus peuplé de Paris, dispose d'un conservatoire assez modeste et exigü, et nous aurions pu envisager, comme nous l'avions demandé à l'époque, que dans la Z.A.C. "Boucicaut" qui se réalise actuellement, un équipement de ce type puisse être implanté, surtout que c'est à l'autre extrémité de l'arrondissement.

Je voulais juste, à l'occasion de l'examen de ce projet de délibération, rappeler la demande du 15e de bénéficier d'un deuxième conservatoire municipal ou de l'extension de celui qui existe actuellement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci. Je rappelle quand même que quand on veut intervenir, il vaut mieux s'inscrire, mais je vous ai laissé la parole. Je le rappelle.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPA 2).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la création du festival Off de Nuit Blanche.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Il s'agit des vœux n^{os} 6 et 6 bis relatifs à la création d'un festival Off de Nuit Blanche, qui ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A. et par l'Exécutif.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter ce vœu, qui part de l'idée qu'il faut renforcer le succès de Nuit Blanche. On va fêter le 10e anniversaire de cette manifestation au mois d'octobre prochain. Nous avons eu deux idées en déposant ce vœu.

Tout d'abord, la nécessité de poursuivre la décentralisation des moyens qui a été amorcée en 2001, avec le "un euro par habitant" délégué aux mairies d'arrondissement, et poursuivie par les fameux "crédits Bloche".

Mais de fait, il n'y a rien de nouveau, il n'y a rien depuis 2007, et il nous semble qu'une relance de dispositifs délégués aux arrondissements dans la culture et dans d'autres domaines est nécessaire.

D'autre part, faire émerger des initiatives locales, associatives, en lien bien sûr avec la direction artistique de Nuit Blanche...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de respect pour celui ou celle qui parle !

Mme Danielle FOURNIER. - Je termine donc...

... faire émerger des initiatives locales associatives en lien avec la direction de Nuit Blanche pour que, en même tant que Nuit Blanche développe son action dans la métropole parisienne, cette manifestation puisse aussi se déployer dans tous les quartiers de Paris, sous le signe de la diversité.

Voilà le sens de notre proposition.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Pour ne pas rallonger nos débats, nous avons eu avec le groupe écologiste un certain nombre d'échanges. Nous faisons une proposition, qui est donc une proposition de l'Exécutif, qui viendrait enrichir, ou en tout cas qui semble convenir à Mme FOURNIER et son groupe.

La proposition de l'Exécutif, si elle convient à Mme FOURNIER et son groupe, serait donc que nous émettons le vœu que les projets associés, comme l'a expliqué Mme Danielle FOURNIER, continuent à enrichir les futures éditions de Nuit Blanche et à être valorisés dans les supports de communication de la manifestation qui, vous le savez, sont importants. Et qu'à partir de l'édition 2013 de Nuit Blanche, donc l'année prochaine, les initiatives locales et associatives soient retenues et labélisées en projets associés, après lancement d'un appel à projets sur la base de critères bien entendu définis.

Si cette proposition que je vous fais vous convient, vous pourriez retirer votre vœu et je proposerai, sous l'égide de Jean VUILLERMOZ, que nous votions le présent vœu. Si cela vous convient.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Alors, Madame FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - L'idée de l'appel à projets est celle que nous avons lancée. Nous, nous proposons que l'appel à projets soit accompagné d'un budget spécifique.

Bien sûr qu'on votera le vœu, parce qu'on se dit que c'est le début de quelque chose mais c'est vrai que, sans argent, cela rend les choses un peu plus compliquées.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GIRARD...

M. Christophe GIRARD, adjoint. - On le fera à budget constant. De toute façon, on n'a pas le choix. On le fera avec les moyens existants et je demanderai à la Direction des Affaires culturelles et à la direction de l'équipe de Nuit Blanche de veiller à ce que des moyens justifiés soient attribués pour ce nouveau volet de la manifestation. Mais

sans moyens supplémentaires malheureusement, puisque les moyens supplémentaires, nous ne les avons pas. En revanche, on répond bien à votre demande du point de vue du fond.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 6 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 34).

Hommage aux victimes de l'attentat de Toulouse.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je voulais vous informer que, en raison de la tragédie qui s'est produite hier à Toulouse, et de la minute de silence qui est organisée dans toutes les écoles de France à 11 heures, la séance sera interrompue entre 10 heures 30 et 11 heures 30 pour que les élus qui le souhaitent puissent se rendre dans leur arrondissement et participer à cette minute de silence dans les écoles.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la coupe du monde de poésie, le grand slam national et le grand slam interscolaire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous poursuivons malgré cela avec le vœu n° 7 relatif à la Coupe du monde de poésie, le grand slam national et le grand slam interscolaire qui a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Du 4 au 10 juin, la Coupe du monde de poésie, le grand slam national et le grand slam interscolaire vont se dérouler à Paris, comme l'année dernière en 2011.

Lors d'un Conseil de Paris précédent, nous avons déjà déposé un vœu qui sollicitait l'engagement financier de la Ville pour venir en soutien matériel à cette manifestation culturelle d'initiative associative. Le vœu n'avait pas été adopté mais un engagement avait été pris quant à l'étude d'un soutien éventuel de la Ville pour cette édition de 2012.

Voilà donc l'objet de ce vœu. C'est Danielle SIMONNET qui en a été la rédactrice. Nous demandons que le Conseil de Paris s'engage financièrement à soutenir ce 9e grand slam national et cette 6e Coupe du monde de slam.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

M. Christophe GIRARD pour la réponse.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - J'espère que mon ami Alexis CORBIÈRE ne verra pas rouge, puisque ma réponse sera négative, mais je vais expliquer pourquoi.

"Slam Production" est une association que nous connaissons très bien, puisque nous la soutenons pour l'organisation de scènes ouvertes slam, d'ateliers pour le jeune public, de projections vidéo - je connais bien personnellement Pilote Le Hot qui était d'ailleurs dans la première édition de Nuit Blanche où il avait fait du slam à l'école Estienne à Paris - ou encore pour les interventions faites autour des questions d'égalité femmes hommes, qui est un sujet très bien défendu par l'association.

L'association bénéficie d'un soutien annuel de la Ville de Paris de 8.000 euros, dont 3.000 euros au titre de la culture, 3.000 euros au titre de la jeunesse et 2.000 euros pour l'égalité femmes hommes, donc la délégation de Mme Fatima LALEM.

Les éditions précédentes du grand slam national, qui réunit des dizaines de slameurs du monde entier, ont eu lieu successivement à Nantes, puis à Bobigny. La Ville de Bobigny investissait près de 100.000 euros pour l'organisation de cet événement mais, pour des raisons budgétaires, elle a été contrainte d'arrêter ce soutien en 2011.

L'équipe de "Slam Production" menée par Pilote Le Hot s'est alors tournée vers la Ville de Paris pour organiser ce grand slam national dans la Capitale.

Je l'ai dit l'an dernier, le contexte est le même cette année, les contraintes budgétaires - je ne vais pas vous faire un dessin car vous les connaissez -, auxquelles nous sommes confrontés, ne nous permettent pas de nous substituer à la Ville de Bobigny - même si l'idée ferait plaisir à Pierre MANSAT certainement dans le cadre de la métropolisation, et également à Jean-Pierre CAFFET qui a mené des travaux sur ce sujet - en apportant un tel financement.

D'après le vœu de Danielle SIMONNET, à qui je souhaite un prompt rétablissement, la demande financière de l'association est moindre cette année mais le contexte budgétaire reste évidemment malheureusement contraint. Cela dit, une réunion est prévue prochainement entre mon cabinet, celui de Colombe BROSSEL et les services de la Direction des Affaires culturelles et de la Direction des Affaires scolaires.

Nous poursuivons le travail déjà engagé l'an dernier : partenariat avec les kiosques jeunes, les maisons des jeunes et de la culture, la participation des centres de loisirs aux ateliers, les partenariats avec les bibliothèques et les conservatoires, et un rapprochement avec l'association "Juste debout" que nous soutenons aussi par ailleurs.

La Ville de Paris est donc impliquée dans cet événement à travers son soutien habituel à "Slam Production" et à travers l'ensemble de ces partenariats.

Pour toutes ces raisons, sur la base des éléments que je viens de vous communiquer, je vous propose, cher Alexis CORBIÈRE, de retirer votre vœu mais je m'engage à vous informer des avancées qui auront lieu dans les semaines qui viennent concernant les partenariats proposés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur CORBIÈRE, retirez-vous votre vœu ?

M. Alexis CORBIÈRE. - J'entends les arguments mais nous allons tout de même le maintenir par principe, pour marquer le coup, si je puis me permettre, et afin que cette réunion que vous nous avez annoncée soit soumise à cette pression que je manifeste en maintenant ce vœu.

Mais c'est important. On est tous attachés à la poésie, on connaît l'importance du slam, notamment chez les jeunes. J'invite tout de même l'adjoint à la Culture que vous êtes à bien réfléchir, même s'il y a des choix budgétaires, pour que l'on puisse apporter une aide à cette manifestation culturelle.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'équipement culturel place Nationale (13e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 8, relatif à l'équipement culturel place Nationale dans le 13e arrondissement, a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à Mme Aline ARROUZE pour une minute.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu, présenté par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche, relatif à l'équipement culturel place Nationale a été adopté par le Conseil du 13e arrondissement.

Il s'agit d'un équipement situé place Nationale qui comporte un auditorium d'une capacité de 130 places, un espace d'exposition de locaux polyvalents. Il est fermé depuis plusieurs mois.

Cet équipement, propriété de la Ville de Paris, relève d'une gestion confiée en son temps à la S.A.G.I., désormais à la S.N.I., les gestionnaires percevant des loyers auprès des utilisateurs dans le cadre d'un ensemble d'hôtels d'entreprises sur le territoire parisien.

S'agissant d'un équipement culturel appartenant à la Ville de Paris, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris :

- la soustraction de ce bien immobilier du bail général concernant les hôtels d'entreprises, afin que la Ville puisse y assurer la continuité d'activités culturelles, conformément à la vocation de ces locaux ;

- le budget nécessaire à l'animation de cet équipement culturel permettant ainsi sa réouverture complète dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame, d'avoir tenu les délais.

Monsieur Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Sous le regard avisé de mon collègue en charge des finances et du budget, Bernard GAUDILLÈRE, ce que vous venez de présenter là, pardon, mais c'est très cher ! C'est un projet extrêmement coûteux !

Je dois dire qu'en période de restrictions budgétaires, on doit faire des choix et cela ne me paraît pas raisonnable. Je vous le dis comme je le pense. J'assume.

Mais, bon, néanmoins, essayons d'être intelligents dans la durée, avec l'espoir évidemment d'un retour dans quelques années à une meilleure économie, pour notre pays et pour l'Europe, et que nous aurons en effet des rentrées fiscales meilleures qui nous permettront de retrouver le chemin de l'utopie.

Si vous acceptez le retrait, je vous propose le vœu suivant qui serait : "... la soustraction de ce bien immobilier...".

Voilà : "Pour ces motifs, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris..."

Ce n'est pas un vœu ?

Oui, c'est votre vœu. Donc, je vous demande de le retirer purement et simplement, malheureusement... puisque, voilà, on n'a pas l'argent !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame ARROUZE, est-ce que vous retirez ce vœu ?

Mme Aline ARROUZE. - Non.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien. Alors, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la restauration des équipes de tournage.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 9 est relatif à la restauration des équipes de tournage. Il a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND, pour une minute.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur proposition de René-François BERNARD, adjoint au Maire d'arrondissement, le Conseil du 7e arrondissement a adopté le 9 mars 2012 un vœu relatif à la restauration des équipes de tournage de film dans le 7e arrondissement.

De très nombreux, et souvent prestigieux, tournages cinématographiques ont lieu à Paris tout au long de l'année. Ils sont très bien gérés par la Mission Cinéma de la Ville de Paris, dirigée par M. Michel GOMEZ, à qui nous

rendons hommage. Ces tournages génèrent une importante emprise des camions et notamment des barnums sur la voie publique. Ces emprises et les nuisances sonores entraînent une gêne certaine pour les riverains. On peut constater également un manque à gagner des commerces alentour.

Ce vœu propose donc, d'une part, que, sauf circonstances exceptionnelles, soit proscrite l'installation des barnums à des fins de restauration dans le cadre des tournages de film. Nous demandons, d'autre part, que, pour la restauration des équipes de tournage, la Mission Cinéma incite, si elle ne le fait déjà, les producteurs de ces tournages à se fournir auprès des commerçants locaux.

J'ajoute en un mot que c'est un vœu qui émane d'un conseil de quartier, ce qui témoigne des vertus de la démocratie participative.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La réponse : Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Vous m'avez un petit peu laissé sur ma faim, Madame la Présidente, car je voudrais quand même juste vous rappeler, avec beaucoup d'amitié, que les cantines des tournages, ce sont aussi des emplois et que ce sont des métiers très spécifiques, car les chefs cuisiniers et leurs brigades qui accompagnent les tournage - je connais bien le sujet - sont des gens qui travaillent en général beaucoup la nuit et souvent au dernier moment ou au pied levé. Evidemment, leur réactivité, malheureusement, et leurs horaires ne correspondent que rarement avec les heures d'ouverture des restaurants et des commerçants.

Moi, je serais très gêné que l'on encourage la suppression d'un métier qui est celui de ces restaurateurs de tournage, qui sont des métiers de chefs cuisiniers un peu artistiques, d'un genre particulier et qui vivent une sorte de nomadisme, et qui font partie du charme des tournage.

Pour toutes ces raisons... Je comprends ce que vous évoquez sur le bruit, et le mot barnum, d'ailleurs, dans votre bouche avait quelque chose de savoureux, car c'est un mot que je ne vous imaginai pas en train de prononcer, un jour, dans cette enceinte !

En tout cas, moi, je vous propose de retirer le vœu parce que je suis très attaché aux métiers de bouche. Je pense qu'il ne faut pas, en période de chômage en hausse, faire disparaître ou encourager des métiers à disparaître. Ce sont des métiers fragiles, de beaux métiers et je pense que les tournages méritent d'avoir, en effet, leur propre cantine et leurs propres recettes.

Pour toutes ces raisons, si vous acceptez mes arguments, je vous propose de retirer ce vœu et que vous acceptiez ma proposition bien honnête, je dois dire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame BERTRAND, conservons-nous les barnums ?

Mme Geneviève BERTRAND. - Oui, merci, Monsieur le Maire. Présenté de cette manière, je pense que les habitants du 7e arrondissement auront les éléments pour apprécier.

Je vous remercie et je retire le vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Très bien. Je vous remercie.

Vœu déposé par M. DUBUS relatif à l'organisation d'une exposition universelle en France en 2025.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - M. DUBUS n'étant pas là, le vœu est considéré comme retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien au collectif des déboulonneurs.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 11, relatif au soutien au collectif des déboulonneurs, a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à Alexis CORBIÈRE, pour une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - C'est le vœu de soutien aux déboulonneurs.

Tout l'esprit est dans le titre : le 3 avril prochain, des militants du collectif des déboulonneurs sont à nouveau convoqués devant le Tribunal de grande instance de Paris pour avoir barbouillé six panneaux publicitaires sur les Champs-Élysées le 26 janvier 2008.

Notre assistance sera peut-être surprise de cette demande de soutien car il s'agit, certes, d'une dégradation, mais le travail de ce collectif comporte une portée symbolique visant à éveiller, en quelque sorte, chacun de nos concitoyens sur les méfaits de la publicité.

Personnellement, et je crois que nous sommes nombreux, je partage l'impression qu'il y a aujourd'hui un matraquage publicitaire préoccupant.

C'est la raison pour laquelle, sur proposition de notre groupe, de Danielle SIMONNET et de moi-même, nous demandons que le Conseil de Paris apporte son soutien à ces militants, qui ne sont pas des délinquants mais bien des militants engagés dans ces actions pacifiques.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme POURTAUD, pour la réponse.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, moi aussi, souhaiter à Danielle SIMONNET un prompt rétablissement et puis dire à nos collègues que, effectivement, c'est la deuxième fois qu'ils interpellent le Conseil de Paris pour qu'il soutienne les militants du collectif des déboulonneurs, qui comparaissent cette fois-ci en appel en avril prochain.

Vous aviez, effectivement, déjà présenté un vœu allant dans le même sens, avant la première instance de cette affaire, en mars 2010.

Je vous avais, à l'époque, répondu que, sur le fond, nous partagions l'objectif de réduire l'impact de la publicité dans le paysage urbain parisien, mais qu'il n'était pas possible pour la Ville d'intervenir sur une affaire pendante devant les tribunaux.

Aujourd'hui, deux ans plus tard, vous me permettez de m'étonner de ce nouveau vœu pour deux raisons :

- la première qui tient à ce que, cette affaire étant à nouveau devant les tribunaux, je ne peux que vous répéter que la Ville, soucieuse de l'indépendance de la Justice, n'interfère pas dans les débats judiciaires ;

- et la deuxième raison de mon étonnement vient de ce que nos engagements en matière de réduction de la publicité dans l'espace urbain ont été tenus et concrétisés par le vote d'un nouveau Règlement local de Publicité en juin 2011, nouveau R.L.P. qui devrait faire baisser, comme vous le savez, de 30 % l'affichage publicitaire sur notre territoire. Ce R.L.P. a été soutenu et voté par l'ensemble des groupes de la majorité municipale, y compris le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche auquel vous appartenez, chers collègues.

C'est pourquoi, je m'étonne de la tonalité du dernier considérant de votre vœu.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à bien vouloir le retirer. Sinon, je serai dans l'obligation d'appeler à voter contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CORBIÈRE, un mot ? Rapide, s'il vous plaît !

M. Alexis CORBIÈRE. - Très rapide. Vous avez dit l'essentiel, très bien, mais il y a un petit désaccord et je vais maintenir le vœu pour que nous puissions clarifier les choses.

Madame POURTAUD, j'avais travaillé à vos côtés sur le R.L.P. et au terme de la commission de travaux, j'avais voté contre. Après, en séance, nous avons finalement voté pour car nous considérons qu'il y avait quelques avancées, que nous voulions saluer. C'est la raison pour laquelle nous considérons que bien qu'insuffisant, ce R.L.P. est positif.

J'informe d'ailleurs, et je termine là-dessus, que le collectif des déboulonneurs avait aussi salué de manière critique ce R.L.P., raison pour laquelle il n'apparaît pas non plus incohérent, en quelque sorte, dans la continuité du R.L.P., que nous soutenions ces militants.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 11 assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2012, DGRI 10 - Subvention et avenant à convention (1.919.000 euros) avec à l'Association Internationale des Maires Francophones (1er).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 10. Il s'agit d'une subvention et avenant à convention avec l'Association Internationale des Maires Francophones.

La parole est à M. Hermano SANCHES-RUIVO, pour cinq minutes.

M. Hermano SANCHES-RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera bien plus court.

Il s'agit en fait de parler de l'Association Internationale des Maires Francophones, qui est un magnifique exemple de coopération étroite dans les domaines de l'activité municipale et sur la solidarité entre les différentes villes membres de cette belle association qui a maintenant plus de 30 ans, et donc de profiter de ce projet de délibération portant sur la subvention annuelle, et ceci quelques jours après la réunion de son bureau à Bruxelles, pour en savoir un peu plus sur les décisions qui ont été prises concernant notamment le financement des nouveaux projets.

Par ailleurs, au regard de ces projets en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et, là aussi, quelques jours après le Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille, j'aimerais connaître un peu plus l'implication de l'A.I.M.F. à ce sujet et je me permettrai même un petit aparté afin de faire le lien avec une autre délibération qui portait sur une aide à Acted, afin de combattre le choléra en Haïti ; je trouve que le lien pouvait être utile.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie notre collègue Hermano SANCHES-RUIVO de son intervention. D'ailleurs, je ne sais pas si vous aviez remarqué, mais cette subvention vient aujourd'hui, 20 mars, c'est la Journée internationale de la francophonie, ce dont je suis très heureux.

L'A.I.M.F., vous avez dit exactement ce que c'était, tout le monde le sait ici maintenant, nous votons son budget depuis 10 ans maintenant.

Je rappelle qu'elle regroupe 184 villes et 19 associations nationales de villes et que son dernier bureau a eu lieu à Marseille.

Nous avons un fonds de coopération qui, pour cette année, se monte à 1.900.000 euros. Lors du dernier bureau, on a engagé 1.127.000 euros répartis entre des projets bénéficiant d'une deuxième ou d'une troisième tranche de financement concernant l'eau et l'assainissement, qui sont, évidemment, les projets les plus importants. Il y a aussi des projets de culture et patrimoine et, surtout, ce qui est très important pour nous, la formation "maîtrise d'ouvrage locale et appui à la décentralisation". Cette année, les pays bénéficiaires de projets validés à Bruxelles sont le Burkina-Faso, le Laos, le Niger, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, l'Arménie, la Mauritanie, la Guinée, la R.D.C. ou encore la Tunisie.

C'est, par ailleurs, un acteur de la coopération décentralisée bien connu de l'Union européenne, puisque depuis 2006, elle a mené ou participe à 12 projets cofinancés par l'Union européenne, par la Commission européenne, dont 7 en tant que chef de file.

Actuellement, elle mène en tant que chef de file un projet important de renforcement des capacités des collectivités locales au Burkina-Faso et en Côte-d'Ivoire, dans une logique de dialogue et de paix pour le développement.

L'A.I.M.F. a su développer un savoir-faire et s'est engagée dans le cadre de la préparation du Forum mondial de l'eau à Marseille qui s'est tenu la semaine dernière, dans un travail d'évaluation et de réflexion en profondeur, très important et extrêmement intéressant, sur la prise en compte des contextes socioculturels, afin d'améliorer l'efficacité et la pérennité des projets.

Je souligne que cette étude a permis, logiquement, de valoriser le rôle primordial des femmes qui doivent être associées dès l'élaboration du projet.

Présente à Marseille, l'A.I.M.F. a tenu un stand et a surtout organisé des sessions dans le cadre du programme officiel, notamment un atelier que j'ai présidé et qui portait sur la culture de l'eau dans la gouvernance locale, qui a permis de valoriser le rôle essentiel des maires au-delà des problématiques techniques et financières et, à travers lui, la nécessité de porter dans les projets d'accès à l'eau de véritables visions de développement de son territoire.

A Marseille - cela fait le lien avec notre action -, avec le S.I.A.A.P., avec le S.E.D.I.F., nous avons organisé un débat sur la coopération décentralisée au cours duquel, avec le Maire de Jéricho, nous avons tous les deux montré ce qu'était le projet que nous développons ensemble à Jéricho.

Quand nous avons des projets de ce type, aussi importants, les fonds que nous arrivons à lever, notamment par la loi Oudin-Santini, nous permettent d'avoir des ressources supplémentaires. Pour Jéricho, c'est le cas avec l'A.F.D., avec le P.N.U.D. ou avec la coopération japonaise.

Cela nous permet d'avoir un levier financier beaucoup plus important et plus intéressant. J'ajoute que, comme avec l'A.I.M.F., nous sommes allés au forum alternatif, où nous avons parlé, évidemment, de coopération décentralisée. Voilà ce que je voulais vous dire.

Je rajoute, pour terminer, Monsieur le Maire, que sur Acted la loi Oudin-Santini nous permet trois choses : aider les O.N.G., avoir une action humanitaire et faire de la coopération décentralisée.

Dans le cas d'Acted, c'est de l'action humanitaire, c'est, à Haïti, la lutte contre le choléra, et nous le faisons avec eux, nous les aidons, en liaison avec les collectivités locales qui, malheureusement, sont en mauvais état à Haïti, puisque le nouveau Président a démis 20 maires, dont le Maire de Port-au-Prince, mais il est important d'avoir des O.N.G. sur place et de travailler avec elles, nous participons à la lutte contre le choléra.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous arrivons à travailler, tant l'A.I.M.F. que la Ville de Paris, avec des grandes organisations internationales, et c'est cela qui fait notre force.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement et je remercie les groupes d'apporter leur soutien à l'A.I.M.F., qui est vraiment une organisation remarquable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Mme BERTRAND a la parole pour une explication de vote.

Mme Geneviève BERTRAND. - Une brève explication de vote, mais c'est simplement pour dire tout le bien que je pense de cette formidable association qui forme un réseau d'élus locaux de 48 pays ayant le français en partage et qui est non seulement un réseau mondial profondément amical, mais aussi extrêmement efficace. C'est aussi pour souligner deux points, l'un de méthode et l'autre de choix d'action.

Premier point, la méthode est celle du recours de plus en plus important au cofinancement de l'Union européenne. Depuis 2007, plus de 50 autorités locales, 15 associations nationales d'associations locales, 5 universités, 6 O.N.G., dans 13 pays, ont bénéficié d'un financement européen avec l'appui de l'A.I.M.F. Bravo ! Continuez !

Deuxième point, c'est le choix d'une action qui est déterminante pour la réussite de tous les programmes. C'est ce que Pierre SCHAPIRA vient d'ailleurs déjà d'expliquer, c'est l'appui de l'A.I.M.F. aux autorités locales pour renforcer les capacités des services locaux à assurer la maîtrise d'ouvrage des projets, comme l'eau, l'assainissement, la santé, la gestion financière des collectivités locales, sans lesquelles il n'y a pas de réussite.

Donc bravo, merci, et mon groupe votera avec enthousiasme cette subvention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SCHAPIRA, rapidement, très rapidement ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - C'est pour me faire de la publicité !

Très rapidement...

Mme BERTRAND nous disait que depuis 2006-2007, on avait des financements européens. C'est vrai, lorsque j'étais député européen, j'ai fait voter un texte qui permettait de reconnaître les autorités locales comme acteurs du développement et la Commission, prenant au sérieux cette affaire, a accordé 35 millions ; c'est ce qui permet notamment à l'A.I.M.F. et à un certain nombre de villes à travers l'Europe de bénéficier de ces financements qui sont extrêmement importants.

C'est dû à l'excellent député européen que j'étais !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous avez laissé une trace au niveau de l'Europe !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DGRI 10).

2012, DAC 57 - Subvention (15.000 euros) à l'association "La Flamme sous l'Arc de Triomphe" (5e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 57. Il s'agit d'une subvention à l'association "La Flamme sous l'Arc de Triomphe".

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce projet de délibération propose de soutenir l'union des 620 associations qui se chargent de faire raviver quotidiennement au crépuscule la flamme sur la tombe du Soldat inconnu.

C'est pour moi l'occasion de rappeler le vœu de notre groupe pour un hommage un peu particulier, un hommage aux mutins du Chemin des Dames qui a été voté ici et qui date de 2008, mutins auxquels, pour notre part, nous rendons hommage le 11 novembre devant le Mur de la Paix.

Dans ce vœu, nous proposons entre autres qu'une exposition leur rendant hommage soit organisée à l'Hôtel de Ville et nous pensons toujours que, alors que nous approchons de la célébration de la déclaration de guerre de 14-18, il est nécessaire de se pencher sur ce moment de l'histoire et de réintégrer dans la mémoire collective nationale ces héros qui ont été fusillés pour l'exemple, parce qu'ils s'étaient élevés contre l'absurdité de cette guerre et de sa stratégie qui faisait totalement fi de la vie humaine, eux qui ont eu le courage de dire non à cette folie meurtrière et l'ont payé très cher.

C'est pourquoi je souhaite savoir où en est le projet, exprimé dans le vœu que je citais, d'organiser une exposition à l'Hôtel de Ville en replaçant l'acte des mutins dans le contexte historique de cette guerre et de ceux qui, dans l'histoire, ont porté l'ambition d'une résolution des conflits par d'autres moyens que la guerre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, Mme VIEU-CHARIER a la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord je voudrais rappeler mon attachement, ainsi que l'attachement de la majorité des conseillers de cet hémicycle, à l'association de "La Flamme sous l'Arc" qui, tous les soirs, ranime la flamme à la mémoire du Soldat inconnu et de tous les soldats de toutes les guerres.

Je voudrais aussi dire que ces personnes sont bénévoles, pour la plupart, et qu'hier elles nous ont organisé une magnifique cérémonie où plus de 1.000 porte-drapeaux se sont réunis avec 5.000 personnes, dont beaucoup de maires de communes venus de la France entière et de la banlieue, pour célébrer la date du 19 mars 1962 et je les en remercie, car cette cérémonie était extrêmement émouvante.

Je voulais ajouter aussi que l'Arc de Triomphe, comme l'a rappelé Odette CHRISTIENNE, est le premier lieu de résistance, puisque c'est là, le 11 novembre 1940, que se sont réunis les jeunes qui voulaient manifester contre l'occupation nazie et je pense aussi que cet Arc de Triomphe est tout un symbole pour nous tous.

Pour ce qui concerne la question de Mme FOURNIER, nous sommes allés au-delà du vœu, puisque nous avons l'intention de faire une exposition sur les Fusillés de la Grande Guerre, qui ne sont pas seulement les mutins de 1917, puisque, déjà, dès 1914, des hommes se sont élevés contre la guerre et effectivement ont été fusillés.

Nous nous sommes appuyés sur des travaux du Général André BACH qui permettent de chiffrer avec précision les exécutions et surtout de relier le fonctionnement de la justice militaire à l'évolution de la gouvernance de la guerre, ce qui est extrêmement important, car il faut toujours recontextualiser les faits.

Cette exposition sera accompagnée par un colloque qui nous permettra de comprendre ce qu'était le contexte de la guerre de 1914-1918, des grands mouvements pacifistes qui avaient précédé la guerre et je voudrais rappeler que, certes, les Fusillés de la Grande Guerre ont fait preuve d'un certain courage pour leurs idéaux de paix - et ils avaient raison -, mais je ne veux pas oublier non plus tous les soldats qui sont venus du fin fond des campagnes de France et d'Allemagne, qui étaient au fond victimes de cette guerre et qui sont morts, eux aussi, avec courage, même s'ils n'ont pas refusé de porter les armes.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 57).

2012, DAC 62 - Implantation d'une stèle à la mémoire des victimes de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra dans le square de la Trinité (9e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 62. Il s'agit de l'implantation d'une stèle à la mémoire des victimes de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra dans le square de la Trinité.

Madame VÉRON, vous avez la parole, pour cinq minutes.

Mme Pauline VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec émotion que je vous invite à voter cette délibération proposant l'implantation d'une stèle à la mémoire des victimes de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra.

Dans la nuit du 15 avril 2005, l'incendie le plus tragique qu'ait connu le 9^e arrondissement et l'un des plus meurtriers qu'ait connu Paris se déclare dans l'hôtel Paris-Opéra, 76, rue de Provence.

Cet hôtel accueille essentiellement des familles immigrées, logées par le Samu social, et aidées financièrement par la Ville.

Vers 2 heures du matin, le feu et les fumées se propagent par l'unique escalier du bâtiment, piégeant dans leur sommeil les 76 habitants.

Je n'oublierai jamais cette nuit tragique. Elue de permanence, j'arrive sur place vers 3 heures du matin. D'ores et déjà, huit morts sont dénombrés. Au petit jour, 24 personnes dont 11 enfants sont mortes et plusieurs autres sont gravement blessées. Un vingt-cinquième décès viendra alourdir la liste des disparus.

Les victimes sont sénégalaises, ivoiriennes, algériennes, portugaises, ukrainiennes et américaines.

Au cours de la nuit, les plus hautes autorités de la Ville et de la République arriveront sur place : très vite, bien sûr, Jacques BRAVO le Maire du 9^e arrondissement et Bertrand DELANOË, le Maire de Paris, puis le Préfet de police, le procureur de la République et le ministre de l'Intérieur de l'époque.

Les moyens humains et techniques déployés sont à la hauteur du drame. Plusieurs casernes de pompiers, dont celle de la rue Blanche, sont mobilisées ainsi que la police, la sécurité civile, le Samu et le Centre d'action sociale de la Ville, notamment.

Au petit matin, le Maire du 9^e arrondissement décide d'ouvrir la mairie aux familles endeuillées et traumatisées. Ce sont nos concitoyens du 9^e, ce sont les enfants des écoles du 9^e, la mairie leur est bien évidemment ouverte.

La salle du Conseil est transformée en lieu d'attente, en lieu de deuil, mais aussi de vie, car tous les enfants présents l'animent et, pour eux, la vie continue.

Il faut savoir que, sept ans après les faits, le procès n'a toujours pas eu lieu, ajoutant à la douleur des familles pour qui, de ce fait, il n'est pas possible de faire complètement le deuil.

Il est vraiment temps que justice soit faite. Combien de temps la justice va-t-elle encore attendre ? Ces familles ont droit comme toutes les autres à un procès et à un procès à la hauteur du drame.

Je sais que l'Association des Victimes de l'Incendie de l'hôtel Paris-Opéra se bat pour cela et pour ne pas revivre ce qui s'est passé au moment du procès de l'incendie du boulevard Auriol.

Je salue d'ailleurs la présence aujourd'hui dans les tribunes du vice-président de cette association, M. IKHLEF.

Chaque année, l'association organise à la date anniversaire une cérémonie de commémoration sur le lieu de l'incendie rue de Provence. Ce lieu, certes chargé d'émotion, est toutefois peu propice à la commémoration et au recueillement compte tenu de son implantation, de son emplacement.

En effet, au cœur du quartier des grands magasins, il est bien souvent perturbé par le brouhaha incessant de l'activité commerciale.

Aussi, j'ai proposé à l'association d'implanter une stèle à la mémoire des victimes dans le square de la Trinité, place d'Estienne-d'Orves, qui est à la fois un lieu calme et qui était le lieu de jeu des enfants disparus.

Je tiens à remercier particulièrement le Maire de Paris d'avoir soutenu dès le début ce projet. C'est donc ensemble, mairie de Paris, mairie du 9^e arrondissement et association des victimes que nous avons mené à bien ce projet de stèle à la mémoire des 25 victimes de l'incendie dans le square de la Trinité.

Le texte de la stèle sera le suivant :

"Aux 25 victimes de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra, 76 rue de Provence à Paris 9^e, survenu le 15 avril 2005. Ce parc était le lieu de vie pour les familles de l'hôtel et l'aire de jeu des 11 enfants emportés par cet incendie", suivi de la liste des 25 victimes et de leur âge.

Cette stèle permettra aux familles des victimes de pouvoir se recueillir sereinement dans un endroit dédié.

Elle nous permet également d'honorer la mémoire des femmes, des hommes et des enfants qui ont disparu dans cet incendie et que nous avons toujours considérés comme des concitoyens du 9^e arrondissement à part entière, quel que soit leur statut, et notamment quel que soit leur statut administratif.

Je ne les oublie pas, nous ne les oublions pas et cette stèle en est le témoignage.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le 15 avril prochain, nous commémorerons le septième anniversaire de l'un des plus terribles incendies des dernières décennies à Paris.

Il s'agit - et Pauline VERON vient d'en parler - de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra situé au 76 rue de Provence dans le 9^e arrondissement.

Le feu y a pris la vie de 25 personnes, dont 11 enfants, en pleine nuit, vers 2 heures 10 du matin. 51 autres ont été blessées.

Chaque année, les familles des victimes se réunissent pour se souvenir ensemble de cet événement. Nous voulons nous associer à la mémoire de cette tragédie par l'implantation d'une stèle dans le square de la Trinité pour ne jamais oublier ce drame qui n'a malheureusement pas été le seul en 2005. Comme vous le savez, deux autres incendies ont eu lieu cette année-là dans des hôtels du même type, provoquant en tout la mort de 50 Parisiennes et Parisiens.

L'hôtel Paris-Opéra était un lieu de précarité, et ce drame nous rappelle que le mal-logement tue encore aujourd'hui. 3 millions et demi de Français sont mal logés. L'Île-de-France à elle seule comptait 406.000 demandeurs de logements sociaux en 2010. À Paris, ils sont 120.000 avec en moyenne 40.000 nouvelles demandes chaque année.

Cette grave pénurie de logements et la précarité qu'elle entraîne pèsent lourdement sur les familles concernées. Elles pèsent plus encore si l'on aggrave leur situation en réduisant le financement de l'hébergement d'urgence ou en limitant la durée en baissant les aides à la pierre et donc, la construction du logement social, comme l'État vient de le faire une nouvelle fois.

En 2009, les services sociaux de la Ville ont versé 23 millions d'euros pour loger 1.200 familles dans des hôtels sociaux, dont le quart environ dans le 18e arrondissement.

Nous voyons ici à quel point le logement est une question essentielle, et je pense que le vote de cette délibération est l'occasion à la fois de commémorer le drame qui s'est produit, de dire que nous n'oublions pas ceux qui sont morts cette nuit-là, de dire aussi à quel point le logement, dans les années qui viennent, doit être une priorité absolue ; c'est le cas à Paris, ce devra être le cas au niveau national, je l'espère, très vite.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BRAVO, maire du 9e arrondissement, vous avez la parole.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Chers collègues, il arrive qu'on nous demande ce qui nous a marqué pendant l'exercice de notre mandat, aux uns et aux autres, et on cherche des souvenirs positifs.

Avec Pauline VÉRON et tous les collègues de l'arrondissement, cette nuit du 15 avril 2005 est certainement la chose qui restera la plus prégnante.

En quelques mots, je voulais simplement dire que je suis très fier de l'engagement de Pauline VERON depuis cette fameuse nuit pour essayer de faire le maximum. C'est un comportement qui honore toute notre Assemblée, et je tenais à le dire.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'éloquence, l'argumentaire et l'émotion du président BROSSAT, de Monsieur le Maire BRAVO et de Mme VÉRON suffisent dans cet hémicycle à dire tout l'avis favorable que nous pouvons tous porter à cette mémoire des victimes et à l'érection de cette stèle.

Donc c'est un avis évidemment favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 62).

2012, DAC 180 - Subvention (1.000 euros) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité de Paris 11e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 180, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 11-A. Il s'agit d'une subvention à la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie du comité de Paris 11e.

Madame VIEU-CHARIER. C'est un amendement technique. Non, il n'y a pas d'inscrits.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est M. GIRARD qui présente.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au lieu et place de Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Avec mon excellente collègue Catherine VIEU-CHARIER, donc, voilà... c'est un amendement de l'Exécutif qui concerne la subvention à la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, comité de Paris du 11e. J'associe évidemment Patrick BLOCHE.

On demande de modifier simplement en indiquant : "une subvention de fonctionnement de 3.000 euros, dont 2.000 euros sur proposition de la mairie du 11e pour la présentation du spectacle "Bab'el porte", est attribuée à la Fédération nationale des anciens combattants".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame VIEU-CHARIER, êtes-vous d'accord avec M. GIRARD ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Tout ce que fait Christophe est magnifique ; je ne peux qu'être d'accord avec Christophe.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 11-A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 11-A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 180 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 180).

2012, DAC 108 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (94500 Champigny-sur-Marne).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je reviens au projet de délibération DAC 108.

Madame CHRISTIENNE, vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - ... concernant le Musée de la Résistance Nationale.

Merci, Monsieur le Maire. J'avais en 2001 accueilli les membres du bureau de cette association qui était toute jeune puisqu'elle n'avait que deux ans. Chacun connaît l'importance du musée qu'elle soutient. Il participe d'un réseau de structures analogues réparties sur l'ensemble du territoire qui ont aussi des échanges avec le musée Jean Moulin, et le musée Leclerc 2e DB.

Mon intervention aujourd'hui veut souligner son implication depuis 2001 dans la politique éditoriale de notre ville. Ses historiens, et en particulier Guy KRIVOPISCO, n'ont cessé de travailler à la production de plaquettes pour que les Parisiens s'approprient l'histoire de leur cité, dont celle des années 1939-1945.

La dernière en date, sur l’Affiche rouge, a été réalisée à partir d’une plaquette produite au cours de la précédente mandature par Adam Rayski, décédé depuis.

Le prochain texte concernera trois résistantes évoquées lors du colloque organisé par Christine LEVISSE-TOUZÉ, le 8 mars, à l’auditorium.

Comme le musée Jean Moulin et le musée de l’Ordre de la libération, il développe des liens avec le public des jeunes Parisiens parce que l’histoire de cette période est instructive et à travers elle, il développe deux thèmes indissociables : la montée d’Hitler et du nazisme n’était pas une fatalité et n’aurait pas eu lieu sans le comportement déficient des démocraties européennes ; et en corollaire, l’indispensable vigilance pour le maintien de la paix dans le monde.

Le 31 octobre 1943, à Alger, de Gaulle déclarait : "Lorsqu’un jour l’historien, loin des tumultes où nous sommes plongés, considérera les tragiques événements qui faillirent faire rouler la France dans l’abîme d’où l’on ne revient pas, il constatera que la Résistance, c’est-à-dire l’espérance nationale, s’est accrochée sur la pente à deux pôles. L’un était le tronçon de l’épée, l’autre la pensée française".

Il poursuit en évoquant les grandes batailles spirituelles et morales de la guerre. Il est important que les deux pôles soient valorisés, et c’est à cela que s’applique cette association.

Pour 2013, Guy KRIVOPISCO propose au Comité d’histoire de la Ville de Paris et à Catherine VIEU-CHARIER de se saisir du thème : "la spiritualité dans l’engagement résistant", aspect qui, sans volonté d’occultation, a été cependant peu étudié.

L’entrée en résistance d’individus très divers laisse voir que la conscience de chacun, même chez ceux qui appartenaient à une école, est la force essentielle qui les animait.

La résistance à Paris est un vivier pour cette étude. C’est la fièvre de la jeunesse qui maintient le reste du monde à température normale. Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents.

Je citerai donc trois jeunes Parisiens morts en 1944, qui nous éclairent sur les engagements précoces.

Jean-Claude Diamant-Berger, poète, 20 ans en 1940 : "Je vais me battre. Je vais mourir. Je suis là pour cent autres. Je suis là pour toute la France. Je combattrai pour toi, ô Paris, mes pluies, mes fumées, toits, rues cendreuse, je combattrai pour toi, amante de mélancolie".

Cadet de la France libre, il écrit : "Pourvu qu’ils ne détruisent pas Paris. Moi, je compte agir. Il ne s’agit pas de moi mais de ce pourquoi je me bats. Nous pouvons sauver quelque chose, l’amour du beau par exemple".

Pierre Alviset a 16 ans en 1940 : "Je suis patriote, j’aime la France, je suis prêt à me faire tuer pour elle, pas stupidement bien entendu. Je dois aimer la vie, les miens, ma patrie".

À 17 ans, il conforte son patriotisme et s’appuie sur ses convictions religieuses : "Le nazisme est en totale opposition avec la foi de Jésus Christ".

Il appartient à 18 ans au Comité national de l’Union des étudiants patriotes, qui regroupe toutes les tendances de la Résistance. Avant d’être fusillé à 20 ans, il avait aussi écrit : "Que l’on sache, il ne s’agit pas d’un risque pris à la légère. Je ferai délibérément le sacrifice de ma vie pour la France. Si ce sacrifice ne présente pas d’utilité immédiate, il servira au salut de l’âme de la France".

Quant à Guy Basseau, lycéen mort à 18 ans sur les barricades, il n’a pas laissé d’écrits. Il avait sans doute subi, comme beaucoup de jeunes, une mutation d’état d’élève à celui d’engagé lucide ayant réagi contre l’asservissement des populations et constaté l’exécution sans jugement de lycéens de son lycée ou d’autres lycées de la ville.

Oui, il faut poursuivre les travaux historiques, et, pour son travail en la matière, nous devons notre aide à cette association.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Mes chers collègues, je remercie Odette CHRISTIENNE d’avoir parlé avec autant de chaleur et d’émotion de l’Association des "Amis du musée de la Résistance".

Je compléterai son propos en disant que cette association apporte son conseil et son concours précieux à l'organisation des cérémonies du 25 août, commémorant la Libération de Paris, qu'elle est présente dans le concours national de la Résistance et de la déportation à Paris, avec la contribution du Rectorat et qu'elle réunit les élèves qui préparent le concours avec les résistants et les historiens.

Puis, je voudrais mettre l'accent sur le fait qu'elle a participé, de façon extrêmement scientifique et importante, au colloque, le 8 mars, consacré aux femmes résistantes. Et en ce moment, elle poursuit l'inventaire d'un trésor que nous avons découvert, c'est-à-dire les plaques photographiques du "Matin", qui était un journal qui avait sombré dans la collaboration. En fait, il s'agit de 200 à 300.000 clichés, qui sont extrêmement importants pour nous renseigner sur l'histoire de notre pays de 1910 à 1944. C'est une étudiante chartiste qui est d'ailleurs chargée de réaliser ce travail qui a commencé en 2011.

Je voudrais aussi compléter en disant qu'il y aura, grâce à cette association, une soirée hommage, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, le jeudi 4 octobre 2012, en hommage à André Carrel, qui fut, vous le savez, président du Comité parisien de Libération.

Je voudrais terminer aussi en soulignant que le sujet, qui a été choisi par l'Association des musées de la Résistance nationale et dont a parlé Odette CHRISTIENNE, "la spiritualité dans la Résistance" me paraît tout à fait opportun. C'est un sujet qui est extrêmement original et qui n'avait pas été traité. Nous avons déjà commencé un tout petit peu à le faire avec le colloque sur les femmes, puisque la belle image de mère Marie était présente, et je trouve que c'est tout à fait intéressant.

Donc, vous voyez la richesse du travail des "Amis du musée de la Résistance" et c'est pour cela que je vous encourage à voter favorablement la subvention de 60.000 euros qui leur sera attribuée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 108).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la reconnaissance et à la dénonciation des "zoos humains" qui se sont tenus à l'époque coloniale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu qui ne se rapporte à aucun projet de délibération. Le vœu n° 12 est relatif à la reconnaissance et à la dénonciation des "zoos humains".

La parole est à M. Alain LHOSTIS, pour une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, l'exposition "Exhibitions. L'invention du sauvage" présentée au musée du quai Branly aborde sans détour un passé lourd qui abîme le visage de Paris.

A cette époque, peu de voix s'élevèrent contre ces exhibitions d'êtres humains. Plusieurs millions de personnes se rendirent dans ces expositions. Quelques voix se firent tout de même entendre, une série de tracts parmi lesquels : "Ne visitez pas l'exposition coloniale", "Premier bilan de l'exposition coloniale", ou encore la contre exposition "La vérité sur les colonies" présentée dans un pavillon de la CGTU.

Il y a eu aussi l'immense poète, Louis Aragon, qui dès 1931 dans un poème "Mars à Vincennes" écrivait :

"Soleil soleil d'au-delà des mers tu angélises,

La barbe excrémentielle des gouverneurs,

Soleil de corail et d'ébène,

Soleil des esclaves numérotés,

Soleil de nudité soleil d'opium soleil de flagellation,

Soleil du feu d'artifice en l'honneur de la prise de la Bastille,

Au-dessus de Cayenne un 14 juillet,

Il pleut il pleut averse sur l'Exposition coloniale".

Je trouve symbolique la coïncidence d'ailleurs de notre débat avec l'inauguration dans quelques jours de la place Louis Aragon à la pointe de l'Île Saint-Louis.

Aujourd'hui, et ce n'est pas une question de repentance mais un devoir de vérité tout simplement, il faut regarder en face ce qui s'est passé sur le sol parisien et le nommer. La Ville de Paris a ouvert un grand chantier pour la reconnaissance du fait colonial, notamment sous la conduite de Catherine VIEU-CHARIER, et de toutes les exactions et crimes qui en ont découlé.

La proposition du commissaire scientifique de l'exposition "Exhibitions. L'invention du sauvage", que je vous invite à aller voir, invitant les élus parisiens à inscrire dans les lieux où se déroulèrent ces événements, la trace de ce passé honteux, permet de le poursuivre.

Je propose donc au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche que le Conseil de Paris émette le vœu que des plaques, rappelant ces épisodes indignes au regard des droits humains, soient apposées dans les lieux les plus emblématiques où se déroulèrent ces événements.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie Alain LHOSTIS d'avoir appelé notre attention sur ces événements. Il faut souligner avec beaucoup d'intérêt l'initiative extrêmement importante du musée du quai Branly qui nous permet de porter un regard avec acuité sur ces épisodes massifs d'exhibition, et pas seulement à Paris.

Ces expositions reconstituaient des villages et des scènes de la vie des gens qui habitaient en Amérique, au Japon ou en Afrique. Pour la majorité de la population européenne, c'était le premier contact avec ces peuples non européens, et cela trouvait un très large écho auprès du public. Il y avait donc une véritable mise en scène avec une déshumanisation de la personne, puisque ces exhibitions ont finalement renforcé puis banalisé le racisme.

En dehors des expositions coloniales proprement dites, je voudrais souligner aussi que d'autres êtres humains ont été exposés comme phénomènes de foire, en raison de leurs critères physiques considérés comme anormaux. C'était vraiment une mode qui a touché l'ensemble de l'Europe.

Je rappelle que 1931, effectivement comme l'a dit Alain LHOSTIS, est un vrai tournant, puisque des gens comme Léon Blum, Aragon, Eluard, Breton, René Char s'insurgent contre ces exhibitions, et que la CGTU et le parti communiste vont organiser une contre exposition qui s'appelle "La vérité sur les colonies", place du Combat qui est devenue place du colonel Fabien par la suite.

Effectivement, nous travaillons depuis quelques années sur ces problématiques. L'intention est de placer des plaques dans des lieux symboliques, ce qui avait d'ailleurs déjà été entamé lors de la dernière mandature, au Trocadéro, au bâtiment subsistant de l'exposition coloniale et sur le site de la contre exposition de la CGTU et du parti communiste dans le 19^e arrondissement.

Evidemment je souhaiterais aussi, et je ferai tout pour l'organiser, prolonger par un travail de réflexion, sous la forme d'un colloque, car il me paraît extrêmement intéressant d'avoir, au-delà de la mémoire des plaques et des cérémonies, une réflexion de fond sur ce type d'exhibitions et sur ce type de racisme institutionnalisé.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire.

Et c'est bien évidemment un avis favorable au vœu d'Alain LHOSTIS que je préconise.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 35).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'installation du monument à la mémoire des morts en OPEX place de Fontenoy (7e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 13 relatif à l'installation du monument à la mémoire des morts en OPEX place de Fontenoy a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND, pour une minute.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur proposition de René-François BERNARD, adjoint au Maire d'arrondissement, le conseil du 7e arrondissement a adopté le 9 mars 2012 un vœu relatif à l'installation du monument à la mémoire des morts en opérations extérieures place de Fontenoy.

Ce vœu reprenait une proposition du conseil de quartier Ecole militaire adoptée le 6 décembre 2011. Le ministère de la Défense en effet envisage d'installer, place de Fontenoy, entre l'Ecole militaire et l'UNESCO, un mémorial en hommage aux combattants décédés en opérations extérieures. Le conseil de quartier Ecole militaire a réfléchi à son installation, dans le cadre du futur réaménagement de la place de Fontenoy.

Nous demandons donc simplement que la conception du monument à la mémoire des morts en OPEX puisse s'inscrire en harmonie avec la perspective architecturale de l'Ecole militaire depuis l'avenue de Saxe.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER pour la réponse.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie Mme BERTRAND de ce vœu, puisqu'on comprend bien que le fond nous est commun bien évidemment, c'est-à-dire un monument en mémoire des soldats tombés en opérations extérieures.

L'initiative de ce projet revient au Ministère de la Défense et donc à l'Etat, mais je rappelle que le Maire de Paris s'est associé à ce projet. Le lieu pressenti pour son installation place de Fontenoy, derrière l'Ecole militaire, est situé dans un site classé. Donc tout projet, Madame BERTRAND, devra recueillir l'autorisation du Ministre de l'Ecologie, après avis de la Commission départementale des sites présidée par le Préfet de Paris.

De plus, la place de Fontenoy, se situant aux abords et en covisibilité avec l'Ecole militaire, est classée monument historique. Donc, au titre du Code du Patrimoine, tout projet nécessite un avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France.

Bien évidemment, toutes ces garanties seront également prises par la Ville de Paris pour que le monument respecte l'harmonie du site appartenant à la Municipalité.

Et même si la Ville de Paris est complètement partie prenante de ce monument et en suit de très près la conception et la réalisation, il est bien évident que la faisabilité et la création de ce projet relèvent de la responsabilité de l'Etat.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je vois que M. GOUJON demande une explication de vote.

Si vous pouvez la faire rapidement, Monsieur GOUJON, de façon à ce qu'on puisse finir dans de bonnes conditions avant 10 heures 30...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est réglementaire, me semble-t-il.

Je voulais simplement, au nom du groupe U.M.P., nous associer à ce vœu et rappeler l'initiative du Président de la République, qui fera du 11 novembre une journée en hommage à tous les morts des différentes guerres et

opérations extérieures. Il me paraît tout à fait essentiel que les militaires qui ont sacrifié leur vie pour notre pays en opérations extérieures puissent être ainsi honorés.

Nous voterons donc, évidemment, ce vœu, en espérant que ce monument pourra être érigé là où l'a souhaité le conseil de quartier Ecole Militaire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 36).

2012, DAC 179 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons terminer pour ce matin, avant la reprise à 11 heures 30, en examinant le projet de délibération DAC 179, sur lequel l'amendement n° 14 a été déposé par le groupe E.E.L.V.A. Il s'agit d'une subvention et convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter l'amendement et parler aussi de l'association, la Maison d'Europe et d'Orient, qui est une petite association très active, située dans le 12e arrondissement, qui se démène depuis plus de 20 ans pour faire vivre, connaître et valoriser les cultures d'Europe de l'Est et de l'Asie centrale. Elle intervient notamment dans le domaine du livre, du spectacle vivant, et fait preuve d'une activité et d'une programmation très riche, par exemple, en ce moment, avec la mise en scène au théâtre de l'Opprimé d'un texte dont cette structure a assuré la traduction et la publication.

C'est vrai qu'on parle souvent de l'Europe au-delà des Balkans, mais pour la comprendre dans sa complexité, dans ses enjeux, dans ses évolutions, la littérature est une des meilleures entrées et la Maison d'Europe et d'Orient y contribue largement. Elle regroupe une bibliothèque qui propose des œuvres de théâtre en langue originale et en traduction, une maison d'édition et anime un réseau d'experts en traduction. Elle offre aussi une librairie spécialisée, ainsi qu'un tout petit espace polyvalent.

Il y a un vrai, minutieux et patient travail d'accompagnement du texte, de sa traduction, vers le public, sous des formes diversifiées.

Cette association bénéficie du soutien de la Ville de Paris, mais elle se trouve depuis plusieurs années dans une situation financière délicate, comme de nombreux autres petits équipements culturels parisiens, du fait, entre autres, de l'augmentation régulière des loyers, ici demandée par la R.I.V.P., ce qui fait qu'en 2012, la totalité de la subvention municipale prévue ne couvrira même plus le montant du loyer.

De plus, elle se trouve dans une situation qui frise l'absurde, puisque sa subvention est composée de plusieurs "micro sous-subsidations" versées à des titres divers et ne relevant pas toutes de la DAC.

Par exemple, la mairie du 12e a décidé de réduire sa participation globale d'environ 75 %, ce qui se comprend, puisqu'elle finançait la participation de l'association à un festival qui se tenait dans le 12e et qui, maintenant, a déménagé dans un autre arrondissement, mais la DAC n'a pas, à ce jour, pris en compte cette diminution et compensé, ce qui fait que les difficultés à court terme, comme pour d'autres structures, sont là, qui risquent de mettre en cause l'existence même de cette association, alors que les demandes sont très modestes.

Je signale, en outre, que le personnel permanent a été réduit de moitié à l'automne dernier pour faire face aux échéances, et alors qu'on aurait envie et besoin peut-être aussi de parler dans ce domaine, celui de l'Europe et de la culture, de perspectives de développement, en regard des enjeux politiques et culturels, c'est de survie, voire de disparition, dont il est question pour cette structure. C'est pourquoi j'ai déposé cet amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Comme je dois être dans 5 minutes au lycée Charlemagne, je suis désolé, je vais répondre de façon extrêmement liminaire.

La première subvention municipale date de 2002 ; cette subvention est passée de 5.000 euros en 2002 à 10.000 euros en 2004, à 26.000 euros en 2005, pour atteindre 31.000 euros à partir de 2007. La subvention a donc été multipliée par nos soins par six depuis 2002.

Concernant la subvention 2012 dont vous parlez, nous attribuons une première partie dans cette délibération à hauteur de 20.000 euros. Une seconde délibération sera soumise au vote du Conseil de Paris en mai pour une subvention de 8.000 euros accordée au soutien du festival "l'Europe des théâtres", donc il y aura bien une deuxième subvention de 8.000 euros, donc c'est 20.000 plus 8.000.

Malheureusement, dans le contexte budgétaire actuel, sauf si la DGRI souhaitait participer et soutenir l'association, en ce qui concerne ma délégation, je n'ai pas d'argent supplémentaire possible à dégager, donc je suis obligé d'émettre un avis défavorable à l'amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 179).

Nous suspendons la séance et nous nous retrouvons à 11 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures quarante minutes, est reprise à onze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, êtes-vous prêt ? Reprenez votre souffle !

2012, DF 1 - Décision modificative d'investissement n° 1 de la Ville de Paris pour 2012.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il s'agit du projet de délibération DF 1, décision modificative d'investissement n° 1 de la Ville de Paris pour 2012.

Vous avez la parole, Monsieur LEGARET, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais saluer les efforts constants du Maire de Paris et de son adjoint chargé des Finances, qui visent incontestablement à figurer dans le Livre des Records :

- record d'augmentation des impôts locaux : ça, c'est indiscutable ! Record historique battu : plus de 30 % en moyenne sur deux années ;

- record absolu - vous me direz que ce n'est pas sa faute ! - mais record absolu en ce qui concerne les recettes de droits de mutation : plus de 1 milliard à la fin de l'année dernière et, d'après ce que nous a dit Bernard

GAUDILLÈRE en 1ère Commission, ce n'est pas en train de se tasser. Sur les deux premiers mois de l'année 2012, on est déjà à plus de 209 millions de recettes ;

- et record absolu du plus bas niveau d'investissement : c'est vraiment là que le discours s'effondre ! Que nous avez-vous dit lorsque vous avez procédé à ces augmentations massives de fiscalité ? Vous nous avez dit : "On ne fait pas cela par plaisir, mais on fait cela parce qu'il faut investir, et que nous investissons et que nous allons investir encore davantage." Eh bien, la preuve que non, puisque dans cette DM1, vous procédez - ajustement technique, nous dites-vous de manière très anodine ! - à des annulations d'autorisations de programme pour un montant de 606 millions d'euros. Record historique absolu ! On n'a jamais procédé à des annulations aussi massives d'autorisations de programme.

Et qu'avez-vous créé dans le budget primitif comme autorisations de programme nouvelles ? 969, c'est-à-dire le niveau le plus bas.

Si je prends la ligne, simplement, générale : des créations d'A.P. nouvelles :

- 2007 : 1,3 milliard ;

- 2008 : 1,5 milliard ;

- 2009 ; 2,5 milliards ;

- 2010 ; 1,3 milliard ;

- 2011 ; 2,3 milliards ;

969,70 millions d'euros d'autorisations de programme nouvelles dans le budget primitif 2012 !

969 !

Alors, si vous retranchez les 606 que l'on fait disparaître, cela fait quoi ? Cela fait un solde d'autorisations de programme de 382 pour l'année 2012. Donc, c'est un véritable effondrement de l'investissement dont il faut parler.

Et si on se reporte aux documents budgétaires, c'est encore bien pire parce que, dans les annexes budgétaires qui sont dans le document de la DM1, sur ces 606 millions, quels sont les postes d'annulation les plus importants ? Ils sont en bas de la page. Le poste le plus important, c'est le compte foncier. Il y a pour 160 millions d'annulations d'autorisations de programme sur le compte foncier qui alimente précisément les constructions de logements à Paris ; 159,748 millions très exactement !

125 millions sur les subventions d'équipement.

Et si on regarde dans la DM1 du Département, quels sont les postes les plus importants ? Evidemment, les chiffres ne sont pas à la même hauteur, mais le poste le plus important sur les annulations, c'est l'action sociale, l'enfance et la santé. Qui dit mieux ? Pour près de 10 millions, 9.790.000 euros exactement d'autorisations de programme annulées.

Je crois véritablement que, là, vous atteignez les limites extrêmes du discours. Vous n'avez jamais cessé de nous dire que votre effort portait prioritairement sur l'investissement, ce que j'ai contesté depuis assez longtemps, en faisant apparaître d'ailleurs que, dans les documents budgétaires, vous avez des ratios obligatoires et qu'il y a un ratio qui est très éloquent, très parlant : c'est le ratio dépenses réelles d'équipement/recettes globales de fonctionnement. Et ce ratio, vous l'avez tenu à des niveaux faibles, inférieurs à ceux qui étaient employés dans les années qui ont précédé votre élection en 2001, et notamment dans le budget 2000.

Alors, là, il y a vraiment une contrevérité : vous n'investissez pas. En tout cas, vous n'investissez absolument pas à la hauteur des recettes qui ont considérablement augmenté, d'abord, du fait, naturellement, de l'augmentation des droits de mutation et puis, ensuite, bien sûr, du fait des augmentations massives auxquelles vous avez procédé et sur la fiscalité directe et sur toutes les taxes possibles et imaginables. Donc, c'est un effondrement de l'investissement et ces annulations massives d'autorisations de programme portent précisément sur des secteurs qui sont considérés, en paroles, comme prioritaires dans l'action de la Municipalité... et je cite naturellement en premier la construction de logements : que n'a-t-on entendu, en paroles, sur l'effort de la Ville et de la collectivité sur la construction des logements ! Eh bien, la preuve est ainsi faite dans les documents budgétaires que vous n'investissez pas.

Alors, puisque vous avez procédé à des augmentations massives de la fiscalité pour investir et que vous n'investissez pas, rendez l'argent, restituez aux Parisiens l'argent que vous avez indûment prélevé sur les

augmentations de fiscalité, puisque vous n'avez pas employé ces recettes à l'investissement auquel elles étaient normalement et en parole destinées.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Juste avant de donner la parole à M. GAUDILLÈRE, je tiens à saluer M. FAYAMA qui est magistrat du Burkina Faso, qui travaille pour la Ville de Ouagadougou et qui, dans nos liens de coopération, est venu ici voir comment nous travaillons.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1^{ère} Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LEGARET, je suis très étonné du ton polémique que vous employez sur un sujet qui est particulièrement technique, celui de l'annulation des autorisations de programme.

Vous avez également évoqué la fiscalité, mais, pour ce qui concerne la fiscalité, je vous répondrai plus tard. Vous vous êtes inscrit sur la fixation des taux et cela me donnera l'occasion de vous répliquer.

Je vais donc répondre d'abord techniquement à ce que vous dites sur les autorisations de programme et j'élèverai ensuite le débat, si vous le permettez, à un niveau plus politique.

De quoi s'agit-il ? L'annulation des autorisations de programme, c'est la simple application de la réglementation de la comptabilité publique, qui nous est évidemment imposée par l'Etat.

Je le dis ici pour ceux qui ne sont pas familiers du mécanisme, mais, Monsieur LEGARET, vous êtes particulièrement familier de ce mécanisme, puisque vous avez occupé mes fonctions pendant un certain nombre d'années.

Pour chaque projet d'investissement, la collectivité locale doit inscrire à son budget ce que l'on appelle une autorisation de programme qui fixe la dépense prévisionnelle pour la réalisation de l'investissement et ensuite, d'année en année, pendant toute la durée du chantier, elle inscrit ce que l'on appelle des crédits de paiement, c'est ce qui mesure très concrètement l'effort d'investissement de la Ville.

On aurait pu imaginer que, à la fin, c'est-à-dire lorsque l'équipement est terminé, l'autorisation de programme disparaisse d'elle-même, cela aurait obéi à une certaine logique, mais pas du tout, la réglementation nous oblige à annuler juridiquement par un vote de l'Assemblée délibérante l'autorisation de programme en question.

Je cite un simple exemple, pour que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit. Supposons une école qui coûte 5 millions. Le Conseil de Paris ouvre une autorisation de programme de 5 millions, puis des crédits de paiement de mettons 2 millions la première année, 2 millions la deuxième année et un million, la troisième et dernière année du chantier.

Nous avons l'obligation juridique d'annuler en fin de chantier le solde de l'autorisation de programme dont je viens de parler et cette réglementation s'impose tellement à nous que nous avons été obligés, à la demande de la Chambre régionale des comptes, de l'inscrire dans le règlement budgétaire et financier de la Ville et du Département, parce qu'elle nous avait fait la remarque que nous n'avions pas écrit, noir sur blanc si j'ose dire, cette règle de la comptabilité publique.

Chaque année, ce n'est pas une innovation de 2012, nous annulons des autorisations de programme sur des opérations terminées. Nous annulons aussi des autorisations de programme sur des opérations qui ont été décalées, parce que les autorisations de programme ont une durée limitée dans le temps.

Tout cela est extrêmement technique et n'a pas, à mon avis, une grande importance. En revanche, ce qui a de l'importance, c'est l'effort d'investissement de cette Municipalité.

M. LEGARET, avec une obstination à laquelle je me plais à rendre hommage, conteste, débat après débat, le fait que cette Municipalité investisse beaucoup depuis 2001.

Monsieur LEGARET, aussi longtemps que j'occuperai ce banc, je rappellerai des chiffres qui sont incontestables, que je peux mettre des heures et des heures à prouver ligne par ligne sur la base de nos comptes administratifs, c'est la chronique de l'investissement de la Ville depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années.

Pendant la mandature où vous étiez adjoint aux Finances, la Ville de Paris a investi en moyenne chaque année 700 millions.

Il s'agit d'euros, bien entendu.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il ne s'agit pas d'euros constants.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - M. LEGARET aura tout loisir de me répliquer, je lui répondrai naturellement, mais c'est vrai que ce serait aimable de me laisser achever mon propos.

Je dis 700 millions d'euros en moyenne par an, lorsque vous étiez adjoint aux Finances. Lorsque Christian SAUTTER était adjoint aux Finances de 2001 à 2008, la moyenne d'investissement annuel est montée à 1.200 millions d'euros, 700 pour vous, 1.200 pour Bertrand DELANOË et Christian SAUTTER.

Dans la mandature que nous vivons actuellement, nous avons déjà accompli quatre exercices : 2008, 2009, 2010, 2011 pour lesquels nous avons les comptes administratifs, nous avons les comptes définitifs et la moyenne annuelle est de 1.500 millions d'euros.

Je redis la chronique, parce que je ne veux pas que reste la moindre équivoque dans l'esprit de qui que ce soit : 700 pour M. LEGARET, 1.200 pour Bertrand DELANOË et Christian SAUTTER, si j'ose dire, et 1.500 pour Bertrand DELANOË et votre serviteur depuis 2008.

C'est-à-dire, pour enfoncer le clou, si vous me permettez cette expression familière, nous investissons au jour d'aujourd'hui plus du double que ce que vous investissiez, Monsieur LEGARET.

Croyez-vous par hasard Monsieur LEGARET que les Parisiens puissent se tromper sur votre argumentation ? Certainement pas.

Je suis de ceux qui pensent depuis 2001 qu'une des causes de votre échec (il y en avait plusieurs, certes), c'était que les Parisiens s'étaient parfaitement aperçus que la capitale était sous-équipée et que la municipalité à laquelle vous apparteniez était profondément ancrée dans une obstination malthusienne pour investir très peu. Vous l'avez payé, électoralement.

Je crois aussi que, parmi les raisons qui ont fait plébisciter la municipalité de Bertrand DELANOË en 2008 (58 %, je le rappelle), il y a la constatation très concrète par les Parisiens des logements, des crèches, des espaces verts, des écoles et j'en passe, de tous les équipements que nous avons créés, parce que ces crédits de paiement ne sont pas seulement des noumènes qui voyagent avec les nuages, ce sont des équipements concrets que chacun peut voir, donc dont la contestation me paraît hors de propos.

Je vous laisse poursuivre la chronique chronologique au-delà de 2001 et 2008. Voilà ce que je voulais dire très simplement, mais, naturellement, si M. LEGARET réplique, je répondrai moi-même.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On ne va pas engager un débat technique ici, la 1ère Commission est faite pour cela.

J'aimerais bien un jour que l'on consacre un petit temps sur, effectivement, la ligne annuelle du montant des autorisations de programme.

S'agissant de la mandature 1995-2001, vous citez un chiffre moyen par année. Or, vous ne pouvez pas ignorer qu'il y a eu des mouvements importants de baisse d'investissement au début de cette mandature et d'augmentation des investissements sur la fin de cette mandature.

Deuxième point, je pense que l'honnêteté consisterait à comparer des chiffres en euros constants.

Troisièmement, vous nous dites que les annulations d'autorisation de programme (j'ai cité votre chiffre, 606 millions, c'est ce qui figure dans la DM1, vous ne pouvez pas le contester), correspondent à des opérations terminées et que, en M14, on est obligé de le faire.

Si je ne me trompe pas, en page 5, vous expliquez qu'il y a pour 189 millions d'annulations techniques pour des A.P. terminées. Donc, votre explication est convenable pour 189 millions sur ces 606. Il reste une masse très importante d'annulations d'autorisations de programme.

Et je répète un chiffre que vous n'avez pas contesté : c'est que, pour l'exercice 2012, le montant des autorisations de programme nouvelles est le plus faible que l'on n'ait jamais connu.

Votre effort d'investissement, vous avez beau le proclamer et le répéter, vous ne le démontrez pas dans les chiffres.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous répondez, Monsieur le Maire ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Naturellement, je vais répondre.

Premièrement, sur le débat en 1ère Commission, Monsieur LEGARET, puisque vous avez l'honneur de présider cette commission, vous êtes témoin que je n'ai jamais refusé le moindre débat en 1ère Commission, y compris sur des points extrêmement techniques.

Ce n'est donc pas moi qui suis responsable de ce que lors de la précédente 1ère Commission, la semaine dernière, personne, je dis bien personne, à commencer par vous, n'a posé la moindre question. Sinon, j'y aurais évidemment répondu : je suis prêt à y passer autant d'heures que vous voudrez.

Deuxièmement, je vous accorde que l'on peut tout à fait, et nous le ferons, traduire en euros constants ce qui correspond à vos dépenses de 1995 à 2001, mais vous m'accorderez que l'inflation, depuis une quinzaine d'année, n'est pas vraiment galopante, et cela ne changera pas grand-chose à la comparaison.

Troisièmement, vous dites que nos AP diminuent en fin de mandature, mais évidemment, évidemment ! puisque nous inscrivons en début de mandature la plupart des projets que nous entendons réaliser, et c'est normal puisque nous souhaitons qu'ils soient terminés à la fin de mandature. En fin de mandature, on inscrit donc beaucoup moins d'autorisations de programme : je ne peux pas le contester.

En conclusion, toutes les explications techniques possibles et imaginables vous seront données en 1ère Commission quand vous le souhaiterez. Et deuxièmement, je maintiens et je maintiendrai que nous investissons plus du double de ce que vous-mêmes investissiez.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 1).

2012, DF 28 - Fixation des taux des quatre taxes directes locales (habitation, foncières et foncière des entreprises).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DF 28 relatif à la fixation des taux des quatre taxes directes locales : habitation, foncière et foncière des entreprises.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous retirons nos inscriptions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame Geneviève BERTRAND, c'est à vous.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est sans surprise que, Monsieur le Maire, vous honorez votre promesse de maintenir la pression fiscale qui pèse sur les Parisiens en optant pour la stabilisation des taux des impositions locales, alors que vous auriez pu faire le choix courageux et juste de lui préférer une diminution.

Une marge de manœuvre considérable s'offrait en effet à vous. C'était une question de volonté politique. Il vous suffisait de rogner le pécule des recettes fiscales collectées auprès des contribuables parisiens, qui ont crû de 78 % en 10 ans, passant de 1,700 milliard d'euros au budget primitif 2001, à plus de 3 milliards d'euros au budget primitif 2012.

Paris s'est ainsi illustrée en gravissant la première place du podium des communes les plus peuplées ayant enregistré les plus fortes hausses de taxes foncières entre 2005 et 2010, avec un record de 72 %, selon l'Observatoire des taxes foncières.

Une trêve, un répit donné aux Parisiens aurait été bienvenu. En place de quoi, nulle baisse des prélèvements, mais un simple statu quo, un renouvellement du taux des impositions locales qui ne saurait cacher la progression de 1,5 % du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal au dernier budget.

D'autant que des accroissements successifs d'impôts locaux de 8 % en 2008 et de 9 % en 2009, avec une hausse moyenne de 11,7 % pour la taxe d'habitation et de 47 % pour la taxe foncière, et comme si cela n'était pas suffisant, la création d'une taxe foncière départementale de 3 %, ont singulièrement malmené les habitants de la capitale pour pouvoir alléger aujourd'hui leur participation financière.

Un florilège d'augmentations en tous genres a ainsi été infligé aux habitants de la Capitale, n'épargnant aucun secteur : la taxe hôtelière, la redevance sur les marchés et même nos futures obsèques, qui ont augmenté de 9 % en 2009.

Cette flambée des taxes n'a eu aucune retenue et s'est accompagnée d'un relèvement généralisé du tarif des activités ou services rendus aux Parisiens, tant en ce qui concerne les cantines scolaires que les conservatoires, les centres d'animation, jusqu'aux concessions domaniales des cimetières.

Leur iniquité est d'autant plus probante qu'elles apparaissent totalement décorrélées de la réalité des ressources financières de la collectivité parisienne parce que dans le même temps, les droits de mutations pulvérisaient leur record historique, atteignant 1,078 milliard d'euros, et qu'ils culminent à 480 millions d'euros pour les quatre premiers mois de la nouvelle année comptable.

Les mystères de votre gestion demeurent impénétrables, Monsieur le Maire, tandis que l'appréciation de la qualité du service fourni aux Parisiens est sans aucune commune logique avec le tribut dont ils doivent s'acquitter.

J'en veux pour exemple la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, portée de 5,75 % à 6,21 % en 2010, demeure également élevée en 2012. Et pourtant, si la propreté est une de vos prérogatives essentielles, le bilan de votre action dressé à l'occasion des 10 ans de votre mandat a laissé un goût d'insatisfaction aux Parisiens puisque 54 % l'ont jugé négativement.

Cela n'a pas cependant incité l'Exécutif parisien à réviser le taux d'imposition de cette taxe qui est soumis aujourd'hui à notre approbation ; pas plus que l'accroissement de son produit de 13 millions d'euros n'a conduit la Municipalité à envisager une baisse du taux auquel les Parisiens sont acculés.

Enfin, comment justifier un tel taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, alors même que l'an dernier, la Chambre régionale des comptes dénonçait, je cite : "Le manque de clarté des documents comptables visant à déterminer le coût réel de la collecte des ordures ménagères", ou encore : "Une orientation à la hausse malgré une relative stagnation des quantités collectées" ?

Ainsi, à Paris, trois modes de calcul étaient recensés, destinés, l'un, à alimenter le compte administratif de la commune, l'autre, l'état spécial à annexer à ce document et enfin le rapport annuel de la direction de la propreté et de l'eau.

La Chambre déplorait, je cite : "Le résultat divergent comptabilisé différemment d'une année sur l'autre ne permettant pas d'assurer une information fiable sur l'équilibre du service. Ainsi, une même année, un document pouvait faire apparaître un excédent, et l'autre constater un déficit".

La situation a-t-elle changé ? Une véritable comptabilité analytique a-t-elle été mise en place ? Quel est le coût réel de la collecte des ordures ménagères ?

Mon groupe avait demandé dès mars 2011 que l'opposition et l'ensemble des élus du Conseil de Paris aient ces informations en leur possession, dans une exigence que vous revendiquez régulièrement comme vôtre, Monsieur le Maire, de transparence et de fonctionnement démocratiques.

La pression fiscale qu'éprouvent les Parisiens, si elle peut apparaître relative au regard de la moyenne nationale des taux d'imposition, est néanmoins insoutenable dans un contexte propre à la capitale d'une offre de logements insuffisante, à des prix prohibitifs, et d'un coût de la vie élevé qui font sourdre un sentiment de déclassement et induisent un taux d'effort à nul autre pareil.

C'est la raison pour laquelle nous ne cesserons de réclamer une baisse des impositions locales et des différentes taxes qui accablent les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux mots sur l'objet de la délibération. Vous avez compris qu'il est question de ne pas changer les taux de la fiscalité directe, et je remercie Mme BERTRAND d'avoir pris acte, même si c'était sur un ton un peu ironique, de ce que cette municipalité tient ses promesses, puisque nous avons promis que le taux des impôts ne changerait pas de 2001 à 2008 : il n'a pas changé. Nous avons averti les électeurs qu'il y aurait deux augmentations dans les deux premières années de la mandature ; c'est ce qui s'est produit.

Nous avons pris l'engagement qu'il n'y aurait aucun changement des taux d'ici à 2014, et c'est ce qui se produira, et c'est ce que je vous demande aujourd'hui d'approuver par cette délibération.

Mais s'agissant du niveau des impôts, il est toujours intéressant de se comparer aux autres, et je voudrais comparer les taux de la fiscalité directe locale parisiens avec la moyenne nationale. Vous m'excuserez de ne pas vous donner les décimales, mais je m'en tiendrai aux chiffres ronds.

La taxe d'habitation : le taux parisien est de 13 %. La moyenne nationale est de 23 %.

La taxe foncière des propriétés bâties, communale et départementale, à Paris, est de 18 %. Elle est en moyenne nationale de 33 %.

Enfin la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a un taux parisien de 6 % et un taux moyen national de 9 %.

Et comme on me fait souvent remarquer, et d'ailleurs souvent à juste titre, que le taux n'épuise pas la totalité de la matière, mais qu'il y a aussi le problème de la base, je reviens sur les chiffres en valeur absolue et je vous rappelle l'enquête du journal "Capital", dont je crois que M. LEGARET disait un jour que c'était un publi-reportage - mais c'était un très d'humour, car la revue "Capital" n'est pas subventionnée par la Ville de Paris -, et je vais vous donner le montant moyen des impôts par ménage en 2011, vu par la revue "Capital" qui, je crois, a une méthodologie qui n'est contestée par personne.

Paris, 1.200 euros - je prends la centaine la plus proche -, Lyon, 1.500 ; Toulouse, 1.600 ; Marseille, 1.800 ; Nice, 1.900 ; Bordeaux, 1.900. Vous aurez observé que je choisis évidemment mes exemples à égalité entre les deux familles politiques qui se partagent les villes françaises. Ces résultats placent Paris, vous le savez - mais il faut le répéter parce que la pédagogie, c'est la répétition - au 101e rang sur les 104 plus grandes villes de France.

Voilà, mes chers collègues, ce qu'est la fiscalité parisienne et il importe inlassablement de la remettre en perspective, afin qu'il n'y ait aucune équivoque dans l'esprit ni des élus ni de nos concitoyens.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 28).

2012, DF 29 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2012.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 29 relatif à la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2012.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Les chiffres qui sont indiqués dans cette délibération sont intéressants parce qu'ils font apparaître que, pour une recette d'un peu plus de 434 millions d'euros, il y aura une hausse de pas loin de 13 millions d'euros de recettes liées à l'évolution de la base, pour l'essentiel.

La question qui se pose évidemment est : que faire de ces 13 millions supplémentaires? A quoi seront-ils affectés ? Puisque s'agissant d'une taxe, on ne peut pas évidemment faire ce que l'on veut avec ces recettes. Elles sont nécessairement affectées et uniquement affectées à la question des déchets.

Or, quand on regarde la question des déchets, il y a deux grandes masses : la collecte et le traitement. Le traitement, c'est relativement simple, c'est la redevance qui est payée au SYCTOM d'environ 130 millions d'euros et qui, elle, augmentera de 1,5 %, comme cela a été décidé lors du comité du SYCTOM de novembre 2011 pour l'année 2012. Ce qui veut dire qu'il y aura en gros 2 millions de dépenses supplémentaires pour la redevance au SYICTOM.

Restent donc à peu près 10 ou 11 millions supplémentaires affectés à la collecte, et il nous est dit que cela permettra d'améliorer la collecte sélective. Alors 11 ou 10 millions de plus pour la collecte sélective, c'est évidemment une somme tout à fait considérable et c'est important.

Ma question est donc relativement simple. Pour une telle somme, je suppose qu'il y a un plan précis qui permet de savoir quelles seront les améliorations qui sont seront apportées en matière de collecte sélective, quelle fréquence, quels moyens humains, matériels. Je suis un peu surpris parce qu'en 4e Commission il n'a pas du tout été fait allusion à une modification du système de collecte, donc j'aimerais avoir des éléments plus précis. C'est le premier point.

Le deuxième point est que cela fait plusieurs années que nous disons que, suite au vote de la loi Grenelle, de nombreuses municipalités s'engagent progressivement dans la mise en place d'une redevance incitative, qui est autrement plus juste qu'en matière de coût, puisqu'elle repose sur à la fois le volume des déchets produits et la qualité du tri. On nous a souvent répondu que c'était un peu compliqué en habitat collectif dense, ce que j'admets volontiers, mais il n'empêche que d'autres villes le font, et nous avons demandé qu'une étude soit menée pour la mise en place de cette redevance incitative.

La question est là aussi relativement simple : où en est-on de ces études et quand pourra-t-on disposer de propositions ou en tout cas de simulations permettant de passer d'une taxe particulièrement injuste, puisque basée sur la valeur locative, à un système de paiement lié effectivement à la production des déchets ?

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a un an, la Chambre régionale des comptes a assez sévèrement critiqué la gestion des déchets dans Paris. Le Maire de Paris avait répondu que le rapport de la C.R.C. était erroné. Il avait même employé des termes particulièrement durs, puisque la Ville avait jugé que son service était injustement attaqué par une grossière manipulation de chiffres. C'est une dépêche A.F.P. qui dit cela. Il ne s'agissait pas seulement des termes employés par la C.R.C., mais de certains commentaires qui l'accompagnaient.

Depuis lors, je n'ai pas vu de changements profonds qui tiennent compte des observations qui avaient été formulées par la C.R.C. dans son rapport d'observation définitif, couvrant la période 2004 à 2008.

Je voudrais, par ailleurs, rappeler - je crois l'avoir déjà dit mais je le rappelle - que l'article L1520-1 du Code général des impôts dispose, je cite : "Les communes qui assurent au moins la collecte des déchets des ménages peuvent instituer une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service, dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal." Il est donc clair que la Ville peut fixer un taux, entre un montant symbolique proche de zéro et un taux maximum qui couvre entièrement le coût du service.

En conséquence, le produit prélevé par la collectivité ne peut être supérieur au coût du service. La T.E.O.M. n'est pas conçue comme une source de profit pour la municipalité. Or, c'est exactement l'usage que la Ville en fait. En tout cas, quand on reprend les chiffres depuis 2006, on constate que chaque année la Ville a dégagé un bénéfice qui était de 22 millions en 2006, de 31 en 2007, de 37 en 2008 et de 27 en 2009. Cela a un peu baissé, mais

rassurez-vous en 2010, ce sont 40 millions, en 2011, ce sont 53 millions de gratte réalisée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

C'est choquant. Cela ne tient effectivement pas compte, comme viennent de le signaler Geneviève BERTRAND et Yves CONTASSOT, des difficultés du moment, et ce n'est surtout pas conforme à la loi.

Je vous rappelle que le Code des impôts ne vous permet pas de réaliser des bénéfices sur la T.E.O.M. Là aussi, je dirais : rendez l'argent. Vous avez un trop-perçu des recettes de T.E.O.M. sur au moins les cinq derniers exercices, rendez aux contribuables parisiens de l'argent que vous avez indûment perçu.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1^{ère} Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous reprenons là des débats qui sont venus de manière récurrente devant le Conseil de Paris et les arguments que nous échangeons ne sont pas nouveaux.

D'abord sur l'aspect juridique que j'évacue tout de suite, Monsieur LEGARET, si vous avez un doute sur la régularité juridique de cette délibération, il vous appartient de la déférer au tribunal administratif qui nous départagera. Mettons donc de côté le problème juridique. Je suis certain de la régularité juridique de la délibération et je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

Sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, vous vous souvenez du débat que nous avons eu il y a à peu près un an, ou un peu plus, où j'avais expliqué que la Chambre régionale des comptes avait effectivement commis des erreurs, de bonne foi bien entendu. Nous avons répondu par un très long communiqué de presse dans lequel nous avons pointé ces erreurs, qui portaient sur des considérations purement matérielles de nos documents.

Je maintiens que notre comptabilité de comparaison des dépenses et des recettes, en matière de propreté et de collecte des ordures ménagères - puisqu'à Paris nous faisons bloc de ces deux notions pour des raisons évidentes - sont parfaitement conformes à la loi et aux usages. Libre à vous de le contester.

Les chiffres 2012, nous ne les avons évidemment pas et nous ne les connaissons en détail que lorsque nous aurons les comptes administratifs 2012, mais grosso modo les dépenses devraient rester supérieures aux recettes. Je veux dire que l'ensemble des dépenses de collecte des ordures ménagères et de propreté devrait rester supérieur de 10 ou 20 millions à l'ensemble des recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe de balayage, donc il n'y a pas de souci.

Enfin, pour répondre à l'autre intervention, je dirai que nous avons calculé, mon collègue François DAGNAUD et moi-même, le budget de la Direction de la Propreté de manière, évidemment, à assurer de manière tout à fait satisfaisante le service public de la propreté et de l'enlèvement des ordures ménagères.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 29).

2012, DF 32 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public du 1er juillet 2002 relative au Pavillon Royal au bois de Boulogne (16e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 32 concernant un avenant à la convention d'occupation du domaine public du 1er juillet 2002 relative au Pavillon Royal au bois de Boulogne.

La parole est à M. LEGARET, cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus, je proteste contre un avenant de prolongation. Une fois de plus, vous allez nous répondre que c'est la dernière fois qu'on le fait et on se retrouve à chaque fois avec un avenant de prolongation.

C'est un point dont nous avons souvent débattu, nous avons toujours été, je crois, d'accord sur le principe, il faut faire respecter les durées des conventions. Si on ne les respecte pas et si on prolonge la convention en cours, cela veut dire que l'on fausse les règles de l'accès à la concurrence.

Je note que dans cette affaire, les justifications qui nous sont données sont totalement inconsistantes, compte tenu du calendrier de renouvellement de diverses concessions dans le bois de Boulogne et du délai nécessaire pour réaliser un diagnostic technique approfondi du bâtiment préalablement à un appel public à candidatures.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que le rétro-planning n'a pas été fait ; s'il fallait faire un diagnostic du bâtiment, il fallait le faire à temps pour respecter l'échéance de cette convention.

Vous nous proposez, une fois de plus, de prolonger par un avenant jusqu'au 31 décembre 2013, soit une durée de 18 mois ; vous n'avez aucune justification sérieuse pour le faire.

Je n'ai absolument rien contre le gestionnaire actuel, je dis simplement qu'il est absolument normal et légal de remettre en concurrence une concession de cette nature au terme de la durée qui figurait dans la convention. Systématiquement, vous nous proposez des avenants de prolongation et cette fois-ci, c'est une fois de trop et, naturellement, je voterai contre cet avenant.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole pour répondre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Je vais répondre à M. LEGARET que, sur le principe, je suis d'accord avec lui ; je pense que moins il y a de prolongations et mieux on se porte, mais cette prolongation que nous proposons au Conseil a une raison très particulière qui est la défense des intérêts de la Ville, pour une raison très simple.

Il y a, dans le bois de Boulogne, trois concessions qui sont strictement identiques, non seulement par la localisation dans le bois, mais par la destination, c'est-à-dire la restauration : le Pavillon Dauphine, le Chalet de la Croix Catelan et le Pavillon Royal, et il se trouve que ces trois concessions arrivaient à échéance en même temps. Nous avons pensé que lancer le processus concurrentiel en même temps sur ces trois concessions aboutirait à fausser un peu la concurrence, dans la mesure où les concurrents ne peuvent pas se porter concurrents systématiquement sur les trois concessions.

Nous proposons donc au Conseil de prolonger la concession du Pavillon Royal pendant 18 mois, mais, au passage, vous aurez observé que nous avons amélioré les conditions financières pour la Ville, puisque pendant cette période de 18 mois, la redevance sera augmentée de 13 % et le concessionnaire s'est engagé à faire 207.000 euros de travaux, donc je considère que, vraiment, les intérêts de la Ville sont sauvegardés, alors qu'ils auraient peut-être été moins sauvegardés si la concurrence avait été lancée simultanément sur ces trois concessions.

Vous me permettrez, Monsieur le Maire, à cette occasion, de dire quelques mots sur la façon dont nous gérons les concessions de la Ville de Paris, parce que je crois qu'il est bon que les élus et, au-delà, les Parisiens, sachent que nous défendons avec beaucoup d'acharnement les intérêts de la Ville.

Je vais prendre les 12 concessions les plus importantes, c'est-à-dire les 12 concessions supérieures à 200.000 euros, et j'informe le Conseil de Paris que les redevances afférentes à ces 12 concessions ont été multipliées depuis 2001 par 3,8 ; c'est le fruit d'un travail particulièrement acharné de la Direction des Finances, et je rends hommage aux trois directeurs des finances qui se sont succédé depuis 2001, car à chaque échéance de concession, un travail très minutieux est conduit pour que la redevance payée soit très supérieure à la redevance de la précédente concession.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 32).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au paiement des associations et intervenants par la Mairie du 20e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 15, relatif au paiement des associations et intervenants par la mairie du 20e, a été déposé par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour but d'attirer l'attention du Conseil sur les difficultés qu'ont certaines associations du 20e arrondissement avec des conseils de quartier, vu des délais de paiement qui sont parfois très longs et qui peuvent attendre un an, qui les mettent en difficulté. C'est important que l'on puisse réduire ces délais de paiement, afin que les projets puissent naître et que la confiance aussi soit maintenue, notamment entre les conseils de quartier et les citoyens. Il y a une démocratie locale très vivante dans le 20e arrondissement et de nombreux projets sont effectivement proposés et soumis aux conseils de quartier.

Ce vœu a pour objectif de proposer de mettre en place une procédure de paiement adaptée aux acteurs locaux et de permettre de respecter des délais de paiement raisonnables et une demande aux Maisons des associations de former et d'accompagner les associations et les conseils de quartier pour que ces nouvelles contraintes administratives soient mieux comprises et maîtrisées.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je voudrais dire que je partage tout à fait l'esprit de ce vœu et l'analyse de ma collègue Fabienne GIBOUDEAUX.

Je rappelle simplement que les budgets des conseils de quartier sont intégrés aux états spéciaux d'arrondissement, que, par conséquent, l'ordonnateur de la dépense est le maire d'arrondissement et que la réalisation des dépenses est effectuée par le service comptable et budgétaire de chaque mairie d'arrondissement ; c'est là qu'est la première responsabilité.

Le vœu souligne le dysfonctionnement des procédures d'engagement et de liquidation qui s'expliquerait, semble-t-il, par la mise en place d'une nouvelle organisation des services comptables, puisque vous savez que nous avons rationalisé de manière très efficace les services comptables de la Ville. Nous avons regroupé la gestion comptable dans une seule Direction, la Direction des Finances ; au lieu de la disperser entre une vingtaine de Directions, il y a maintenant un centre de facturation unique. D'ailleurs, cette réforme, je le dis au passage, a produit d'excellents effets, puisque le délai de paiement moyen de la Ville était de 43 jours en 2010 et il est aujourd'hui, au printemps 2012, de 31 jours ; on est passé de 43 à 31 jours, ce qui est tout de même un progrès sensible et je ne doute pas que nous progressions encore.

Il est clair que toute réforme doit être expliquée inlassablement aux services, et donc nous veillerons à ce que des compléments d'explication soient donnés aux acteurs locaux, notamment aux mairies d'arrondissement, sur les nouvelles procédures, afin que les dysfonctionnements dont fait état le vœu disparaissent.

Je le répète, au-delà de ces précisions, je partage l'esprit du vœu et je lui donne donc un avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Après avis favorable de M. GAUDILLÈRE, je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition vœu est adoptée. (2012, V. 37).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'Hôtel Chalons-Luxembourg (4e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 16, relatif à l'Hôtel Chalons-Luxembourg dans le 4e arrondissement, a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à Mme BERTRAND, une minute.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Hôtel Chalons-Luxembourg est situé 26, rue Geoffroy L'Asnier dans le 4e arrondissement, il a été édifié au XVIIe siècle et légué en 1948 à la Ville de Paris. Il fait l'objet d'une mesure de classement au titre des monuments historiques.

La Municipalité a déjà manifesté son intention de mettre en vente ce bien, mais le projet de délibération qui devait être présenté à la séance du Conseil de Paris de décembre 2011, qui actait l'autorisation de cession pour une recette de 18.600.000 euros, a été reporté.

A l'appui du report de cette opération, il fut argué de la nécessité d'obtenir des éléments complémentaires sur l'acquéreur retenu et sur la destination finale de l'Hôtel Chalons-Luxembourg.

Entre-temps, le bâtiment a été investi, le 21 février dernier, par l'association "AC le feu" qui entendait interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur la situation des quartiers populaires.

La valeur patrimoniale exceptionnelle de l'Hôtel Chalons-Luxembourg est reconnue, ainsi que les risques éventuels d'intrusion.

C'est pourquoi le groupe Centre et Indépendants souhaite que le Conseil de Paris émette le vœu :

- que des mesures de surveillance soient renforcées, afin d'éviter une occupation qui pourrait aggraver les désordres structurels, déjà malheureusement constatés, de l'Hôtel Chalons-Luxembourg ;
- que les circonstances et les conditions de son occupation par l'association "AC le feu" soient précisées ;
- et, surtout, que la destination de ce bien puisse être fixée et que soient documentées les déclarations selon lesquelles il ne pourrait être conservé dans le domaine municipal.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il y a deux sujets, enfin deux sujets au moins, dans le vœu et l'intervention de Mme BERTRAND.

Je vais répondre d'abord au premier qui est l'utilisation par l'association "AC le feu", du 21 au 23 février, du rez-de-chaussée de l'Hôtel Chalons-Luxembourg.

Il s'agissait, pour cette association, d'échanger des idées sur la situation des banlieues avec les candidats à l'élection présidentielle ou leurs représentants. D'ailleurs, c'est ce qui s'est produit, puisque cette association a reçu à cet endroit la visite de François HOLLANDE, d'Eva JOLY, de Philippe POUTOU et d'une représentante de Nicolas SARKOZY.

Cette présence n'est pas le résultat d'un squat, Madame BERTRAND. Il s'agit d'une occupation de trois jours, après - je dis bien "après" - une négociation préalable avec les services de la Ville qui ont calculé une redevance, modeste certes, parce qu'il s'agissait de trois jours. Il s'agissait d'un local qui, je vous le rappelle, n'a ni électricité ni eau, mais cette redevance est en voie de recouvrement. Donc, ce n'est pas un squat et, je le dis au passage, bien

entendu, nous surveillons ce bâtiment pour qu'il n'y ait pas de squat ; nous le surveillons avant et nous le surveillons depuis.

Voilà pour l'occupation par l'association "AC le feu".

Et puis, au-delà, il y a le devenir de l'Hôtel de Chalons-Luxembourg.

L'Hôtel de Chalons-Luxembourg, auquel je suis d'ailleurs, sur le plan patrimonial, aussi attaché que Mme BERTRAND, est dans un très mauvais état. Les travaux de réhabilitation qui sont nécessaires pour le rendre exploitable sous une forme quelconque, sont des travaux extrêmement lourds qui ont été diagnostiqués par un bureau d'études spécialisé et qui s'élèvent à plusieurs millions d'euros.

J'ajoute que cet hôtel présente la caractéristique, pour des raisons architecturales, de ne pas être exploitable sous la forme d'un établissement recevant du public.

Dans ces conditions, nous avons soumis au Conseil du Patrimoine un projet de vente et le Conseil du Patrimoine a validé ce projet de vente, avec, naturellement, un appel à la concurrence. Le cahier des charges d'appel à la concurrence, que je tiens à la disposition de chacun de nos collègues et notamment de Mme BERTRAND, portait non seulement sur le prix mais aussi sur la mise en valeur architecturale et patrimoniale de ce bien, car il n'est jamais question pour la Ville de Paris de vendre un bien qui a une valeur patrimoniale à quelqu'un qui en ferait n'importe quoi.

Nous sommes actuellement en discussion avec le concurrent ou l'acheteur potentiel qui est sorti, si je puis dire, vainqueur de cet appel à la concurrence et, bien entendu, lorsque ces discussions seront terminées, il y aura un débat au Conseil de Paris et une délibération sur la future affectation du bien, sur les précautions patrimoniales prises par l'acquéreur et sur le prix qu'il paiera.

Au-delà de ce que je viens de dire, deux mots, si vous le permettez, sur l'évolution du patrimoine municipal.

Je me réjouis beaucoup que la future mission d'information et d'évaluation, dont la proposition de création a été formulée par notre collègue Jean-François LEGARET, et qui a été acceptée immédiatement et sans discussion par l'Exécutif, permette à la Municipalité de s'expliquer sur sa politique de manière claire, et notamment sur les critères selon lesquels nous conservons un bien ou selon lesquels nous décidons de le vendre. Je participerai moi-même activement à cette mission en assistant à chacune de ses séances. Je ne sais plus très bien quelle est la date à laquelle elle commencera ses travaux - je crois qu'il y a des discussions avec le Secrétariat général du Conseil - mais j'attends beaucoup de ces débats pour une clarification avec laquelle la Municipalité n'a évidemment rien à craindre.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 38).

2012, DA 6 - Modalités de lancement de marchés à bons de commande pour la maintenance préventive et corrective des fontaines ornementales de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DA 6 relatif aux modalités de lancement des marchés à bons de commande pour la maintenance des fontaines ornementales de la Ville de Paris.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, dans le Livre bleu qui accompagnait votre communication sur la politique municipale de l'eau, vous soulignez tout l'intérêt des fontaines ornementales. Dans le chapitre consacré à la valorisation de la présence de l'eau dans la ville, vous nous dites que les fontaines ornementales font partie de l'image et de l'identité

parisienne, qu'elles renvoient à une période où elles symbolisaient la maîtrise hydraulique et l'urbanité. Vous précisez ensuite que ces fontaines, contribuant à améliorer de manière visible le cadre de vie des Parisiens, la Ville est mobilisée autour de la gestion durable et de la valorisation de ce patrimoine.

Nous partageons, bien évidemment, votre constat sur l'utilité des fontaines ornementales, mais l'état de ce patrimoine nous conduit à douter de l'intérêt réel que vous lui portez, car quel maire d'arrondissement pourrait aujourd'hui prétendre avoir la totalité de ses fontaines en eau ?

Je citerai quelques exemples qui montrent bien leur état de dégradation.

Ainsi, voilà huit ans que le Maire de Paris en personne promet chaque année au maire du 8^e arrondissement la restauration des six bassins du rond-point des Champs-Élysées. Or, rien ne bouge et leur état d'abandon suscite l'incompréhension des promeneurs et touristes qui fréquentent cette avenue mythique.

Autre exemple : place de la Porte de Saint-Cloud. Les grands jets d'eau de cette porte de Paris sont à l'arrêt depuis des années, contribuant à donner à cette immense place un aspect terne et plat. Les riverains en sont d'autant plus indignés que vous avez même refusé une simple étude de définition qui permettrait de connaître la nature des travaux à engager pour rénover le système hydroélectrique et remettre ces bassins en eau.

Le refrain est le même place Victor Hugo, où vous avez abandonné le projet de restauration de la fontaine, alors qu'un concours d'architectes avait été lancé et qu'un budget de 1,5 million était inscrit en 2011.

J'en viens aux fontaines ornementales du 15^e.

Je pourrais citer :

- l'Île des Hespérides du jardin Atlantique, qui ne fonctionne plus ;

- la fontaine des Polypores, réalisée en 1983, place Modigliani. Elle est actuellement entourée d'un grillage pour éviter les accidents liés à l'état dégradé de la sculpture en pierre.

Je pourrais encore citer la fontaine Bela Bartok, qui a été offerte par la Hongrie à la Ville de Paris en 1981. L'état d'abandon de cette fontaine, à l'arrêt depuis des années, interpelle sur le sort que nous réservons aux cadeaux faits à la Ville et mécontente l'artiste qui menace de porter plainte.

Faute d'entretien suffisant, la liste s'allonge d'année en année et je ne voudrais pas que les fontaines ornementales que je viens d'évoquer subissent le même sort que celles du 11^e arrondissement, qui disparaissent les unes après les autres. Je me souviens de l'intervention de ma collègue Claude-Annick TISSOT déplorant, lors de notre séance d'octobre, la disparition de la fontaine de la place Léon Blum et le démantèlement des dauphins qui ornaient depuis plus de 120 ans la place de la République.

Hier, au cours de notre séance dédiée à l'eau, vous nous avez dit, Monsieur le Maire, que les fontaines ornementales contribuent de façon efficace à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Nous sommes bien d'accord, mais encore faudrait-il qu'elles soient en état de marche !

J'ajoute que, pour beaucoup de ces fontaines ornementales, nous n'en sommes plus au stade de la maintenance préventive ou de l'entretien classique, qui est évoqué dans la délibération, mais à une remise en état ambitieuse.

Dans cette perspective, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de nous communiquer un point général sur l'état des fontaines ornementales parisiennes, assorti d'une programmation ambitieuse de remise en état de ce patrimoine, source d'animation, de fraîcheur et d'embellissement de l'espace public.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1^{ère} Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, je suis désolée, je ne vais pas pouvoir vous répondre en détail sur l'ensemble des fontaines. Par contre, votre demande, en matière de bilan et de projet, sera transmise aux élus et aux deux administrations qui les gèrent, c'est-à-dire la Direction du Patrimoine et de l'Architecture et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

En ce qui concerne ce marché, je tiens à dire que son objectif va dans votre sens, c'est-à-dire qu'il s'agit de rassembler les marchés qui sont présentés par les directions qui ont en charge ces fontaines et de faire en sorte que l'on ait un cadre global et que l'on puisse passer, au fur et à mesure, les commandes nécessaires.

Ces marchés doivent permettre d'accélérer et de faciliter les travaux concernant l'amélioration du fonctionnement et aussi l'esthétique. Il s'agit de marchés géographiques, donc qui concernent l'ensemble des arrondissements de Paris, et de deux lots spécifiques, en particulier l'entretien des ornements en pierre et métaux et dorures et la réparation des fontaines. Marché ne vaut pas chantier, c'est vrai, mais en tout cas il le précède assurément.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Cela a été rapide, c'est magnifique, bravo !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DA 6).

2012, DA 17 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de divers mobiliers de bureau destinés aux services de la Ville et du Département de Paris, en 3 lots séparés, lancement des marchés à bons de commande correspondants et attribution des marchés correspondant au lots 1 et 2.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DA 17 sur lequel un amendement n° 17 a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de mobiliers de bureau destinés aux services de la Ville et du Département de Paris.

La parole est à Mme MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Ce projet de délibération était maudit, parce qu'il y a deux amendements techniques le concernant, l'un au Conseil général, l'autre ici.

Il s'agissait d'une erreur en matière de pondération. Le total faisait 90, il fallait qu'il fasse 100, donc on a rectifié le total de pondération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DA 17 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DA 17).

2012, DUCT 16 - Subvention (145.000 euros) avec convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DUCT 16 relatif à l'attribution d'une subvention de 145.000 euros à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit.

La parole est à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après le succès rencontré par les Etats généraux des Nuits de Paris, la Municipalité nous propose aujourd'hui d'adopter une subvention permettant de renouveler notre soutien, d'amplifier et d'étendre à d'autres arrondissements l'action menée par l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit.

En effet, cette association a mené en novembre dernier une expérimentation d'actions de prévention et de sensibilisation contre les nuisances liées aux activités nocturnes dans quatre arrondissements parisiens : les 2e, 9e, 11e et 13e arrondissements.

Cette expérimentation menée par des équipes de médiateurs et d'artistes de rue confirmés, "Les Pierrots de la Nuit", a rencontré auprès des Parisiens un accueil très favorable.

Ces actions de médiation s'accompagnent d'une campagne de communication diffusant des messages de sensibilisation et de prévention.

J'en profite pour saluer l'engagement dans ce domaine de M. l'adjoint au Maire de Paris, M. PENINO, afin que coexistent dans le respect et la bienveillance les différents usages de la nuit à Paris.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir soutenir cette délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Pour vous répondre, la parole est à M. PÉNINO.

M. Mao PÉNINO, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, chers collègues, merci, Olivia POLSKI.

Vous avez dit l'essentiel, je voudrais simplement ajouter quelques éléments. Il s'agit, effectivement, après l'expérimentation qui a été menée cet hiver, de passer à une généralisation dès la semaine prochaine de cette médiation artistique nocturne.

Je voudrais insister très rapidement sur deux dimensions, premièrement la dimension partenariale : la Ville de Paris n'est pas la seule engagée dans cette action auprès de l'association A.M.U.O.N., des établissements de nuit, des syndicats de professionnels de la nuit, des organisations de collecte de droits artistiques comme la S.A.C.E.M., mais aussi aujourd'hui la Préfecture sont associés à cette action.

C'est extrêmement important parce que c'est une sensibilisation forte et cela montre notre engagement, mais aussi que nous ne sommes pas seuls, et dans le financement de l'association et dans les actions menées.

D'autres partenariats vont être noués dans les semaines qui viennent avec d'autres structures et je pense que ceci aussi va dans le bon sens.

Deuxième élément sur lequel je voudrais insister, c'est l'emploi d'intermittents du spectacle pour ces actions. Aujourd'hui, une cinquantaine d'intermittents du spectacle participe à ces actions de médiation artistique nocturne. On y trouve des mimes, des marionnettistes, des acrobates, des acteurs, des actrices.

C'est l'art que nous faisons aujourd'hui descendre dans la rue pour participer à cette action de médiation.

Jumeler la présence artistique dans la rue et la médiation pour concilier les différents usages de la nuit est pour nous extrêmement important et montre que l'on peut avancer aujourd'hui à Paris sur de nouvelles solutions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DUCT 16).

2012, DDEES 4 - Subvention (6.640.000 euros) avec convention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la constitution d'un groupe de travail commun entre l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris et le Comité Régional du Tourisme.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 2e Commission et nous allons examiner le projet de délibération DDEES 4 sur lequel le vœu n° 18 a été déposé par le groupe E.E.L.V.A.

Il s'agit d'une subvention de 6.640.000 euros avec convention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Cela prendra moins de temps que cela, parce qu'il s'agit essentiellement pour nous de présenter le vœu qui consiste à proposer de mettre en place un groupe de travail pour voir dans quelle mesure, dans la perspective de ce qui a été dit lors de notre précédent Conseil à propos de la métropolisation de Paris, on pourrait se rapprocher notamment de la structure régionale, mais aussi des Comités départementaux du Tourisme pour avoir un vrai travail collaboratif en matière de tourisme et que chacun ne travaille pas dans son coin de manière séparée.

Simplement, nous souhaitons qu'il y ait ce groupe de travail qui regroupe l'ensemble des parties prenantes et que l'on puisse assez rapidement reprendre certaines orientations dont certaines ont été votées très récemment par le Conseil régional sur la stratégie régionale du développement du tourisme et des loisirs, qui s'appuie beaucoup sur ce que l'on appelle le tourisme durable.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GABORIAU, pour cinq minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne prendrai pas cinq minutes, pour raccourcir notre séance.

Je voudrais intervenir pour dire qu'évidemment le tourisme parisien marche fort bien, c'est un secteur extrêmement important pour l'économie parisienne et je regrette que, d'année en année, la Ville réduise la subvention qu'elle apporte à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris qui, avec son directeur Paul ROLL et toute l'équipe, s'investit énormément pour que le tourisme parisien réussisse au mieux.

Par rapport au vœu que les Verts nous présentent et que M. CONTASSOT vient de nous exposer, je voudrais dire que le groupe U.M.P.P.A. est tout à fait favorable à cette constitution et à cet échange.

Il y a bien longtemps que nous souhaitons un rapprochement entre les deux organismes, l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, ainsi que le Conseil régional du Tourisme d'Ile-de-France, car nous pensons que, en effet, des synergies peuvent être trouvées et qu'ainsi les budgets seront mieux utilisés.

Donc, nous y sommes favorables. Par contre, ce que nous proposons à M. CONTASSOT par rapport à son vœu, c'est qu'au lieu de constituer une nouvelle commission avec de nouveaux élus, il s'agirait simplement, pour déjà échanger, communiquer et rendre publics nos échanges au sein de ce groupe de travail, que tout simplement on fasse appel aux représentants élus du Conseil de Paris qui réunit tous les groupes et qui siège déjà comme administrateur à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et, de la même façon, les élus administrateurs au Conseil régional du Tourisme.

Ils existent, ils s'intéressent aux deux organismes depuis fort longtemps, ils représentent les uns la Ville, les autres la Région et il nous semblerait naturel que ce soit ce groupe de travail qui existe déjà qui puisse se retrouver autour d'une table, échanger et communiquer pour un rapprochement futur de ces deux organismes.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. BROS.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Maire, le rapprochement entre l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et du Comité régional du Tourisme d'Ile-de-France constitue un objectif à moyen terme que la Ville de Paris s'est donné, dès le début de la mandature précédente.

En effet, nous savons tous que l'échelle pertinente de réflexion et d'actions en matière de développement touristique, comme en matière de développement économique, dépasse largement les limites administratives de notre collectivité.

Notre collaboration toujours plus étroite avec la Région Ile-de-France doit se décliner au niveau de nos outils opérationnels en matière de développement et de promotion touristiques, à savoir entre l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris d'une part, et le Comité régional du Tourisme d'Ile-de-France, d'autre part.

En tant que Président délégué de l'O.T.C.P. et membre du conseil d'administration du C.R.T., j'ai souhaité donner une nouvelle impulsion au rapprochement de ces organismes dès le début de cette mandature, en demandant aux directeurs de rechercher de nouvelles synergies.

Par ailleurs, nous avons largement contribué aux orientations validées dans le nouveau Schéma régional du Tourisme et des Loisirs 2012-2017, adopté par le Conseil régional en novembre dernier.

Enfin, nous avons donné une véritable dimension métropolitaine au Plan Hôtelier de Paris, à la suite des réunions de travail qui se sont tenues à l'Hôtel de Ville en juin 2012, et qui associaient notamment l'O.T.C.P. et le C.R.T.

Il semble donc pertinent que nous passions aujourd'hui à une nouvelle phase de cette collaboration, par la formalisation d'un groupe de travail constitué d'élus des deux Assemblées territoriales, ainsi que de représentants des deux organismes, afin d'approfondir les synergies et les partenariats.

L'Exécutif municipal émet donc un avis favorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, mais votre temps de récupération étant assez long, je vous conseillerai de consulter, quand même !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 39).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 4).

2012, DDEEES 23 - Subvention (9.000 euros) au Comité de Saint-Germain des Prés - Saint-Germain des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain (6e) pour les illuminations de fêtes de fin d'années 2011.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 23, sur lequel un amendement technique n° 18-A a été déposé par l'Exécutif. Il concerne une subvention de 9.000 euros au comité "Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain" pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2011.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - C'est une erreur, et on passe de 9.000 à 12.000 euros, c'est tout.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 18-A déposé par l'Exécutif..

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 18-A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DDEEES 23).

2012, DDEEES 25 - Subvention (12.000 euros) à l'association de commerçants de la rue Vignon (9e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2011.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 25, sur lequel un amendement technique n° 18-B a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'une subvention à l'Association de commerçants de la rue Vignon, dans le 9e, pour l'illumination des fêtes de fin d'année.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - De la même façon que l'amendement précédent, il s'agit de porter de 12.000 à 13.000 euros la subvention pour cette association.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 18-B déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 18-B est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 25 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DDEEES 25).

2012, DDEEES 18 - Réforme de la tarification applicable aux activités commerciales organisées à titre temporaire sur le domaine public parisien.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 18 concernant la réforme de la tarification applicable aux activités commerciales organisées à titre temporaire sur le domaine public parisien.

La parole est à Mme NAMY-CAULIER, pour cinq minutes.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, cette nouvelle hausse des tarifs applicable aux activités commerciales organisées à titre temporaire sur le domaine public municipal vient s'ajouter à une série inacceptable d'augmentations injustifiées des taxes de la Ville de Paris depuis plusieurs mois, taxe de séjour, taxe de balayage, taxe sur les concessions funéraires, etc.

Ce contexte de hausse généralisée est d'autant plus difficile à comprendre que la Ville de Paris dispose de plus d'un milliard d'euros en provenance des droits de mutation. Il n'y a aucune raison logique à ces augmentations.

D'ailleurs, pour revenir à la présente tarification des ventes dites au déballage, aucune justification n'est avancée dans la délibération pour en expliquer la nouvelle augmentation des tarifs.

La précédente grille des tarifs, déjà modifiée en 2009, n'était en rien obsolète. Cette réforme des tarifs est d'autant plus incompréhensible qu'elle ne correspond absolument pas à l'inflation constatée depuis cette dernière modification.

Même s'il s'agit de quelques centimes d'euros, il est surprenant de constater que le tarif pour certaines catégories de rue ait augmenté de 25 % par rapport à la tarification actuelle.

D'ailleurs, la logique de la municipalité est difficile à percevoir puisque les plus fortes hausses se font sur les zones marché 3 et 4, précisément sur les zones dites les moins commerciales.

Cette décision va donc totalement à l'encontre de l'intérêt de certains quartiers qui ont besoin d'être dynamisés et soutenus par la mairie centrale. C'est précisément le contraire que vous faites avec cette nouvelle hausse, et c'est encore un très mauvais signal que vous envoyez aux Parisiens et aux associations.

Ces dernières jouent un rôle essentiel dans la vitalité de nos quartiers et sont de véritables créatrices de lien social. Elles participent au développement du vivre ensemble, permettent d'animer des quartiers parfois excentrés, peu commerciaux et pour autant non dénués d'intérêt grâce à leurs actions.

C'est donc une pression inédite que vous leur faites porter avec cette réforme de la tarification.

Conjuguez cette dernière avec la diminution des subventions de la Ville de Paris dans le cadre des illuminations de fin d'année, et c'est toute l'attractivité de nos arrondissements que vous mettez en péril.

Enfin, Monsieur le Maire, lorsqu'il s'agit d'accorder des dérogations à la règle que vous éditez, à savoir cinq conditions à cumuler permettant de bénéficier de l'exonération du paiement des droits dus au titre de l'occupation temporaire du domaine public municipal, ces cinq conditions sont, il faut bien le dire, peu souvent réunies, voire très rarement.

Pour toutes ces raisons, et parce que les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaitent ardemment soutenir nos associations de quartier, soutenir la vitalité et l'attractivité commerciale de nos arrondissements, nous voterons contre cette délibération qui, encore une fois, n'est destinée qu'à remplir les caisses de la Ville de Paris, qui débordent déjà.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord répondre à Mme NAMY-CAULIER qu'avant 2009, nous avons voté une délibération, comme elle l'a dit, il y avait un seul et unique tarif pour les organisations de vente au déballage sur l'ensemble de Paris, que les ventes aient lieu dans un arrondissement périphérique, comme vous dites, ou sur les contre-allées des Champs-Élysées, ce qui était tout à fait anormal.

Nous avons donc établi une carte qui ressemble à la carte des zones de terrasse afin que les tarifs soient différents selon les quartiers, et qu'un quartier plus commercial demande plus d'argent qu'un quartier moins commercial.

La raison logique de cette augmentation, Madame, vous qui défendez toujours le commerce de proximité, est que nous avons une concurrence déloyale extrêmement forte dans certains quartiers de Paris, entre les ventes au déballage qui s'établissent sur le domaine public et les commerces sédentaires qui payent des loyers à leur propriétaire privé ou public.

Nous avons là un développement d'un paracommercialisme, d'un commercialisme qui fait effectivement concurrence aux sédentaires, avec des tarifs qui n'ont rien à voir avec les sédentaires.

Nous avons simplement arrondi au quart supérieur. On a laissé à 1 euro pour la catégorie n° 4. On est passé de 1,52 euro à 1,6. On est passé de 2,6 à 2,8 et de 4,26 à 4,6. Enfin, pour les hors catégorie, de 5,53 à 6 euros le mètre carré par jour, ce qui est franchement une augmentation extrêmement réduite.

Lors de la précédente augmentation de 2009, on nous avait dit ici et ailleurs que l'on allait dissuader les ventes au déballage et qu'à cause de ces augmentations, malheureusement, les quartiers n'auraient plus de vente au déballage.

Je dois vous dire que nous sommes passés de 650 demandes par an à plus de 700, et nous en autorisons toujours 450 par an. Nous avons donc une inflation des demandes malgré l'augmentation. Aujourd'hui, on pense, et surtout dans les quartiers extrêmement commerciaux, que cela ne jouera pas sur le nombre de ventes au déballage.

Enfin, je dois vous dire que je suis extrêmement soucieuse de faire en sorte que les zones marché soient protégées dans la mesure où, quand il y a des ventes au déballage sur ces zones, nous retrouvons nos installations pour les marchés détruites. Les armoires électriques sont par exemple détruites. Souvent, des ordures restent à la place des marchés, et il faut trouver des équipes pour les déménager. Il est donc normal de protéger les zones marché parce que nous avons là les marchés de la Ville que les habitants attendent : il faut que les marchés puissent s'équiper et avoir lieu à temps.

Voilà les quelques règles qui nous ont commandé cette augmentation extrêmement modérée et qui n'ont pas d'autres raisons que de rendre un peu plus juste cette tarification.

Je vous demande donc de la voter.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 18).

2012, DDEEES 61 - Signature d'un arrêté portant règlement de la place du Tertre et d'un arrêté portant règlement de l'épreuve de sélection des artistes postulants pour la place du Tertre (18e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 61 relatif à la signature d'un arrêté portant règlement de la place du Tertre et portant règlement de l'épreuve de sélection des artistes postulant pour cette place.

La parole est à Mme GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être plus courte.

La délibération que nous nous apprêtons à voter concerne une modification du règlement de la place du Tertre et la mise en place d'un règlement pour l'épreuve de sélection des artistes y postulant.

Ce règlement avait été mis en place en juillet 2010 sous l'impulsion de la mairie du 18e, à la demande d'artistes et à la suite de plusieurs groupes de travail réunissant les artistes, les services de la Ville et la présidente du Carré aux artistes. Il visait à garantir l'authenticité des œuvres élaborées par les peintres portraitistes, silhouettistes, etc. de la Place du Tertre, car la création sur place des dites œuvres est une condition indispensable pour faire partie du Carré aux artistes. Or, malheureusement trop d'abus, vous le savez, ont été constatés, de sorte que la réputation des artistes et de la place du Tertre s'en est retrouvée entachée.

Désormais, le nouveau règlement institue des règles précises, telles que l'interdiction de la notion du harcèlement, entre artistes bien sûr mais aussi vis-à-vis des touristes. L'instauration d'une photo sur la carte des artistes pour faciliter leur identification. Le fait que le rang d'ancienneté ne prévale plus sur l'attribution des emplacements vacants permet de garantir l'authenticité et la qualité des œuvres produites et ainsi de donner une visibilité concrète aux artistes peintres, caricaturiste ou portraitistes qui s'y produisent.

Mais surtout la présente délibération propose que les artistes souhaitant exercer leur art sur la place du Tertre soient soumis à une épreuve de sélection encadrée et objective garantissant ainsi leur savoir-faire et faisant barrage à toute forme de cooptation.

Les artistes postulant à la place du Tertre sont désormais soumis à une épreuve de quelques heures dans leur domaine de compétences, puis leur travail anonymisé par un numéro est jugé individuellement par des experts, professeurs d'art et institutionnels des services de la Ville, ce qui empêche toute concertation entre les membres du jury et rend l'évaluation très objective.

J'ajoute qu'il est intéressant de constater et de souligner que les artistes eux-mêmes ont sollicité la mise en place de cette forme de sélection et réclamé un encadrement plus précis, afin de garantir la qualité de travail.

Je me réjouis donc de la mise en place de ce règlement et vous invite à le voter favorablement.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas rajouter grand-chose à ce que vient de dire Laurence GOLDGRAB. La place du Tertre méritait mieux, et je me réjouis donc que la signature de cet arrêté puisse permettre une revalorisation professionnelle.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 61).

2012, DDEEES 63 - Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une structure provisoire, 75, avenue des Champs-Élysées (8e) du 1er avril au 3 octobre 2012.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 63 relatif à une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une structure provisoire au 75, avenue des Champs-Élysées, du 1er avril au 3 octobre.

La parole est à M. LEBEL, pour cinq minutes.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Merci.

Monsieur le maire, en matière de délibération inacceptable sur le fond, nous en avons vu, hélas, passer quelques-unes depuis quelques années, mais celles-ci, la DDEESS 63, à mon avis, dépasse toutes les bornes.

Il s'agit ici, rien moins, que d'autoriser un commerçant de luxe, sur le trottoir de l'avenue des Champs Élysées, à installer en contravention formelle avec tous les règlements (règlement municipal, règlement de police et règlement des pompiers) une structure fermée de ventes pour une période de sept mois.

Dans cette délibération, on nous demande en fait de contrevenir à presque toutes les obligations que l'on impose par ailleurs à tous les autres commerçants de l'avenue depuis des lustres, obligations d'ailleurs renouvelées et confirmées dans le nouveau règlement des terrasses que nous venons à peine de voter ici en Conseil de Paris.

Je vous donne la liste de ces passe-droits :

On nous demande d'autoriser une structure fermée sur les trottoirs, ce qui est interdit par le règlement municipal.

On nous demande d'autoriser une structure à usage de vente de produits à emporter, ce qui est interdit par le règlement municipal qui n'autorise que les consommations sur place.

On nous demande également d'autoriser une structure chauffée, encore interdite par le règlement, une structure éclairée, tout aussi interdite, et enfin une structure non démontable puisqu'elle va rester sept mois, alors que tous les règlements de police exigent la dépose des terrasses aussi bien lors du défilé du 14 juillet qu'à l'arrivée du Tour de France, sans compter quelques manifestations qui peuvent intervenir sur l'avenue.

Enfin, cerise sur le gâteau, on nous demande d'accepter une terrasse fixe, implantée au milieu de la voie pompiers.

Et pour quelle raison ? C'est parce que ce commerce de luxe devrait faire des travaux à la suite d'un incendie. Un incendie qui, je le signale, n'a concerné en 2011, il y a maintenant plusieurs mois, que sa seule cuisine, cuisine d'ailleurs réparée depuis.

En fait, sous ce prétexte, le commerce en question va pouvoir tranquillement refaire à neuf sa boutique, sans perdre un centime de chiffre d'affaires, là où tous les autres commerçants de Paris, et même de France, ferment boutique pendant la durée des travaux de rénovation.

Et il ne faut surtout pas que l'on me fasse le coup du chantage à l'emploi des 140 salariés. A d'autres ! Comme si ce grand et très rentable groupe ne pouvait pas, comme tout le monde et comme le veut le Code du travail, redéployer ses salariés dans l'une de ses très nombreuses succursales.

Enfin, mes chers collègues, j'attire votre attention sur les faramineuses conditions financières consenties aux bénéficiaires de ce fantastique privilège : 6 euros le mètre carré par mois, soit pour un commerce de luxe sur l'avenue des Champs-Élysées moins cher que le loyer payé par un locataire de HLM parisienne en lointaine banlieue. C'est simplement honteux.

Pourquoi ? Pour qui ? J'aimerais bien que vous nous le disiez, monsieur le maire, et je vous signale que si cette délibération était votée, ce dont je ne doute pas, je porterai bien entendu cette affaire devant les tribunaux, car je trouve que les bornes sont dépassées.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je suis extrêmement étonnée de cette intervention de M. LEBEL. On a un établissement qui s'appelle Ladurée, qui a subi effectivement un incendie important. Vous dites que ce n'est que les cuisines, sauf que pour un pâtissier ne pas avoir de cuisine est tout de même embêtant. Ce serait les toilettes, ce serait autre chose. Première chose.

Deuxième chose, ce magasin pâtissier, que tout le monde connaît, emploie 140 personnes. Il nous dit qu'il a besoin de refaire complètement son magasin et qu'il a besoin de s'installer sur la voie publique. Nous, à circonstances exceptionnelles, on prend des mesures exceptionnelles. Voilà.

Il n'y a pas d'accord secret avec qui que ce soit, puisqu'on passe au Conseil de Paris. Je veux bien qu'un accord secret passe au Conseil de Paris, Messieurs, Dames, mais ce n'est pas l'habitude. Rien n'est secret. Les 6 euros le mètre carré, c'est par jour, Monsieur LEBEL, relisez bien votre truc. Donc Ladurée va payer 80.000 euros pour s'installer là.

On me dit que les entreprises sont en crise, qu'il faut leur donner les moyens de surmonter ces crises, il y a 140 emplois à préserver. Nous, nous autorisons pendant quelques mois Ladurée à s'installer à un endroit pour continuer sa vente. On maintient 140 emplois, on reçoit 80.000 euros. Vous nous dites que c'est trop cher tout à l'heure, maintenant ce n'est pas assez cher, et il faudrait donc choisir. Nous, nous considérons qu'on aide une entreprise dans des circonstances exceptionnelles.

Je vous demande de la voter. Au revoir. Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - En plus, on aime les macarons, ça va !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 63).

2012, DDEEES 68 - Signature de 11 conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des sites prestigieux de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDEEES 68 relatif à la signature de 11 conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des sites prestigieux de Paris.

La parole est à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci.

Monsieur le Maire, en juin 2010, le Conseil de Paris a validé la réforme de la tarification et du règlement applicable aux activités commerciales sur le domaine public parisien. Cette réforme a permis de prévoir le recours à des appels à projets spécifiques sur des emplacements exceptionnels.

Cette délibération, qui nous est proposée aujourd'hui, porte sur la signature de onze conventions.

La durée pour celles-ci est fixée à quatre ans. Une commission d'attribution s'est réunie le 7 avril 2011 afin d'étudier les dossiers de candidature en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Mais je souhaiterais disposer de plus d'information sur les points suivants :

1. L'ensemble des emplacements exceptionnels sur Paris.
2. Si pour l'ensemble d'entre eux, la durée d'occupation est effectivement de quatre ans ou sinon quelle est pour chacun de ces emplacements la durée de leur occupation ?
3. Les modalités de calcul pour les différentes redevances. En effet, pourquoi certaines ont un loyer fixe et d'autres un loyer de base avec un pourcentage sur le chiffre d'affaires ?
4. Des écarts de redevance qui vont du simple au double, que ce soit dans le 18^e, entre 15.330 et 26.300 euros, ou, comme dans le 16^e arrondissement, entre 21.988 et 45.625 euros. On peut donc imaginer des surfaces différentes, mais, là encore, pas de précision, donc quelles sont les différentes surfaces d'occupation de l'ensemble de ces emplacements sur les sites exceptionnels ?

Enfin, sur chaque emplacement, que peut-on y vendre ?

Je vous remercie pour les réponses claires et transparentes que vous pourrez m'apporter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour information, je voudrais vous informer que l'on termine les projets de délibération de Mme COHEN-SOLAL et on s'arrêtera à ce moment-là.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à Mme DREYFUSS, d'abord, qu'il y a une commission d'attribution qui fonctionne de façon extrêmement transparente à partir des candidatures que nous recevons. Ces candidatures nous proposent, évidemment, des marchandises, des superficies et, naturellement, une redevance, donc nous choisissons avec les arrondissements entre ces projets.

Nous n'avons pas, nous, à dire à tel commerçant : "vous devez avoir telle surface ou pas telle surface". Ils nous soumettent des projets qui nous paraissent intéressants, prestigieux, destinés à animer ces endroits, nous les recevons ou nous ne les recevons pas avec la mairie d'arrondissement, donc nous n'avons pas à décider, nous, combien ils payent, quelle surface ils ont, etc., c'est à eux de décider, c'est eux qui vont tenir le commerce, et ils nous font des propositions, nous choisissons parmi les propositions ; c'est tout ce que j'ai à vous dire.

Vous avez fait partie de la commission d'attribution, vous avez bien vu que chacun propose des choses différentes et qu'à partir de toutes ces propositions, nous avons des choix à faire, et nous le faisons en toute clarté avec les maires d'arrondissement, avec les services de la Ville, et les choses se passent ainsi pour chacun des emplacements.

Merci.

Je vous demande donc d'adopter ce projet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 68).

2012, DDEEES 69 - Liste des emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 69, sur lequel un amendement technique n° 18-C a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit de la liste des emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public à Paris.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai sur un point précis relatif aux emplacements qui accueillent une activité commerciale sur l'espace public. Je n'interviens pas sur la liste elle-même ; il est normal de l'actualiser en fonction des modifications qui se produisent. Le point qui retient toute mon attention est la qualité des installations autorisées.

En effet, très fréquemment, ces installations s'implantent dans des lieux qui sont très touristiques, elles font partie du paysage parisien et comptent au nombre des éléments qui influent sur le jugement des visiteurs, qu'ils soient étrangers, Franciliens ou Parisiens.

Je ne conteste évidemment pas l'utilité de ces points de vente d'alimentation comme de souvenirs touristiques, par exemple, mais je voudrais formuler deux demandes.

La première est qu'un contrôle effectif permette d'abord de ne pas laisser s'installer sur la voie publique des commerces qui ne soient pas autorisés, pas de vente à la sauvette comme on le voit trop souvent, surtout à la belle saison.

Deuxième point, que soit exigée la qualité des installations, sanitaire, bien sûr, quand il s'agit d'alimentation, mais aussi esthétique, pour tous ces petits commerces qui viennent s'installer.

Ce paysage fait partie du patrimoine de tous, il n'a pas à se voir défigurer par des baraques à frites. Or, il existe aujourd'hui des kiosques qui sont bien conçus, esthétiquement réussis.

Je demande donc au Maire de Paris de faire respecter dans les cahiers des charges des exigences en termes de qualité pour atteindre une montée en gamme, comme on le voit maintenant parfois pour de nouvelles installations.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci.

Je voulais répondre à Laurence DOUVIN que nous sommes aussi sensibles qu'elle aux problèmes de contrôles des installations, bien entendu, qui doivent être autorisés, et à la qualité et à l'esthétique de ces installations.

Nous avons naturellement des responsabilités en matière de contrôles, mais la Préfecture de police aussi, puisque les sauvettes, c'est de la responsabilité de la Préfecture de police. Ce n'est pas facile, je le reconnais et je sais bien que la Préfecture de police fait ce qu'elle peut, mais ce n'est pas très facile de tout contrôler tout le temps, parce que Paris est une grande ville.

Quant à la qualité des installations, c'est d'avantage de notre responsabilité, nous demandons, bien entendu, dans le cahier des charges, une esthétique et nous faisons passer des contrôleurs, nous demandons aux mairies d'arrondissement également de nous faire état des lieux dans lesquels elles considèrent que l'esthétique telle qu'elle a été prévue dans le cahier des charges n'est pas respectée, afin que les contrôles plus pressants ou plus méchants, si j'ose dire, aient lieu sur ceux qui ne respectent pas ce à quoi ils se sont engagés au point de vue de l'esthétique.

Effectivement, il y a un travail en commun à mener avec les mairies d'arrondissement pour qu'on arrive à une qualité supérieure.

Monsieur le Maire, si vous permettez, je voulais juste défendre l'amendement technique.

Cet amendement tient compte des délibérations en Conseil d'arrondissement : nous avons deux emplacements qui se rajoutent dans le 3e arrondissement, un supprimé dans le 5e et un supprimé dans le 11e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 18-C déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 18-C est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DDEEES 69).

**2012, DDEEES 67 - Communication portant sur le règlement relatif à la tenue de kiosques à journaux.
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'opération Vital quartier.**

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Projet de délibération DDEEES 67 concernant une communication portant sur le règlement relatif à la tenue de kiosques à journaux.

La parole est à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les kiosques à journaux font partie pleinement de notre ville, ils jouent un rôle capital pour la diffusion de la presse, bien sûr, même si c'est dans un contexte particulièrement difficile aujourd'hui, mais aussi parce qu'ils contribuent à l'agrément de notre vie quotidienne.

Le kiosque est un repère, un point d'animation, un point de vie dans le quartier, qui fait la fierté des Parisiens. Je considère même que les kiosquiers sont de véritables vigies de quartier.

La Ville de Paris et ses élus sont déterminés à soutenir et à développer la profession de kiosquier.

Cette détermination se traduit par des objectifs très ambitieux comme en témoigne l'engagement inscrit dans la délégation de service public qui les concerne, visant à créer 40 kiosques supplémentaires dans les cinq années qui viennent, dont un quart de réouvertures.

Ce soutien de la Ville s'est aussi manifesté par l'aide exceptionnelle de 200.000 euros aux kiosquiers de Paris qui a été votée en décembre 2010 à l'unanimité sur proposition du Maire, preuve s'il en est que ce sujet, non seulement nous tient à cœur, mais aussi nous rassemble.

Dans un contexte vraiment très difficile pour la profession (déclin des ventes de la presse écrite, réorganisation des messageries), notre devoir était de prendre en compte et d'accompagner les évolutions nécessaires du métier de kiosquier.

Par le présent règlement, nous proposons une réforme ambitieuse qui ouvre la voie à une diversification de l'offre commerciale des kiosques, en élargissant la liste des produits hors presse autorisés.

Par ailleurs, ce nouveau règlement donnera la possibilité aux kiosquiers de demander une autorisation particulière d'étalage sur la base du Règlement des étalages et des terrasses, permettant notamment de régulariser leur situation en matière d'occupation du domaine public. En contrepartie, les exigences envers les kiosquiers seront renforcées pour améliorer le service rendu aux Parisiens et les contrôles de la Ville et du délégataire seront accrus.

Bref, ce que nous proposons aux kiosquiers parisiens, c'est une meilleure reconnaissance de leur profession, avec des droits et des devoirs clairement identifiés. Ce nouveau règlement - j'y insiste - est le fruit d'un long travail mené dans un esprit d'écoute et de dialogue avec tous nos partenaires professionnels.

C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui fiers de le porter à votre connaissance, chers collègues.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je vais répondre rapidement à M. BRAVO qui a déjà présenté très largement cette délibération, qui n'est pas une délibération d'ailleurs, mais une communication.

Vous savez qu'à Paris, on compte actuellement 328 kiosques, il y a eu 10 créations et 6 modernisations en 2011, et nous avons le projet, entre 2010 et 2015, de créer 40 nouveaux kiosques à journaux parce qu'il nous faut aider la diffusion de la presse.

Donc, nous avons un changement de règlement qui permet une professionnalisation et un encadrement du métier de kiosquier. Ce texte, qui fait l'objet d'un consensus déjà avec les syndicats de kiosquiers, sera soumis à la Commission professionnelle des kiosquiers, conformément au règlement, afin qu'elle nous fasse part de son avis. Donc, nous vous communiquerons un texte définitif, s'il est modifié, après cet examen.

Nous avons, comme principales modifications apportées :

- la création d'une carte professionnelle ;
- la mise en place d'un service de contrôle des kiosques ;
- l'obligation pour les kiosquiers d'ouvrir à des horaires adaptés selon les quartiers ;
- l'apparition de critères de sélection pour l'attribution de ces kiosques ;
- et puis l'élargissement, mais l'encadrement aussi, de la liste des objets vendus dans les kiosques, afin de rendre des services à la population ;
- enfin, comme l'a dit M. Jacques BRAVO, l'autorisation particulière d'étalage sur la base du Règlement des étalages et des terrasses.

Voilà en quoi concerne cette réglementation des kiosques, je vous demande juste, comme c'est une communication, de la lire afin que vous soyez très informés sur ces commerces extrêmement importants sur la voie publique parisienne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour bien comprendre, il s'agit d'une communication mais le vœu n° 19 y est rattaché.

Nous ne votons pas la communication, mais nous voterons sur le vœu n° 19.

Vous avez la parole, Monsieur MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, certains quartiers de Paris connaissent une situation difficile en matière de dynamisme commercial, malgré le dynamisme justement de la capitale, notamment grâce aux politiques menées depuis 2001 par Lyne COHEN-SOLAL.

Il n'en reste pas moins que certains quartiers, notamment dans le 20e arrondissement, connaissent une situation que l'on peut qualifier de désertification commerciale, c'est le cas particulièrement des quartiers périphériques et Maréchaux.

C'est pour cela que ce vœu qui a été soumis en Conseil du 20e arrondissement demande que la SEMAEST étudie la possibilité de lancer une nouvelle phase de l'opération Vital'Quartier afin d'aider au développement des commerces de proximité dans ces quartiers de l'est du 20e arrondissement.

Nous mettons l'accent sur une question qui évoque celle des kiosquiers, bien évidemment, qui est la disparition des Maisons de la Presse. Le 20e arrondissement a vu dans la dernière période cinq ou six Maisons de la Presse fermer leurs portes, ce qui entraîne de grandes difficultés.

Nous avons souhaité qu'un groupe de réflexion soit créé, associant les élus et les professionnels de la presse, afin de voir quelles propositions nous pourrions mettre en œuvre pour favoriser le maintien de ces Maisons de la Presse.

Je note une différence malgré tout avec la profession de kiosquier et avec les kiosques puisque, dans les Maisons de la Presse, l'éventail de presse proposée est bien plus large et présente l'ensemble de la presse spécialisée.

Si nous ne faisons rien, il y a un risque que, dans certains quartiers du 20e arrondissement, les Parisiens ne trouvent plus le lieu dans lequel acheter les journaux et les magazines auxquels ils sont habitués.

Voilà le sens de ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, pour répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - C'est un vœu présenté par Danielle SIMONNET et vous-même, Monsieur MANSAT, qui est un peu encombrant parce que, comme je vous l'ai dit tout de suite, on est en train de revoir l'installation des kiosques à Paris, dans l'ensemble de la Ville de Paris.

Là, vous posez une question particulière sur le boulevard des Maréchaux, sur lequel d'ailleurs il y a actuellement des travaux importants pour le T3 et il est difficile d'intervenir sur cette partie sans intervenir sur le reste de Paris.

Par ailleurs, vous mettez en avant l'action de la S.E.M.A.-EST alors que la S.E.M.A.-EST n'intervient pas sur les kiosques à journaux et que, en plus, les Maisons de la Presse sont en concurrence avec les kiosques à journaux.

Ce vœu nous gêne un peu, c'est pour cela que j'avais demandé à Danielle SIMONNET s'il était possible de reporter ce vœu le mois prochain afin de travailler véritablement sur la façon d'aider le 20e arrondissement à avoir du commerce de proximité et éventuellement des kiosques de presse, mais, tel qu'il est écrit, ce vœu mélange tout et, franchement, je ne peux pas laisser passer un vœu qui mélange les choses ainsi.

Je vous demande de le retirer, pour pouvoir présenter les choses de manière beaucoup plus claire le mois prochain, si c'était possible.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur MANSAT ?

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Justement, je veux présenter quelque chose de clair le mois prochain, donc je retire ce vœu.

Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE relatif à l'élargissement des missions de la SEMAEST à la lutte contre la monoactivité des bars restaurants (11e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 20 relatif à l'élargissement de la mission de la S.E.M.A.-EST à la lutte contre la monoactivité des bars et restaurants dans le 11e.

Il a été déposé par Patrick BLOCHE, à qui je donne la parole.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, je souhaiterais en préalable dire que ce vœu ne vise pas explicitement et directement les conclusions des Etats Généraux de la Nuit qui ont été évoqués d'ailleurs un peu plus tôt par Mao PÉNINOÙ à travers l'opération "Les Pierrots de la Nuit", à travers des opérations de médiation à laquelle la mairie du 11e participe pleinement, notamment mon adjoint à la culture Stéphane MARTINET.

Non, ce vœu vise la diversité commerciale menacée dans les secteurs de Bastille et Oberkampf par une activité de bars et de restaurants. Vous le savez sans doute, 20 % des bars et restaurants à Paris se trouvent dans le 11e arrondissement, si bien que nous sommes dans une situation où il faut vraiment que l'on se saisisse de cette question de la même manière qu'on s'est saisi du problème des grossistes de textile en gros et demi-gros dans le

secteur Sedaine-Popincourt, qui a amené d'ailleurs à la naissance de Vital'Quartier 1 et à la recapitalisation de la S.E.M.A.-EST.

Comme Vital'Quartier 1 va se terminer fin 2015, l'idée est de profiter du temps qui vient pour qu'une étude de préfiguration soit menée pour voir si nous pouvons utilement lutter contre la monoactivité et répondre à l'objectif que Lyne COHEN-SOLAL, au nom de Bertrand DELANOË, défend avec tant de vigueur, qui est celui de la diversité commerciale dans tous les quartiers de Paris, pour le bien-être à la fois des riverains (il faut préserver les commerces de proximité) et bien sûr des commerçants déjà installés.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Dans la mesure où il s'agit d'une étude de préfiguration, avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 40).

La séance est suspendue, elle reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonsoir. Nous allons reprendre nos travaux.

2012, DRH 53 - Modification de la délibération portant organisation des carrières et de la délibération fixant les échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C de la Commune de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'égalité salariale femmes/hommes dans la catégorie C.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous examinons tout de suite le projet de délibération DRH 53, sur lequel le vœu n° 21 a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Pour présenter ce vœu, la parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour 3 minutes.

M. Alexis CORBIÈRE. - "L'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans la catégorie C" : le titre de ce vœu parle de lui-même. Dans le cadre des modifications relatives aux fonctionnaires de catégorie C, il est prévu d'étendre à tous les corps de catégorie C l'échelon spécial de l'échelle 6 réservé jusqu'ici à la filière ouvrière. Cet échelon spécial, d'indice brut 499, représente 14 points d'indice majoré supplémentaires, soit environ 65 euros d'augmentation de rémunération. L'Etat a décidé, dans le cadre de son extension, de contingerer cet échelon spécial, mais les organisations syndicales de la Fonction ont dénoncé cette mesure discriminatoire.

Considérant la volonté de notre Municipalité d'agir efficacement en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, nous proposons donc que le Conseil de Paris émette le vœu que Paris adopte un ratio de 100 % de promovables, afin de faire accéder automatiquement tous les agents concernés à cet échelon spécial.

Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Ce vœu reprend un vœu qui a été présenté par un syndicat lors du Conseil supérieur des administrations parisiennes le 7 mars dernier, et j'ai voté contre ce vœu.

Non pas parce que je suis contre l'égalité salariale, je voudrais bien le préciser, Monsieur CORBIÈRE, mais tout simplement parce qu'il y a des raisons juridiques.

En effet, ce décret, que nous transposons au niveau des administrations parisiennes parle explicitement d'un contingentement tant à l'Etat qu'à la Fonction publique territoriale. Donc, si nous adoptons un ratio promouvable à 100 %, cela reviendrait à supprimer ce contingentement et ce serait contraire au principe d'homologie, donc nous rendrions la délibération illégale.

C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre et c'est la raison pour laquelle aussi j'inciterai au même vote aujourd'hui.

Pour autant, vous avez raison de signaler que la transcription de ce décret va permettre de corriger une anomalie qui était injuste : le seul accès à l'indice brut 499 était réservé jusqu'à présent à quelques corps techniques, essentiellement masculins, il faut bien le dire, alors que l'ensemble des autres corps de la catégorie C, donc majoritairement féminins, ne pouvaient pas aller au-delà de l'indice brut 479.

Très clairement, je vous le dis, je suis favorable à ce que les agents appartenant à ces 11 autres corps puissent accéder très majoritairement à cet échelon spécial, notamment au titre de l'égalité professionnelle, à laquelle je suis, encore une fois, attachée comme vous. D'ailleurs, la semaine dernière, lors de la rencontre que nous avons organisée avec Fatima LALEM sur l'égalité professionnelle, il a été déjà question de ce sujet.

De plus, je dois dire que nous avons inscrit à l'Agenda social 2012 une négociation sur un Plan senior. C'est tout naturellement que l'amélioration des fins de carrière en fera partie, et donc les conditions d'accès à cet échelon spécial que je souhaite, une fois de plus, le plus large possible.

Ainsi, pour des raisons juridiques comme par respect du dialogue social, je vous invite à retirer ce vœu. A défaut, je serai amenée à demander à ce que l'Assemblée le repousse.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame ERRECART.

Monsieur CORBIÈRE ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Brièvement, je maintiendrai le vœu. Sans entrer dans une discussion technique, le ratio, me semble-t-il, dépend de la Ville. Je souhaite, pour manifester notre volonté encore de l'égalité salariale et pour maintenir, si je puis me permettre, une pression dans les discussions et négociations futures, maintenir ce vœu.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DRH 53).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'indemnisation chômage des anciens agents non-titulaires.
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération : les vœux n° 22 et n° 22 bis, relatifs à l'indemnisation chômage des anciens agents non titulaires ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif.

Pour défendre ce vœu, la parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce vœu est motivé :

- par le constat que les délais d'indemnisation des agents sont assez longs, parfois cinq mois, paraît-il, donc c'est quelque chose qui est insupportable ;

- aussi par le constat de l'existence de nombreux recours devant la médiatrice pour porter cette question au grand jour, cette question qui a été liée à la précarité aussi.

Donc, notre vœu porte sur la mise à disposition de moyens suffisants pour que le délai d'attente précédant le premier versement de l'allocation chômage aux anciens agents non titulaires ne dépasse pas le délai légal de sept jours et que l'on se rapproche le plus possible des délais de Pôle Emploi.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vous remercie de poser cette question relative à l'indemnisation chômage des agents non titulaires. Je suis, bien sûr, au courant de ce dossier d'indemnisation et des difficultés que rencontrent certains agents. Ces délais restent un peu trop longs dans certains cas et mettent en difficulté des agents qui sont déjà en situation de précarité.

Simplement, je dirai deux choses.

La première, c'est que nous respectons le délai de sept jours précédant le versement par le comptable public. Ce délai-là est respecté.

Par contre, il n'y a pas de délai pour la durée d'instruction et c'est la durée d'instruction qui est un problème dans le cas qui nous occupe.

Alors, c'est en connaissant ces difficultés que nous avons pris avec la DRH plusieurs dispositions déjà depuis plus d'un an. On a renforcé les moyens du bureau instructeur, on a mis quatre postes supplémentaires, c'est-à-dire qu'il est passé de 14 à 18 agents. Nous avons renforcé l'accueil des personnels, notamment en organisant des permanences pour qu'ils viennent et pour que le dossier soit complet dès le début parce qu'il y avait sinon des allers-retours de demandes de renseignements qui étaient préjudiciables aux agents. On a renforcé l'accueil téléphonique. Nous avons formé en amont les gestionnaires du personnel pour que les attestations soient remplies en temps et en heure et dans de bonnes conditions.

Tout cela a apporté des améliorations significatives mais le compte n'y est pas encore tout à fait.

C'est la raison pour laquelle le Maire de Paris a demandé, d'une part, à l'Inspection générale une étude en profondeur sur le sujet, y compris l'analyse d'un changement de régime. Nous sommes aujourd'hui auto-assureurs, vous le savez, pour ces indemnités chômage. Il faut se poser peut-être la question d'un autre système, donc cela fera aussi partie de l'étude.

Surtout, nous continuons à travailler avec la DRH, sur plusieurs axes, l'évolution de notre système d'information. Les délais de transmission sont encore trop longs. Il faut comprendre que la procédure est très complexe. Nous n'ouvrons des droits, nous, à la Ville, qu'une fois qu'il y a l'accord du Pôle Emploi, donc il faut obtenir l'accord du Pôle Emploi. Donc, là, déjà, en général, on prend un temps, non pas d'avance mais de retard dans ce type de communication.

Ensuite, on a d'autres problèmes qui tiennent au règlement de la Direction régionale des Finances qui, là encore, nous demande souvent des justificatifs supplémentaires.

Donc, on essaie par tous les moyens, notamment des systèmes d'information, de réduire ces délais. J'espère que nous y arriverons dans les temps à venir.

Vous avez raison de dire que la médiatrice de Paris, ayant été saisie de certaines demandes, a repris contact avec le médiateur de Pôle Emploi et, là encore, on va essayer de faire des progrès en la matière.

C'est la raison pour laquelle, conscients de ces difficultés et des progrès qu'il nous reste à réaliser, je vous invite à retirer votre vœu et à reprendre le vœu que je vous propose, qui clarifie la situation, notamment par rapport à l'existence de ce rapport de l'Inspection générale et des mesures que nous voulons prendre et que nous prendrons.

Je reviendrai devant le Conseil et devant les groupes quand nous aurons les résultats de cette nouvelle expertise.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 22 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif, évidemment avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 41).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au respect de la liberté matrimoniale des couples mixtes.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Les vœux n° 23 et n° 23 bis sont relatifs au respect de la liberté matrimoniale des couples mixtes. Ils ont été déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et par l'Exécutif.

Pour présenter le vœu n° 23, la parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - C'est un vœu relatif au respect de la liberté matrimoniale des couples mixtes.

Les élus que nous sommes, sont souvent confrontés au fait qu'au nom de la lutte contre les "mariages blancs" et de la "maîtrise" de l'immigration familiale, les couples franco-étrangers subissent depuis plusieurs années un durcissement continu des politiques d'immigration. Clairement, un climat de suspicion générale est encouragé et entoure l'ensemble des mariages franco-étrangers.

Les Maires et officiers d'Etat civil sont régulièrement incités à sortir selon nous de leur seule mission, la célébration du mariage, pour devenir les acteurs du contrôle d'immigration.

Je ne rappellerai pas tous les considérants, mais j'en citerai un tout de même : la loi numéro 2006-1376 du 14 novembre 2006, relative au contrôle de la validité d'un mariage, reconnaît que "toute personne doit pouvoir se marier sans que son union soit subordonnée à la régularité de son séjour sur le territoire français".

C'est pourquoi, sur proposition de notre groupe et particulièrement de Danielle SIMONNET (qui nous manque), nous proposons et nous émettons le vœu que le nombre d'auditions annuelles au service d'Etat civil de chaque mairie ainsi que le nombre de saisines du procureur de la République soit communiqué aux élus, accompagné des statistiques parisiennes du mariage mixte.

Nous voulons qu'une réflexion soit engagée dans le respect du cadre légal sur les meilleurs protocoles pouvant être instaurés, préalables à toute démarche de double audition puis de saisine éventuelle du procureur de la République, afin de s'assurer que leurs usages soient strictement limités, sans doute fondé sur l'authenticité des intentions matrimoniales.

Enfin, nous voulons que soit organisée dans le cadre des actions de la Ville de Paris une action en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment la diffusion d'un film "Les amoureux des bancs publics" sur le temps de travail, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, afin de permettre que les agents de la Ville - et notamment les agents des services d'Etat civil - puissent y assister ; et une autre séance de projection en soirée dans l'auditorium de la Ville à l'intention des Parisiens et des Parisiennes, suivie d'un débat avec les responsables de l'association et que les mairies d'arrondissement soient invitées à organiser des séances de projection en leur sein, aux horaires de travail et aussi en soirée.

Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Normalement c'est une minute, Monsieur CORBIÈRE.

La parole est à Mme ERRECART, pour vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Là aussi, je voudrais remercier le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et Mme SIMONNET dont nous regrettons tous l'absence pour dire que vous avez raison de rappeler qu'un rôle spécifique est conféré aux officiers d'Etat civil en amont de la célébration du mariage.

Il s'agit de dispositions générales, qui s'appliquent à tous les candidats au mariage, pas seulement aux couples mixtes.

Ce rôle est encadré, il y a une circulaire du Garde des Sceaux du 22 juin 2010 qui prévoit les conditions dans lesquelles il peut y avoir à la fois une audition ou une saisine du Procureur.

Notamment, elle explicite que, clairement, il faut un faisceau d'indices suspects, encore une fois qui n'est pas réservé aux mariages mixtes seulement, mais à tous mariages.

Je dois dire que la circulaire précise expressément que la situation irrégulière d'un candidat au mariage ne saurait, à elle seule, constituer un motif suffisant de signalement. C'est déjà dans la circulaire générale.

Par ailleurs, une note de service de la Ville du 21 décembre 2010 a été envoyée aux mairies d'arrondissement, qui informe bien sûr de la circulaire et rapporte des précisions émanant du parquet du Tribunal de grande instance de Paris.

La note rappelle les garanties formelles qui doivent être respectées lors de la convocation et l'audition, remise en main propre d'une copie et autres formalismes. On prévoit même qu'il doit y avoir un interprète, dans les cas où les personnes n'ont pas une compréhension suffisante de la langue française.

En outre, les instructions du Procureur de la République du 16 décembre 2005, toujours appliquées actuellement, indiquent que les futurs époux sont auditionnés s'il existe deux indices sérieux au moins laissant supposer un doute sur le consentement.

Il y a donc un encadrement et une volonté très claire de la Municipalité de ne pas laisser dériver le système.

C'est d'ailleurs ce qui semble se réaliser puisque, selon les informations recueillies par la DUCT, la saisine du Procureur est une procédure tout à fait exceptionnelle et marginale. Elle devrait être contenue en dessous de 2 % en ce qui concerne l'exercice 2011.

Peut-il y avoir pour autant des risques de comportement plus suspicieux à l'égard de certaines catégories de personnes ?

Ces risques ne sont pas en effet inexistant dans un climat de durcissement des politiques d'immigration et dans le cadre des discours que nous entendons, malheureusement encore trop souvent, sur nos antennes.

C'est pourquoi je suis d'accord pour reprendre un certain nombre de points évoqués dans le vœu que vous avez présenté. Je vous présente un vœu de l'Exécutif qui indique clairement que nous allons d'une part rappeler aux arrondissements les conditions dans lesquelles le dispositif doit être appliqué, notamment la nécessité de respecter les libertés fondamentales des futurs époux.

On va renouveler les formations et échanges de bonnes pratiques pour les agents de l'Etat civil. Il y a des formations régulières et, dans le cadre de ces formations, cela sera rappelé.

Enfin, nous ferons mieux connaître le film que vous évoquez. Effectivement, la lutte contre les discriminations reste un sujet d'importance.

Je vous invite donc à retirer votre vœu et à accepter le vœu de l'Exécutif.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame ERRECART.

Visiblement, M. CORBIÈRE accepte de substituer le vœu de l'Exécutif au sien. Il y a une demande d'explication de vote de Mme DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A.

Vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

La loi du 14 novembre 2006 est tout à fait claire, toute personne doit pouvoir se marier, sans que son union soit subordonnée à la régularité du séjour.

Cependant, tous ceux qui parmi nous ont célébré ou célèbrent des mariages savent qu'il existe des mariages non consentis et des mariages simulés. Je le sais personnellement pour avoir célébré des mariages pendant 12 ans à la mairie du 17^e.

Autant il est indispensable de préserver la vie privée et le droit au mariage, autant il l'est aussi de respecter l'institution du mariage dans sa véritable signification.

Comment peut-on dire qu'un climat de suspicion générale est encouragé et entoure l'ensemble des mariages étrangers ? C'est faux !

Comment, d'autre part, ignorer les femmes mariées du samedi qui reviennent au bureau d'Etat civil le lundi matin pour demander naïvement comment annuler le mariage où elles ont été flouées ?

Il y a des victimes de l'escroquerie au mariage, ne les oublions pas.

Quand il y a doute sur le libre consentement des intéressés ou sur la réalité du projet matrimonial, il peut y avoir une audition des futurs époux. C'est bien, encore faut-il avoir une information en amont suffisante.

Il y a renforcement du contrôle de l'identité des candidats au mariage, mais qu'y a-t-il de choquant à cela ? Rien. Un mariage doit se faire en toute transparence.

Ces dispositions répondent à l'attente de l'immense majorité de nos concitoyens et, avec eux, nous ne voulons pas que le droit au séjour et à la nationalité soit détourné à quelque fin que ce soit : fin financière, escroquerie sentimentale par exemple.

La loi actuelle protège nos concitoyens et elle est valable pour tous, sans aucune distinction. Elle respecte la liberté matrimoniale, contrairement à ce qu'indique le vœu de l'Exécutif.

Quant au premier vœu, celui du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui évoque "une logique discriminante et liberticide", je cite, il constitue une véritable incitation à ne pas appliquer la loi.

Nous voterons contre ces vœux, je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 23 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 42).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au budget des investissements d'intérêt local du 16^e.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 24 est relatif au budget des investissements d'intérêt local du 16^e arrondissement, il a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Pierre GABORIAU pour une minute.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, je souhaite intervenir pour rappeler que la réforme budgétaire mise en place récemment par la Ville de Paris modifie la détermination du budget des arrondissements. Deux budgets

d'investissement sont désormais proposés à chaque arrondissement, dont l'un concerne les équipements de proximité inscrits à l'inventaire.

Compte tenu de l'inscription à l'inventaire de cinq nouveaux équipements attribués à la mairie du 16e arrondissement (le gymnase, tennis et terrain d'éducation physique Henry-de-Montherlant, le T.E.P. Jean-Pierre-Wimille et les jardinières de la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts), je ne peux que regretter que les enveloppes budgétaires n'aient pas encore été mises à jour au titre de l'exercice 2012.

Or, l'entretien et la gestion de ces équipements de proximité appellent des dépenses supplémentaires et, malgré le signalement réitéré par le Maire du 16e arrondissement auprès des directions concernées, le budget initialement alloué à la mairie du 16e arrondissement n'a pas été abondé.

La gestion de ces nouveaux équipements ne saurait se faire au détriment des autres équipements de proximité.

Aussi, considérant que la décentralisation des compétences doit s'accompagner naturellement d'une décentralisation de moyens, le Conseil du 16e arrondissement a souhaité à l'unanimité que, sans attendre le budget primitif 2013, le budget du 16e arrondissement soit corrigé à la hausse du montant supplémentaire.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Ce vœu me donne l'occasion en fait de rappeler la méthode et le calendrier budgétaire sur les investissements d'intérêt local, qui sont une part importante des investissements localisés.

Nous avons donc transféré aux mairies d'arrondissement la décision de la programmation des travaux d'entretien, portant sur l'espace public, voirie secondaire et jardins inscrits à l'inventaire et sur les équipements de proximité (écoles, gymnases et autres inscrits à l'inventaire).

Pour cela, nous avons déterminé des critères et donc cela donne aujourd'hui l'ouverture d'enveloppes qui sont déterminées en juin pour l'année suivante.

La liste des équipements qui sont inscrits à l'inventaire, au contraire, est adoptée au mois d'octobre et elle ne prend effet qu'au 1er janvier de l'année suivante.

Ainsi, s'agissant des équipements du 16e arrondissement transférés à l'inventaire en octobre 2011, ils n'ont effectivement pas été pris en compte dans les I.I.L. (investissements d'intérêt local) de 2012 définis en mai - un problème de calendrier, Monsieur GABORIAU -, mais bien dans les investissements localisés.

Il n'y a donc eu aucun oubli sur les enveloppes qui sont nécessaires à l'entretien de ces équipements. Les demandes du 16e concernant les équipements mentionnés, d'ailleurs, ont été examinées dans le cadre de la procédure budgétaire 2012 ; il y a notamment des crédits qui ont été inscrits au titre de Montherlant.

Conformément à ce qui a été annoncé lors de la réforme des enveloppes d'I.I.L. du B.P. 2013, le B.P. 2013 comprendra, bien évidemment, les modifications qui ont été portées à l'exercice précédent, mais vous comprendrez qu'on ne peut pas décider de modifications en cours d'année. On a quand même une annualité budgétaire à la Ville et donc nous ne prenons ce type de décisions qu'en temps et en heure, et donc on les prendra au titre de l'exercice 2013.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2012, DDEEES 27 - Subvention (2.128.000 euros) avec avenant n° 4 à la convention relative à la transformation des bourses municipales d'enseignement supérieur en aides au logement.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 27, sur lequel l'amendement n° 25 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. Ce projet est une subvention pour la transformation des bourses municipales d'enseignement supérieur en aides au logement.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ pour cinq minutes.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais saluer cette délibération relative à la transformation des bourses municipales d'enseignement supérieur en aides au logement, en une aide à la première installation dans le parc privé pour les étudiants parisiens.

En effet, le logement est un problème pour tous les Parisiens, et notamment pour les étudiants. Notre Municipalité, vous le savez, fait preuve d'un grand volontarisme en matière de logement. Le retard accumulé avant 2001 était tellement important que malgré les investissements de la Ville depuis, seulement 10 % des étudiants boursiers trouvent à se loger en logement social C.R.O.U.S.

De plus, c'est dans notre Capitale que l'on trouve les plus forts abus : loyers excessifs, clauses abusives, habitat vétuste, voire insalubre.

Entre 2001 et 2014, la Ville aura financé la création et la réhabilitation de 7.800 logements à 80 % gérés par le C.R.O.U.S. ; 6.200 sont financés à ce jour. L'aide vient compléter cette politique volontariste.

Alors que Valérie PÉCRESE avait annoncé en 2011 le doublement du nombre de logements d'étudiants d'ici 2020, de 340.000 à 680.000, alors que la crise du logement continue, le budget d'aide à la pierre est en baisse et pour le parc privé, le Gouvernement entend, pour répondre aux besoins des étudiants, encadrer seulement les loyers de petites surfaces, encadrement a minima des loyers des chambres de moins de 13 mètres carrés à 40 euros par mètre carré. C'est une mesure anecdotique au regard des besoins et qui, surtout, légitime des offres à 39 euros par mètre carré, soit des chambres de 13 mètres carrés à environ 600 euros par mois charges comprises.

Or, à l'heure actuelle, 50 % des étudiants vivent avec moins de 600 euros par mois.

A la rentrée 2011, l'U.N.E.F. soulignait que le coût de la vie étudiante, en hausse de 4,1 %, augmentait deux fois plus vite que l'inflation et davantage que les deux années précédentes, ceci en lien avec les hausses de loyer et les dépenses obligatoires.

Un acte fort de la part du Gouvernement aurait été d'accepter la proposition de Bertrand DELANOË d'encadrer tous les loyers parisiens à la location et à la relocation, par exemple.

En cette période de forte crise, il nous fallait répondre à la précarité étudiante sur le poste le plus important de leurs dépenses, et c'est ce que nous faisons grâce à cette délibération. Elle répond de manière opérationnelle et rapide à un des axes d'amélioration que Bertrand DELANOË avait annoncé à l'occasion des vœux comme chantier 2012.

Cette aide s'inscrit également dans la continuité des échanges que Didier GUILLOT entretient avec les étudiants dans le cadre du Conseil étudiant de Paris, dont un des cycles de travaux avait porté sur la condition de vie des étudiants.

Les étudiants avaient alors demandé que la Ville porte une attention particulière en ce moment difficile financièrement que représente le paiement de dépôt de garantie à l'entrée dans un premier logement.

La Ville a considéré qu'au-delà de ce déboursement, en moyenne de 700 euros par étudiant, ils devaient également faire face à des frais inhérents à toute première installation, et c'est pourquoi le montant de cette aide est porté à 900 euros.

Cette aide et ces critères ont fait l'objet d'une discussion avec les syndicats, d'un travail de concertation, et ce travail se poursuivra dans le cadre d'un bilan annuel.

Pour prétendre à cette aide, il faut être boursier, et ce, quel que soit le niveau de la bourse, et je tenais à le signaler. Il faut être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur parisien et logé dans le parc privé à Paris ou dans des appartements familiaux, comme c'est le cas à Port-Royal, où l'expérimentation dite Bolufer a permis, dans un immeuble de la R.I.V.P., d'accueillir des étudiants en colocation gérée par le C.R.O.U.S.

Je voudrais également revenir sur une spécificité de cette aide, qui est le versement en une fois ; l'aide ne participera pas à l'augmentation des loyers. En effet, dans la mesure où l'aide n'est pas récurrente comme une allocation mais versée en une seule fois, elle évitera la spéculation de certains propriétaires privés peu scrupuleux.

Cette aide s'inscrit donc dans la continuité de notre politique volontariste pour le logement et, ici, le logement étudiant. Elle participe à notre lutte contre la précarité des plus fragiles et à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes pour laquelle notre collectivité est pleinement mobilisée.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR pour cinq minutes au nom du groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Maire.

La stratégie du Maire de Paris est toujours la même : beaucoup d'effets d'annonce, impressionnants d'ailleurs, et, derrière, rien, on reste sur sa faim et lors de ses vœux, d'ailleurs, en janvier dernier, il avait été très éloquent, parlant d'une politique en faveur de l'enseignement supérieur et des étudiants, si éloquent, d'ailleurs, qu'il ne semblait plus permis de douter qu'il allait enfin accompagner l'effort de l'Etat, prendre sa part de responsabilité et, surtout, proposer des mesures fortes après des années de sous-investissement, car il n'hésitait pas à invoquer, à ce moment-là, l'effort considérable engagé depuis 10 ans en faveur du logement social étudiant, en s'appuyant sur des chiffres faux, totalement faux, Madame CHARNOZ, vous venez de l'exprimer encore à l'instant ; c'est une constante, d'ailleurs, chez vous, puisque, je l'avais déjà fait remarquer lors de la communication de mai 2011, vos chiffres sont erronés.

Si on les compare à ceux du C.R.O.U.S. - ceux-là sont officiels et vérifiables aisément -, on observe en matière de logement étudiant un différentiel de 2.400 logements, donc il y a quelque chose qui cloche. Mettez-vous en rapport avec le C.R.O.U.S. et donnez-nous réellement les chiffres en matière de logement étudiant.

Il ne s'agit donc pas de rajouter des logements fictifs pour masquer une réalité qui est moins brillante. Cette réalité, c'est le manque de moyens alloués par la Ville à la politique étudiante ; c'est une réalité, encore une fois, c'est une insuffisance masquée par de la "com" et, très clairement, des chiffres qui sont traficotés.

Forts de ce constat, nous vous avons d'ailleurs proposé de lancer un véritable plan "Paris logement étudiant 2011-2014", afin de mieux identifier, et donc répondre à l'évolution des besoins dans la Capitale.

Les disponibilités foncières existent ; preuve en est la multitude des projets de réalisation de logements sociaux. Pourquoi, finalement, ne pas préempter une partie d'entre eux au profit des étudiants ?

Comment peut-on croire à ce moment-là que la Mairie de Paris est sensible, comme vous semblez l'affirmer avec force, aux préoccupations des étudiants, alors que rien ne vient en faire la démonstration ?

La délibération que vous nous présentez aujourd'hui vient même démentir, infirmer totalement ces propos.

Ainsi, vous décidez aujourd'hui de transformer la bourse d'enseignement supérieur de la Ville de Paris en une aide au logement destinée aux étudiants qui voudraient s'installer pour la première fois dans le parc privé, mais l'objectif est trompeur et la rédaction en témoigne.

En premier lieu, l'estimation que vous faites d'une primo installation est assez ridicule et bien en deçà de la réalité, puisque je vous rappelle qu'elle est estimée par la F.A.G.E. à 2.935 euros à la rentrée 2011. Votre délibération fixe à 900 euros le montant total de ces frais. Vous l'expliquez : dépôt de garantie, mobilier... On est bien loin du compte.

Quant aux modalités d'attribution de cette aide, elles sont extrêmement restrictives, voire inadaptées ; vous excluez les locations meublées et, de surcroît, vous exigez la détention d'un bail à compter du 1er juillet précédant la rentrée universitaire de référence ; c'est une obligation totalement déconnectée de la réalité. Il va de soi que les étudiants vont profiter de la période estivale, où les studios se libèrent en masse, pour rechercher, à ce moment-là, leur logement dont ils n'acquitteront le loyer qu'à partir de la rentrée. Cette condition, vous en conviendrez, poursuit, elle, l'objectif d'éliminer d'office nombre de candidats éligibles.

Quant à la possibilité d'ouvrir cette aide à des étudiants occupant des logements sociaux de grande taille en colocation, elle relève, là aussi, d'une franche démagogie, tant le nombre d'étudiants concernés est faible.

Enfin, la convention entre la Ville et le C.R.O.U.S. nous révèle que cette aide au logement sera versée jusqu'à épuisement de la ligne budgétaire.

Alors, vous appliquez donc le précepte premier arrivé, premier servi. Belle leçon d'équité et de transparence ! C'est véritablement scandaleux et inacceptable, et c'est en quelque sorte une supercherie.

Encore une fois, vous nous abreuvez de beaux discours pleins de bonnes intentions et la réalité est tout autre. Si votre engagement aux côtés des étudiants était celui que vous proclamez, vous n'auriez pas divisé par trois le montant total de la bourse de l'enseignement supérieur de la Ville, bourse qui a été instituée par Jean TIBERI en 1999, jamais réévaluée en 12 ans et au final, divisée par trois par la présente délibération.

Avec cette bourse, souvenez-vous, un étudiant pouvait percevoir jusqu'à 2.700 euros sur trois ans. L'aide au logement que vous proposez aujourd'hui n'est rien d'autre qu'un tour de passe-passe visant à réduire l'aide de la Ville de Paris à 900 euros au total par étudiant. C'est profondément regrettable et c'est surtout préjudiciable pour ces jeunes.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Nous vous demandons de retirer ce projet. Il est indispensable de procéder à une étude d'impact en partenariat avec le C.R.O.U.S. et d'envisager de permettre aux étudiants de percevoir cette aide au logement les trois premières années suivant leur installation, à l'instar de la bourse de la Ville de Paris. C'est l'objet de notre amendement. Ce serait une véritable avancée pour les étudiants qui méritent le total soutien de la collectivité parisienne, à l'image des dotations exceptionnelles du Gouvernement en faveur de l'enseignement supérieur depuis 2007.

Nous ne voterons donc pas cette délibération qui fixe des objectifs à atteindre en parfaite contradiction avec les moyens mis en œuvre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Je vais effectivement répondre à M. LAMOUR point par point.

Tout d'abord, je veux signaler que ce projet de délibération s'inscrit dans une politique constante sur le logement étudiant. Contrairement à ce que vous avez dit, l'engagement de la Ville de Paris depuis 2001 est sans précédent en matière de logement social étudiant, non seulement sans précédent, mais sans comparaison aucune avec une quelconque collectivité locale en France. Je vous mets au défi de trouver une quelconque collectivité locale en France qui investit près de 200 millions d'euros sur le logement étudiant dans une mandature, en l'occurrence celle-là, et je ne parle pas de la précédente.

Je crois que vous confondez depuis le début, et ce n'est d'ailleurs pas la première fois que vous le faites ici, les logements sortis de terre et les logements financés. Maintenant, si vous voulez qu'on joue à ce jeu-là, on va y jouer !

L'U.M.P.P.A. avait un parti précédent qui s'appelait le R.P.R., qui a dirigé cette ville pendant 18 ans. Pendant ces 18 ans, 350 logements sont sortis de terre uniquement pour Paris. C'est totalement indigent, et nous avons trouvé une situation en 2001 absolument affligeante. Il n'y a pas d'autres villes en France qui avaient cette situation-là. 1.900 logements pour tout Paris, 1.900 logements sociaux pour 300.000 étudiants. 1.900 logements étudiants, et je précise d'ailleurs, dont une bonne part du parc était vétuste, voire insalubre...

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - On a écouté M. LAMOUR s'exprimer pendant cinq minutes, tranquillement, sans rien dire. J'aimerais bien que M. GUILLOT soit écouté de la même façon. Après, vous émettez les votes que vous désirez.

M. Didier GUILLOT, adjoint, rapporteur. - Je précise donc que le financement concerne également la réhabilitation. Cela a une part d'importance parce que je rappelle qu'une collectivité locale voisine, elle, préfère démolir les logements étudiants que les réhabiliter, et c'est en très grand nombre. Je ne vous fais pas un dessin, mais si vous voulez qu'on compare la résidence Daviel qui va être réhabilitée, qui va être une très belle résidence ouvrant à la prochaine rentrée et la résidence Antony qu'on démolit par petits bouts et par pans entiers, excusez-moi, c'est une politique très différente.

Maintenant, pour ce qui est du financement, aujourd'hui, 2.400 logements nouveaux sont sortis de terre. En termes de financement sur les deux mandatures, on est déjà à 6.200 financés par rapport aux 7.800 engagés, et nous serons largement au compte à la fin du mandat.

Je le dis d'autant plus que je pense qu'on sera sans doute "boosté" dans les années qui viennent par une politique qui viendra en aide, je pense notamment à la question des terrains de l'État et du foncier à Paris. Je ne doute pas que cette politique pourra être accélérée dans les mois qui viennent par un changement au sommet de l'Etat.

Maintenant, je reviens à la délibération en question. D'abord, il y a des petites erreurs d'interprétation. Sur la question de la date, c'est à partir du 1er juillet, ce n'est pas une fois le 1er juillet passé. Il va de soi qu'un étudiant qui

prend son logement en octobre ou septembre sera autant concerné que celui qui le prend à partir du 1er juillet. Vous n'avez donc pas bien compris dans quel sens cela marchait.

Deuxième chose, sur la question de la limite des crédits, c'est tout simplement qu'il s'agit d'une dépense non pas obligatoire mais facultative, que ce n'est pas la Ville qui la gère, mais le C.R.O.U.S. C'est donc pour protéger notre partenaire qu'est le C.R.O.U.S. que cette ligne est inscrite ainsi. C'est d'ailleurs tellement naturel que c'est exactement la phrase qui figurait dans la délibération votée en 1999 par Jean TIBERI pour l'instauration des bourses municipales. De ce point de vue là, nous sommes dans la parfaite continuité et je ne vois absolument pas où est le problème.

Ensuite, sur la question de l'enveloppe globale, d'abord, elle est maintenue. Je précise également que cette aide est une demande claire des étudiants et de tous les étudiants qui siégeaient dans "Étudiant de Paris - Le Conseil", qui est un endroit où se pratique le pluralisme et le consensus. On peut faire les deux, vous voyez. Et la démocratie participative, de ce point de vue là, a accouché de quelque chose qui correspond à ce qu'ils souhaitaient.

Donc, je ne vois pas comment on peut contester ce que même des organisations comme la F.A.G.E., l'U.N.E.F. ou la Confédération étudiante approuvent sans aucune difficulté, même s'ils regrettent pour certains d'entre eux, ce que l'on peut considérer comme légitime, la suppression elle-même des bourses municipales. En tous cas, pour ce qui est de l'aide elle-même, je n'ai vu aucune contestation. Je m'étonne donc que ce que les étudiants peuvent approuver soit rejeté par des conseillers de Paris. Ce n'est pas grave : on va faire avec.

Maintenant, sur la question également du contenu, je précise que les colocations, c'était à la demande des étudiants. Au départ cela ne figurait pas effectivement et on l'a ajouté parce que c'est une situation qui n'est absolument pas marginale. C'est même un nombre considérable d'étudiants qui, aujourd'hui, à Paris sont obligés de se retrouver en colocation pour se loger à Paris.

Effectivement, il y a la question des meublés, qui a fait l'objet d'un débat avec Jean-Yves MANO. Comme la politique de Jean-Yves MANO vise à éviter cette prolifération des meublés car les meublés participent de l'augmentation très forte des loyers par son système, on ne veut pas favoriser ce système qui consiste à augmenter les loyers. Par ailleurs, cette aide vise à couvrir le dépôt de garantie mais également l'accès aux meubles. Par définition, cela n'avait donc pas beaucoup de sens de mettre les meublés dedans.

Vous parlez d'évaluation, avec laquelle il n'y aucun problème. On a défini avec le C.R.O.U.S. le fait qu'il y aura une évaluation annuelle. On la fera d'ailleurs au bout d'un an de montée en charge de cette nouvelle aide, et il va de soi que cette question restera ouverte. S'il faut, dans un an, nous mettre autour de la table et dire finalement que l'on peut rajouter les meublés, on le fera.

Pour l'instant, on a défini les choses comme cela et on s'est appuyé sur une étude et des statistiques de l'A.P.U.R. qu'on a travaillées avec le C.R.O.U.S. - tout cela ne tombe pas du ciel -, et la définition s'est faite sur la base de ces statistiques. Là-dessus, il n'y a pas de souci.

Pour revenir définitivement à la politique, je voudrais ajouter, par rapport à ce qu'a dit Sandrine CHARNOZ, que non seulement c'est la priorité numéro un pour les étudiants, et cela nous a été dit depuis quatre ans par "Étudiant de Paris - Le Conseil", bien évidemment, mais au-delà de la question des étudiants et des logements sociaux à critères du C.R.O.U.S., je précise que nous avons une politique plus large, puisque nous avons aussi boosté le logement intergénérationnel avec mes collègues Liliane CAPELLE et Bruno JULLIARD.

Nous avons aussi passé un accord avec la Cité internationale universitaire de Paris et l'État, un accord historique. Cela fait 40 ans que cette négociation n'a jamais pu aboutir. Elle a abouti et va permettre à la Cité internationale de créer 1.500 à 3.000 nouveaux logements. Cette politique de logements en faveur des étudiants est tous azimuts et elle n'attend qu'une chose : que l'État vienne en appui pour l'accélérer !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 25 assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 25 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 27).

2012, DVD 10 - Approbation du programme d'aménagement de la ligne de bus Mobilien 31 (8e, 17e et 18e) et demande des subventions correspondantes.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au couloir de bus du Mobilien, 31, avenue de Wagram.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer aux projets de délibération qui se rapportent à la 3e Commission.

Nous examinons d'abord le projet de délibération DVD 10 relatif au programme d'aménagement de la ligne de bus Mobilien 31, sur lequel le vœu n° 26 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est d'abord à Mme Frédérique PIGEON, pour le groupe P.S.R.G.A., pour cinq minutes maxi.

Mme Frédérique PIGEON. - La ligne de bus 31 est l'une des plus importantes du réseau parisien, d'abord en terme de dessertes, puisqu'elle relie les gares de l'Est et du Nord à la place de l'Étoile, des quartier populaires à des quartiers beaucoup plus huppés, et aussi en termes de fréquentation, avec une moyenne de 34.500 voyageurs par jour, ce qui la place en neuvième position des lignes du P.D.U.I.D.F.

C'est pourquoi nous avons procédé à des aménagements sur son parcours - nous, c'est-à-dire la Ville de Paris et son adjointe, Mme LEPETIT - boulevard Magenta et Barbès, avec des couloirs de bus protégés qui sont à l'évidence un élément d'amélioration pour le confort et la rapidité de la desserte sur ce tronçon.

Pour continuer d'optimiser le service rendu aux usagers, nous avons organisé une vaste concertation avec les voyageurs de la ligne 31, les riverains et les partenaires institutionnels, concertation dont il nous revient maintenant de mettre en œuvre les préconisations, principalement des couloirs protégés et une sécurisation des carrefours entre le croisement Barbès, Ordener et l'Etoile.

Evidemment, ce meilleur partage de l'espace public entre l'ensemble des usagers a un coût : 4,3 millions d'euros susceptibles d'être pris en charge conjointement par la Ville, le Département, la Région et le S.T.I.F.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

L'aménagement de la ligne Mobilien 31 fait partie du plan bus qui est destiné à améliorer la régularité du passage des autobus à haute fréquentation. Nous approuvons donc totalement ce principe. Cette ligne est stratégique puisqu'elle transporte en moyenne 34.500 passagers par jour. C'est la neuvième en terme de fréquentation dans le plan de déplacement de Ile-de-France.

Sur la partie qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire celle qui concerne les 8e, 17e et 18e arrondissements, la concertation a été longue, et je voudrais me féliciter de la coopération avec le cabinet de Mme LEPETIT, en ce qui concerne l'examen des différentes options proposées pour la partie du trajet montant du Mobilien 31 entre la place des Ternes et la place Charles de Gaulle.

En effet, il a été choisi de continuer à faire passer le bus par l'avenue Hoche, dans le sens de la montée, plutôt que de changer et de le faire transiter par l'avenue de Wagram, et tourner ensuite à gauche avant la place de l'Etoile. C'est un trajet qui aurait comporté bien des inconvénients, ainsi que bien des dangers qui ont été évités.

En ce qui concerne l'avenue de Wagram dans le sens de la descente cette fois-ci, l'aménagement qui nous est proposé se heurte à une réalité. Celle-ci est celle des nombreuses livraisons qui sont en permanence effectuées sur le côté descendant de l'avenue. En effet, il y a là de nombreux commerces qui sont très consommateurs de livraisons. Je n'en citerai que quelques-uns : Décathlon, des cafés, une pharmacie entre autres et en face bien sûr un hôtel, de nombreux fast food et restaurants pour ne citer que ceux-là.

Face à ce problème, qui est un problème important, il nous est proposé d'élargir le couloir de bus descendant, qui est autorisé aujourd'hui aux vélos, et de l'élargir de 3,50 à 4,50 mètres, sous prétexte qu'avec quelques demi-Lincoln on permettrait ainsi aux bus de se déporter vers la gauche pour passer et qu'on résoudrait la question des livraisons.

Pour nous, il ne s'agit que d'une demi solution car elle ne règle pas le problème, en raison du nombre des livraisons. Les camions stationneront comme aujourd'hui le long du trottoir et, par contre, la circulation générale sera en permanence contrainte dans un espace diminué de 1 mètre. Je rappelle que même si le nombre de files reste fixé à deux, le fait d'avoir des files plus étroites, on le sait bien, ralentira un trafic qui porte le poids du report de l'avenue Mac-Mahon.

Rappelons-nous qu'il y a quelque temps, l'avenue Mac-Mahon a été mise à sens unique et donc interdite à la descente pour le trafic général, ce qui a généré et génère encore bien sûr un report important du trafic sur l'avenue de Wagram, avec des conséquences tout à fait notables, à la fois pour la circulation locale et pour la circulation générale.

C'est pourquoi nous pensons qu'il serait plus judicieux de ne pas élargir le couloir à 4,50 mètres et d'envisager de traiter différemment le problème des livraisons. J'ajoute que sur tout le reste du parcours du 31, les couloirs sont à 3,50 mètres et ouverts au vélo, ce qui ne pose aucun problème.

C'est donc dans un esprit d'efficacité et certainement pas de polémique qu'un vœu correspondant à cette option a été déposé par les élus du 8e et du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Frédérique PIGEON a eu raison de rappeler que la ligne du bus 31 est l'une des plus empruntées de Paris et qu'elle mérite des aménagements pour faciliter sa circulation.

Alors, je ne vais pas entrer dans le détail. Nous savons que cette ligne de bus relie la place de l'Etoile et la gare de l'Est en traversant une grande partie du nord-ouest de Paris.

Nous avons eu le souci de prendre en compte également les piétons, les cyclistes et les livraisons, justement, Madame DOUVIN, et vous qualifiez de demi solution ce que nous avons trouvé avec les services de la Ville concernant l'avenue de Wagram, tout en disant que finalement c'est un report de circulation qui est dû à la mise à sens unique, il y a quelque temps, de l'avenue Mac-Mahon.

Alors je vais, au-delà de la délibération, peut-être répondre directement au vœu qui est présenté par Mme DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A.

Premièrement, remercier d'abord Mme DOUVIN d'avoir salué la concertation. C'est vrai qu'un gros travail a été fait, qui n'était d'ailleurs pas tout à fait nouveau puisque, lors de la précédente mandature, mon collègue Denis BAUPIN avait souhaité déjà mettre en Mobilien cette ligne, mais c'est vrai que la concertation avait été bloquée, et notamment dans le 17e arrondissement, par la maire du 17e arrondissement de l'époque, et que nous n'avions pas repris ce projet.

Maintenant, c'est fait. Le travail a été, je crois, bien fait avec la collaboration des trois maires d'arrondissement. C'est vrai qu'au moment où nous devons voter cette délibération, pour avoir ces aménagements de bus Mobilien, vous nous présentez un vœu en estimant que finalement le passage du bus sur l'avenue de Wagram, et notamment l'élargissement de couloir, ne tient pas compte ou ne tiendrait pas assez compte des livraisons.

De toute façon, ces livraisons ont lieu. Il faut bien que les commerces qui sont dans cette avenue soient livrés. Donc, si nous avons décidé d'élargir un peu plus le couloir de bus, c'est justement pour pouvoir créer des places de livraison. Ce n'est jamais suffisant, ni totalement satisfaisant, mais dire au départ que ces places de livraison ne seront pas respectées, c'est d'emblée se demander pourquoi on crée des places de livraison dans cette ville, qui sont au nombre dans tout Paris de plus de 9.000.

Je crois encore au cercle vertueux qui consisterait à ce que les livreurs puissent livrer en installant leur camion sur les places de livraison, et que les voitures puissent rouler dans la circulation générale et pas dans les couloirs de bus et ainsi de suite.

On continue ce travail, et dès lors que nous faisons un aménagement, notamment d'un bus en site propre, nous sommes évidemment très vigilants et veillons aux livraisons et au fait que les commerces doivent être alimentés régulièrement.

De leur côté, les commerçants sont aussi soucieux de ne pas trop encombrer la voirie par les camions de livraison. Dès lors qu'il y a des places pour cela qui sont réservées à la livraison, je pense que nous pouvons, avec la collaboration efficace des services de police, faire respecter les circulations.

Donc je préfère avoir un bus dans une voie de bus un peu plus large, plutôt que d'avoir un bus qui, comme aujourd'hui, passe son temps à quitter son couloir pour circuler dans la circulation générale et donc prendre des risques pour contourner ou doubler les camions de livraison.

Il s'agit du bus 31 et de l'avenue de Wagram, mais j'imagine que nous pourrions prendre d'autres exemples dans Paris.

Je propose quand même que nous maintenions ce couloir, tel que nous l'avons défini. Puis, bien évidemment, je vous propose, Madame DOUVIN, que nous regardions de près comment tout cela fonctionne et qu'on y revienne. Je préfère établir un couloir bus suffisamment large maintenant, quitte à le modifier après, plutôt que de se dire d'emblée qu'on va le réduire et que les livraisons vont continuer à se faire dans le couloir bus. Cela ne me paraît pas possible.

C'est pour cela, Madame la Maire, que je souhaiterais que Mme DOUVIN, si elle en est d'accord, retire son vœu.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Alors, que fait-on de ce vœu n° 26, Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - D'abord, le groupe U.M.P. le maintient et, en tant que Maire, si vous me le permettez, je prends maintenant la parole.

J'ai écouté attentivement Mme LEPETIT dans son explication et je voudrais revenir sur des points essentiels qu'avait soulignés Laurence DOUVIN au préalable.

D'abord, la concertation en rappelant en effet qu'elle avait lieu avec vos services, Madame LEPETIT, et j'ai été présente à toutes les réunions, et vous dire que si la concertation c'est ne pas écouter les élus d'arrondissement, il y a un moment où la concertation trouve ses limites. Nous l'avons vu dans d'autres aménagements parisiens. Je n'ose revenir sur Magenta ou d'autres.

Là, nous sommes, comme nous l'avons été sous la précédente mandature, au moment où l'avenue Mac-Mahon avait été mise en sens unique, où nous avons un report de circulation sur Carnot et Wagram, c'est-à-dire des avenues qui descendent des Champs-Élysées qui, à nouveau, vont connaître des difficultés de circulation, alors qu'à ce jour il faut quand même dire que les choses se passent à peu près correctement, même s'il y a en effet des choses qui ne vont pas.

Là, Laurence DOUVIN l'a bien précisé, nous sommes sur la seule partie, le seul axe qui, d'un seul coup, serait modifié par rapport aux 3,50 mètres qui sont sur tout le trajet du Mobilien 31.

On entend bien la nécessité, bien sûr, des livraisons. Je crois aussi qu'il vous a été rappelé que trois Lincoln ne nécessitent pas que l'on modifie à ce stade cet axe-là.

Par ailleurs, vous disiez tout à l'heure (je notais vos mots au moment où vous vous exprimiez) que l'on pourra y revenir, que l'on va faire l'expérience.

Y revenir une fois qu'on l'a fait, signifie qu'il y a un coût. Moi, Madame LEPETIT, je vous proposerai l'inverse : c'est déjà de voir, sans faire de frais supplémentaires, comment cela marche et, si cela ne marche pas, on engage les travaux d'élargissement de cette voie.

Car une fois que ce sera fait, vous le savez (on a vu combien l'aménagement Magenta avait coûté à la Ville de Paris, parce que l'on n'avait pas écouté les élus d'arrondissement...), là il y a une vraie réflexion à mener très sincèrement et très pragmatiquement.

Vous le savez, il y a un détournement de circulation des axes en descente de la place de l'Etoile.

Je vous demande instamment de regarder la question maintenant, en nous écoutant, élus d'arrondissement, c'est-à-dire que la concertation doit avoir un sens si les élus d'arrondissement sont écoutés, nous vous demandons donc de suspendre.

En revanche, nous sommes tout à fait à l'écoute pour faire un bilan avec vous et voir que, si cela ne marche pas, alors, là, on engage les travaux.

Je sais combien coûtent les aménagements de voirie. Je pense que nous pouvons faire une économie substantielle et, à ce moment-là, nous prenons la décision tout à fait en concertation avec vous car, en effet, nous sommes habitués à travailler en bonne intelligence pour regarder si ce couloir de bus élargi est vraiment nécessaire.

Madame LEPETIT, non seulement nous maintenons notre vœu, mais nous vous demandons très sincèrement d'être à l'écoute vraiment très attentive des élus du 17^e arrondissement, dont d'ailleurs je rappelle vous faites partie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à Mme Annick LEPETIT sur le vœu n° 26.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Merci, Madame la Maire.

Madame KUSTER, je vous remercie de rappeler que je fais partie des élus du 17^e arrondissement.

Vous parlez de concertation, mais elle a eu lieu, cette concertation, et elle a été longue. Cela a même été dit par Mme DOUVIN.

Vous appelez de la concertation le fait de présenter un vœu sur un sujet sur lequel jamais, pendant les réunions de concertation auxquelles vous avez participé, vous nous avez saisi.

On peut toujours au dernier moment se rendre compte qu'on n'a pas parlé de tel ou tel sujet, mais, enfin, votre procédé consistant à présenter un vœu comme cela au moment où on va engager les travaux, excusez-moi, mais c'est un peu curieux.

Enfin, je vous précise que je n'ai pas encore la réponse et l'avis des A.B.F., puisque c'est ce qui avait été dit notamment en 3^e Commission par Mme DOUVIN, sur le fait que l'avenue de Wagram ne serait pas dans l'alignement tel que souhaité par les A.B.F.

Je n'ai pas encore reçu leur avis, je vais l'attendre, mais je trouve que ce vœu surgit très tardivement. Vous nous demandez de tout arrêter alors que, encore une fois, comme je le rappelais, les concertations et les réunions publiques autour du Mobilien 31 ont démarré il y a déjà plusieurs années.

Là, nous arrivons au bout de ce travail, il n'y a pas de problème ni dans le 18^e arrondissement ni dans la grande majorité du 17^e arrondissement.

Je trouverais dommage qu'il faille tout stopper, uniquement pour cela. Je ne suis pas d'accord avec ce vœu.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 10).

2012, DVD 7 - Signature avec le Port Autonome de Paris d'une convention relative à l'aménagement des entrées et des sorties du port Victor (15e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 7. Il s'agit de la signature avec le Port Autonome de Paris d'une convention relative à l'aménagement des entrées et des sorties du port Victor dans le 15^e arrondissement.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE pour l'U.M.P.P.A., cinq minutes maximum.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, nous nous réjouissons de voir enfin arriver un premier projet de délibération portant sur le réaménagement des berges du 15^e arrondissement, des berges trop longtemps laissées-pour-compte, des berges à l'état de friche industrielle dont nous réclamons la reconquête depuis des années et qui, visiblement, ne vous ont jamais intéressée.

Cette convention que nous examinons me donne l'occasion de souligner l'important travail engagé en amont par le Port et la mairie du 15^e arrondissement, en lien avec les associations et les conseils de quartier mobilisés pour la reconquête des berges du 15^e arrondissement.

J'avoue que la route a été longue, mais, après plusieurs années de discussions, nous entrons aujourd'hui dans une phase de remise à plat des concessions et de démolition des bâtiments et structures hors d'âge qui défiguraient les ports Victor et Javel-bas.

Il est évident que, dans un souci de développement durable et responsable, nous ne pourrions supprimer les activités industrielles des ports Victor et Javel-bas, nous nous inscrivons donc résolument dans une perspective d'usage partagé entre exploitants et promeneurs.

Lors des multiples réunions de travail et de concertation tenues avec le Port, les associations, les Conseils de quartiers et les élus, nous avons pu faire entendre nos demandes.

Elles portent notamment :

- sur la réalisation d'un cheminement confortable le long du fleuve,
- sur l'intégration paysagère des activités industrielles, le renforcement du végétal et un meilleur raccordement des berges aux quartiers riverains,
- sur la mise en place d'un plan Lumière économe en énergie,
- sur la création d'une piste cyclable intégrée dans le réseau "Harmonie" porté par la Mairie du 15^e arrondissement,
- sur la suppression du stationnement sauvage,
- ainsi que sur la mise en place de vidéoprotection pour sécuriser la promenade.

Ces demandes, nous les avons une nouvelle fois exprimées en janvier dans le cadre du Comité Local d'Information Portuaire, dénommé C.L.I.P., qui permet désormais aux élus, aux industriels, aux associations et aux conseillers de quartier de débattre des projets et des améliorations à apporter pour concilier activités industrielles et activités de loisirs et de tourisme.

A l'occasion de la première réunion de cette instance, Ports de Paris a présenté les principaux axes du schéma de réaménagement du port de Javel-bas.

En l'état, le port de Javel offre un aspect de friche industrielle indigne d'une entrée de ville et peu valorisant pour les promeneurs, mais aussi pour les milliers de passagers du R.E.R. C, sans oublier les riverains du 16^e arrondissement et les habitants du quartier Cauchy, Javel, Mirabeau.

Les grandes lignes du futur aménagement de Javel-bas porteront donc sur la réalisation d'une promenade bord à quai, sur le réaménagement de la perspective sur le pont Mirabeau qui, je le rappelle, est classé monument historique, sur la mise en valeur nocturne du site ; mais le projet prévoit également la démolition des entrepôts et silos existants et la construction de nouvelles installations plus respectueuses de l'environnement, ainsi que la création de larges espaces ouverts sur le fleuve, du fait de la diminution de l'espace accordé aux amodiataires.

Quant au projet de piscine flottante, qui doit être amarrée au débouché du parc, au cours de cette mandature, la balle est dans votre camp, Madame la Maire, et nous serions heureux que vous nous informiez de l'avancement de ce projet annoncé pour l'actuelle mandature.

J'en viens maintenant au réaménagement du port Victor. Dans le cadre de la reconfiguration du site, de nouveaux accès piétons et véhicules seront créés, les différentes structures industrielles existantes feront l'objet d'un nouveau projet architectural, mieux intégré dans le paysage urbain, respectant la démarche H.Q.E. et s'inscrivant dans une scénographie lumineuse.

Si nous nous réjouissons de ces avancées, nous émettons néanmoins des réserves sur deux points : d'une part sur la hauteur des nouvelles constructions liées aux activités industrielles, d'autre part sur les restrictions d'accès des promeneurs au port Victor en dehors des week-ends et des jours fériés.

Nous avons, à de nombreuses reprises, émis le souhait que ces quais soient accessibles le soir, notamment l'été, après la cessation des activités.

Il semblerait - et nous le regrettons - que les amodiataires n'y soient pas favorables en raison de contraintes techniques.

Au-delà de ces questions sur lesquelles nous ne désespérons pas d'obtenir des marges de progrès, je conclurai cette intervention en évoquant l'île aux Cygnes.

Si les berges du sud du 15^e arrondissement se transforment sur le port Victor et bientôt sur le port de Javel-bas, nous déplorons n'avoir aucune information sur le projet de réhabilitation de l'allée des Cygnes.

Où en est le projet, Madame la Maire ? Sera-t-il présenté enfin au Maire du 15^e arrondissement ? Faute d'information, les échos qui nous parviennent annoncent qu'en guise de projet ambitieux nous devons nous contenter d'une version de type "rustinage", ce qui, avouez-le, ne serait pas glorieux pour la troisième île parisienne qui, de plus, accueille la Statue de la Liberté.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est maintenant à M. Philippe GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Puisque le Maire du 15^e arrondissement a été cité par la première adjointe, nous allons continuer le dialogue.

En tout cas, déjà pour dire que c'est avec satisfaction que nous voyons arriver ce projet de délibération qui est l'aboutissement d'un projet que nous portons également depuis de nombreuses années et je crois que nous sommes unanimes (je crois même sur l'ensemble de ces bancs) à nous réjouir de l'ouverture aux promeneurs, aux cyclistes de cette zone du port Victor consacrée à des activités industrielles jusqu'à présent sur un peu plus d'un kilomètre.

Ce réaménagement permettra, comme cela vient d'être dit, un usage mixte de cette partie des berges, associant activités industrielles (c'est nécessaire sur le plan du développement durable), loisirs et promenade.

Cet équilibre enfin trouvé résulte, et cela, je voudrais le souligner, d'une négociation, d'une concertation avec Port de Paris, que celui-ci a menée avec la mairie du 15^e, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, je m'empresse de le souligner, et, pour ce qui concerne la mairie du 15^e, plus particulièrement avec Gérard d'ABOVILLE, qui est conseiller délégué auprès de moi, en charge de ces sujets, et Claire de CLERMONT-TONNERRE qui vient de s'exprimer.

Ce projet est un bel exemple de concertation, je crois, réussie entre Port de Paris, l'Etat, la mairie du 15^e, la Ville, les associations, les conseils de quartier qui se sont mobilisés, et qui continuent à le faire, sur la reconquête de nos berges, et, jusqu'à encore récemment, la tenue en mairie du 15^e d'une réunion fort intéressante, puisqu'il s'agissait de la première réunion du C.L.I.P. (le Comité Local d'Information Portuaire), que vient de citer mon adjointe, le 19 janvier, en présence des conseillers de quartier, des élus, des industriels et des représentants du Port. Cela, c'est une initiative très heureuse, je crois, de Port de Paris que d'associer, pour une concertation approfondie, l'ensemble des partenaires.

Tout ceci représente un bel exemple de concertation réussie et je demande à la Mairie centrale de faire le même effort car si, effectivement, nous avons entendu dire que celle-ci avait des projets pour l'île aux Cygnes, je m'étonne que les annonces faites par le Maire de Paris sur le réaménagement de ce site n'aient toujours pas fait l'objet d'une présentation à l'équipe municipale du 15^e, d'autant que l'intégration de l'île aux Cygnes dans le projet municipal de réaménagement des berges est issue, à l'origine, d'une demande de la mairie du 15^e au Maire de Paris lors de la concertation sur l'aménagement général des berges.

Cette étape que nous franchissons aujourd'hui est, je l'espère, une première étape. Nous espérons que cette requalification s'étendra, bien sûr, tout au long de la berge et pas simplement sur le port Victor.

Je voudrais dire, pour terminer, que ce projet s'insère, selon moi, et dans un schéma plus vaste, tel que nous l'avons exposé avec Jean-François LAMOUR d'ailleurs, dès 2008, dans le Pacte de mandature que nous avons présenté au Maire de Paris, à savoir la réalisation d'un arc vert structurant en plein coeur du 15e, reliant par la coulée verte les parcs Brassens et Citroën - le projet avance d'ailleurs, grâce à la Ville, il faut le dire - et se poursuivant par l'aménagement des berges et de l'Île aux Cygnes, puis remontant, peut-être dans une période un peu plus tardive, ultérieure en tout cas, par les boulevards Garibaldi, Pasteur, Vaugirard, jusqu'au pôle Montparnasse restructuré, puisqu'il y a également des projets de restructuration de ce pôle Montparnasse.

C'est là l'ambition que nous portons, depuis notre élection, pour le 15e : un projet d'ampleur, à sa mesure, à la mesure des attentes de ses habitants, de la nécessaire reconquête des berges et dans une perspective, bien sûr, de développement durable.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Gilles ALAYRAC, pour 5 minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Je crois, en entendant M. GOUJON, que nous allons être unanimes à vouloir finalement qu'entre en vigueur ce projet de convention entre le Port autonome de Paris et notre Municipalité parce qu'il va nous permettre, enfin, dirais-je, d'aménager un site portuaire important qui se trouve en bord de Seine, à cheval d'ailleurs entre le 15e arrondissement et la commune d'Issy-les-Moulineaux.

Le port Victor pourra poursuivre, bien sûr, ses activités industrielles mais l'important est qu'il les intègre mieux, dans un environnement urbain qui s'est beaucoup transformé au cours de ces dernières années, avec, vous l'avez dit, Monsieur GOUJON, l'arrivée du tramway dans ce quartier, et qui va d'ailleurs poursuivre sa mutation avec bientôt l'aménagement de la voie ferrée de la petite ceinture en lieu de promenade.

Ce site industriel pose aujourd'hui effectivement deux grandes difficultés.

La première est qu'il est composé de bâtiments anciens, on va dire même dépassés, qui ne présentent pas d'intérêt architectural, au sein desquels des entreprises de BTP fabriquent du béton.

Deuxième difficultés : c'est que ce site empêche la continuité des cheminements en bord de Seine, puisqu'il n'est pas aujourd'hui accessible aux promeneurs et aux cyclistes.

Le réaménagement de ce lieu de l'activité secondaire intervient, c'est vrai, au terme d'un débat qui a été assez long, conduit par notre Municipalité avec Port de Paris et il sera, bien sûr, logiquement, à la charge des deux parties.

Donc, je considère, pour ma part, que c'est une belle avancée que ce projet qui va permettre la réappropriation des berges de Seine au profit des piétons et des cyclistes. Je considère aussi que c'est un progrès de voir qu'il sera ouvert dans un premier temps - j'espère, dans un premier temps - le week-end, peut-être plus tard avec une amplitude horaire plus étendue, mais enfin on se contentera de ce qui sera permis par cette convention.

Je crois, enfin, que cette opération pourrait aussi utilement prendre en compte deux impératifs, et c'est la demande que je formule à l'Exécutif :

- le premier qui est de valoriser les façades fluviales du port de jour et, si possible, de nuit ;

- le second impératif qui sera de pouvoir démolir un jour les bâtiments actuels pour permettre, en effet, un meilleur traitement paysager et architectural possible de ce site industriel.

En tout état de cause, et j'en termine là, le nouveau port Victor qui en sortira s'intégrera, j'en suis persuadé, de façon harmonieuse dans le projet de notre équipe municipale qui consiste à rendre aux Parisiens les berges de leur fleuve.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Sur ce sujet, visiblement qui fait le bonheur de tout le 15e arrondissement, Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Maire.

En effet, je me satisfais que tous soient satisfaits de ce projet de délibération et que ce projet soit un bel exemple de concertation entre Port de Paris et la Mairie de Paris, avec les élus du 15e, les associations, les

habitants. Il s'agit, dans ce projet de délibération, d'approuver la signature d'une convention entre Port de Paris et la Ville, et de préciser les modalités de financement et de réalisation des travaux d'aménagement de ces nouveaux accès au port. Cela permettra, et cela a été dit par tous les orateurs avant moi, de pérenniser les activités industrielles et de permettre l'accessibilité au public le week-end et les jours fériés, en dehors, bien sûr, des heures d'exploitation.

Je trouve délicieux, Madame de CLERMONT-TONNERRE, que vous estimiez que nous avons mis trop de temps à aménager les berges de Seine, parce que ce réaménagement, vous le savez, est en totale cohérence avec la politique, voulue par le Maire de Paris, de reconquête des berges de Seine pour, justement, permettre aux Parisiens et aux visiteurs, nombreux, de profiter des rives de la Seine.

Donc, finalement, on y arrive ; tout le monde est d'accord sur la reconquête des berges de la Seine, en fonction, bien sûr, des arrondissements. Mais, là encore, si ce projet de délibération, qui porte sur une convention d'aménagement, permet que nous nous rejoignons sur cet objectif, à savoir la reconquête des berges, tant mieux !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 7).

2012, DVD 20 - Signature avec la Société d'études et d'aménagement des anciennes carrières des Capucins d'une convention d'occupation du domaine public (5e, 13e et 14e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DVD 20 relatif à la signature, avec la Société d'études et d'aménagement des anciennes carrières des Capucins, d'une convention d'occupation du domaine public.

La parole est à M. René DUTREY, pour 5 minutes.

M. René DUTREY. - Merci, Madame la Maire.

La carrière des Capucins a été donnée à l'association la S.E.A.D.A.C.C., lors d'une convention tripartite entre la DVD, l'hôpital Cochin et cette association, à fins de sauvegarde et de mise en valeur du site.

Ce site est un site de carrière particulièrement intéressant, avec un puits à eau et un escalier qui y accède, le dessin de l'architecte de l'escalier en épure sur le mur.

Voilà, cette première partie d'intervention est pour saluer le travail de cette association, malgré que la situation de cette carrière empêche d'y faire accéder plus de 9 personnes en même temps, ce qui est bien dommage, car on pourrait y faire défiler des écoles et ce serait très pédagogique.

Mais ce n'est pas le sujet principal de mon intervention.

Ce sera plus globalement sur la gestion de l'Inspection des carrières, qui dépend de la DVD à la Ville de Paris (l'inspection des carrières), et ce, sous deux aspects.

Premièrement, je sais bien, Madame LEPETIT, que cela ne vous concerne pas directement, mais c'est un petit peu le drame de l'Inspection des carrières : l'Inspection des carrières, historiquement, a toujours été gérée par des architectes et des ingénieurs et il a toujours manqué une dimension patrimoniale à l'Inspection des carrières. C'est vrai que l'Inspection des carrières, dans sa logique, je dirais, serait presque prête à remplir toutes les carrières et à les injecter entièrement, mais je dirais que les carrières, c'est aussi la représentation, par une sorte de millefeuille historique, de tout ce qui a pu se passer en surface. Il n'y a pas aujourd'hui d'inventaire patrimonial des lieux, des sites et des objets intéressants dans les carrières sous Paris. Cet inventaire n'a jamais existé. J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de revenir devant le Conseil de Paris pour en parler. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, quand un permis est instruit, on ne sait pas ce qu'il y a dans le sous-sol.

Alors, vous allez me dire : qu'y a-t-il d'intéressant dans les carrières ? Eh bien, toutes les traces de l'Histoire de Paris. Cela va, bien sûr, du cantonnement des abris pendant la guerre de 1940, avec l'abri de Rol-Tanguy, d'ailleurs,

dont les ingénieurs de la DVD profitent quelquefois sous la place Denfert-Rochereau pour le faire visiter, et que j'ai eu l'occasion de visiter, d'ailleurs, un jour avec eux, mais pas seulement ; ce sont toutes les plaques de rue, par exemple avec la rue Saint-Jacques, dont on a gratté le "Saint" à la Révolution et qu'on a re-rajouté après, ce sont les graffitis sous la barrière des Maréchaux des troupes cantonnées dans les années soixante-dix, c'est l'histoire de la construction de Paris, avec l'extraction de la pierre et les différentes méthodes de consolidation, d'abord par pilier tourné et, après, par hagues et bourrages ; c'est toute cette histoire de Paris sur laquelle il n'y a pas d'inventaire dans les carrières.

J'ai déjà essayé d'approcher l'Inspection, de les convaincre, de les amener, de les pousser, de les tirer, je ne suis pas arrivé à obtenir cet inventaire. Je crois que cet inventaire est vraiment essentiel. J'ai eu l'occasion d'en parler à, bien sûr, l'adjoite au patrimoine, Danièle POURTAUD ; il y a une nécessité de faire un inventaire ; c'est mon premier point.

Le deuxième point sera plus écologique et plus environnemental. Il se trouve que les méthodes de consolidation ont nettement évolué depuis les années soixante. On était basé sur des consolidations traditionnelles, en piliers calcaires utilisant la pierre de la carrière, ce qui avait le gros avantage de pouvoir circuler en carrière pour pouvoir vérifier son état de stabilité et, surtout, de ne pas détourner le ruissellement des eaux dans ces carrières, car toute accumulation d'eau dans une carrière de calcaire est dangereuse.

A partir des années soixante-dix, nous sommes passés aux méthodes de consolidation par injection de béton liquide. Il se trouve que ce béton liquide est principalement formé de cendres des centrales d'incinération des déchets. J'ai eu l'occasion, et je les ai transmis à l'époque à l'Exécutif, c'était sous l'ancienne mandature, de contrôler l'eau des carrières à côté de ces injections sous un immeuble classique, confié au C.R.E.C.E.P., qui existait encore à l'époque ; l'ingénieur du C.R.E.C.E.P. m'avait rappelé en me disant : "mais votre eau a nettoyé des déchets industriels".

Il se trouve que le haut de la nappe phréatique qui affleure dans les carrières, c'est l'unique nappe qu'il y a sous l'Ile-de-France, dans laquelle nous puisons l'eau, et que ces injections par coulis polluent très certainement cette nappe. J'avais eu l'occasion de demander des études complémentaires sur ce sujet, je n'ai jamais réussi à les obtenir.

Ces injections ne manquent pas que de poser ce problème de pollution de la nappe, mais également le problème du ruissellement et de l'accumulation d'eau non maîtrisée, ce qui s'est passé, par exemple, sous la Z.A.C. "Alésia-Montsouris", qui était entièrement injectée et où, aujourd'hui, des désordres apparaissent du fait de ces écoulements.

Il y a un sujet carrière ; le problème des carrières, c'est que c'est en sous-sol et que dans la psychologie humaine, le sous-sol n'existe pas. Il est impressionnant, par exemple, de voir dans les cahiers des charges d'éco-construction que rien ne concerne les consolidations d'un immeuble. Vous pouvez construire un immeuble en bois et en paille en surface et injecter un béton ultra-polluant en sous-sol, ce n'est pas normé, dans aucun cahier des charges.

Il y a un sujet carrière à Paris... Je le comprends bien, Madame LEPETIT, avec le sujet transports, vous avez largement assez de travail pour vos jours, vos nuits et vos vacances, mais l'Inspection des carrières demande une attention particulière, demande un travail, aussi bien d'un point de vue patrimonial que d'un point de vue écologique sur ces consolidations et je vous serais vraiment extrêmement reconnaissant de le prendre en considération et je suis vraiment à votre disposition pour venir à toutes les réunions, comités de pilotage ou discussions avec l'Inspection pour essayer de les convaincre de la nécessité de faire quelque chose.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjoite, présidente. - Merci, Monsieur DUTREY.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjoite, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Maire et, surtout, merci à René DUTREY de nous faire partager sa connaissance des sous-sols parisiens et principalement des carrières, mais je suis sûre qu'il va me rester encore un petit peu de temps pour, justement, travailler avec vous sur ce sujet tout à fait passionnant.

Je retiens, bien évidemment, cette idée d'inventaire à faire dans les carrières, même s'il existe un Atlas du Paris souterrain ; sans doute l'avez-vous lu, en avez-vous pris connaissance, il est tout à fait intéressant.

Mais je tenais quand même à vous rassurer, les services de la DVD connaissent plutôt assez bien le sous-sol. Croyez-moi, ils le connaissent bien, puisqu'à chaque fois que nous entamons des travaux à Paris, quels que soient les travaux, nous commençons toujours par les réseaux, ne serait-ce que, évidemment, pour l'installation du tramway où la moitié des travaux consistent en des travaux de sous-sols et de réseaux.

Cela n'empêche pas qu'on se penche encore davantage sur le sous-sol de notre ville et, surtout, sur l'histoire de la construction de Paris, qui est passionnante et qui, j'en suis sûre, passionne tous les élus que nous sommes.

En tout cas, pour revenir juste un instant à ce projet de délibération que je vous propose de voter, il s'agit simplement de signer une nouvelle convention d'occupation avec la S.E.A.D.A.C.C., qui est une association qui, depuis 1992, occupe les anciennes carrières des Capucins, qui sont, vous l'avez dit, situées sous l'hôpital Cochin. C'est vrai qu'il y a peu de publics accueillis, pour des raisons, tout simplement, de sécurité. Nous poursuivons notre travail, notamment par le biais de cette convention avec la S.E.A.D.A.C.C., dont je rappelle qu'elle s'appelle la Société d'études et d'aménagement des anciennes carrières des Capucins, et cela concerne trois arrondissements : le 5e, le 13e et le 14e.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 20).

Merci, mes chers collègues.

2012, DVD 21 - Convention avec Eau de Paris dans le cadre de la création d'un parc de stationnement souterrain rue de Frémicourt (15e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous continuons par le projet de délibération DVD 21. Il s'agit d'une convention avec "Eau de Paris" dans le cadre de la création d'un parc de stationnement souterrain rue de Frémicourt, dans le 15e arrondissement.

Pour commencer, la parole est à Mme Laurence DOUVIN pour cinq minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le parc Frémicourt devrait porter un autre nom ; je suggère "parc de l'espoir impatient" ou encore "parc de la rareté choisie", tant son attente a été longue - ce sont un peu des noms à la chinoise -, puisque c'est sous la mandature précédente qu'il a été voté.

Certes, il a été l'objet d'un montage particulier, puisque sa réalisation a été financièrement adossée à un autre parc. Certes, c'est un parc qui n'est techniquement pas facile à réaliser, nous le voyons avec le projet de délibération d'aujourd'hui, mais quand même, attendre autant d'années ce parc qui avait été accepté, mais je devrais dire concédé, par le Maire de Paris comme contrepartie à la suppression des places de stationnement perdues rue du Commerce, c'est un peu long. Cela fait belle lurette que la rue du Commerce a été aménagée. C'est vrai que sa réalisation était plus simple que celle d'un parc.

Mais la raison, c'est que le Maire de Paris n'aime pas les parkings. Il les aime si peu qu'il n'en a décidé que deux sous la mandature 2002-2008 : le parc Cardinet, qu'il a été difficile d'éviter en raison de la création d'un nouveau quartier, et celui-ci.

Il les aime si peu qu'à ma question récurrente concernant l'extension du parking Ternes, à laquelle je m'étonnais de ne pas avoir de nouvelles, il vient de donner une réponse saisissante ; je viens, en effet, de recevoir une réponse à la question que j'avais posée. Or, dans le contrat à venir, il n'est plus admis que l'extension prévue sous l'avenue Niel, actée précédemment et attendue impatientement par les riverains, fasse automatiquement partie du futur marché. Je cite : "L'opportunité de réaliser une extension au parking Ternes sera réétudiée. Les études montrent que la saturation du parking est ponctuelle ; d'autres solutions moins coûteuses pourront être proposées". Mais de qui se moque-t-on ? Est-ce qu'on se moque des riverains qui ont besoin de ces places qui leur ont été annoncées et qui y ont droit ? Ces engagements doivent être tenus. Se moque-t-on des chalandes qui viennent faire

leurs achats dans une avenue très commerçante et, parfois, d'assez loin, parce qu'on y trouve des enseignes assez prisées et la rue Poncelet ? Est-ce qu'on se moque des commerçants qui ont évidemment besoin que des clients viennent en voiture aussi faire leurs achats chez eux ?

Dire que le parc Ternes ne connaît qu'une saturation ponctuelle traduit une méconnaissance étonnante de la fréquentation du parc par rapport aux usages du quartier. Cela implique également un mépris complet de l'utilisateur et des commerçants.

Si j'aborde cette question du parking Ternes dans cette intervention, c'est aussi parce qu'à la suite de ce que j'avais demandé en février dernier à ce même Conseil sur les parkings (j'avais demandé un point sur les contrats en cours, sur les prix pratiqués et le montant des redevances) j'ai reçu ces éléments ; je voudrais donc remercier Mme LEPETIT de me les avoir envoyés, mais à la lumière de cette réponse qui vient de m'être faite sur le parking Ternes, je m'aperçois que ce n'est pas suffisant. Il manque, en effet, le taux de remplissage et la fréquentation des parcs. Telle est la leçon de l'histoire ; il faut constater que les informations sont toujours distillées au compte-goutte sur la question du stationnement.

Je présente donc officiellement cette nouvelle demande d'information en Conseil et je souhaite que nous ayons l'occasion d'avoir un débat sur le stationnement pour tous les utilisateurs et que cette question ne soit pas noyée au milieu d'autres problèmes de l'espace public, comme cela a été le cas la dernière fois.

En effet, la question du stationnement doit être traitée en toute transparence, comme d'autres : pas de tabou, pas de dissimulation à ce sujet, une communication effective et régulières des données, afin de pouvoir apprécier la politique qui est conduite ou celle qui devrait l'être.

Je vous en remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est maintenant à M. Jean-François LEGARET, pour cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Je me suis inscrit sur ce projet de délibération uniquement pour dire quelques mots de l'incendie très important qui s'est produit dans le parc de stationnement Vendôme le 8 mars. On peut dire que c'est assez miraculeux qu'il n'y ait pas eu davantage de victimes compte tenu de la violence, de la température très importante et de l'ampleur des dégâts.

La question que je pose, je sais que la voirie y travaille, que Vinci, le concessionnaire, travaille. Il y a d'ailleurs une enquête sur l'origine de cet incendie, donc il ne s'agit absolument pas de se mêler d'une procédure qui est en cours. Mais je crois vraiment que l'ampleur de ce sinistre, l'ampleur des dégâts est inédite à Paris, et pose des questions sur la propagation d'un incendie de cette nature dans un parking.

Donc la question que je voulais poser, c'est : est-ce que la Direction de la Voirie, sous l'autorité de l'adjointe, a commencé à travailler sur une investigation, un audit général des parkings de Paris, et notamment des parcs de stationnement qui sont de la même génération que le parc Vendôme ? Ils présentent certaines caractéristiques.

D'abord, ce sont des parkings où les normes de sécurité n'imposaient plus le "sprinklage". Je pense que ces questions doivent être homogénéisées. Il est assez étonnant, et je crois qu'on est tous interpellés par le fait que les normes de sécurité ne soient pas les mêmes dans les parcs de stationnement de Paris, selon leur génération et leur date de construction.

Je voulais simplement poser ces questions. Je ne veux absolument pas conclure ou inciter l'Exécutif parisien à suivre tel ou tel chemin. Je pense simplement que cet incendie, par sa gravité et son ampleur, pose des interrogations, et j'aimerais simplement que les élus parisiens puissent y être associés. Si des études sont faites et si des conclusions aboutissent, que les élus du Conseil de Paris puissent avoir communication des enseignements qui en seront tirés.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération qui porte sur la réalisation des travaux du parking Frémicourt, dans le 15e. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de tous les autres parkings.

Peut-être un mot pour répondre à M. LEGARET qui, à juste titre, s'émeut de l'incendie qui s'est produit dans le parking Vendôme. J'ai eu l'occasion d'en parler très rapidement hier pour répondre à une question d'actualité, qui ne portait cependant pas uniquement sur ce sujet.

Je vous remercie, Monsieur LEGARET, d'en parler. L'enquête est en cours et nous ne connaissons pas encore l'origine de cet incendie. Les services de la DVD, avec les services de la Préfecture de police et bien sûr, les pompiers, que je salue une nouvelle fois pour le travail difficile qu'ils ont dû mener pour arriver à éteindre cet incendie, ont engagé une réflexion sur l'ensemble des parkings, et notamment les parkings de cette génération.

Cela va d'ailleurs aussi dans le sens du travail que nous menons parallèlement pour l'installation des Autolib' dans les parkings. Vous vous souvenez qu'il y avait eu une inquiétude de la part du Gouvernement concernant les voitures électriques. Ensuite, nous sommes passés aux bornes de recharge électrique. Mais on le voit bien : il peut aussi y avoir également des incendies sur les véhicules thermiques et nous attendons avec impatience la suite de l'enquête. Cela n'empêche pas que nous soyons extrêmement vigilants sur les normes des parkings existants. Bien sûr, nous tiendrons informés les élus de ce Conseil - cela peut passer par la 3e Commission ou d'autres canaux - de ce travail en commun.

Pour revenir au parking Frémicourt, puisque c'est celui qui nous occupe aujourd'hui, je voudrais juste dire à Mme DOUVIN que le lancement de la consultation pour une délégation de service public s'est fait en 2006, qu'il y a eu, c'est vrai, une longue mise au point sur le plan technique et que l'attribution s'est faite en décembre 2009 à Vinci Parc, avec l'objectif de démarrer les travaux en mars 2012, c'est-à-dire en ce moment. Bien sûr, nous avons commencé par les déviations des réseaux en sous-sol - nous en parlions tout à l'heure. L'ouverture est prévue en 2014, donc il y a un peu de retard mais on l'avait, si je puis dire, anticipé assez tôt. Et d'ailleurs, vous m'aviez déjà interrogée, Madame DOUVIN, sur ce retard. Des contraintes techniques apparaissent dès lors que l'on creuse en sous-sol.

Enfin, et je terminerai sur ce point, vous intervenez souvent, Madame DOUVIN, pour stigmatiser la politique de circulation de la Ville de Paris. Je vous rappelle d'abord que la Ville de Paris, en matière de circulation, n'est pas seule. Elle agit avec ses partenaires.

Concernant les parkings, je vous ai toujours répondu qu'il y avait deux parkings de la Ville qui se construiraient dans cette mandature et donc qui verraient le jour avant la fin de celle-ci. C'est le cas pour le 17e et ce sera le cas pour le 15e. Cependant, les parkings de la Ville se sont pas seuls, il existe beaucoup d'autres offres de parking par ailleurs. Je ferai, puisque vous me l'avez demandé, l'inventaire d'un certain nombre de parkings construits par d'autres que la Ville de Paris qui, aujourd'hui, sont loin d'être pleins.

Encore une fois, je ne possède que les informations qui concernent les parkings que la Ville concède en délégation de service public. Tous les autres sont du domaine semi-privé ou public, certains ouverts au public, d'autres pas.

Je vous confirme que je n'ai aucun problème, bien au contraire, et aucun tabou, mais vraiment aucun tabou, pour parler stationnement et parking à Paris. Je pense que c'est une vraie politique que nous menons, que nous devons continuer à mener. D'ailleurs, je pense que ces dernières années, nous avons réalisé un certain nombre d'expérimentations, dont certaines ont été généralisées, qui montraient en tout cas une réactivité et une meilleure discipline même si, dans ce domaine, il y a encore beaucoup à faire, beaucoup d'études le montrent.

Il faut aussi mettre cela en rapport avec l'évolution de la mobilité de nos concitoyens, particulièrement des Parisiens, d'ailleurs, et on ne peut plus concevoir aujourd'hui la notion de circulation et de parking uniquement à l'aune de la voiture automobile.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEPETIT.

Madame KUSTER, vous vouliez intervenir.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Rapidement, sans prolonger le débat, je voulais juste former le vœu, suite à l'intervention de Mme DOUVIN, que les maires d'arrondissement soient systématiquement informés de l'évolution, du calendrier de ce qui se passe dans leur propre arrondissement sous la direction des adjoints, quels qu'ils soient, ce qui n'est pas le cas, particulièrement, comme Laurence DOUVIN vient de le rappeler, concernant le parking Ternes.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - C'était une remarque d'ordre extrêmement général, Madame KUSTER. Ce n'est pas grave : je vous ai autorisé, je vous ai donné la parole.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 21).

2012, DVD 26 - Signature d'un marché relatif à l'accueil des autocars de tourisme dans les parcs de stationnement payant fermés et sur voirie à Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Projet de délibération DVD 26. Marché relatif à l'accueil des autocars de tourisme dans les parcs de stationnements payants.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe E.E.L.V.A., et pour cinq minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Ce sera suffisant, Madame la Maire, puisque je me saisis de ce projet de délibération pour alerter sur la question du parking des bus touristiques en surface, au moment où vous savez que notre ville a connu sept jours consécutifs de pollution aux particules fines consécutives au fonctionnement des moteurs diesel.

Or, vous le savez, le parking en surface des autobus touristiques est largement contributeur de cette pollution, notamment lorsque les bus sont stationnés de longues heures durant, moteur allumé. Or, des propositions alternatives au parking de surface existent. Elles figurent dans le P.D.P., le Plan de déplacements de Paris, qui prévoit notamment le développement d'aires de stationnement pour autocars en périphérie, là où la zone est moins dense. Ce qui évite la circulation et le stationnement des bus, notamment près de la Bourse dans le 2^e arrondissement ou au pied de la Butte Montmartre en des nombres très importants, puisqu'on estime sur tout Paris que ce sont 1.500 cars de touristes qui circulent en haute saison. Cela pose problème dans les zones urbaines très denses comme le centre de Paris.

Donc, le Plan de déplacements de Paris a prévu la création de ces aires de stationnement en périphérie, et puis la mise en place d'un Schéma directeur des déplacements des autocars dans une charte à conclure avec les professionnels du secteur des transports touristiques.

Or, malgré la politique que mène la Ville, l'engorgement demeure et pose des problèmes non seulement de déplacement, de stationnement, d'accès aux sites touristiques souvent engorgés, et bien entendu de pollution de l'air.

Alors, en 2010, le groupe européen écologiste "Vert" du Conseil de Paris avait déposé un vœu demandant un bilan de la politique parisienne pour un meilleur encadrement du transport touristique, avec notamment un bilan des orientations inscrites dans le Plan de déplacements de Paris et souhaitant savoir quelles alternatives au parking en surface des autocars avaient été mises en œuvre ou pouvaient l'être.

Or, à ma connaissance, il n'y a pas eu de mise en œuvre de ce vœu, et c'est bien pour faire un premier bilan et savoir où en sont ces demandes du groupe écologiste, que je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3^e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit dans ce projet de délibération d'un renouvellement de marché pour disposer justement de personnels chargés de l'accueil des autocars de tourisme sur les emplacements de surface à Paris.

Je voulais vous rappeler - on n'a peut-être pas le temps et je vais le dire très brièvement, mais c'est important parce que cela fait partie des questions posées par Jacques BOUTAULT - que l'offre de stationnement pour autocars à Paris comprend 414 places. Il y en a dans les parkings en sous-sol, 158 places, et dans des parkings fermés sur

voirie, 67 places. Puis, ce sont 189 emplacements sur voirie. Evidemment cette offre est complétée par des zones de dépose-reprise qui sont situées la plupart du temps à proximité de lieux touristiques.

Cette offre de stationnement est bien sûr payante. Elle se paye, si je puis dire, par le biais d'un pass autocar, qui peut s'acheter sur Internet et qui permet aux autocaristes d'accéder à l'ensemble de ces places, en surface comme en sous-sol.

Bien sûr, en sous-sol, ce sont les gestionnaires de parkings qui sont chargés d'exploiter leur parking et nous passons des conventions avec eux. En revanche, en surface, il nous faut du personnel et c'est l'objet de ce marché de prestations qui est lancé avec ce projet de délibération.

Je rajouterai que les missions - là aussi je vais en partie répondre à vos questions - consistent à contrôler la validité du pass autocar et à le faire payer s'il n'a pas été préalablement acheté sur Internet et, ce n'est pas des moindres, à assurer de la discipline sur ces emplacements et une bonne information des chauffeurs sur l'offre de stationnement disponible à Paris.

Qu'il faille continuer à développer l'offre de stationnement pour autocars, sans aucun doute, mais M. BOUTAULT je ne vous cacherai pas que ce n'est pas une chose aisée, d'autant que les propositions que nous pouvons faire se trouvent la plupart du temps dans les arrondissements en périphérie.

Vous essayerez d'en parler avec vos collègues, maires de ces arrondissements. Pour beaucoup, ils en prennent leur part, mais c'est vrai que les parkings d'autocars ne sont jamais particulièrement appréciés ou acceptés. J'ai encore en mémoire un parking dans le 16e arrondissement qui nous a valu de faire revenir la délibération à plusieurs reprises.

C'est vrai qu'il s'agit d'un travail que la Ville ne peut pas mener seule. Elle ne peut le faire qu'en partenariat. Nous y travaillons avec mon collègue Jean-Bernard BROS, puisqu'il faut à la fois maintenir la venue des touristes à Paris et essayer au contraire de pouvoir développer un tourisme sans cars, ce que je préférerais.

Pour le moment, ce n'est pas le cas, mais en tout état de cause, nous avançons quand même sur une meilleure discipline du stationnement des autocars. J'espère qu'aux mois de juin et juillet, qui sont souvent les mois où nous voyons fleurir beaucoup d'autocars dans notre ville, nous pourrions en percevoir les premiers résultats.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 26).

Merci.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'augmentation de la fréquence des bus de la ligne 112.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 27 est relatif à l'augmentation des fréquences des bus sur la ligne 112. Il a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas la première fois que nous soulignons les problèmes de desserte de transports au sein du Bois de Vincennes et aujourd'hui, par ce vœu, je souhaitais attirer votre attention sur la fréquence du bus 112 qui dessert le Bois de Vincennes, et notamment l'I.N.S.E.P. (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance).

Les élèves et les formateurs de l'I.N.S.E.P. quittent et rejoignent le site de l'I.N.S.E.P. à des heures bien identifiées. Ils attendent longtemps le bus parce que les fréquences théoriques ne sont pas tout à fait les mêmes que les fréquences réelles des bus.

J'attire notamment votre attention sur la demande d'augmentation de fréquence réelle des bus et non des horaires forcément inscrits sur le papier. En effet, il a été noté que le temps d'attente, même si dans les horaires identifiés que l'on vous a soumis dans ce vœu, qui sont du lundi au vendredi de 8 heures 20 à 9 heures 10, de 17 heures 40 à 19 heures 20, les horaires indiqués sur le papier sont environ de 14 minutes, or ils sont bien supérieurs dans la réalité.

Ce que nous vous demandons, c'est de sensibiliser la R.A.T.P. afin que les intervalles d'attente soient de 10 minutes maximum dans les horaires identifiés.

Je vous remercie.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace Mme Lyne COHEN-SOLAL au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais peut-être préciser, pour éclairer l'ensemble de notre Conseil, que ce vœu n'a pas été présenté en Conseil du 12e. Je pense que lorsqu'il s'agit de problématiques extrêmement locales, comme c'est le cas ici, c'est aussi bien de pouvoir en discuter avec les maires d'arrondissement concernés.

En tout cas, sachez-le, Madame MONTANDON, avec Michèle BLUMENTHAL, nous avons travaillé notamment pour répondre à l'I.N.S.E.P., qui est l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, que connaît bien mon voisin Jean VUILLERMOZ. Cet établissement souhaite être mieux desservi et nous a demandé, déjà depuis pas mal de temps, l'installation d'une station Vélib'. Nous y travaillons et ne désespérons pas de convaincre les A.B.F. de pouvoir enfin installer cette station qui serait à proximité de l'I.N.S.E.P. Et j'espère que nous pourrions soumettre un dossier à la prochaine commission des sites.

Sur l'offre des bus, là aussi j'ai déjà eu l'occasion de le signaler à plusieurs reprises en Conseil de Paris, le S.T.I.F. a engagé une réflexion sur le fonctionnement du réseau de bus dans Paris dans le cadre du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France. C'est bien évidemment dans le cadre de cette réflexion que la desserte de l'I.N.S.E.P., et plus globalement d'ailleurs celle du Bois de Vincennes, sera étudiée.

J'espère avoir répondu à vos inquiétudes et je demande le retrait de ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bravo. Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'étude de la requalification de la place Maurice Fontenay.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 28 relatif à l'étude de la requalification de la place Maurice Fontenay a été déposé par votre groupe U.M.P.P.A.

Vous avez de nouveau la parole, Madame.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La place Maurice Fontenay dans le 12e arrondissement n'a pas une configuration optimisée actuellement. L'éclairage sur la place est très insuffisant et nécessite une réelle amélioration. La nuit tombée, en effet, il y a des zones très obscures, d'autant plus que la place a certains recoins qui, en plus de ne pas être éclairés, donnent

vraiment un sentiment d'insécurité, sentiment d'insécurité qui est partagé par les résidents autour de la place, notamment le 6 et 8 place Fontenay, où les résidents se plaignent d'un sentiment d'insécurité.

Ce sentiment est surtout engendré par, comme je vous l'ai dit, des zones avec un manque d'éclairage.

Il serait d'ailleurs judicieux de réaliser une étude sur cette amélioration de la place en coopération avec les copropriétés des immeubles du 6-8 place Fontenay, afin justement d'essayer d'optimiser la place.

L'emplacement privé et public est très complexe, puisque les zones publiques et privées s'enchevêtrent les unes aux autres, d'où l'importance de le faire en concertation.

En ce qui concerne le parking central, il a été observé de nombreuses voitures qui ont une rotation très lente, ce qui supposerait une réflexion sur la configuration et la rotation des véhicules au niveau de ce parking.

Pour toutes les raisons invoquées - et j'insiste notamment sur l'éclairage public qui est, pour moi, l'une des causes principales -, je sou mets ce vœu afin que soit étudiée une requalification de la place Maurice-de-Fontenay.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur le Maire, là aussi ce vœu n'a pas été présenté en Conseil du 12e arrondissement, ce qui est dommage parce que ce serait beaucoup plus utile.

Quand je dis "utile", bien sûr je pense à l'intérêt général des habitants du 12e arrondissement. En tout cas, c'est moi qui vais vous l'apprendre, puisque je le sais, Michèle BLUMENTHAL a commencé un travail en profondeur pour améliorer la qualité de vie dans ce secteur, que ce soit en matière de sécurité ou en matière d'aménagement.

Il y a notamment une réflexion menée sur l'éclairage de la place et un déplacement de la grille d'accès au square Saint-Eloi et je suis convaincue que, si vous aviez présenté ce vœu en Conseil d'arrondissement, la Maire elle-même aurait pu vous donner toutes ces informations, et certainement encore mieux que moi.

J'en profite, Monsieur le Maire, pour vous dire que j'observe que de plus en plus de vœux portant sur des aménagements locaux et concernant l'espace public ne sont pas présentés dans les Conseils d'arrondissement concernés.

Je trouve que c'est dommage, parce que c'est là que se fait le travail sur le plan local et c'est là aussi que les élus peuvent élaborer ensemble (c'est mieux) des pistes de réflexion et des actions concrètes.

Je voulais en profiter pour le dire puisque c'est le cas pour ce vœu dont je demanderai le retrait.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation de la place Raoul Dautry.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 29 et 30 relatifs au "Pôle Montparnasse" ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame le Maire, il s'agit de deux vœux qui ont été examinés en Conseil du 15e arrondissement.

Les premières études concernant le "Pôle Montparnasse" ont démontré la nécessité d'améliorer le fonctionnement et l'accessibilité de la gare routière située place Raoul-Dautry et de prévoir l'aménagement de la place elle-même.

Or, celle-ci est actuellement occupée de manière anarchique et elle est encombrée, alors qu'il s'agit d'un espace très fréquenté qui est, de plus, le site d'évacuation de la tour Montparnasse.

C'est pourquoi le Conseil du 15^e arrondissement a adopté dans sa dernière séance le vœu que nous vous proposons cet après-midi afin que la Mairie de Paris et le Préfet de police prennent rapidement des mesures pour sécuriser la place Raoul-Dautry.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Si j'ai bien compris, Madame MACÉ de LÉPINAY, vous présentez le vœu n° 29 qui concerne la place Raoul-Dautry ? Parce que vous avez parlé de deux vœux.

Vous le ferez après ? Donc je ne vais vous répondre que sur celui-là, dans un premier temps.

Vous le savez, il y a une étude menée par la Direction de l'Urbanisme sur le "Pôle Montparnasse". Le périmètre de cette étude est très large. Il inclut bien entendu la place Raoul-Dautry. Sur cette place, la problématique est principalement celle du respect du stationnement.

Je sais que le Maire de Paris a déjà alerté le Préfet de police pour qu'il y ait une meilleure surveillance et réglementation sur cette place.

Je le rappelle au passage, mais c'est toujours bien de le savoir, qu'elle est de compétence préfectorale. Ce n'est pas pour passer la balle au représentant du Préfet de police - ceci dit, s'il souhaite la saisir, ce serait très bien pour compléter ma réponse - mais, concernant l'étude, je pourrais, dès qu'elle sera un peu plus avancée, partager les résultats avec vous. Sans problème.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je donne la parole à M. le Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a effectivement deux problématiques sur la place Raoul-Dautry, la première est relative au stationnement des véhicules. Le site est effectivement sensible, puisqu'il jouxte la gare Montparnasse.

A ce titre, il a fait l'objet d'un classement dans le dispositif "Vigipirate" par un arrêté du 11 janvier 2011, il y a un an à peu près.

C'est assez récent, cela a fait suite à des demandes récurrentes du commissaire local. Désormais, on a un arrêté qui rend impossible l'arrêt et le stationnement et des opérations de contrôle sont conduites et seront renforcées. Je m'en suis entretenu ce matin avec le commissaire du 15^e arrondissement.

Il y a également une problématique un peu différente qui est celle de l'occupation du parvis de manière ponctuelle par des animations, des baraques, notamment à l'approche de Noël, mais pas seulement.

Effectivement, vous avez raison de dire que le parvis est un endroit sensible parce que c'est le site d'évacuation pour la Tour Montparnasse. Il est important que l'évacuation de la Tour Montparnasse puisse se faire dans de bonnes conditions.

Les demandes d'implantation de baraques sont étudiées actuellement au coup par coup et la Préfecture de police est tout à fait disposée à avoir un échange avec les services de la Ville, puisqu'à chaque fois ces dossiers sont construits afin qu'une doctrine soit définie sur les conditions d'utilisation de cette place et de ce parvis.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je vais faire voter le vœu n° 29 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ai mal compris ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, compte tenu de ma réponse et de celle du Représentant du Préfet de police, je demande plutôt le retrait.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame MACÉ de LÉPINAY, voulez-vous retirer votre vœu ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Non, je ne veux pas retirer mon vœu. Vous m'avez dit qu'il était de la compétence du Préfet de police. Ce n'est pas vrai, c'est la Ville qui fait payer des redevances pour les baraques qui sont installées sur la place, Madame, je vous le signale.

Absolument, si.

Je ne retire pas le vœu, parce qu'il y a véritablement là un risque majeur et comme, il faut le dire, les travaux du "Pôle Montparnasse" n'avancent pas et n'ont pas avancé depuis très longtemps, le Maire du 15e et le Conseil du 15e tiennent vraiment à attirer votre attention et celle du Préfet sur les dangers que représentent les aménagements et surtout les utilisations de cette place.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Avis défavorable de l'Exécutif ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je maintiens que cette place est de compétence préfectorale s'agissant bien évidemment du stationnement, puisque c'est sur ce point que porte votre vœu.

En tout état de cause, bien sûr, le vote est défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du Pôle Montparnasse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 30, Madame MACÉ de LÉPINAY ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Le Comité de pilotage qui a été constitué en vue d'améliorer le pôle d'échange que constitue la gare Montparnasse ne s'est pas réuni depuis longtemps, comme je viens de le dire.

Or, la gare de Montparnasse est l'une des gares disposant de l'offre de stationnement et de dépose-minute la plus importante, ce qui n'est manifestement pas très connu par les usagers, faute en particulier d'une signalisation qui se trouve être tout à fait insuffisante.

C'est pourquoi le Conseil du 15e arrondissement a émis le vœu que la Mairie de Paris relance les études sur la restructuration du "Pôle Montparnasse", en y associant la mairie du 15e, afin de répondre aux différentes demandes liées à la signalétique de la gare Montparnasse, et ceci sans attendre, puisque, manifestement, c'est une première opération qui pourrait se faire rapidement : signaler les entrées de parking dans la gare Montparnasse.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Ce vœu n° 30 est le petit frère du vœu n° 29, donc j'ai déjà répondu et je répondrai exactement la même chose : retrait ou contre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous êtes informés.

Retrait ?

Non ? Vous maintenez ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je suis désolé, Madame.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la piétonnisation de la rue des Moines le week-end.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 31 et n° 31 bis, relatifs à la piétonnisation de la rue des Moines le week-end, ont été déposés par l'U.M.P.P.A. et par l'Exécutif.

La parole est à M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Préfet de police, qui était en poste en 1996, était visiblement un visionnaire. Il avait compris tout l'intérêt du partage de l'espace public, notamment dans des secteurs commerçants.

Hélas, ce caractère visionnaire a été ensuite torpillé, visiblement, par la conjonction des frilosités et des conservatismes et, depuis des années, cet arrêté, toujours en vigueur, n'est pas appliqué.

Aujourd'hui, évidemment, la population et les commerçants souhaiteraient qu'il retrouve vigueur. C'est pourquoi j'ai déposé ce vœu, pour que nous puissions avoir une rue piétonne pendant le week-end dans ce secteur très commerçant.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux pas m'empêcher de faire un trait d'humour à destination de mon collègue Thierry COUDERT : quelle grande vision de la part d'un Préfet que de prendre un arrêté qui est inapplicable !

En tout cas, visiblement, il a été inapplicable, puisque cela a à peine duré six mois. A cette époque, comme vous, je n'étais pas là, mais ce qui serait intéressant, c'est de savoir pourquoi cela n'a pas fonctionné, si on veut, justement, aller de l'avant.

C'est ce que je vous propose, Monsieur COUDERT, à travers le vœu de l'Exécutif : que nous puissions réaliser un bilan et comprendre pourquoi cette mesure n'a pas été mise en œuvre par la Préfecture de police. Si l'objectif est de piétonniser la rue des Moines, il faut également commencer par une concertation avec le conseil de quartier, les riverains, les commerçants.

Non, cela n'a pas été fait !

C'est en tout cas un souhait que nous émettons à travers notre vœu.

D'autre part, est-ce que le périmètre, qui avait été arrêté à l'époque, en 1996, est toujours le bon ? Est-il toujours aussi pertinent ?

Troisièmement, votre proposition, dans le vœu que vous nous aviez présenté en Conseil d'arrondissement et maintenant au Conseil de Paris, de mettre des plots rétractables, sur le plan technique, cela n'a jamais donné d'effet positif. Il y a eu quelques expériences faites.

Il y en a une que connaît bien M. le Maire, qui est la rue Montorgueil. C'est vrai qu'en règle générale, ces dispositifs ne fonctionnent pas très longtemps. Alors, peut-être que nous pourrions trouver d'autres solutions.

En tout état de cause, moi, je ne souhaite pas fermer la porte, bien au contraire, mais je souhaite, cela me semble être le minimum, que les riverains, les commerçants, les associations, bref, toutes celles et ceux qui sont concernés par la rue des Moines puissent donner leur avis. Et, bien évidemment sur l'ensemble de la rue des Moines

puisque là, encore une fois, nous sommes sur un tout petit périmètre qui ne concerne pas tout l'axe commerçant de cette rue.

C'est la raison pour laquelle je propose dans ce vœu de reprendre ce travail, pour parvenir à l'objectif d'une diminution du nombre de voitures qui circulent rue des Moines.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je donne la parole d'abord à M. le Préfet ? Oui.

Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Un tout petit mot, Monsieur le Maire, puisque, à défaut d'être visionnaire, on essaiera d'être passiste dans ce dossier. A l'époque où l'arrêté a été pris, vous savez, Monsieur le conseiller, que la compétence sur cette zone relevait du Préfet de police, ce qui n'est plus le cas depuis que le législateur en a décidé autrement.

Cela étant, sur le fond, je rejoins tout à fait ce qui vient d'être dit. C'est-à-dire que je pense que 1996, cela remonte à 15 ou 16 ans, donc l'idée d'une concertation, peut-être sur un nouveau périmètre, me paraît être la bonne hypothèse.

En tout état de cause, j'appelle simplement l'attention, en matière de périmètre de piétonnisation, sur la nécessité d'anticiper dès le départ les moyens qui seront mis pour faire respecter ce périmètre. Bien évidemment, ma préférence va à des dispositifs de type technique plutôt qu'à une présence fidélisée de fonctionnaires de police ou d'A.S.P. pendant le week-end.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame la Maire, vous voulez rajouter quelques mots ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Justement, par rapport à ce que vient de dire M. le Préfet et sur l'agenda rappelant 1996 et l'époque actuelle, puisqu'à l'époque, bien sûr, il y avait eu concertation, sûrement pas de la même manière que maintenant, et l'on peut comprendre qu'une concertation soit à nouveau souhaitable.

En tout cas, nous souhaitons, au niveau de la mairie du 17^e, que cette concertation soit élargie. Nous sommes dans un périmètre qui est en grande phase de requalification, entre autres avec l'avenue de Clichy. Nous avons déjà, d'ailleurs, demandé à l'équipe municipale une étude de requalification de cette avenue et que la piétonnisation de la rue des Moines puisse entrer dans cette étude de nouvelle urbanisation de ce secteur. Nous souhaitons, en effet, que soit remise à l'ordre du jour cette piétonnisation, avec la consultation des conseils de quartier environnants.

Dans le vœu proposé, tel qu'il a été rédigé, je vous rappelle, Madame LEPETIT, les termes : nous formions le vœu que soient mises en œuvre des dispositions de l'arrêté, donc de regarder ensemble, avec vous, et la réétude avec les services de votre Direction, bien évidemment en concertation avec les conseils de quartier concernés et avec l'optique, même si jusqu'à présent, vous nous l'avez refusée, d'étude sur la requalification de l'avenue de Clichy qui nous permettrait de réétudier l'ensemble de ce secteur du 17^e.

Je vous en remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Juste deux secondes, d'abord, pour vous dire que, sur le vœu présenté par Brigitte KUSTER, Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A., je souhaite, bien évidemment, qu'après avoir pris connaissance du vœu de l'Exécutif, il puisse être retiré.

Deuxièmement, j'entends bien, Madame la Maire, que vous souhaitez maintenant, et c'est très bien, que nous puissions entamer une concertation avec les principaux acteurs concernés. C'est bien l'objet du vœu de l'Exécutif. Quant à la requalification de l'avenue de Clichy, nous commençons les travaux cet été, sur une partie de l'avenue en tout cas, et là aussi, vous avez suivi les réunions, les longues réunions de concertation. J'ai donc répondu à votre demande.

Mais, après tout, on n'a pas besoin d'attendre que toute l'avenue de Clichy soit refaite avant de travailler sur la rue des Moines.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Non, attendez, on ne peut pas sans arrêt intervenir comme cela ! Attendez, nous sommes très en retard, nous allons terminer à minuit. Vous ne serez pas là, vous serez partie déjà et moi, je serai là !

Non, on va voter.

Parce que vous êtes maire, je vous laisse la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Très rapidement.

La requalification de l'avenue de Clichy, les études que nous demandons entre La Fourche et la porte de Clichy nous ont été refusées. Pour l'instant, la requalification n'a lieu qu'entre la place de Clichy et La Fourche.

Madame LEPETIT, vous nous avez refusé l'étude.

Donc, je l'ai remis dans un contexte. Maintenant, nous maintenons notre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On passe au vote maintenant.

Le vœu n° 31 est-il maintenu ?

M. Thierry COUDERT. - Oui.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 43).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux vibrations et fissures sur les murs d'immeubles de l'avenue de Clichy.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 32, relatif aux vibrations et fissures sur les murs d'immeubles de l'avenue de Clichy, a été déposé par l'U.M.P.P.A.

La parole est à M. Thierry COUDERT, spécialiste en vibrations !

M. Thierry COUDERT. - Vous voulez quelques vibrations ? Vous allez en avoir !

Le vœu est très simple, il suffit de le lire. Il y a un certain nombre de vibrations qui affectent les immeubles qui se situent entre La Fourche et Brochant sur l'avenue de Clichy et il y a aujourd'hui de grandes questions qui sont posées par les habitants de ces immeubles sur les conséquences que cela peut avoir mais aussi, bien entendu, sur les causes.

La R.A.T.P. semble considérer qu'elle n'est pas en cause dans cette affaire. Nous souhaiterions en tout état de cause, pour répondre aux légitimes inquiétudes de la population, que la Ville de Paris fasse mener des études pour voir quels sont les dispositifs à arrêter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'ai lu attentivement ce vœu et je dois reconnaître qu'il est assez contradictoire.

Soit la responsabilité de la R.A.T.P. est engagée, mais comme elle l'a indiqué, ça n'a pas l'air d'être le cas. En tout cas, la R.A.T.P. nie que la ligne 13 puisse provoquer de tels dégâts. Elle en provoque d'autres, mais pas ceux-là, et je ne pense pas que la vitesse de la ligne 13 puisse produire de telles vibrations.

Soit ce n'est pas de la responsabilité de la R.A.T.P. et, dans ce cas, le Maire de Paris n'a pas à se substituer aux copropriétaires qui ont la charge, eux, de mener les investigations sur l'origine des désordres qui peuvent toucher leur bâtiment.

Dans un premier temps, on peut donc conseiller aux copropriétaires de prendre contact avec l'Inspection générale des carrières - vous voyez, Monsieur DUTREY, l'Inspection générale des carrières est utile - pour qu'elle puisse constater l'ampleur de ces dégâts et apporter des conseils en matière de suivi des fissures, ouvrir des pistes de recherche des causes de ces fissures. D'autre part, une cause plus profonde pourra être cherchée puisque l'avenue de Clichy se trouve dans un secteur de Paris où les sous-sols peuvent être sujets à des tassements.

Mais jusqu'à présent, rien n'a été signalé et je vous l'ai d'ailleurs dit, Monsieur COUDERT, lorsque nous avons discuté de ce vœu en Conseil du 17e arrondissement, ce serait bien que l'on ait un peu plus de précisions, même si ce n'est pas à travers un vœu, pour que l'on puisse être efficaces si bien évidemment c'est l'efficacité qui est recherchée.

Donc, compte tenu de ces explications, j'émetts un avis défavorable sur ce vœu puisqu'il s'agit de demander au Maire de Paris quelque chose qu'il ne peut faire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Donc, le vœu...?

Vous le maintenez ?

M. Thierry COUDERT. - Oui.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien et à la propreté de l'espace public parisien.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 4e Commission. Nous progressons. Le vœu n° 33, relatif à l'entretien et à la propreté de l'espace public parisien, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme DOUVIN. Une minute !

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

J'attire votre attention sur le fait que les signataires de ce vœu comprennent tous les maires membres de notre groupe ainsi qu'un représentant de chaque arrondissement. C'est vous dire que nous sommes tous excessivement concernés par le sujet de ce vœu, et tous les arrondissements également.

Nous constatons la dégradation visible de l'entretien et de la propreté de l'espace public parisien. C'est pourquoi nous demandons que le Maire de Paris commande immédiatement un audit des dispositifs relatifs à la propreté de l'espace public.

Seconde demande, qu'il fasse établir un diagnostic de l'état de l'espace public dans chaque arrondissement.

Et enfin, troisième demande, qu'il nous présente des solutions concrètes pour remédier à la situation présente lors du prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bordeaux, Marseille, Lille, Lyon, Nice, Toulouse, Bruxelles, Rome et Barcelone : toutes les grandes métropoles urbaines sont confrontées au défi de l'amélioration de la propreté de l'espace public. Même Versailles, qui a organisé la semaine dernière une journée de réflexion sur la propreté urbaine, à laquelle j'étais invité pour faire partager l'expérience parisienne.

Toutes ces collectivités sont engagées dans les mêmes démarches que Paris en agissant sur deux priorités.

D'abord, la réduction de la pollution à la source en privilégiant la responsabilisation des usagers et la verbalisation des pollueurs.

D'autre part, en améliorant l'efficacité et la réactivité du service public pour enlever les encombrants et les dépôts sauvages, pour nettoyer les rues et les murs, déployer des sanisettes, des corbeilles et des cendriers de rue. C'est du concret !

Mais les solutions concrètes ne sont pas des solutions miracles.

Le service public parisien de la propreté, vous le savez, fait beaucoup, tous les jours, pour relever ces défis. Vous demandez un audit ? Mais, chers collègues, il a déjà été réalisé : c'est le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui a souligné "la qualité exceptionnelle", je le cite, du service rendu aux Parisiens :

Une collecte quotidienne en porte-à-porte 7 jours sur 7 ;

Un enlèvement des encombrants gratuit sur rendez-vous ;

Le dégraffitage gratuit (6.500 en zone propreté) ;

J'y ajoute 21.000 P.V. dressés en 2011, chiffre jamais atteint depuis que la verbalisation existe ;

Et une vraie dynamisation des campagnes de mobilisation des usagers.

Cela suffit-il ? Bien sûr que non. Et l'insatisfaction d'une partie de la population est aussi la nôtre.

C'est pourquoi, pour la première fois dans l'histoire de cette ville, nous avons reconnu aux mairies d'arrondissement la valeur ajoutée qui peut être, qui doit être la leur pour une action qui sera d'autant plus efficace qu'elle se fera au plus près du terrain.

C'est le copilotage, avec les outils nouveaux qui l'accompagnent, et notamment les plans de propreté d'arrondissement élaborés à partir d'une analyse fine de la carte des souillures selon leur nature et en fonction de leur saisonnalité. Ce sont justement les diagnostics de l'espace public par arrondissement que vous réclamez, complétés par une programmation des moyens mis en œuvre. Les mairies ont également compétence sur la verbalisation et la communication de proximité.

J'en profite pour rendre hommage publiquement au travail de grande qualité que nous menons avec les adjoints propreté de tous les arrondissements, avec nos équipes locales, dans un esprit très constructif qui est très éloigné de l'esprit polémique qui vous tient lieu de propositions.

Car enfin, quelles sont vos solutions, chers collègues de l'U.M.P. ? Où sont les propositions concrètes de la Droite ? Nous n'en connaissons qu'une : supprimer des emplois, comme nous le réclame l'U.M.P. dans tous les débats budgétaires, comme nous y exhorte le Premier Ministre, et comme le revendique encore une fois la dernière tribune de votre groupe dans le journal "À Paris".

Une chose est sûre : avec vous, ce serait moins de moyens pour nettoyer Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Mme Laurence DOUVIN. - Véritablement, ce vœu n'est pas déposé dans un esprit polémique. Il est déposé à la suite d'un constat quotidien que chacun peut faire, que malheureusement, contrairement à ce que M. DAGNAUD a dit tout à l'heure, quand on va à Rome, Barcelone, Bruxelles, etc., on n'est pas fier de Paris.

Nous, ce que nous regardons, c'est que nous cherchons ensemble des moyens d'améliorer la situation. Aujourd'hui, nous avons besoin d'autres moyens que de ceux qui existent. C'est l'objet de ce vœu, et certainement pas de supprimer des emplois, comme le dit M. DAGNAUD.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Écoutez, je voyage pas mal en Europe... très honnêtement, on ne voit pas la même chose.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

On ne vous empêche jamais de vous exprimer, allez-y, mais à chaque fois c'est pareil, alors faites vite !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Excusez-moi : je ne fais que respecter le Règlement intérieur, qui permet aux maires d'arrondissement, lorsqu'ils sont concernés, de pouvoir s'exprimer.

En l'occurrence, M. DAGNAUD vient d'expliquer qu'il y avait un copilotage avec les maires d'arrondissement, qu'il y avait un diagnostic de l'espace public, la possibilité de verbalisation.

Je veux juste lui rappeler que pour 170.000 habitants, j'ai quatre agents verbalisateurs ! Où est le copilotage quand on a si peu de moyens ?

L'esprit polémique n'est pas là, Monsieur DAGNAUD. Vous le savez très bien au quotidien, sauf que ce qui se passe en ce moment à Paris n'est tout simplement plus supportable. Il y a de l'incivisme grandissant, d'accord, mais les moyens ne sont pas au rendez-vous.

La politique de management doit donc être revue. Une uniformisation de la collecte des ordures ménagères est nécessaire à partir du moment où il y a des arrondissements qui sont privatisés et d'autres municipalisés. Tant que l'on sera dans cette inégalité de traitement d'un arrondissement à l'autre, vous comprendrez que nous soyons en devoir et en demande d'avoir les moyens nécessaires, et que tout soit mis à plat.

Parce qu'en ce moment, on peut être en campagne présidentielle, en campagne n'importe quoi, législative, les gens ne parlent que d'une chose : c'est la saleté à Paris !

Cela vous fait peut-être rire mais je trouve dramatique de voir ce qui se passe en ce moment dans Paris. Si vous êtes fiers de l'état dans lequel est Paris, c'est votre problème ! Je peux vous dire qu'on n'a pas les moyens, alors arrêtez de parler de copilotage avec les maires d'arrondissement : il n'existe pas ! Nous n'avons aucun pouvoir hiérarchique, aucun moyen matériel et aucun moyen financier.

Arrêtons de dire ces choses, et c'est pour cela que nous maintenons évidemment notre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous ai laissé parler par inadvertance, parce que le règlement que vous avez invoqué stipule que les maires d'arrondissement peuvent parler quand il s'agit de leur arrondissement, mais c'est fait... Exclusivement sur les problèmes de votre arrondissement !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un comité Propreté à la mairie du 12^e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 34, relatif à la création d'un comité de propreté à la mairie du 12^e, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Mme MONTANDON a la parole, une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Justement, une des principales doléances, on l'a vu avec mes collègues, doléance récurrente des habitants et des commerçants, concerne le manque de propreté.

La propreté touche les Parisiens, mais aussi les nombreux visiteurs, notamment les touristes, que ce soient des touristes d'affaires ou du tourisme de loisirs.

Les effets des campagnes de sensibilisation ne sont pas visibles et certains dysfonctionnements ont été rappelés par la C.R.C.

La Ville de Paris a mis en place plusieurs comités pour essayer de permettre aux responsables et aux élus de se rencontrer et d'échanger ; je pense notamment au comité sécurité, récemment au comité vélo, et c'est pour cela que j'estimais qu'il était utile de mettre en place un comité propreté et de proposer, justement, aux différents services municipaux concernés, aux chefs de service, aux élus de la majorité ou de l'opposition, à la Préfecture, à la Chambre de Commerce, aux associations de commerçants et aux représentants des habitants, de pouvoir, justement, dialoguer sur la propreté.

Je proposais, en tant qu'élue du 12e arrondissement, que soit expérimenté ce comité de propreté dans le 12e, justement.

La propreté est gérée de façon très centralisée par l'Hôtel de Ville, donc j'espère qu'en réponse, je ne vais pas simplement avoir l'argument que je n'ai pas déposé le vœu en Conseil d'arrondissement et avoir une réelle réponse à ce sujet.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien.

La parole est à M. DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - J'ai quelques scrupules à m'immiscer dans le débat public quant au "leadership" de l'opposition dans le 12e arrondissement, mais je vais essayer d'apporter une réponse à Mme MONTANDON.

Ce vœu est-il à sa place au Conseil de Paris, alors qu'il relève de toute évidence du Conseil d'arrondissement du 12e ?

Cette erreur d'aiguillage est datée, puisqu'elle nous renvoie, chère collègue, à la grande époque où vos amis dirigeaient Paris et où les mairies d'arrondissement étaient placées sous tutelle et sous surveillance de l'Hôtel de Ville.

Paris, vous le savez sans doute, a, depuis, changé d'ère et les mairies d'arrondissement ont toute autonomie pour créer des instances locales de travail et de concertation, en particulier sur les missions de propreté, dans le cadre du copilotage mis en œuvre dès le début de cette mandature.

Je vous invite donc à vous rapprocher de la mairie du 12e, dont je veux saluer l'implication et la mobilisation sur ces questions d'entretien de l'espace public. Elle vous informera des nombreuses initiatives d'ores et déjà engagées, dans l'esprit, d'ailleurs, de votre comité, parmi lesquelles la commission propreté inter-conseils de quartier, qui réunit régulièrement les habitants et les acteurs locaux avec les élus, les services municipaux, les bailleurs sociaux, les directeurs d'école et le commissariat de police notamment.

Autre exemple, le Plan local de propreté du 12e arrondissement présenté, débattu et adopté en Conseil d'arrondissement, qui détaille l'ensemble des interventions, des prestations et leur fréquence.

Je vous remercie donc de privilégier votre arrondissement et de soumettre à la mairie du 12e toutes les suggestions utiles que vous pourrez faire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux tracts et documents publicitaires déposés sur les pare-brise des véhicules stationnés.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux tracts sur les voitures.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 35 et n° 36, relatifs aux tracts déposés sur les pare-brise des véhicules, ont été déposés par les groupes U.M.P.A. et Centre et Indépendants.

La parole est à Mme DOUVIN pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre Conseil avait voté de manière unanime en novembre 2009 un vœu relatif aux tracts et documents publicitaires déposés sur le pare-brise des véhicules stationnés. Ce vœu, depuis lors, n'a pas reçu d'application pratique.

Je rappelle que M. SARRE, qui était alors adjoint en charge, avait suggéré la mise en place d'un groupe technique de travail qui associerait la Préfecture de Paris, la Préfecture de police et la Ville, afin de déboucher rapidement sur des dispositions réglementaires et, si nécessaire, sur des propositions législatives.

C'est pourquoi nous émettons le vœu qu'un tel groupe soit rapidement constitué et qu'on prenne des représentants de tous les groupes de notre Assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Qui se substitue à M. POZZO di BORGO ? Personne ? Madame GASNIER ?

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur proposition de René-François BERNARD, adjoint au Maire d'arrondissement, le Conseil d'arrondissement du 7e arrondissement a adopté le 9 mars 2012 un vœu relatif aux tracts déposés sur les voitures en stationnement.

Ce vœu fait suite à un vœu du conseil de quartier Ecole Militaire qui s'est tenu le 6 décembre dernier.

Effectivement, de nombreux tracts, comme le disait Mme DOUVIN tout à l'heure, sont déposés chaque jour sur les pare-brise des voitures et ces actes ne sont, en général, pas verbalisés, malgré une ordonnance préfectorale du 15 septembre 1971 qui interdit cette pratique.

Nous demandons donc en conséquence que la Préfecture de police applique l'arrêté de 1971 sur l'interdiction de déposer des tracts sur les voitures sur l'intégralité de la voie publique et que la Mairie de Paris relaie ce problème et œuvre conjointement pour que la réglementation puisse permettre une sanction dissuasive des auteurs de ces tracts publicitaires.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

Je ne souhaite nullement être désagréable avec nos collègues de l'Opposition, mais puisque vous avez choisi de faire de la propreté un sujet de polémique permanent, je veux vous répondre franchement et vous dire que votre vœu, que ce vœu, est une parfaite illustration de la légèreté avec laquelle le groupe U.M.P. agite la question de la propreté à Paris.

Deux réunions techniques se sont tenues à mon initiative et à celle de Georges SARRE, qui était, à l'époque, adjoint en charge de la sécurité, après le vœu voté en 2009 auquel Mme DOUVIN faisait référence. Ces deux réunions se sont tenues le 6 mai et le 10 juin 2010.

Mme la maire du 17e arrondissement y était représentée pour le compte du groupe U.M.P.

Notre travail avec la Préfecture de police et l'administration de la Ville a conclu à la nécessité de modifier un article du Code de l'environnement pour que nous disposions des outils juridiques d'une lutte efficace contre ce fléau des "flyers" jetés à terre aussitôt que distribués.

Cette modification du Code de l'environnement relève d'une procédure parlementaire et j'ai donc sollicité par courrier, le 1er mars 2011, l'ensemble des parlementaires parisiens, députés et sénateurs pour leur demander de

déposer ou de relayer une proposition de loi dans ce sens. Aucun parlementaire U.M.P. de Paris n'a jugé utile ni de réagir ni même de répondre.

Alors, chers collègues, soit l'information ne circule pas au sein de votre groupe, soit nous devons considérer que votre vœu n'existe que pour créer une polémique artificielle et, en l'espèce, totalement mal venue.

M. POZZO di BORGIO, sénateur de Paris, n'a pas davantage saisi cette proposition et j'informe nos collègues que l'article 12 de l'ordonnance préfectorale de 1971 auquel ils se réfèrent est aujourd'hui obsolète, puisqu'il a été rendu inapplicable par un arrêt de la Cour d'appel qui date de 1986 ; excusez du peu.

Heureusement pour Paris et pour les Parisiens, notre piste de travail a été reprise par un des élus parisiens, en l'occurrence le sénateur Roger MADEC, qui a déposé une P.P.L. auprès de la commission des lois du Sénat.

J'espère que Paris pourra enfin compter sur vous, chers collègues de l'opposition, pour relayer et soutenir cette modification utile pour protéger l'espace public parisien de cette forme de pollution, donc au travail et arrêtons les polémiques inutiles !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet, vous voulez rajouter quelques mots ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Très simplement, Monsieur le Maire, d'abord, je voudrais dire aux deux élus qui ont émis ce vœu que la Préfecture de police prend au sérieux ces problématiques, également pour des questions de pollution et de propreté, auxquelles nous sommes sensibles.

M. DAGNAUD a rappelé que l'action verbalisatrice, aujourd'hui, est compliquée par cette décision de la Cour d'appel de 1986 par rapport à l'ordonnance de 1971. Il y a bien quelques dispositions, notamment du règlement sanitaire départemental ou même du Code pénal, qui peuvent permettre des verbalisations, mais outre que cela ne vise pas directement l'apposition de ces documents sur les pare-brise, cela nécessite que les agents prennent sur le fait les personnes qui posent ces documents et nous regrettons qu'il n'y ait pas d'action possible en l'état du droit contre les responsables légaux, les directeurs de publication de ces documents.

C'est dans ce cadre que nous ne pouvons, évidemment, que souscrire à une modification législative qui viendrait conforter l'action des forces de police.

Cela étant, je l'ai dit, il y a quelques dispositions, notamment du règlement sanitaire, qui permettent une action, donc si jamais il y avait des sites qui, particulièrement, étaient visés ou qui venaient à votre connaissance, je suis disposé à en être saisi.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2012, DEVE 42 - Déclaration préalable pour la réalisation des travaux d'aménagement du site du tir aux pigeons dans le bois de Boulogne (16e) et déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'impact des travaux d'aménagement du site du Tir aux pigeons sur l'activité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 42 sur lequel le vœu n° 37 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. : déclaration préalable pour la réalisation de travaux d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne et déclaration au titre de la loi sur l'eau.

La parole est à M. CONTASSOT pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que, depuis plusieurs années, nous avons décidé de reprendre une partie de ce site afin de l'ouvrir au public, malgré les protestations véhémentes de l'ancienne association qui avait la délégation sur ce site, la concession et qui considérait que c'était une zone qui lui appartenait à tous points de vue.

Aujourd'hui, ce projet de délibération fait un pas tout à fait significatif et important. En même temps, je dois dire qu'il reste dans une sorte de flou concernant un élément tout à fait essentiel qui concerne la dépollution du site, car la loi est tout à fait formelle : c'est le dernier utilisateur qui a pollué qui doit financer la dépollution.

Or, nous le savons, le Cercle du bois de Boulogne, alias le Tir aux Pigeons, a toujours considéré que, bien qu'il dispose de ressources considérables, vu les tarifs, il n'entendait pas dépenser un centime pour dépolluer le lac qu'il a largement contribué à polluer à coups de plombs, lorsqu'il tirait sur les pigeons.

Je suis un peu surpris que, de ce qui se dit, la Ville serait prête à financer partiellement cette dépollution, ce qui poserait un problème de droit, d'ailleurs, car les contribuables viendraient se substituer aux pollueurs, ce qui créerait un précédent tout à fait dangereux, alors que l'on a affaire à des gens qui sont parmi les plus riches que l'on puisse trouver en France et en Région parisienne.

Cela nous paraît tout à fait surprenant qu'il n'y ait pas encore une mise en demeure de l'association de payer cette dépollution.

Deuxième élément, je dois dire que je suis toujours très amusé de voir à quel point M. GOASGUEN a le souci absolu de protéger les intérêts de ces riches personnes qui fréquentent ce lieu, certes maintenant avec un faux nez, parce que la Ligue parisienne de Tennis vient se substituer, en apparence, à l'ancienne association.

Je vois que M. GOASGUEN a beaucoup plus le souci des utilisateurs du club que de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens qui pourraient à nouveau fréquenter la partie ouverte au public.

Chacun fait ses choix, effectivement, on voit bien que ce ne sont pas tout à fait les nôtres.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant de m'exprimer à propos du Tir aux pigeons, je voudrais dire à M. CONTASSOT que je ne lui permets pas de dire que M. GOASGUEN protège les riches et que le Tir aux pigeons est le club qui réunit le plus grand nombre de riches de France et de Navarre, c'est absolument faux.

D'abord, le tir aux pigeons est une association à laquelle la Ville de Paris a donné une concession, il y a des membres, il n'y a pas seulement des gens du 16e arrondissement, il y a des gens de tout Paris.

La concession a été donnée, elle a évolué depuis 2007, tout se passe tranquillement. La Ligue de Paris de Tennis y est installée, ce n'est pas un faux nez et je ne vous permets pas d'attaquer le maire du 16e sur ce point de façon aussi ostentatoire.

Je voudrais intervenir sur ce projet de délibération concernant les importants aménagements du site du tir aux pigeons.

En effet, la convention signée le 31 août 2007 avec la Ligue de Paris de Tennis, son centre de ligue - dois-je rappeler qu'elle concerne les jeunes élites parisiennes du tennis ? - et son club résident, le tir, dont je rappelle qu'elle rassemble 7.000 adhérents et qu'elle est le premier contributeur de la redevance de cette concession à la Ville de Paris ; cette convention a extrait de la surface de la concession du tir 36.000 mètres carrés, Monsieur CONTASSOT, d'espaces verts en vue de leur ouverture au public.

De ce fait, l'inquiétude du concessionnaire et des sous-concessionnaires quant à la pérennité de leurs activités, tant durant la réalisation des travaux qu'une fois que ces espaces seront ouverts au public, est bien légitime.

Je veux y associer le Cercle de l'Etrier, mitoyen du tir aux pigeons, également concessionnaire de la Ville, pour lequel la mairie du 16e a demandé que le site soit préservé et tenu à l'écart de ce nouveau jardin public, afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation.

Même si les concessionnaires actuels maintiennent leurs concessions, le tir aux pigeons avec ses tennis et sa piscine, la Ligue de Paris et ses biens, le restaurant et ses bâtiments, cet aménagement globalement positif pour les habitants du 16e et de Paris en général, avec ce nouvel espace de liberté, fait naître des craintes naturelles pour les concessionnaires.

C'est pour cette raison que le Conseil du 16e arrondissement a voté, à l'unanimité moins une abstention, un vœu afin que toutes dispositions soient prises par la Ville afin de réduire au maximum l'impact des travaux durant leur réalisation sur les activités du site, qu'il s'agisse des activités sportives ou des activités de restauration, que toutes garanties soient données par la Ville afin que la fréquentation publique du site ne perturbe pas les activités des équipements concédés, enfin que toutes garanties, dans le cadre de l'actuelle convention, soient données par la Ville aux exploitants du site quant à la pérennité de leurs activités une fois que les espaces concernés seront ouverts au public.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement un aménagement important et symbolique de reconquête d'un espace qui va être rendu public de 3,6 hectares, qui a une particularité (cela a été dit), c'est un site pollué.

Dans les années précédentes, dans le cadre des concessions, on tirait sur de vrais pigeons avec de vraies balles et ensuite sur des pigeons en argile, encore avec de vraies balles. Cela a généré une pollution au plomb qu'il faut traiter, qui est très coûteuse et qui prend une part importante des investissements qui sont prévus pour la réhabilitation de ces 3,6 hectares.

Je voudrais dire que ce projet a été présenté à la Commission départementale des Sites, il y a quelques jours, et a reçu un avis favorable de la part de la Commission. On peut s'en réjouir, il va notamment dans le sens de la charte d'aménagement durable du bois de Boulogne et aussi du rapport Brodovitch qui avait été commandité par l'Etat.

Cette reconquête de cet espace au public est une bonne chose.

Je partage aussi la conviction et les engagements de la Ville, il faut rendre ce parc - puisque ce sera un parc - complètement ouvert au public comme le sont tous les parcs parisiens, avec la surveillance, des fermetures et une gestion par la Ville, car c'est de l'argent public (près de 3 millions d'euros) qui est mis pour financer ces travaux qui sont nécessaires à la réouverture du site au public.

C'est donc tout à fait naturel et important que ce parc soit géré comme tous les grands parcs parisiens.

On a une question effectivement de pollution des sols et la Ville est en discussion avec le concessionnaire sur cette question, les choses ne sont pas encore complètement arrêtées et c'est vrai qu'il est important qu'il y ait une reconnaissance de la pollution de la part du concessionnaire, car ce n'est pas du fait de la Ville, évidemment, comme je vous l'ai dit, c'est du fait des anciennes activités qu'il y a eues sur ce site.

Je voudrais aussi ajouter qu'il y a sur cet espace une expérimentation assez intéressante, sur une partie qui ne sera pas immédiatement ouverte au public, de phytoremédiation, de remédiation de la pollution par les plantes qui sera suivi par l'Agence d'Ecologie Urbaine et c'est une première à Paris. On peut se féliciter de l'initiative qui a été prise par l'Agence d'Ecologie Urbaine d'expérimenter la phytoremédiation sur ce site.

Pour rassurer sur les questions de l'impact des travaux sur le site. D'abord, au point de vue de l'aménagement, je voudrais dire qu'il y a eu un dialogue important entre la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, ses paysagistes et les concessionnaires pour faire en sorte que le projet s'intègre le mieux possible, par rapport aux activités.

Un effort a été fait, notamment par la plantation de haies et de végétalisation, le positionnement d'une passerelle en bois a été présenté et accepté par les concessionnaires.

Je pense que le projet en tout cas a été vraiment bien travaillé avec le site.

Il y aura effectivement des nuisances liées notamment à des travaux importants de dépollution des sols, notamment des lacs avec un curetage des lacs. Des camions vont emmener ces terres polluées et ramener des terres plus saines.

On a tenu compte de ces nuisances pour l'organisation des travaux. Nous avons choisi de ne pas faire ces travaux l'été et d'attendre des périodes plus humides pour éviter l'éparpillement de poussières sur un secteur plus large et faire en sorte que cela se passe en période creuse de fréquentation des concessions riveraines. Toutes ces dispositions ont été très étudiées par la direction. Je ne pense pas qu'il y aura de mauvaises surprises, sachant que tout cela a été prévu à l'avance.

Pour répondre au vœu, qui a été présenté par le 16^e arrondissement, j'accepterai ce vœu si on ajoute, dans le troisième alinéa - je crois que cela avait été vu avec M. GOASGUEN - la phrase suivante et je vais reciter l'alinéa tout entier pour que les choses soient bien claires : "Que toutes garanties soient données par la Ville aux exploitants dans le cadre de l'actuelle convention d'occupation du domaine public quant à la pérennité de leurs activités, une fois les espaces concernés ouverts au public."

Si vous êtes toujours d'accord pour effectuer cet ajout, c'est un avis favorable que je donnerai à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pardon ? Parlez dans le micro, je suis un peu sourd, j'ai besoin d'un sonotone ! Allez-y, allez-y.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est pour dire, Madame le Maire, que bien entendu je suis tout à fait d'accord puisque que j'ai d'ailleurs intégré, dans la dernière partie de mon intervention, que c'était bien dans le cadre de l'actuelle convention d'occupation du domaine public.

Donc, je la remercie et je suis parfaitement d'accord pour m'associer à la proposition de Mme le Maire pour voter le projet de délibération. Et je la remercie d'accepter le vœu présenté par le groupe U.M.P.P.A., et M. GOASGUEN en particulier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait, cela roucoule !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DEVE 42).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Pierre-Gilles de Gennes au square situé entre le quai Montebello et la rue de la Bûcherie (5e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 38 concerne l'attribution de nom de Pierre-Gilles de Gennes au square situé entre le quai de Montebello et la rue de la Bûcherie. Il a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-il nécessaire de présenter au Conseil de Paris la personnalité de Pierre-Gilles de Gennes, qui, né à Paris, après avoir passé son enfance dans les Alpes de Haute-Provence, a fait des études extrêmement brillantes au lycée Saint-Louis et a naturellement intégré E.N.S ULM en 1951 ?

Agrégé de physique, il intègre le C.E.A. et poursuit ses recherches dans des universités américaines. Il est maître de conférences de physique des solides, puis professeur titulaire à la faculté des sciences d'Orsay. Il enseigne la mécanique quantique à l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la Ville de Paris de 1965 à 1968, et il est nommé professeur titulaire à la chaire de physique de la matière condensée au Collège de France.

En 1976, il succède à Georges Champetier comme directeur de l'E.S.P.C.I. Durant vingt-cinq ans, il sera directeur de cette école de la rue Vauquelin, et il mènera là des travaux d'une importance vraiment particulière. Je dois dire qu'il était très fier de pouvoir montrer son bulletin de salaire d'employé municipal de la Ville de Paris, puisqu'à l'époque cette école faisait vraiment partie de la Ville de Paris.

Mais s'il est surtout connu, c'est sans doute parce qu'en 1991 il reçoit le Prix Nobel de physique pour son étude sur les cristaux liquides et polymères. Pour justifier cette distinction, l'Académie de Nobel ne parle pas moins de l'Isaac Newton de notre temps.

Pierre-Gilles de Gennes a été un très grand scientifique, un grand savant, un grand professeur aussi, parce qu'après 2002 il rejoint l'Institut Curie. Naturellement, il reste un enseignant charismatique, adoré de ses étudiants et de ses collègues, avant de décéder en mai 2007 à Orsay.

Il nous semblait tout à fait normal et nécessaire, pour garder cette mémoire de ce grand scientifique et de ce grand Parisien, que le Conseil de Paris puisse honorer sa mémoire en donnant son nom à un square du 5^e arrondissement, où il a beaucoup travaillé et étudié, qui est situé entre le quai de Montebello et la rue de la Bûcherie. C'est ainsi que je voulais proposer ce vœu au Conseil de Paris devant Fabienne GIBOUDEAUX.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci.

Je voudrais faire une remarque, nous avons encore une demande de nomination pour un homme, alors que nous essayons de rééquilibrer toujours avec des noms de femmes, c'est vraiment dommage. Je voulais faire la remarque.

Je voulais aussi rappeler que Pierre-Gilles de Gennes a déjà donné son nom à un grand lycée parisien, qui est dans le 13^e arrondissement, tout proche du 5^e arrondissement, rue Pirandello. Il faut donc aussi tenir compte dans les nominations de voir quels équipements et quels bâtiments portent déjà le nom de personnes importantes.

Avec toutes ces remarques, je pense que c'est à la commission qui fait les nominations de donner un avis définitif, mais j'émetts un avis favorable à cette demande, avec toutes les remarques que je viens de faire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y a une explication de vote de M. TIBERI.

M. Jean TIBERI, maire du 5^e arrondissement. - Je suis bien sûr tout à fait favorable, et j'y suis d'autant plus favorable que le Conseil d'arrondissement avait proposé que le nom de Pierre-Gilles de Gennes, qui est un grand savant qui fait honneur à la France et à Paris, soit honoré dans le 5^e arrondissement. Je suis un peu surpris. Mais je me réjouis de l'évolution de Mme COHEN-SOLAL et du groupe socialiste, mais elle a oublié de dire que c'est ma proposition qu'elle reprend.

Je dois rappeler que j'ai reçu, il y a quelque temps, une lettre du cabinet du Maire de Paris me proposant que l'on donne le nom d'un mathématicien, de qualité mais peu connu, à ce square. J'ai fait faire une recherche, j'ai vu les plus hautes sommités en mathématiques ; ils m'ont dit qu'il n'était pas assez connu. Alors j'ai écrit au cabinet du Maire de Paris : vous vous trompez, il ne faut pas donner le nom de ce mathématicien, mais celui de Pierre-Gilles de Gennes. Voilà, j'ai les deux lettres ici.

Alors, évidemment, lorsque cela a été soumis au cabinet du Maire, Mme COHEN-SOLAL a sauté sur l'occasion. Ce n'est pas très habile, ce n'est pas très convenable de soumettre ce vœu. Le cabinet du Maire a suivi

ma proposition et je m'en réjouis. La délicatesse aurait dû conduire Mme COHEN-SOLAL à le rappeler, mais je le rappelle avec grand plaisir, car Pierre-Gilles de Gennes est un grand homme et nous devons l'honorer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien, voilà, l'affaire est réglée sur le prêt. Vous réglerez cela ailleurs. Tout le monde est d'accord ? Voilà, pour une fois qu'on est tous d'accord !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 45).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux espaces de voirie en "stabilisé".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vœux n° 39 et n° 39 bis relatifs aux espaces de voirie "en stabilisé". Ils ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A. et par l'Exécutif.

La parole est à M. BAUPIN, pour une minute.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serais rapide pour présenter ce vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement pour proposer que notre arrondissement, le 20e, soit un arrondissement pilote pour la gestion différenciée des sols en stabilisé.

Inutile de dire que préserver des espaces non imperméabilisés dans la ville est un élément important, à la fois en termes de biodiversité mais aussi en termes de lutte contre le dérèglement climatique. Cela peut permettre aussi d'associer la population à la gestion de ces espaces, pour permettre justement autour des arbres, etc. de pouvoir avoir des lieux dans lesquels on puisse expérimenter une gestion qui soit une gestion locale, avec le développement de plantes, et permettre d'associer les riverains à ces espaces.

Le 20e arrondissement est candidat pour être pilote sur cette gestion différenciée selon les sites. J'ai vu qu'il y avait un vœu de l'Exécutif en réponse qui me paraît être totalement en cohérence avec la proposition que notre groupe avait fait au Conseil du 20e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profiterai d'une réponse à ce vœu pour saluer tout le travail qui est fait par ma collègue Florence de MASSOL, maire adjointe du 20e arrondissement sur ces questions-là.

On a déjà expérimenté une végétalisation tout à fait originale et innovante rue Dénoyez avec notamment la création de pots végétalisés sur les potelets de la rue. C'est un travail qui a été fait avec la Direction des Espaces verts, la Direction de la Propreté et la Direction de la Voirie, donc trois directions avaient travaillé ensemble, et c'est avec sa pugnacité et son talent que Florence de MASSOL a réussi à faire naître ce projet. C'est grâce aussi à l'implication des habitants, des associations et des artistes du quartier que ce projet a été rendu possible.

Donc, je fais confiance au 20e arrondissement et au soutien qu'apporte Frédérique CALANDRA à toutes ces initiatives pour que cet arrondissement puisse être pilote dans le cadre de la végétalisation de l'espace public. C'est vrai que l'on a beaucoup de marges de progrès à faire. Je pense notamment à des villes comme Montréal qui ont fait beaucoup participer ses habitants à la végétalisation de l'espace public. Je pense que le dynamisme des associations, des artistes et des habitants, et donc des élus du 20e, permettra de faire que cette expérimentation soit un succès.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que je donne un avis favorable au vœu bis, qui reprend les éléments du vœu initial tout en le simplifiant et peut-être en le rendant accessible à d'autres arrondissements, car c'est cela, l'objectif : c'est que cette expérimentation donne aussi envie à d'autres arrondissements de se lancer, sachant que c'est un des objectifs du Plan Biodiversité de retravailler sur la végétalisation de l'espace public.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 39 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 46).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affichage associatif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons, en 5e Commission, à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 40, relatif à l'affichage associatif, est déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. REY, une minute.

M. Gérard REY. - Monsieur le Maire, il s'agit de demander que l'affichage associatif, libre et gratuit, qui a été suspendu au mois de novembre, soit restauré et soit à nouveau mis en route. Il y a eu un débat. Je pense que l'ensemble des représentants des groupes doivent être d'accord sur ce principe.

Les raisons pour lesquelles cette suspension a été réalisée ne sont pas très nettes. En tout cas, ce qui est important, c'est que, pour les associations qui souhaitent communiquer et informer de leur activité, dans chaque arrondissement, cet affichage puisse être à nouveau mis en route et que les associations puissent en bénéficier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, vous m'interrogez sur la suspension du marché d'affichage que nous avons avec la société Publilégal.

Monsieur le Conseiller, nous tâchons d'évaluer la qualité des marchés que nous passons et nous allons faire d'une pierre deux coups :

- faire des économies budgétaires, ce à quoi notre équipe est très attachée, et moi-même en particulier ;

- et trouver un mode de gestion de l'affichage qui sera plus juste vis-à-vis de toutes les associations et qui aura la vertu d'être beaucoup plus déconcentré et de beaucoup mieux associer les maires d'arrondissement.

Vous m'interpellez dans la période où ces nouvelles modalités sont en train de se mettre en place. Je suis un adepte de la qualité totale : on ne prend jamais le temps de faire les choses mais on prend toujours le temps de les refaire. Prenons-nous quelque temps pour rendre opérationnel ce nouveau mode d'affichage, qui sera toujours aussi gratuit pour les associations et qui respectera, évidemment, les lois en vigueur. Ceci devrait être rétabli dans les toutes prochaines semaines.

C'est pourquoi, votre vœu étant déjà réalisé, je vous propose de le retirer. Faute de quoi, je demanderais que l'on ne l'adoptât pas, ce que j'aurais des scrupules à faire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu ?

M. Gérard REY. - En attendant que la solution soit trouvée, elle ne l'est pas encore, M. le Maire me dit qu'elle est en cours. Je l'espère. Je retire le vœu mais j'espère simplement qu'une décision sera prise rapidement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 40 est retiré.

2012, PP 15 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif aux opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur en stationnement illicite à Paris et aux opérations de transfert de pré-fourrières en fourrières.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'enlèvement des véhicules.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération PP 15, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 41 : approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif aux opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur en stationnement illicite à Paris et aux opérations de transfert de préfourrières en fourrières.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet.

Ce marché d'enlèvement de véhicules me donne une nouvelle fois l'occasion de rappeler certains dysfonctionnements, que Laurence DOUVIN et moi-même avons exposés d'ailleurs, encore lors de notre Conseil du mois de novembre.

L'offre de stationnement, d'abord, ne cesse de diminuer à Paris (moins 10 %) et la pénurie de places provoque le harcèlement de l'enlèvement, même la nuit, comme auprès des marchés alimentaires où on enlève à minuit plus qu'à 6 heures du matin. La loi dispose que l'enlèvement de véhicules ne peut être opéré que lorsqu'une gêne réelle est avérée. C'est là que le bât blesse, parce qu'on constate dans un grand nombre de cas que l'exercice de cette mission fait l'objet de motivations autres, d'ailleurs que l'on peut considérer comme contestables, alors même que l'on enlève très mal - et cela, c'est un autre reproche que je fais - les épaves qui peuvent rester des jours, des semaines, des mois sans être retirées.

Certaines opérations d'enlèvement de véhicules, ciblées puisque systématiques, ne se justifient guère par la gêne occasionnée mais davantage, en réalité, par la proximité de préfourrières, même si des améliorations dans les systèmes et dans l'organisation des marchés ont amené des aspects positifs.

Certains emplacements sont instantanément visés par les services d'enlèvement, non parce qu'ils provoquent une gêne manifeste mais parce que leur localisation rend la tâche facile et rapide pour les sociétés d'enlèvement. Paradoxalement, on constate, à l'inverse, que certains stationnements, autrement plus gênants mais plus éloignés ou plus difficiles à réaliser, pour des raisons de sécurité, de circulation, d'encombrement, etc., ne font que rarement l'objet de mesures répressives.

La multiplication de ces enlèvements-minute, ainsi que la mise en œuvre disparate de ces mesures suscitent bien souvent l'indignation de nos concitoyens et soulèvent de nombreuses interrogations quant à l'application réelle de la loi. Les véhicules enlevés le samedi, de surcroît, ne peuvent être récupérés souvent, comme dans la fourrière Foch, par exemple, que le lundi.

Ce recours à des mesures faciles plus qu'objectives et justes ne peut effectivement être dicté que par la recherche d'une rentabilité financière croissante. On le sait, la Préfecture de police alimente ainsi un budget spécial insuffisamment doté par la Ville de Paris.

Qui plus est, les résultats de l'appel d'offres déclaré infructueux montraient que les prix étaient à la hausse, au point que la Préfecture de police a désormais bon espoir de contenir l'augmentation entre 6 et 10 %.

Le coût unitaire d'enlèvement était de 56 euros en 2011, et sera de 63 euros en 2012 et 67 euros en 2013. Les causes de ces augmentations seraient, selon la Préfecture de police, l'augmentation de la mobilité des prestataires mais aussi l'allongement des temps de parcours lié à l'engorgement de la Capitale, ce qui, évidemment, n'arrange rien.

A cet égard, quid des résultats de l'audit complet de la filière des enlèvements que la Préfecture de police a réalisé, dont on nous en parle régulièrement mais sans nous en donner les conclusions ? Des diagnostics également que la Préfecture de police prévoyait de réaliser avec chaque maire et des bilans, comme va le proposer dans un instant dans son vœu, d'ailleurs, Brigitte KUSTER ? Quid du groupe de travail de la Ville sur les enlèvements ? Va-t-on enfin le créer ? La question a d'ailleurs été posée encore en commission.

Les maires d'arrondissement sont insuffisamment et même pas du tout associés à la politique des enlèvements.

Pour terminer, j'irai jusqu'à poser la question interdite : ne doit-on pas aujourd'hui évoquer jusqu'à la question de la municipalisation de cette fonction, aujourd'hui si mal assurée et qui relève d'une politique de déplacements plus que d'une politique répressive faite sans discernement ?

Telles sont les questions sur lesquelles il faudrait se pencher. J'interviens sur ce sujet depuis 2004-2005 à peu près, une à deux fois par an - c'est mon "marronnier", si on peut dire ! -, pour aboutir à une politique d'enlèvement juste et efficace pour améliorer les déplacements dans la ville.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je pense que l'intervention de Philippe GOUJON était complète et reflétait ce que beaucoup d'élus, je pense, quels que soient les bancs de cette Assemblée sur lesquels ils siègent, ressentent, particulièrement les maires d'arrondissement, puisque nous sommes souvent interpellés par les habitants qui ne comprennent pas la politique, que nous-mêmes, d'ailleurs, nous sommes bien incapables d'expliquer, concernant les mises en fourrière de véhicules, puisque nous l'avons constaté, les uns et les autres : il y a dysfonctionnement, parfois acharnement sur un quartier ou un autre. En tout cas, c'est l'impression que l'on en a parce que nous n'avons pas à ce stade, Philippe GOUJON le rappelait, de données précises de localisation, de chiffrages, bien que nous en ayons fait plusieurs fois la demande, et que les signalements des riverains nous montrent en effet que certaines rues font l'objet de passages plus que d'autres.

Par ailleurs, nous avons souhaité, et nous le réitérons aujourd'hui à travers ce vœu, être informés, être associés à cette politique. Nous avons, et je l'en remercie - Monsieur le Préfet, si vous pouvez dire en effet à M. GAUDIN combien son écoute a été attentive lors de son tour des arrondissements - été amenés à lui faire à nouveau, tous les maires d'arrondissement... et je veux associer tous mes collègues à ce vœu, sur notre souhait d'être informés mais surtout aussi sur une manière d'aborder la politique de mise en fourrière de manière plus pragmatique, avec un peu plus de bon sens, sachant par ailleurs qu'il y a trop de structures qui gèrent cela et qu'en effet, le mot municipalisation de ce service doit être évoqué même si ce n'est pas l'objet de ce vœu puisque je le rappelle, nous, ce que nous souhaitons particulièrement, les maires d'arrondissement du groupe U.M.P.P.A., c'est que des bilans mensuels nous soient adressés, qui comprennent des statistiques précises des enlèvements de véhicules pour chaque quartier et qu'à partir de là, nous puissions en reparler ensemble et que soit bien étudiée la politique qui correspond en effet à la psychologie, j'allais dire, et à la physionomie des arrondissements de Paris.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, au nom de la 5^e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais rappeler qu'à Paris, la politique du stationnement est coproduite par la Ville de Paris et la Préfecture de police, mais l'activité d'enlèvement des véhicules, elle, dépend de la Préfecture de police, qui l'a confiée à des prestataires privés.

La verbalisation du stationnement gênant relève essentiellement des A.S.P. de Paris. Pour réaliser une demande d'enlèvement, l'A.S.P. doit constater l'infraction, verbaliser, communiquer une demande d'enlèvement à la salle d'information et de commandement et constater l'état du véhicule.

La Ville de Paris, qui en supporte les coûts, souhaite que l'activité principale des A.S.P. soit centrée principalement sur le contrôle du stationnement, et reste attentive aux résultats obtenus en la matière.

Monsieur GOUJON, vous appelez à une moindre sévérité pour les automobilistes peu respectueux. Quand je pense au nombre d'accidents de trop qui auraient pu être évités et qui sont dus au stationnement gênant, permettez-moi de vous dire que vous engagez votre responsabilité lorsque vous appelez à plus de laxisme dans l'application de la loi, vous qui êtes traditionnellement adepte de la répression féroce et de la tolérance zéro.

Je tiens à rappeler que sur les près de 160.000 places de stationnement que comprend Paris, 80.000 sont occupées chaque jour par les résidents, tandis que les 80.000 restantes sont occupées par des visiteurs qui ne sont que 10 % à payer le stationnement.

L'insuffisance de verbalisation sur les places de stationnement autorisé a entraîné le développement d'un sentiment d'impunité pour les visiteurs qui ne veulent pas respecter les règles du stationnement payant. Il en résulte, et vous vous plaignez du nombre de places, mais il en résulte très concrètement une occupation abusive de près de 72.000 places de stationnement chaque jour, soit neuf dixièmes des 80.000 places.

Si ces places faisaient l'objet d'un taux de rotation adéquat, le taux de disponibilité des places serait suffisant pour permettre de limiter fortement les phénomènes de stationnement gênant.

À la Ville, nous sommes particulièrement conscients que la définition d'une politique pertinente d'enlèvement suppose l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. C'est pour cela qu'avec Annick LEPETIT, nous modernisons les systèmes de paiement, notamment pour le stationnement.

Mais je partage tout à fait votre avis sur le fait que la gestion du dispositif d'enlèvement peut être plus efficace - nous avons souvent ces débats-là - et plus juste.

Plus juste en poursuivant les efforts entrepris par la P.P. pour réduire les inégalités entre arrondissements. Je vous rappelle d'ailleurs qu'entre 2002 et 2006, les taux d'enlèvement par arrondissement allaient de 10 à 73 %, alors qu'aujourd'hui, ils ont compris entre 21 et 49 %. Mais je conviens aussi qu'ils sont encore parfois éloignés. Donc le même effort doit être fait afin de réduire les inégalités entre quartiers d'un même arrondissement, en informant et en associant notamment les maires d'arrondissement afin de mieux hiérarchiser les types d'infraction à sanctionner en priorité.

C'est pour cela que j'émetts un avis favorable sur le vœu de Mme KUSTER, qui ne parle pas de municipalisation dans le texte, mais qui parle réellement d'une meilleure information.

Je pense en effet qu'un suivi par arrondissement du nombre de demandes d'enlèvement réalisées par les A.S.P. et du taux d'enlèvement réalisé par les grutiers devrait être assuré par la Préfecture de police et nous permettrait une meilleure transparence et un meilleur encadrement des actions de verbalisation et d'enlèvement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous me permettrez de répondre à ces vœux en deux points.

Le premier point en fournissant quelques éléments de nature technique quant au projet de délibération même qui vous est soumis, et qui témoignent de la volonté de la Préfecture de police, dans le contexte du budget spécial que l'on connaît, de contribuer aussi à la maîtrise des coûts et plus largement, de revenir sur les préoccupations exprimées par les élus, par M. le député GOUJON et par Mme KUSTER.

Sur le premier point et sur le projet de délibération qui est soumis aujourd'hui au Conseil de Paris, je rappelle que les actuels marchés d'enlèvement sont issus d'une procédure conduite en 2008 qui a conduit à l'attribution de 5 lots pour une durée de trois ans.

Lorsqu'est venu le terme de ces trois ans, donc à l'été 2011, une procédure a été lancée, au terme de laquelle les offres proposées par les fourriéristes témoignaient d'une augmentation du prix de plus 25 %. Les offres ont été déclarées infructueuses. Vous savez que depuis un an, nous fournissons sur la base de marchés dits similaires, avec une hausse des coûts limitée.

L'appel d'offres présenté aujourd'hui devrait logiquement conduire à un niveau de prix, certes supérieur à celui des marchés similaires, mais inférieur, et on l'espère bien inférieur, aux 25 % qui avaient été annoncés lors du premier appel d'offres.

Ces éléments sont bien évidemment de nature technique, et j'ai conscience qu'ils ne répondent pas aux préoccupations exprimées par les élus à l'instant, et je veux y venir maintenant.

D'abord, Monsieur le Député, vous avez rappelé que ce sujet était récurrent et que les questions se posaient depuis des années à Paris. Je retiens le souhait que vous émettez, notamment vous-même, Madame le Maire, d'être mieux informée à la fois de la politique en matière de verbalisation et d'enlèvement. Ce souhait, on l'estime, à la Préfecture de police, totalement légitime.

Deux points d'éclairage sur ce point. Le premier est de nature technique. Grâce à la mobilisation d'une enveloppe financière, l'ensemble des A.S.P. de Paris sera doté à l'été de terminaux portatifs qui permettront un

meilleur suivi de la politique en matière de verbalisation et d'enlèvement. Clairement, les statistiques, le pilotage de la politique des fourrières sera pour nous facilité alors qu'aujourd'hui, il s'agit d'exploiter un par un les P.-V. qui sont établis, ce qui est beaucoup plus fastidieux.

Deuxièmement, dans vos remarques, vous évoquiez la question du pilotage de la politique d'enlèvement. Je distinguerai deux niveaux.

D'abord le niveau parisien, et je vous sais gré, Monsieur le Député, d'avoir rappelé, et vous-même, Madame le Maire, qu'au niveau parisien, un très fort effort d'équité a été fait dans le cadre des anciens marchés avec la réduction des inégalités territoriales au niveau de la capitale.

En revanche, c'est vrai, se posent des questions de pilotage de cette politique, parfois au niveau infra-arrondissement.

Pour ce faire, vous savez, et j'en suis persuadé, que nous avons engagé une démarche de diagnostic territorialisé du stationnement. Je suis convaincu que ces démarches doivent être accélérées. Dans ce cadre, une analyse plus fine tenant mieux compte des particularités des arrondissements devra être recherchée. L'objectif de cet outil, encore une fois en lien avec l'informatisation que j'ai évoquée tout à l'heure, qui peut paraître technique mais qui pour moi est essentielle, sera de donner aux élus concernés dans une forme qu'il nous appartiendra de définir une information beaucoup plus régulière. Je le répète : cette information est à mon sens parfaitement légitime.

Pour répondre, Monsieur le Député, et je terminerai par là, à la question de l'audit sur les fourrières qui a effectivement été réalisé, je vous informe, si le Conseil de Paris nous autorise à poursuivre dans cette voie, que dans le cadre des marchés que nous allons passer, le cahier des charges de ces marchés prendra en compte un certain nombre de recommandations formulées par cet audit, et je suis prêt à en discuter avec les élus parisiens qui souhaiteraient en savoir plus.

De même que je renouvelle l'invitation que M. le Préfet de police avait lancé ici même, à venir visiter la fameuse salle enlèvement, ce qui permettrait de comprendre comment se pilote cette politique sur Paris.

Voilà, Monsieur le Maire, les éléments de réponse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu du groupe U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 47).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, PP 15).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux questions de sécurité dans le quartier Saint-Blaise.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Le vœu n° 42, du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à Mme CALANDRA : questions de sécurité dans le quartier Saint-Blaise.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises devant vous, les demandes des habitants du 20e arrondissement en matière de prévention et de sécurité demeurent très fortes, singulièrement dans le quartier Saint-Blaise.

La Municipalité, dans les compétences qui sont les siennes, est pleinement engagée, bien entendu, dans la préservation et le rétablissement de la tranquillité des quartiers, néanmoins, nos habitants sont confrontés à des réalités quotidiennes de plus en plus difficiles à vivre.

Depuis environ huit mois, nous avons pu constater une montée en tension dans le quartier Saint-Blaise et plus particulièrement autour et dans le square des Cardeurs, avec en point d'orgue, récemment, plusieurs attaques, plusieurs braquages de commerçants du quartier, comme le pharmacien, à plusieurs reprises, la buraliste ou encore, plus récemment, le Franprix.

Ces agressions s'ajoutent aux problématiques récurrentes du secteur : nuisances sonores, incivilités diverses, dégradations, rodéos de deux-roues motorisés, deals de drogues et phénomènes de bandes.

Si nous avons mis en œuvre et nous sommes en train de mener un G.P.R.U. dont l'un des objectifs est de contribuer à une meilleure sécurisation du quartier, les habitants de ce quartier Saint-Blaise sont néanmoins très préoccupés par cette situation et se sont mobilisés récemment afin d'alerter les pouvoirs publics, dont la Préfecture de police et nous-mêmes, la Municipalité, sur la dégradation du climat ambiant.

Une pétition a ainsi réuni dans le quartier près de 1.000 signatures.

De même, 70 habitants réunis lors de la réunion plénière du conseil de quartier Saint-Blaise le 15 février dernier ont fait part de ces inquiétudes devant les élus, mais également le commissaire du 20e arrondissement, le commissaire BOBROWSKA, qui avait accepté de participer à cette réunion, ce dont je le remercie.

Nous avons pu alors échanger et faire état avec les habitants sur les différentes actions que nous avons menées ces dernières semaines, comme l'intensification des passages de l'équipe des correspondants de nuit du secteur Saint-Blaise, notamment aux horaires de fermeture des magasins, la mobilisation des éducateurs du club de prévention "Les Réglisses", les discussions entreprises avec le commissariat.

J'ai d'ailleurs reçu des habitants avec M. FIAMENGI, directeur de cabinet du Préfet de police, que je remercie de s'être déplacé sur place. Nous avons eu une réunion utile et fructueuse.

Nous avons, bien entendu, rencontré également les bailleurs sociaux, afin de demander la résidentialisation, la sécurisation des accès au parking et la réparation des éclairages des logements qui entourent le square des Cardeurs.

Nous avons également soutenu la création d'une association de commerçants afin de recréer du lien entre les acteurs du quartier.

A l'issue de ces échanges, les conseillers de quartier ont présenté un vœu voté à l'unanimité, demandant le renforcement de la présence policière sur le secteur, la présence d'éducateurs sociaux, le renforcement des équipes P.J.J., un encadrement des plus jeunes par la protection de l'enfance, un éclairage plus puissant et une augmentation des moyens de vidéo-protection.

Relayant les revendications légitimes des habitants - ce vœu du conseil de quartier Saint-Blaise a été adopté à l'unanimité du conseil de quartier -, relayant ces revendications légitimes, le Conseil du 20e arrondissement a adopté à l'unanimité, le jeudi 8 mars dernier, le vœu qui vous est présenté aujourd'hui.

Je rappelle que ce quartier, le plus dense d'Europe, a déjà été fortement impacté par des réductions budgétaires imposées par le Gouvernement en matière de politique de la ville, il nécessite donc notre attention et notre mobilisation.

Au regard de la situation actuelle, seul un renforcement permanent des différents moyens des acteurs de l'Etat (police et justice), en complément des actions menées par les partenaires locaux et la Municipalité, pourra permettre une amélioration sensible des conditions de vie des habitants du quartier Saint-Blaise.

Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Comme l'a dit Frédérique CALANDRA, le quartier Saint-Blaise situé dans le 20^e arrondissement vit de nouveau dans un climat de tension.

Pour avoir parcouru ce quartier à deux reprises avec vous, Madame la Maire et les correspondants de nuit et les éducateurs de rue, je mesure ce que les habitants subissent chaque jour et nuit : les regroupements de jeunes dans l'espace public, l'occupation des halls d'immeubles, le trafic.

Depuis ma prise de fonction, je suis attachée à mener une politique qui vise à créer une cohérence entre les chaînes préventives, éducatives, judiciaires et de police, notamment dans les quartiers populaires.

Dans ses domaines de compétence, la Ville, je vous le rappelle, finance en matière de prévention 13 postes d'éducateurs de rue du club de prévention, présents quotidiennement sur le quartier auprès des jeunes de 12 à 25 ans.

Avant de poursuivre, je voudrais apporter quelques précisions pour répondre aux questions soulevées par le conseil de quartier.

A la différence d'éducateurs de rue financés par le Département de Paris, les éducateurs de la P.J.J., la Protection Judiciaire de la Jeunesse, sont au nombre de huit sur l'ensemble du 20^e arrondissement et ils ont en charge le suivi des jeunes après une décision de justice.

Après avoir pris connaissance de ce vœu, j'ai pris contact avec leur unité pour leur faire part des inquiétudes des habitants, ils sont disposés à rencontrer le conseil de quartier afin d'exposer le travail auprès de ces jeunes.

Sachez également que le Département finance plus de 400.000 euros à destination des familles à travers trois centres sociaux qui sont implantés sur ce quartier : La fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, le centre social "Étincelles" et "Soleil Blaise".

D'une manière générale, la Ville soutient de nombreuses associations agissant par exemple sur l'animation du quartier, mais sachez qu'un effort particulier de la Ville est réalisé pour des projets "Ville Vie Vacances", plus de 63.000 euros sont dépensés sur ce quartier, près de 10 % de l'enveloppe parisienne afin que les enfants puissent bénéficier d'activités pendant les vacances scolaires.

Sur la sécurisation des équipements, vous avez cité un peu le renfort de sécurisation depuis plusieurs mois, notamment de la médiathèque Marguerite Duras, que je suis allée visiter avec vous-même et Christophe GIRARD, mais également des équipements tels que le centre sportif Louis Lumière.

Il y a également des rondes aléatoires dans les différents squares, mais sachez que j'ai demandé une plus grande activité, un regard plus vigilant des inspecteurs de sécurité.

La médiation, nous investissons également puisque nous avons mis en place une équipe de 40 correspondants de nuit, des agents fonctionnaires de la Ville qui sont assez bien identifiés (je pense notamment au buraliste sur lequel ils mènent un travail particulier).

Sachez que, malgré l'effort de la Ville et du Département dans le domaine de la prévention sociale et éducative et sur la sécurisation des équipements, le climat est de plus en plus préoccupant, en particulier en début de soirée et de nuit.

Nous demandons également, j'appuie la demande de la Maire du 20^e arrondissement et du conseil de quartier car, malgré les interventions policières qui se sont multipliées (je pense entre autres aux interventions combinées avec le G.P.I.S. que la Ville finance également), malgré le dynamisme du tissu associatif, les actions de prévention et de médiation, on voit bien que cela ne suffit plus dans ce quartier et elles doivent être accompagnées d'une présence quotidienne des services de police sur le terrain, particulièrement en fin de journée et soirée et, en la matière, nous avons également besoin de beaucoup d'investitions, donc d'enquêtes qui vont prendre du temps, mais, sur la question du "deal", cela devient particulièrement urgent.

Je ne peux que soutenir ce vœu des habitants et des élus de la mairie du 20^e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme CALANDRA a rappelé que le quartier Saint-Blaise regroupait une trentaine d'immeubles avec une densité de population assez inédite et inouïe en Europe, avec également trois squares ouverts au public.

Ce quartier, reconnu comme sensible, concentre une petite et une moyenne délinquance assez diverse, assez protéiforme.

Il est d'ailleurs inscrit parmi les objectifs prioritaires du plan "Bandes" de la Préfecture de police.

Récemment, c'est exact, une série d'agressions (agressions de personnes âgées à leur domicile, incendies de containers et de véhicules, cambriolages, vols à main armée qui ont visé les deux commerçants que vous avez cités) a effectivement accru l'inquiétude parmi les riverains et ravivé les tensions dans le quartier.

Dès la fin de l'année, la présence policière sur le site a été sensiblement renforcée. A la suite du déplacement, vous l'avez également mentionné, du directeur de cabinet du Préfet de police sur place, où il a tenu une réunion avec vous-même au bureau de police, de nouvelles mesures opérationnelles ont été décidées.

Elles ont d'ailleurs été présentées aux riverains lors du conseil de quartier auquel vous avez fait référence le 15 février dernier.

Depuis cette date, les patrouilleurs de la circonscription ont augmenté leur passage, notamment dans les rues Saint-Blaise, du Clos et Vitruve, puis aux abords et à l'intérieur des deux squares, le square des Cardeurs et le square de la Salamandre.

C'est ainsi que, depuis le 15 février, 64 interventions des effectifs ont eu lieu. En outre, 18 opérations conjointes avec le G.P.I.S. ont été conduites.

Cette présence policière et ces opérations conjointes seront poursuivies avec un effort, j'ai noté, sur les périodes de fin de journée.

Sur un plan judiciaire, c'est effectivement très important, je suis en mesure de vous dire qu'un dispositif spécial de surveillance a été mis en place (pour l'heure, une personne, un trafiquant a été interpellé).

Elles se poursuivent, vous comprendrez que je n'en dise pas plus, tout comme je n'en dirai pas beaucoup plus sur les contrôles conjoints qui vont être conduits prochainement avec l'U.R.S.S.A.F.

Enfin, sur un plan plus préventif, consigne a été donnée aux patrouilleurs de multiplier les prises de contact avec les commerçants du secteur. Un travail de fond dans le cadre du dispositif "C'est plus sûr" a également été lancé sur le site avec une dizaine de commerçants volontaires.

Les contacts ont été accrus avec les bailleurs sociaux. Une réunion de concertation et de bilan d'action spécifique au quartier est d'ailleurs prévue au commissariat le 30 mars prochain, la semaine prochaine, en présence, je crois, des bailleurs. En tout cas, le commissaire a eu encore récemment des contacts avec "Paris Habitat".

Enfin, je souhaite également saluer le travail conduit par les différents partenaires du Contrat local de sécurité d'arrondissement. Je pense aux bailleurs sociaux, je pense à la Mairie, je pense à l'Education nationale qui s'implique particulièrement dans le suivi des mineurs délinquants sur le site.

Le dernier Comité opérationnel où était le commissaire d'arrondissement avait précisément pour thème le quartier Saint-Blaise et au moins trois noms de jeunes mineurs en situation de faiblesse ont été abordés à cette occasion.

Je conçois que beaucoup reste à faire sur ce secteur. Je souhaite en tout cas témoigner aujourd'hui de l'engagement de la Préfecture de police en lien avec l'ensemble des partenaires qui ont été cités et sans lesquels rien ne serait possible pour améliorer durablement les conditions de vie des habitants de ce quartier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 48).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au marché sauvage du boulevard de la Chapelle (18e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voeux n° 43 de l'U.M.P.P.A. et n° 43 bis de l'Exécutif, relatifs au marché sauvage du boulevard de la Chapelle.

La parole est à Mme DECORTE pour une minute.

Mme Roxane DECORTE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police de Paris, depuis plusieurs mois, on observe un marché sauvage, un marché de la misère, le long du boulevard de la Chapelle, parallèlement au marché Barbès, situé au niveau du métro Barbès-Rochechouart, au point d'ailleurs de rendre inaccessible cette station de métro.

Considérant que ce phénomène complexe engendre des nuisances bien réelles, sanitaires (on a de la revente de denrées périssables sans aucun contrôle), en terme de troubles à la tranquillité publique, de sentiment d'insécurité, en termes d'impact économique,

Considérant que ce marché sauvage est illégal, qu'il gêne les riverains, les commerçants et les passants et ne saurait dès lors perdurer, d'autant qu'il y a ce sentiment pour les habitants qu'on ne donne pas la même valeur au territoire (est-ce que l'on accepterait ce marché ailleurs dans Paris ou ailleurs parfois dans le 18e arrondissement ?),

Considérant que des réponses doivent être trouvées et prises pour que les vendeurs de ce marché puissent être pris en charge socialement, que les opérations de police puissent être renforcées et que les riverains puissent enfin retrouver un cadre de vie apaisée,

Nous avons proposé, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et l'ensemble des élus de mon groupe :

- qu'il soit mis fin à ce marché sauvage ;
- que la mobilisation de la Préfecture de police permette de rendre aux riverains, aux commerçants et aux passants la tranquillité publique qu'ils sont en droit d'attendre ;
- que soit mis en place un groupe de diagnostic et d'action tripartite (Mairie de Paris, Préfecture de police, Préfecture de Paris) pour améliorer la situation, tant sur un plan sanitaire que sur celui de la propreté, mais aussi du traitement social de ces personnes.

Merci de votre attention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y a une demande d'explication de vote, mais vous l'expliquerez après les explications du Préfet et de Mme EL KHOMRI.

Vous commencez, Madame.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Je partage tout à fait ce que vient de dire Roxane DECORTE : la situation est particulièrement inquiétante. Pour ma part, je m'y suis rendue à plusieurs reprises, avec le maire du 18e et l'équipe municipale du 18e, et sachez que le phénomène s'est aggravé.

Au phénomène des vendeurs de "Marlboro", que nous avons évoqué dans cet hémicycle, se sont ajoutés d'autres types de vente à la sauvette :

- des chiffonniers, que nous pouvions connaître sur d'autres espaces du 18e, je pense notamment au mail Binet ;
- des femmes, vendant, parfois avec leurs enfants dans leur "caddie", des denrées alimentaires, issues parfois de colis alimentaires, sous les yeux d'hommes qui les surveillent et les ravitaillent tout au long de la journée, ce qui est assez insupportable, vous en conviendrez, comme image ;
- des vendeurs d'objets volés, de médicaments parfois, de produits périmés.

Les raisons de ces occupations totalement anarchiques de l'espace public sont nombreuses :

- développement des marchés de la misère dans toute l'Île-de-France. La crise sociale, et Olga TROSTIANSKY en sait bien quelque chose, est bien réelle, car en face des vendeurs, il y a des acheteurs qui n'arrivent plus à se nourrir dans les supermarchés et à subvenir à leurs besoins ;

- développement d'une économie parallèle par des personnes qui ont le droit de venir en France mais pas le droit de travailler.

Je m'arrête là mais, concrètement, la situation à laquelle sont confrontés les habitants et les commerçants est aujourd'hui inadmissible.

Les trottoirs ne sont pas praticables. Les passants, les enfants, les parents avec poussette sont obligés de prendre la chaussée, au risque de se faire renverser par une voiture. Cette situation engendre aussi des problèmes de salubrité, de santé publique et, bien sûr, d'ordre public.

Notre demande est donc double.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous connaissez cette situation pour vous être rendu sur les lieux samedi dernier. Nous avons aujourd'hui besoin, dans la durée, de renforts de policiers. Nous ne pouvons faire face à cette situation avec les seuls policiers locaux. Il faut occuper l'espace et éviter l'installation des ventes à la sauvette et sachez que cela me fait parfois assez mal au cœur de me dire que 60 % du temps de travail des policiers du 18^e arrondissement est sur la vente à la sauvette, alors que nous avons des phénomènes tels que du trafic, etc., tellement la situation est devenue difficile de ce point de vue-là.

Donc, je pense que, véritablement, nous avons absolument besoin d'occupation de l'espace public.

Et puis, enfin, Madame DECORTE, je propose un contre-vœu de l'Exécutif parce que cette situation n'est pas propre au 18^e ; on voit bien les reports également sur le 10^e arrondissement et sur la rue Patin.

A ce titre-là, nous demandons au Secrétariat général de réactiver le programme autour du carrefour Barbès, les réunions autour du carrefour Barbès, avec les maires des 9^e, 10^e et 18^e et l'ensemble des Pouvoirs publics, qu'ils soient de la Préfecture de police mais aussi toutes les directions de la Ville et tous ceux qui peuvent nous aider sur la question d'ordre social.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La lutte contre les ventes à la sauvette a toujours constitué une priorité majeure des policiers du 18^e arrondissement, particulièrement sur ce secteur : celui de Barbès. C'est encore plus le cas, bien évidemment, depuis l'entrée en vigueur en mai 2011 de la LOPSI 2 qui crée un délit de vente à la sauvette.

Je rappelle, par ailleurs, que l'action des services de police sur place s'inscrit dans le cadre d'un périmètre à sécurisation renforcée qui prévoit la concentration de moyens sur ce site.

Pour rassurer Mme le Maire, cette action ne se fait pas au détriment de l'action en matière de lutte contre les stupéfiants ou toute autre lutte contre la délinquance ; le 18^e arrondissement a de beaux résultats en la matière. C'est vrai simplement qu'il fixe un certain nombre de fonctionnaires sur le site ; ces fonctionnaires interviennent très régulièrement et ils sont, de manière régulière aussi, appuyés dans leur action par des moyens complémentaires, que ce soient ceux de la Direction de sécurité et de proximité de l'agglomération parisienne ou des moyens des Compagnies républicaines de Sécurité. C'est évidemment possible chaque fois que la situation en termes d'ordre public sur Paris le rend possible et le Préfet de police rappelait hier que, samedi dernier, par exemple, il y avait 21 manifestations sur le territoire de la Capitale, qui, elles aussi, avaient besoin de renforts mobiles.

Tous les 15 jours, une opération d'envergure est, par ailleurs, conduite avec les services des Douanes. Cette concentration de moyens sur le 18^e arrondissement a porté ses fruits sur un certain nombre de secteurs ; je pense en particulier à Château Rouge. Elle a également perturbé le trafic de cigarettes et de contrefaçons à Barbès. Je dois dire, d'ailleurs, que des opérations judiciaires sont actuellement en cours pour s'attaquer aux réseaux.

Reste effectivement, il ne faut pas le nier, que la situation demeure compliquée sur le secteur Lariboisière et sur le boulevard, notamment, bien évidemment, les mercredis et samedis, qui attirent des centaines de vendeurs dont la plupart sont originaires des pays d'Europe de l'Est ou d'Asie. Durant ces deux jours, les effectifs du commissariat, appuyés régulièrement, je le dis, par des renforts extérieurs, multiplient les opérations d'éviction, de saisie et de destruction des marchandises vendues illégalement.

Quelques chiffres : plus de 5.000 personnes ont été évincées en un an sur le secteur ; 2.426 ont été contrôlées et, depuis le début de l'année, ce sont 220 procès-verbaux simplifiés de vente à la sauvette qui ont été établis. Simplifiés, ils permettent la saisine et la destruction immédiate des denrées.

Ce travail policier, dont j'ai effectivement pu constater récemment qu'il était pratiqué avec toute la fermeté nécessaire mais aussi de l'humanisme face à une population souvent fragilisée et précarisée, est indispensable ; il sera poursuivi. En particulier, l'affectation de moyens mobiles sera effective dès que les contraintes le permettront.

Je note cependant que l'action policière est parfois conduite dans un contexte d'hostilité, des vendeurs eux-mêmes, bien évidemment, mais également d'une association que je ne nommerai pas mais qui s'est spécialisée dans la prise à partie de fonctionnaires de police, notamment sur le site.

Pour autant, je dis que l'efficacité de cette action dépendra également de la continuité de la chaîne pénale qui pourra être établie entre l'action policière, d'une part, et la réponse judiciaire, d'autre part.

Je parle également d'une chaîne sociale qui me paraît effectivement nécessaire à mettre en place sur ce secteur.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Il y a l'explication de vote de Mme BOUYGUES.

Allez-y !

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je voudrais ajouter quelques mots très simplement.

Remercier Mme EL KHOMRI de la réponse qu'elle a faite.

Monsieur le Préfet, je vous remercie également. Je vous demande, au nom de la municipalité du 18e, de poursuivre l'effort dans ce secteur parce que c'est un réel problème qui perdure et sur lequel les habitants ne voient pas, de semaine en semaine, honnêtement, les efforts que nous multiplions, les uns et les autres.

Je pense, de ce point de vue-là, au travail que mène le Secrétariat général de la Ville qui a été mené y compris avec les 9e et 10e arrondissements et le 18e, bien sûr, pour le traitement de ce carrefour Barbès, qui a permis d'ailleurs de régler aussi d'autres problèmes.

Quant à Mme DECORTE et M. BOURNAZEL, je vous encourage quand même la prochaine fois, quand il s'agit d'un sujet local...

Monsieur BOURNAZEL, vous n'étiez pas au Conseil d'arrondissement, vous étiez excusé, donc il n'y a aucun problème. Mme DECORTE était là. Je pense que ce type de vœu peut être examiné par le Conseil d'arrondissement et cela ne nous empêche pas d'avoir la discussion en Conseil de Paris.

Mais les problèmes restent, ils doivent être traités. De ce point de vue-là, je pense que les efforts doivent être amplifiés.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci de cette précision, Madame BOUYGUES.

Madame DECORTE, vous maintenez votre vœu ?

Mme Roxane DECORTE. - Evidemment, nous maintenons notre vœu, mais comme nous sommes dans une démarche constructive, au service des habitants, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Alors, Madame EL KHOMRI ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Je pense que, sur un sujet si complexe, il est important que nous soyons tous soudés par rapport à cette situation. Le vœu présenté par Mme DECORTE correspond... Si j'ai proposé un vœu de l'Exécutif, c'est parce qu'il me semblait que c'était important d'étendre la problématique aux 9e, 10e et 18e arrondissements.

Puisque le vœu de Mme DECORTE est maintenu, pour ma part, je propose un vote favorable de l'Exécutif également sur le vœu de Mme DECORTE.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Alors, nous votons de manière positive sur les deux vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 49).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 50).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - On obtiendra des moyens supplémentaires de la Préfecture de police !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà !

Monsieur le Préfet, vous avez entendu tout cela !

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du périmètre de l'arrêté préfectoral de lutte contre la mendicité agressive sur les Champs-Élysées.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vœu n° 44 du groupe U.M.P.P.A., relatif à l'extension du périmètre de l'arrêté préfectoral de lutte contre la mendicité agressive sur les Champs-Élysées.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je ne doute pas que nous arrivions au même consensus, Monsieur le Maire.

En effet, une expérience avait été menée par la Préfecture de police concernant la mendicité agressive, avec un arrêté préfectoral qui avait donné des effets concluants. D'autres arrondissements et quartiers de Paris sont concernés par cette mendicité agressive ; c'est pourquoi M. le Préfet de police a été amené à étendre cet arrêté à d'autres arrondissements, entre autres aux alentours des grands magasins et du 1^{er} arrondissement vers le Châtelet.

J'ai donc demandé, en tant que maire du 17^e, en novembre dernier, l'extension de cet arrêté sur la partie Ternes-Wagram, avenue particulièrement commerçante aux abords des Champs-Élysées, qui a vu ce report et, en tout cas, une arrivée en nombre massif de personnes mendiante et particulièrement agressives, souvent avec les commerçants et bien souvent, évidemment, avec les riverains.

Ce vœu a pour but de demander ce qui avait déjà été souhaité lors d'un courrier, au nom des élus U.M.P. du 17^e, de façon à ce que dans cet arrondissement, dans ce quartier particulièrement commerçant, aux abords des Champs-Élysées, nous puissions bénéficier de l'extension de cet arrêté.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mme EL KHOMRI a la parole pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Le 13 septembre 2011, le Préfet de police prenait, sans aucune concertation avec le Maire de Paris, un arrêté anti-mendicité sur le secteur des Champs-Élysées.

Le 30 novembre 2011, le Préfet de police réitère, passant outre l'avis négatif de certains maires d'arrondissement, par deux nouveaux arrêtés pour interdire la mendicité dans une partie des 1^{er}, 8^e et 9^e arrondissements. Il s'agissait, de l'aveu même des autorités, de s'attaquer aux populations d'origine roumaine, qui pratiquent la mendicité sur ces territoires.

Si à Paris, contrairement aux autres communes de France, cette compétence revient à l'Etat et non au Maire, je m'étais étonnée aux côtés de Bertrand DELANOË de la méthode utilisée.

Messieurs, Mesdames les élus du groupe U.M.P.P.A., vous demandez l'extension de ces arrêtés à de nouvelles artères commerciales et touristiques, Ternes et Wagram, en visant les personnes sans-abri et les Roms. Vouloir combattre la pauvreté par l'amende et la répression est choquant au moment même où l'Etat ne remplit pas ses obligations, ni en termes de mise à l'abri des mineurs étrangers isolés ni en matière d'hébergement d'urgence. C'est la pauvreté qu'il faut combattre et non pas les pauvres. Les problèmes liés à la mendicité agressive sont évidemment réels, mais l'efficacité des arrêtés est très largement contestable, d'autant plus dans la lutte contre les réseaux et le trafic.

Justement, dans cette lutte contre les réseaux et les trafics, c'est l'action concertée des services de justice et de police qui permettra d'éradiquer ce fléau, et puis, s'il faut combattre les vols et les pickpockets, ce sont des infractions, l'arrêté n'y change rien.

Ces mineurs, je le rappelle, sont utilisés par des réseaux pour rapporter de l'argent. Ne devons-nous pas, pour une action efficace, sortir ces enfants des griffes de ces criminels, leur enlever leur gagne-pain ? La protection judiciaire de la jeunesse serait-elle à géométrie variable quand il s'agit d'enfants roms ?

Pour toutes ces raisons, la réponse apportée n'est absolument pas la bonne.

Vous l'aurez compris, nous ne souhaitons pas collaborer à cette opération de communication visant à stigmatiser une fois encore une catégorie de la population étrangère et qui ne doit pas masquer l'essentiel : alors que l'Etat abdique une partie de son rôle dans le traitement social de la pauvreté, dans la lutte contre les réseaux, l'interdiction de la mendicité apparaît comme un aveu patent d'échec.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je voudrais, avant de passer au vote, donner la parole à M. le Préfet et ensuite vous donner une indication.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, depuis le mois de septembre 2011, ce sont trois arrêtés qui restreignent la mendicité et ses formes assimilées ; ils ont été pris sur les secteurs des Champs-Élysées, du Louvre et des Tuileries et, enfin, ceux des grands magasins.

Alors que la validité des deux premiers court jusqu'au 21 juin de cette année, celle du troisième était limitée dans le temps à la période des fêtes de fin d'année.

Outils juridiques nouveaux à disposition des policiers, ces arrêtés ont d'abord permis de faire diminuer les nuisances et les délits associés à certaines formes de mendicité sur les sites concernés, ainsi qu'il ressort de multiples contacts avec les maires d'arrondissement concernés, les usagers de ces secteurs et leurs riverains.

Bien souvent, cependant, l'interpellation régulière des mêmes individus, parfois plusieurs fois dans la même journée, signe, nous en sommes conscients, les limites d'une stratégie d'action qui serait réduite à la seule voie publique, notamment dans le cas des mineurs.

C'est pourquoi la Préfecture de police, au fait de cette réalité, a diversifié son action ces derniers mois pour privilégier une action de lutte contre les réseaux à l'œuvre.

Cette action est conduite en parfait accord, je dois le dire, avec les autorités roumaines, qui ne nient pas la difficulté et qui l'affrontent même avec lucidité, réalisme, et dans un parfait esprit de coopération.

Toujours appliquées avec discernement, les dispositions de ces arrêtés anti-mendicité ont considérablement facilité le travail des policiers dans l'identification des donneurs d'ordres.

Convaincus, en effet, que la majeure partie des personnes présentes sur les sites appartiennent à des réseaux crapuleux et organisés, dont le démantèlement est une priorité, les fonctionnaires de la P.P., qui sont appuyés par 10 de leurs collègues roumaines et également par les attachés de sécurité intérieure en poste à l'ambassade, ont bénéficié des dispositions des arrêtés anti-mendicité dans le travail d'identification qu'ils ont conduit.

Je rappelle, par ailleurs, qu'au moment des fêtes de fin d'année, ce sont 25 policiers roumaines qui sont venus conforter l'action de leurs collègues français.

Compte tenu de ces résultats - j'en viens, Madame le Maire, à votre vœu -, plusieurs maires d'arrondissement ont effectivement sollicité du Préfet de police une extension géographique des arrêtés anti-mendicité.

A ce stade, le Préfet de police a pris note de ces demandes qui seront reconsidérées d'ici l'été, dès que sera connue l'issue de trois procédures judiciaires engagées, dont l'une porte précisément sur les conditions d'exploitation de personnes mineures et sur lesquelles travaillent les services de police de la capitale.

D'ici là, l'ensemble des maires de la Capitale peut compter sur le renforcement de la présence policière sur la voie publique, pour lutter contre les infractions qui pourraient y être commises, sous couvert de mendicité ou de pratiques de charité publique.

C'est notamment le cas dans le 17e arrondissement, où le commissaire a récemment reçu pour instruction de renforcer, à la suite de la réunion d'évaluation que nous avons tenue, la présence policière sur un certain nombre de secteurs, notamment celui des Ternes et de l'avenue de Wagram.

D'ailleurs, lors d'une opération policière conduite jeudi 15 mars, donc la semaine dernière, huit personnes ont fait l'objet d'interpellations et d'une obligation de quitter le territoire français, en application des lois de la République. J'ajoute que d'autres opérations de ce type et sur le secteur sont programmées dans les semaines qui viennent.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, je vous dois la vérité, nous avons pris presque deux heures de retard, ce qui conduirait les personnels, les aimables personnels et collaborateurs du Conseil de Paris, à rentrer très tard chez eux, donc je vous invite à accélérer un tout petit peu le mouvement, de façon à ce que tous les dossiers soient traités, mais que, néanmoins, les conditions d'horaires soient respectées.

Si j'ai bien compris, avis défavorable de l'Exécutif.

Madame KUSTER, avec un avis défavorable de l'Exécutif, retirez-vous votre vœu ?

Explication de vote ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Explication de vote...

Je voudrais d'abord remercier M. le Préfet pour sa réponse concernant, en effet, les trois procédures judiciaires en cours concernant ce qui a pu être fait dans le 17e. En effet, l'écoute attentive de M. le Préfet GAUDIN lors de sa venue dans le 17e avec le renforcement policier a abouti à des résultats, et je sais qu'une autre enquête est en cours, donc j'entends.

Je voudrais aussi que ce renforcement soit permanent jusqu'à ce que soit reconsidérée cette demande d'extension de l'arrêté, puisque, vous le savez, nous vous avons signalé des cas très précis, justement, de réseaux organisés dans ce secteur.

Je vous remercie de cette écoute.

Nous retirons ce vœu, en vous remerciant de cette réponse et de l'examen attentif que vous y avez apporté, Monsieur le Préfet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2012, DPVI 33 - Subvention (8.400 euros) à l'association "Môm'Artre 14" pour la réalisation de travaux de rénovation et de sécurisation en vue de son installation dans un local, square Lichtenberger (14e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPVI 33 : une subvention de 8.400 euros à l'association "Môm'Artre 14" pour la réalisation de travaux de rénovation et de sécurisation en vue de son installation dans un local, square Lichtenberger, dans le 14e arrondissement.

Madame POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, suite aux préconisations faites par la mission sur les familles monoparentales, la Mairie de Paris a choisi d'amplifier son soutien à des initiatives de proximité, associatives, permettant d'offrir des solutions souples et innovantes de prise en charge des enfants après l'école et de leur permettre aussi d'accéder à l'art et à la culture.

Ainsi, je salue la proposition d'ouverture d'une nouvelle antenne de l'association "Môm'Artre", dans le 14e, dans le quartier politique de la ville de Paris avec un des plus forts taux de familles monoparentales de tout Paris, justement.

Cette association propose des tarifs pour ces activités en fonction des ressources des familles.

Pour ce nouveau projet d'implantation, la DFPE met à disposition à titre gracieux un local square Lichtenberger en guise de subvention en nature. Je m'en réjouis.

J'en profite, d'ailleurs, pour saluer l'engagement sans faille de Mme STIEVENARD et de Mme TROSTIANSKY, adjointes au Maire de Paris, dans ce projet imaginatif et magnifique.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame STIEVENARD, qui aura soin également de penser à la soirée nocturne ?

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Je remercie Olivia POLSKI d'attirer l'attention sur les actions innovantes portées par l'association "Môm'artre" à destination des familles et des enfants des quartiers populaires.

En effet, l'association propose aux familles un service de garde complet et abordable pour les 6 à 11 ans, le soir après l'école, le mercredi et durant les vacances scolaires, et organise des ateliers et des sorties culturelles.

Au-delà de cet accompagnement scolaire nécessaire dans ce quartier où le retard scolaire en sixième est très prononcé, avec 34 % contre 16 % en moyenne parisienne, les actions de "Môm'artre 14" permettent à tous les enfants du quartier de partager des moments de convivialité, d'échange, de rencontres et de découverte.

L'association propose aussi des actions à destination des femmes les plus en difficulté, pour les soutenir dans leur vie quotidienne et pour aider à la lutte contre l'isolement. Cette complémentarité est une vraie richesse dans ce quartier pour les familles monoparentales dont le taux est le plus élevé de la Capitale, avec 47,3 %.

Aider les enfants, rompre l'isolement des familles, créer un réseau de solidarité entre les habitants, renforcer la dynamique locale, tels sont les objectifs portés par l'association.

Je me réjouis avec vous, Madame POLSKI, de l'arrivée de "Môm'artre 14" au cœur du quartier politique de la ville de la porte de Vanves et je tiens à remercier la mairie du 14e arrondissement pour son aide à l'implantation de "Môm'artre 14" sur ce territoire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPVI 33).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la politique gouvernementale à l'égard des associations de quartiers.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, comme d'habitude.

Le vœu n° 45 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est relatif à la politique gouvernementale à l'égard des associations de quartiers.

Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Une des richesses de notre ville, nous le savons tous, réside dans un fort tissu associatif aussi dense que varié. Et nous nous appuyons, c'est particulièrement le cas dans le 20e arrondissement, sur ce réseau pour incarner en partie notre politique de solidarité dans des domaines aussi divers que les droits des femmes, l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'éducation populaire, l'accompagnement scolaire - on en a parlé lors de ce conseil - et l'aide aux plus démunis. Bien évidemment, ma liste n'est pas exhaustive.

Toutes ces associations ont subi et continuent à subir une politique de restrictions budgétaires menées par les gouvernements successifs depuis cinq ans. Et quand ces associations sont en butte à ces restrictions budgétaires drastiques, ce sont évidemment les populations de nos quartiers qui en sont les victimes.

Je ne m'étendrai pas plus, je vous renvoie aux considérants de ce vœu.

Notre but, à travers ce vœu, est triple. C'est d'abord, concrètement, d'aider les associations en essayant de leur obtenir des locaux à des prix de loyers accessibles. Ensuite demander au Maire de Paris d'interpeller le représentant de l'Etat, Préfet de région, afin de réobtenir des financements et des reconventionnements d'emplois aidés. Enfin, c'est d'avoir une action spécifique pour l'association "Femmes Relais", dont les compétences sont reconnues dans tout l'arrondissement et par tous, et qui est en passe de devoir arrêter ses activités.

Je vous remercie donc de voter ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame STIEVENARD, vous avez la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Ce vœu du 20e arrondissement part de la situation d'une association "Femmes Relais", implantée de longue date dans le quartier Belleville-Amandiers et qui conduit un travail très utile de médiation socioculturelle.

En effet, l'association rencontre de sérieuses difficultés du fait de l'arrivée à échéance des contrats aidés financés par l'Etat. C'est une situation préoccupante. Le 20e arrondissement et la Ville de Paris la connaissent et la suivent de près déjà ensemble. Je suis donc très favorable au fait d'organiser un tour de table avec les partenaires financiers de l'association, en demandant expressément à l'Etat d'y être présent.

Ce travail est d'ores et déjà sur les rails. Il est vrai que les associations dans nos quartiers en politique de la ville souffrent beaucoup du fait de la Révision générale des politiques publiques et des économies budgétaires. Ce sont des économies de court terme, un mauvais calcul, tant la vie associative contribue à faire tenir debout les quartiers, en dépit de difficultés économiques et sociales très prononcées qui frappent les habitants.

J'ai déjà interpellé M. le Préfet à ce sujet. Je l'interpellerai encore sur les enveloppes de subvention et les emplois aidés.

Sur la deuxième partie de votre vœu qui touche le problème des locaux, cela me donne l'occasion de saluer les bailleurs qui font de réels efforts dans ce domaine-là. Récemment avec M. MANO, en février, nous avons réuni l'ensemble des bailleurs pour faire le point et enregistrer des résultats réels et assez encourageants, mais nous souhaitons les amplifier davantage. Il y a des grilles de tarifs adaptées, avec une reconnaissance des spécificités associatives dans nos quartiers. Il y a aussi, et nous en sommes très satisfaits, dans le 18e arrondissement, une commission locale qui prend en compte ces problématiques de locaux.

Il faut donc que tous les acteurs se réunissent pour trouver les bonnes solutions qui permettent aux associations d'être installées correctement dans les locaux en pied d'immeuble à des tarifs abordables.

J'invite à voter pour ce vœu que je partage entièrement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 51).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au fonctionnement de l'espace public numérique du centre social CEFIA.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 46 de l'U.M.P.P.A. relatif à l'espace public numérique du centre social CEFIA.

Mme KUSTER a la parole, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Une minute.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui, c'est la loi.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Ce vœu est présenté, évidemment avec les élus du groupe U.M.P.P.A. du 17e arrondissement, et concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement de l'espace public numérique du centre social, le CEFIA, pour l'année 2012.

Nous nous faisons ici l'écho de la demande de l'équipe de cette association, particulièrement connue des habitants du 17e arrondissement dans le quartier des Epinettes, qui s'adresse à un public très varié et divers dans cette partie Nord, et qui a une vraie nécessité justement et un vrai rôle social dans ce secteur.

Donc les formations sont organisées pour des personnes en recherche d'emplois. Il y a des ateliers multimédia à destination d'un public qui apprend le français ou qui souhaite simplement correspondre avec sa famille à l'étranger, ou encore à destination de personnes âgées qui veulent s'initier aux nouvelles technologies.

Or, en 2011, déjà 217 personnes ont bénéficié de l'E.P.N. mais à ce jour le financement de cette activité n'est toujours pas contractualisé avec la Mairie de Paris. C'est pourquoi nous souhaitons que vous nous confirmiez cette subvention de fonctionnement de l'espace public numérique du centre social CEFIA pour l'année 2012 qui, comme je le rappelle, participe au lien social et intergénérationnel dans ce quartier du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Notre retard s'est rallongé de 7 minutes !

Madame STIEVENARD, s'il vous plaît.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Madame la Maire, vous le savez, nous connaissons bien le centre social CEFIA et son espace public numérique. C'est une association qui fait un excellent travail. Soyez donc immédiatement et complètement rassurée sur notre volonté de reconnaître et soutenir cette association en 2012, grâce à une subvention de fonctionnement stable par rapport à 2011.

Vos inquiétudes n'ont donc pas lieu d'être. Laissez simplement le temps aux services de travailler comme il convient, d'analyser le bilan d'activité, le bilan financier et d'examiner les projets pour 2012. Ce travail est en cours. Un projet de délibération de financement des E.P.N., nous en avons 19 à Paris, sera présenté à la séance de mai ou juin au plus tard.

Dans ces conditions, je vous suggère, Madame KUSTER, le retrait de votre vœu, compte tenu de ma réponse.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je veux bien le retirer, si vous voulez bien confirmer ces propos que je ferai relayer à l'association elle-même qui était dans l'inquiétude.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est retiré.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avancement et au financement du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu suivant, le vœu n° 47.

Madame BLUMENTHAL, une minute !

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12^e arrondissement.- L'inauguration de la résidence Tillier, le 6 mars dernier, marque pour le 12^e arrondissement l'achèvement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, avec des réalisations qualitatives permettant de rompre avec la sur-occupation, les conditions sanitaires extrêmement indigentes, ou encore des activités informelles.

Je tiens à me féliciter de ce résultat et à saluer le travail des services de la Ville et des adjoints au maire de Paris, notamment Pascale BOISTARD et Jean-Yves MANO, qui ont permis ce résultat.

Le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants piloté par la Ville de Paris depuis 2009 a permis non seulement de réhabiliter ces foyers, mais aussi de les transformer en résidences sociales à taille humaine, avec de vrais logements autonomes, des espaces de vie communs dédiés.

Grâce aux sites de desserrement, ces résidences de plus petite capacité ont été réparties sur l'arrondissement, évitant la sur-densité de l'ex-foyer Tillier. Ces réhabilitations ont aussi été l'occasion d'amplifier le volet social, économique et culturel à destination des résidents et intégrer ces résidences à la vie du quartier où ils sont implantés.

Tout cela n'aurait pu se faire sans une solidarité inter-arrondissements, clé de la réussite de ce plan de traitement des foyers de travailleurs migrants. Ainsi, les résidents sont relogés sur d'autres sites pendant la durée des travaux. Je tiens à remercier les arrondissements qui ont accueilli pendant trois ans les résidents du foyer Claude Tillier.

Le plan du traitement des foyers de travailleurs migrants marque aussi une nouvelle étape dans le travail avec les gestionnaires de ce type de structure. Une coopération est mise en place entre les acteurs du logement pour travailleurs migrants que sont Coalia, ex-Aftam, et Adoma.

J'en veux pour preuve notamment le foyer temporaire des fortifications qui a ouvert ses portes en avril dernier et qui est géré par Adoma, mais accueille aussi des résidents issus des foyers Aftam pour une durée de cinq ans.

Ce site tiroir, ainsi que la future résidence sociale de desserrement au cœur du projet Charolais-Rotonde montrent que la solidarité inter-arrondissements marche aussi bien dans un sens que dans l'autre, et permettront la restructuration et l'humanisation d'autres foyers.

C'est au titre de cette nécessaire solidarité inter-arrondissements que l'équipe municipale du 12^e a défendu vigoureusement ce projet de foyer temporaire malgré les vives critiques de certains, notamment sur les bancs de cet hémicycle.

Je le redis et j'en suis convaincue : pour mener à bien cette politique ambitieuse et volontariste d'amélioration de la qualité d'accueil et de vie des travailleurs migrants à Paris, cette mutualisation, ces échanges, ce soutien entre arrondissements est incontournable : c'est la clef de la réussite.

Profitant de l'inauguration de la résidence Tillier, je demande à la municipalité parisienne de faire un point d'avancement sur le plan du traitement des foyers de travailleurs migrants, et que le Maire de Paris interpelle le Premier Ministre, M. FILLON, sur le nécessaire maintien du financement de l'État pour permettre sa réussite.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Trois minutes...

Madame BOISTARD, vous avez la parole pour répondre.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BLUMENTHAL, de votre intervention et de votre vœu.

Effectivement, le défi qui s'est posé à la Mairie de Paris depuis 2005 quant à la réalisation de ce plan de réhabilitation, et je dirai même plus qu'un défi, était une vraie gageure d'ailleurs, beaucoup d'entre vous n'espérez pas que nous pourrions aujourd'hui annoncer un point sur ce plan de réhabilitation, ce que je vais m'employer à faire immédiatement.

Réhabiliter un foyer de travailleurs migrants est un processus long, et le foyer Tillier, dont vous avez évoqué l'inauguration dans votre vœu, a été financé en 2006, et la fin des travaux n'est intervenue qu'en 2011.

Longue, car nous avons fait le choix d'associer et de convaincre les résidents auxquels ont maintes fois été faites des promesses jamais tenues. La volonté de la Ville de Paris est réelle, et les résidents sont partie prenante de chaque projet.

Long aussi car comme l'évoque souvent Jean-Yves MANO, dont je tiens à saluer l'implication complète, ainsi que celle de son cabinet dans ce dossier, la construction ou la réhabilitation à Paris relève parfois de la course d'obstacles.

Pour mémoire, la prise de la gestion par la Ville de Paris des crédits délégués par l'État pour le logement social a été décidée en 2005. À cette époque, le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants parisiens était quasiment à l'arrêt alors que le nombre de foyers relevant de l'habitat indigne était légion.

Ce n'est que par la volonté politique de la majorité municipale sous l'impulsion du Maire de Paris qu'un plan de traitement a été mis en place. Il a été amplifié de façon importante dans le contrat de mandature actuel, qui prévoit le financement et traitement de 18 foyers. En 2014, ce seront 25 foyers sur les 45 que compte Paris qui auront été transformés en logements autonomes.

Concrètement, à ce jour, le Conseil de Paris a déjà voté le financement de 17 foyers. Ceux-ci représentent plus de 195 millions d'euros investis depuis 2006, tous financements confondus, dont plus de 52 millions pour la seule Ville de Paris, hors charges foncières.

Ainsi, 3 foyers ont été livrés : Argonne, Commanderie dans le 19e arrondissement, et Tillier dans le 12e arrondissement.

7 foyers sont en cours de travaux : Fontaine-au-Roi et Réginaldo dans le 11e, Tolbiac dans le 13e arrondissement, Procession dans le 15e, Fort-de-Vaux dans le 17e, David d'Angers dans le 19e, et Mûriers dans le 20e arrondissement.

Il reste 7 foyers qui sont en procédure préalable aux travaux, soit en attente de validation de leur permis de construire, soit en processus de relogement de leurs résidents pour permettre le début de la réhabilitation.

Parallèlement, le passage en logements autonomes entraîne une perte de capacité. La Ville de Paris ayant décidé de conserver sur son territoire la même capacité d'accueil en nombres de lits à l'issue du plan de traitement, il faut créer de nouvelles résidences.

Pour cela, 14 nouveaux projets ont été financés, totalisant plus de 650 logements. Ceux-ci représentent plus de 64 millions d'euros investis depuis 2006, dont plus de 20 millions à la seule charge de la Ville de Paris, hors charges foncières.

À terme, ce seront 1.000 logements qui auront été créés pour compenser la perte de capacité.

Parallèlement, deux sites ont été créés dans les 12e et 14e arrondissements afin de permettre le relogement temporaire de plus de 500 résidents durant la période de travaux de leur foyer.

Au-delà des murs, le P.F.T.M. a prioritairement des conséquences dans le domaine de l'intégration et du suivi social, tant des résidents que de leur foyer. Ainsi, le processus s'accompagne de la mise en place d'un protocole sur l'élection des délégués des résidents. Ces élections sont l'aboutissement d'un long combat des résidents qui s'est concrétisée dans la loi S.R.U. Garantissant et organisant une représentation incontestable dans l'ensemble des instances de concertation, le protocole assure aussi des moyens matériels sur le fonctionnement des conseils de concertation.

Pour information, ce protocole est repris à son compte par Adoma, qui l'étend actuellement à l'ensemble de ses foyers sur l'ensemble du territoire français.

La question de la restauration a aussi fait l'objet d'une réflexion, partant d'une situation de non-droit inacceptable au sein des cuisines informelles. Il est mis en place dans le cadre de l'économie sociale, et par le biais d'ateliers d'insertion, des restaurants sociaux respectant l'ensemble des normes en vigueur, servant des repas à prix modique et équilibrant leur gestion. À ce jour, deux restaurants, situés à Commanderie 19e, et Tillier 12e, arrondissement ont ouvert. S'agissant d'un domaine innovant, un suivi très régulier est fait pour s'assurer du bon fonctionnement de ces structures.

Enfin, chaque résidence sociale, qu'elle soit nouvelle ou issue d'un ancien F.T.M., se crée sur la base d'un projet social débattu avec les résidents et les partenaires du P.F.T.M. L'ouverture sur le quartier et l'insertion du foyer dans son environnement sont des axes prioritaires, ainsi que l'accès au droit, l'apprentissage du français et la culture.

Concernant l'interpellation de M. François FILLON sur la baisse des crédits de l'État pour le logement social dont dépend le P.F.T.M., le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, vient de signaler avec force cette baisse, mais il est important de rappeler que la réhabilitation des foyers se fait aussi sur ces crédits délégués, et cette interpellation me semble des plus nécessaire au vu de l'importance du plan parisien et des baisses budgétaires déjà effectives et à venir.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 52).

2012, DPVI 27 - Subvention (60.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association "Ayyem Zamen" (20e) au titre du fonctionnement des cafés sociaux Belleville et Dejean.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPVI 27.

La parole est à Mme Virginie DESPENTES. DASPET ! pardon !

Mme Virginie DASPET. - Intéressant !

Je vais essayer de reprendre mon sérieux. Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Ayyem Zamen" a ouvert deux cafés sociaux à Paris : le café social Belleville, créé en 2003, et le café social Dejean, en plein cœur du quartier de la Goutte d'Or, fondé en 2008.

Témoignant de la forte volonté du maire de Paris d'encourager les actions de solidarité en direction des migrants âgés, l'existence de ces deux lieux a été rendue possible par un partenariat entre différents acteurs : la Ville de Paris, évidemment, l'État, la Région, l'Acse, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et des fondations privées.

Les deux cafés sociaux gérés par "Ayyem Zamen" reçoivent plus de 200 personnes par jour. Véritables lieux de convivialité, ils accueillent essentiellement des personnes âgées, notamment de vieux migrants, à la recherche de rencontres, d'activités, d'accompagnement social. Ils les soutiennent également pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits.

Il est à noter que nombre des personnes âgées accueillies sont en situation d'isolement et souvent hébergées dans des logements exigus. Une attention particulière est accordée aux femmes, qui sont de plus en plus nombreuses à fréquenter ces établissements.

Au quotidien, la mission de ces deux cafés sociaux s'articule autour de différents axes : rompre l'isolement, aider dans les démarches, assurer une veille sociale.

Pour y répondre, les équipes en place sont composées de travailleurs sociaux et d'animateurs, comme d'intervenants culturels et artistiques.

Elles mènent des activités diverses, allant du simple accueil du public dans un salon de thé à une permanence sociale et d'accès au droit en passant par la proposition de voyages de découverte, d'un espace de jeu ou encore d'un espace d'éducation à la santé et au bien-être.

Les cafés sociaux "Ayyem Zamen" sont, en conclusion, des espaces de sociabilité, de solidarité, de mixité sociale et culturelle et nous ne pouvons bien sûr que nous réjouir que cette subvention leur soit renouvelée.

Je vous invite ainsi chaleureusement à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame BOISTARD, vous avez la parole.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci.

Merci, Madame DASPET, d'attirer l'attention sur ce projet de délibération qui me tient aussi particulièrement à cœur.

En effet, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de constater le formidable travail réalisé par l'association "Ayyem Zamen" dans les deux cafés sociaux : à Belleville dans le 20e arrondissement et rue Dejean dans le 18e arrondissement.

Vous rappelez qu'ils accueillent environ 200 personnes par jour, des migrants âgés principalement venus prendre un café, discuter et rompre l'isolement qui, trop souvent, les touche.

Au sein de ces cafés sociaux, les migrants âgés, les "chibanis" essentiellement, en majorité, bénéficient également d'un accompagnement social adapté qui les aide à faire valoir leurs droits.

Ce travail d'accompagnement est d'autant plus indispensable actuellement qu'une offensive déplorable a été lancée contre les "chibanis" par la politique mise en place par le Gouvernement.

Ainsi, l'année 2011 a vu se généraliser les contrôles effectués par les caisses de Sécurité sociale, officiellement pour mettre à jour d'éventuelles fraudes, notamment le non-respect de la condition de résidence applicable aux différentes prestations sociales.

Mais, sous couvert de cette lutte anti-fraudeurs, seule une catégorie de bénéficiaires est ciblée : les migrants âgés, percevant l'une des allocations du minimum vieillesse, l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou encore l'aide personnalisée au logement, alors que différents rapports indiquent que les fraudes les plus nombreuses sont notamment les facturations abusives.

Ces contrôles sont souvent brutaux, irréguliers, discriminatoires comme l'a à plusieurs reprises souligné la H.A.L.D.E.

Ainsi, certains contrôleurs ont fait irruption jusque dans les chambres de résidents de foyer, des migrants âgés se sont vus retirer leurs allocations parce qu'ils avaient refusé de présenter leur passeport, alors même que le passeport n'est pas la seule preuve de résidence possible, d'autres parce qu'ils n'étaient pas présents durant la période de contrôle.

Ces pratiques ont de plus été facilitées en novembre 2011 par la mise en place à la demande de M. GUÉANT d'un regroupement de deux fichiers : l'A.G.D.R.E.F. et le fichier "Eloi", pour former le fichier A.G.D.R.E.F. 2, désormais accessible aux agents des organismes de Sécurité sociale.

La vulnérabilité de ces migrants en fait des cibles de choix et le Gouvernement ne s'honore pas à organiser cette chasse aux sorcières qui rend les "chibanis" responsables de l'ensemble des fraudes, sans tenir compte ni de leur fragilité ni de leur situation sociale.

Réduits à vivre avec quelques centaines d'euros par mois, ces migrants âgés ne peuvent plus subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Considérés comme des fraudeurs alors même qu'ils ignoraient pour la plupart les conditions de résidence applicables à la perception de leur allocation, un sentiment d'injustice domine parmi eux, notamment ceux qui ont travaillé depuis plus de 30 ans sur notre territoire.

Le prédécesseur de M. GUÉANT, M. Éric BESSON, s'était rendu en catimini au café social Belleville en 2009, il y avait alors déclaré : "Je compte poursuivre l'échange avec ces vieux migrants et leurs représentants associatifs pour corriger certaines situations injustes dont ils sont victimes".

Cette déclaration de bonnes intentions n'a pas été suivie en son temps, elle l'est encore moins aujourd'hui, au contraire, les attaques contre les migrants âgés se multiplient et c'est pourquoi je me félicite que la Mairie de Paris reste fidèle à ses engagements et à ses valeurs en reconduisant cette subvention.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPVI 27).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au rapport "Investir dans les associations pour réussir l'intégration" du Haut Conseil à l'Intégration.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le voeu n° 48, "Investir dans les associations pour réussir l'intégration" du Haut Conseil à l'Intégration.

Madame DASPET, vous avez la parole.

Mme Virginie DASPET. - Chers collègues, le Haut Conseil à l'Intégration a récemment publié un rapport intitulé "Investir dans les associations pour réussir l'intégration".

Depuis, à ce sujet, le Gouvernement fait silence. Pour preuve, la conférence de presse qui devait suivre sa remise à son commanditaire, le Ministre de l'Intérieur, M. GUÉANT, a été annulée.

Les importantes critiques formulées dans le rapport du H.C.I. à l'encontre de la politique d'intégration du Gouvernement ne sont sans doute pas étrangères à ce silence.

Tout d'abord, ce rapport dénonce l'erreur manifeste qu'a constituée la séparation organique comme budgétaire des politiques de l'intégration et de la politique de la ville.

Ensuite, le H.C.I. s'inquiète du désengagement de l'Etat auprès des associations et constate la baisse considérable du montant des subventions attribuées. De 200 millions d'euros en 2000, elles sont désormais réduites au seuil critique de 100 millions d'euros.

De fait, l'effort repose de plus en plus sur les collectivités territoriales. Dans la pratique et pour exemple, la Ville de Paris, à elle seule, y consacre 15 millions d'euros.

Enfin, le H.C.I. regrette que les fonds accordés soient concentrés essentiellement sur les nouveaux migrants, alors que l'effort devrait également porter sur les populations installées en France depuis plus de cinq ans.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons au Maire de Paris d'interpeller le Premier ministre, M. François FILLON, afin qu'il s'explique sur le désengagement de son Gouvernement quant à l'intégration des populations migrantes sur Paris et en Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame BOISTARD, vous avez la parole.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci.

Comme vous l'indiquez dans ce vœu, le H.C.I. a remis au Premier Ministre le 6 mars dernier un rapport, "Investir dans les associations pour réussir l'intégration".

Ce rapport dénonce 10 années de désengagement de l'Etat par une politique gouvernementale sur la politique d'intégration dans notre pays.

C'est pourquoi le H.C.I. dénonce notamment la diminution par deux des crédits dévolus à l'intégration : de 200 millions d'euros, nous sommes passés à 100 millions d'euros en 2010.

La multiplication des démarches et des interlocuteurs complexifie le travail associatif, le manque de stabilité des financements oblige les associations à se lancer dans une course permanente aux subventions.

Face à cette situation, la Ville de Paris a su soutenir ses partenaires associatifs pour leur permettre de mener plus sereinement leur action.

Le H.C.I. a d'ailleurs souligné l'ambition et l'efficacité de la politique d'intégration de Paris menée par sa Direction spécialisée dans l'intégration et la politique de la ville, qui soutient de nombreuses associations, notamment de petites associations locales, peu prises en compte par l'Etat et qui s'attache à construire avec elles un véritable réseau, leur permettant d'échanger sur leurs pratiques, de mutualiser leurs moyens et de répondre aux besoins au plus près du terrain.

De plus, le H.C.I. s'est félicité de la mise en place par la Ville de Paris de conventions pluriannuelles avec les associations qui leur permettent de stabiliser leur financement, de sortir de la crainte de ne pouvoir survivre d'une année sur l'autre et, surtout, de mener à bien des projets à longue échéance.

A l'inverse de l'ambition parisienne, l'Etat laisse aux collectivités franciliennes le soin de mener seule la politique d'intégration, alors que la Région d'Ile-de-France est la région la plus concernée par la politique d'intégration, 40 % des immigrés vivant en France y résident.

Le programme régional d'intégration des personnes immigrées, 2011-2012, n'a été signé qu'à la fin 2011. Surtout, son budget ne s'élève qu'à 6,3 millions d'euros pour toute la Région Ile-de-France quand la Ville de Paris consacre à elle seule 15,3 millions d'euros par an à l'intégration.

Dans ces conditions, nous comprenons sans peine pourquoi la conférence de presse prévue autour de la remise de ce rapport en présence de M. GUÉANT a été tout simplement annulée et je ne peux que souscrire à votre demande d'explication à l'égard de M. le Premier Ministre.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 53).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création du conseil pour les droits et devoirs des familles dans les arrondissements.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 49.

M. LAMOUR, Président du groupe, remplace M. GOUJON.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est exact, très bien, Monsieur le Maire.

Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'un vœu qui propose la création du Conseil pour les droits et devoirs des familles dans les arrondissements.

Vous avez cité fort justement Philippe GOUJON, mais je vais y associer également Claude GOASGUEN et Brigitte KUSTER qui, tous trois maires, souhaitent vraiment que ce Conseil soit créé dans leur arrondissement.

Il s'agit, vous le savez, de par la Lopsi 2, d'installer dans les communes de plus de 50.000 habitants un outil de concertation et de dialogue pour les familles, en relais avec un certain nombre d'outils comme les P.R.E., les P.P.R.E., les assistantes éducatives avec les services sociaux, pour permettre justement aux familles qui, quelquefois, sont en manque de repères, de les soutenir dans la fonction parentale, de prévenir en particulier et de lutter contre l'absentéisme scolaire ou la rupture scolaire ou sociale, pour leurs enfants et, finalement, en quelque sorte, prévenir le plus en amont possible, et surtout protéger les mineurs des dérives délinquantes.

Cet outil nous semble, aujourd'hui, indispensable.

Philippe GOUJON avait présenté en décembre dernier le même vœu, mais il concernait l'ensemble de la Municipalité parisienne, donc instaurer un seul Conseil pour Paris ; là, nous vous proposons, pour parler peut-être de proximité renforcée, d'en créer dans chaque arrondissement...

Je sais déjà un peu la réponse qui va nous être donnée, en particulier sur le lien que nous faisons entre l'absentéisme scolaire et la possibilité de suspendre le versement des allocations familiales, mais ce dispositif marche très bien, Monsieur le Maire, puisque plusieurs milliers de courriers ont été envoyés aux familles, que ces familles ont très bien réagi, puisque ces enfants sont retournés dans le champ scolaire et qu'effectivement, à la marge, il y a eu quelques dizaines, on peut dire, mais très peu, de suspensions de ces allocations.

C'est un dispositif instauré par la loi qui fonctionne bien et je crois que l'installation de ces Conseils pour les droits et les devoirs permet justement de renforcer la prévention et l'information aux familles qui sont, on le sait, quelquefois, en manque de repères dans ce domaine.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Madame EL KHOMRI ?

Puis je donnerai la parole à M. le Préfet LERNER.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LAMOUR, je vous l'ai dit, en réponse au vœu de M. GOUJON, lors du Conseil de décembre 2011, je vous le redis aujourd'hui comme je vous le dirai demain, la très grande majorité des villes, y compris de droite, n'ont pas mis en place, dispositif qui fonctionne très bien, ce Conseil pour les droits et devoirs des familles, mais puisque vous persistez, je vous signale qu'un nouveau rapport du Conseil national des villes - au moins, cela me permet de réactualiser - datant de janvier 2012 nous apprend que 81,1 % des villes n'ont pas mis en place ce dispositif qui fonctionne si bien.

Ce n'est pas un hasard, la réticence des collectivités de tous bords à se saisir de ce dispositif est on ne peut plus évidente et manifeste. Cela devrait quand même vous amener à vous interroger sur la pertinence de ce dispositif.

En effet, comment adhérer à un dispositif aussi inapproprié qu'injuste ? Injuste, puisqu'il ne s'agit, bien évidemment, pas de prévenir mais de punir, en suspendant des allocations familiales pour des familles qui sont parfois en souffrance. Encore stigmatisée, toujours stigmatisée, la frontière entre politique de prévention de la délinquance et accompagnement social des familles est de plus en plus floue.

Je vous rappelle, par ailleurs, que la loi prévoit depuis fort longtemps maintenant la possibilité pour le juge de suspendre le versement des allocations familiales.

Et puis, enfin, je vous rappelle que dans le cadre du Contrat parisien de sécurité, la Ville de Paris a fait le choix de deux dispositifs alternatifs plus efficaces qui correspondent aux objectifs prétendument visés par la création d'un Conseil des droits et des familles. Je vous pose la question à mon tour, Monsieur LAMOUR : les avez-vous mis en place dans le 15^e arrondissement, par exemple ?

Il s'agit également de principes initiés par la loi prévention de la délinquance du 5 mars - je fais référence à l'échange asymétrique d'informations - qui visent à prendre en charge le plus tôt possible les jeunes mineurs auteurs d'actes infra-pénaux ou en danger de basculement dans la délinquance. Je vous rappelle que le Maire de Paris a demandé à ce qu'ils soient déclinés dans tous les arrondissements parisiens ; la moitié des arrondissements l'ont adopté, notamment aussi le 17^e arrondissement.

Y a-t-il un lien entre l'absence de l'aspect répressif et votre désintérêt pour ce dispositif ? Très sincèrement, je m'interroge.

Le deuxième dispositif, je pense aussi aux intervenants sociaux en commissariat, qui reçoivent des auteurs mineurs d'actes de délinquance et des victimes afin d'évaluer leur situation sociale et les orienter vers les services sociaux compétents ; là encore, les mineurs en difficulté sont principalement ciblés.

Quant à l'isolement des familles en difficulté et l'instrumentalisation des dispositifs sociaux dans une logique de sécurité publique, l'Exécutif émet un avis défavorable sans aucune ambiguïté.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avec un avis défavorable, Monsieur LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Explication de vote...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Tout à fait.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme EL KHOMRI m'a interpellé au travers de sa réponse. Je vais, à travers l'explication de vote, peut-être lui confirmer un certain nombre de choses.

Vous avez parlé effectivement des chambres asymétriques, Madame EL KHOMRI, mais comme vous le savez, elles ne sont pas suffisamment performantes, puisque, par nature, l'information ne circule quasiment que dans un sens, c'est-à-dire que les travailleurs sociaux, vous le savez très bien, peuvent faire de la rétention d'information.

Or, tout l'objectif de ces Conseils pour les droits et les devoirs est bien d'informer et d'avoir un outil pédagogique à destination des familles qui sont en manque de repères. Si ces informations ne circulent pas dans de bonnes conditions au travers des chambres asymétriques, on perd un outil réellement de prévention, premièrement.

Deuxièmement, là aussi, c'est caricatural quand vous dites que la suspension du versement des allocations est un outil purement répressif ; je vous ai dit, justement, que plusieurs milliers de courriers...

Je ne vous ai pas interrompue, Madame EL KHOMRI !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ecoutez-vous, car nous allons passer au vote !

M. Jean-François LAMOUR. - Plusieurs milliers de courriers ont été envoyés et ces courriers ont fait réagir, justement, les familles qui étaient en déshérence et ont permis, justement, à des milliers de gamins de retourner dans le cadre scolaire, en dehors de quelques exceptions.

L'outil répressif n'existe pas ou quasiment pas ; il est, par contre, particulièrement pertinent en matière de prévention, de pédagogie et de dialogue avec les familles. C'est tout l'objet de la création de ces Conseils pour les droits et les devoirs au niveau des arrondissements.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. le Préfet nous a rendu son temps ; je l'en remercie.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je pensais que l'explication de vote m'empêchait de parler derrière.

Quelques éléments...

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a effectivement consacré la prévention de la délinquance comme un pilier d'une conception globale du traitement des problématiques d'insécurité, alliant à la fois prévention, dissuasion et répression.

Cette loi fournit aux maires un certain nombre d'outils tels que le Conseil des droits et devoirs des familles, mais également le rappel à l'ordre, qui font de l'individualisation des réponses le socle d'une politique de prévention efficace, pilotée au niveau des communes.

Le plan gouvernemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, adopté le 2 octobre 2009, a donné une nouvelle impulsion dans le déploiement de ces outils, en favorisant leur appropriation par les maires.

M. le Ministre LAMOUR a rappelé que le Maire de Paris n'avait pas décidé la déclinaison littérale de ce texte sur la Capitale.

Regrettant cette décision mais en prenant acte, le Préfet de police a œuvré depuis plusieurs années pour que soit mis en place malgré tout un dispositif de suivi individualisé des mineurs en voie de rupture.

Des groupes de travail réunissent désormais, effectivement, les principaux acteurs institutionnels : la police, la mairie, le Parquet, l'Education nationale, ainsi que, si le contexte local le permet, les bailleurs sociaux, les services sociaux de la Ville et les clubs de prévention. Ils ont pour mission d'étudier concrètement les signalements des mineurs apportés par les différents partenaires.

Au final et pour conclure, si la Préfecture de police regrette que le dispositif parisien ne s'inscrive pas, effectivement, pleinement dans le cadre approuvé par le législateur, il n'en demeure pas moins que l'action des cellules de suivi individualisé et l'échange de données sur les jeunes en situation de rupture doivent être encouragés.

Dans le même temps, et je terminerai par-là, le Préfet de police poursuivra ses contacts, afin de la loi du 5 mars 2007 trouve complètement à s'appliquer dans son intégralité sur le territoire de la Capitale.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au soutien à M. Maurice BOISART, maire de Cousolre (Nord).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 50 n'ayant pas été présenté est considéré comme retiré.

2012, DASCO 14 - Approbation d'une convention avec la Région d'Ile-de-France relative aux aides sociales régionales à destination des lycées municipaux de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons en 7e Commission et nous avons gagné cinq minutes seulement, donc j'encourage ma collègue Fabienne GIBOUDEAUX à accélérer le mouvement.

(Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous entrons en 7e Commission et nous examinons le projet de délibération DASCO 14. Il s'agit de l'approbation d'une convention avec la Région Ile-de-France relative aux aides sociales régionales à destination des lycées municipaux de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Claire MOREL.

Mme Claire MOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, actuellement, 12 lycées publics dispensant un enseignement technologique ou professionnel à un peu plus de 4.000 élèves et 200 apprentis sont rattachés à la Ville de Paris et, en tant que tels, ne possèdent pas le statut d'établissement public local d'enseignement, ce qui est le cas des autres lycées parisiens.

De ce statut singulier découle le fait que ces élèves et apprentis ne peuvent prétendre aux aides accordées par la Région, alors même que les lycées relèvent de la compétence de cette collectivité locale.

Suite à un vœu que nous avons voté lors d'une séance du Conseil de Paris en mai 2011, demandant que ces lycéens bénéficient rigoureusement des mêmes droits que tous les autres lycéens de la région, des contacts ont été pris avec la Région Ile-de-France afin d'aboutir à la convention qu'il vous est demandé d'approuver, afin d'étendre aux élèves de ces lycées les aides accordées par la Région aux élèves des autres établissements.

En attendant que le changement de statut juridique de ces établissements soit effectif, voici la liste des aides de la Région dont bénéficieront dorénavant aussi ces lycéens : la gratuité des manuels scolaires, l'aide régionale à l'acquisition d'équipements, de matériels et outillages individuels et souvent coûteux pour 11 filières, des clefs USB aux élèves de seconde, le pass contraception distribué par les infirmières scolaires de ces 12 lycées, un dispositif d'aide à la mobilité internationale des élèves de section de techniciens supérieurs et, enfin, l'accès à des dispositifs d'action éducative destinés à promouvoir des projets individuels ou collectifs tels que "Passeport langues vivantes", "Réussite pour tous", "Action lycéenne", "Jeunes pour l'égalité" ou "Orient'action". Les lycéens informés de l'existence de ces dispositifs pourront demander des subventions à la Région.

Avec ce projet de délibération, que je vous demande d'approuver, tous les lycéens parisiens bénéficieront, sans exception, des aides de la Région d'Ile-de-France pour favoriser leurs études.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Rien à répondre, sauf à me féliciter que les lycéens des lycées municipaux soient en effet maintenant, grâce à un beau partenariat avec la Région Ile-de-France, traités de la même façon que les autres lycéens parisiens.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 14). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux moyens humains pour la rentrée scolaire 2012.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dotation horaire 2012 et à la demande d'ouverture de classes du lycée des métiers de l'Hôtellerie (14e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux suppressions de postes dans les écoles parisiennes à la rentrée 2012.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la suppression de postes de RASED et de remplaçants dans l'Éducation nationale.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux effectifs dans les classes des écoles du 12e.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Je vous propose d'examiner conjointement les vœux :

- n° 51 et n° 52, déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ;

- n° 53 et n° 54, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ;

- le vœu n° 55, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la rentrée scolaire 2014.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Michèle BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Les projets présentés par les services de l'Éducation nationale pour la rentrée 2012 se traduisent par un nouveau désengagement de l'État mettant en danger la réussite des élèves. À l'échelle nationale, on nous annonce la suppression de 14.000 postes, dont 5.700 dans le premier degré. En quatre ans, ce sont ainsi 70.000 postes qui auront été supprimés.

À Paris, 98 postes dans le primaire, 14 postes dans le secondaire vont disparaître à la rentrée prochaine, en dépit de l'accroissement du nombre d'élèves, et 40 classes vont fermer. Les élèves les plus fragiles seront particulièrement touchés, avec le départ de 46 postes de R.A.S.E.D.

Jusqu'où le Ministre de l'Éducation nationale ira-t-il pour vider encore l'école de ses encadrants, alors qu'en quatre ans le tiers de tous les postes de R.A.S.E.D. parisiens ont été supprimés ?

Chaque ouverture de classe est compensée maintenant par une fermeture. Cette méthode a pour conséquence de mettre les écoles parisiennes en concurrence. A-t-on à ce point renoncé à une école de qualité, que l'on accepte ainsi de créer une fracture entre les écoles parisiennes ?

En raison de cette logique comptable voulue par la R.G.P.P., chaque jour, des remplacements ne sont pas assurés. Les messages d'alerte sont pourtant très nombreux, lancés par les parents d'élèves et les enseignants qui voient les conditions d'enseignement fragilisées.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Maire de Paris demande solennellement au Ministre de l'Éducation nationale qu'il accorde des moyens suffisants permettant de répondre aux besoins des écoles et des collèges publics.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais demander maintenant à M. Hermano SANCHES-RUIVO de présenter le vœu n° 52, en remplacement de M. CHERKI.

M. Hermano SANCHES-RUIVO. - Je le découvre. Il est présenté. Merci d'y répondre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - On gagne du temps !

Je donne la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est moi qui le présente.

Dans la continuité de ce qu'a dit Michèle BLUMENTHAL tout à l'heure, il s'agit de pointer la situation désastreuse de l'école, et en particulier de la rentrée scolaire qui s'annonce, si les choix gouvernementaux étaient confirmés. Je le vois, par exemple, dans le 18^e arrondissement, où je suis élu, où nous manquons terriblement de R.A.S.E.D., de postes de remplaçants, ce qui provoque une situation absolument désastreuse pour les élèves, en particulier dans les quartiers les plus populaires de la Capitale.

Il s'agit donc, par ce vœu et par le vœu suivant, d'insister sur le fait qu'il est nécessaire que le Maire de Paris interpelle le Ministre de l'Education nationale et le Recteur de l'Académie de Paris, afin que l'ensemble des postes d'enseignants soient maintenus à la rentrée 2012 et que de nouveaux postes de remplaçants permettent de pallier les insuffisances constatées cette année.

Evidemment que le Maire a déjà eu l'occasion de le faire, mais il s'agit que le Conseil de Paris puisse le faire dans son ensemble aujourd'hui.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT. Vous avez tenu parfaitement dans une minute.

Je donne la parole maintenant à Mme Aline ARROUZE pour nous présenter le vœu n° 54.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu présenté par Hélène BIDARD et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est relatif à la suppression des postes de R.A.S.E.D. et de remplaçants dans l'Education nationale. Il a été adopté par le Conseil du 11^e arrondissement.

Comme vient de le dire Mme BLUMENTHAL et mon collègue Ian BROSSAT, la suppression de postes d'enseignants spécialisés ces dernières années est dramatique. Notamment, le rôle des R.A.S.E.D. est essentiel pour remédier aux difficultés de certains élèves, avant qu'elles ne se transforment en échec scolaire durable.

Dans la mairie du 11^e, beaucoup d'actions ont été faites, 650 signatures des comités de F.C.P.E. transmises au Ministre, l'action du maire M. Patrick BLOCHE, l'action des élus dont Jacques DAGUENET pour contacter le Ministre de l'Education nationale et le Rectorat.

Sur proposition d'Hélène BIDARD, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre de l'Education nationale Luc CHATEL et de l'Académie de Paris pour qu'ils renoncent à la suppression des quatre postes de R.A.S.E.D. dans le 11^e et des postes de remplaçants et qu'un collectif budgétaire complémentaire soit voté pour rétablir les postes supprimés.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

M. Yves CONTASSOT, en l'absence de M. Christophe NAJDOVSKI, va présenter le vœu n° 55.

Je le remercie.

M. Yves CONTASSOT. - Il est présenté.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais demander maintenant à Mme Colombe BROSSEL de répondre.

Il y aura une explication de vote du groupe U.M.P.P.A.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Il est assez légitime que ces vœux arrivent à ce Conseil de Paris, puisque, la dernière fois, lors de notre dernier Conseil de Paris, nous avons pu échanger sur les propositions de carte scolaire qui avaient été faites par le Rectorat, suivant en cela les injonctions du Gouvernement et du Ministre de l'Education nationale, mais je ne reviendrai pas sur ce point. Vous avez d'ailleurs cité, les uns et les autres, l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes et auxquels l'école publique aujourd'hui est confrontée à Paris : R.A.S.E.D., remplaçants, classes

surchargées, absence de scolarisation pour un certain nombre d'enfants ; je pense notamment aux enfants de moins de 3 ans. Tout cela, nous en avons déjà largement débattu.

J'avais juste envie, en vous écoutant les uns et les autres, ou en tout cas en vous lisant les uns et les autres, pour ceux qui ne se sont pas exprimés, de dire à quel point cette accumulation de vœux était représentative du fait que l'école publique à Paris aujourd'hui est attaquée : partout, de toutes parts et par tous les moyens. Il est assez frappant de voir que, de divers arrondissement, de divers groupes politiques, émanent des vœux qui sont des cris d'appel parce que vous avez été, les uns et les autres, confrontés aux conseils d'école, aux conseils d'administration, que vous avez, les uns et les autres, rencontré des enseignants qui n'en peuvent plus, des enseignants qui ne peuvent plus enseigner dans de bonnes conditions. Vous avez rencontré des parents d'élèves qui voient leurs enfants aujourd'hui ne pas pouvoir avoir des conditions d'enseignement et d'accueil à l'école publique qui soient dignes et qui leur permettent d'avoir un espoir dans l'école publique.

Alors, oui, c'est cette multiplication de vœux, cette espèce de florilège, si je peux employer un mot positif, qui vient illustrer d'une manière extrêmement concrète ce que nous disions lors du dernier Conseil de Paris : l'école publique va mal, l'école publique est attaquée et il n'est pas possible que nous continuions ainsi.

Alors, vite, le changement !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BROUSSEL.

Je donne la parole à M. MENGUY pour une explication de vote pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, la pièce de théâtre était fort sympathique. Ce qui est bien, c'est que, comme on y a droit à chaque Conseil de Paris, on connaît les dialogues et que, Madame BROUSSEL, le florilège des vœux dont la gauche...

Monsieur JULLIARD, ce qui est sûr, c'est que le respect de la parole de l'opposition ne vous caractérise pas, en tout cas !

Le florilège des vœux de gauche ne présente pas une mobilisation de la communauté éducative. Ils montrent simplement que les élus de gauche ont bien appris leur leçon et qu'ils savent débiter du discours idéologique à l'envi, dans tous les arrondissements dont la mairie est à gauche. Cela ne démontre que cela, rien que cela et pas plus.

La vérité avec vos vœux, c'est que vous oubliez un certain nombre de réalités, notamment M. BROUSSAT.

Vous oubliez, par exemple, que l'année dernière, quand on a eu un débat sur la rentrée scolaire, évidemment, vous avez tenté de faire peur aux familles et aux enfants, en disant : "Attention, les effectifs dans les écoles vont augmenter !"

Pas de pot ! Les effectifs ont diminué.

Vous oubliez d'expliquer que, dans le premier degré, le taux d'encadrement a été amélioré et qu'il est même nettement meilleur qu'en 1997, alors que c'était Lionel JOSPIN qui était Premier Ministre. Vous oubliez aussi de dire que la situation sur Paris, au niveau de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et en grande difficulté, est globalement meilleure que sur le reste du territoire et que vous ne pouvez pas mettre quand cela vous arrange la politique de l'Education nationale menée par le Gouvernement au prisme parisien, et ne pas prendre en compte la réalité nationale, alors qu'il y a tout simplement un certain nombre de choses qui ont été faites. Les réformes qui ont été faites de l'Education nationale étaient nécessaires et elles ont été faites avec courage.

Sur les ouvertures et fermetures de classe, Monsieur BROUSSAT, dans votre vœu, vous parlez et vous revendiquez le fait que le C.D.E.N. a débouché sur un vote à l'unanimité contre les mesures. D'abord, ce n'était pas un vote à l'unanimité, mais puisque votre vœu et le vœu de la gauche reprennent le vote du C.D.E.N., cela veut dire que par votre vote, de tous ces vœux, vous allez voter contre l'ouverture d'une classe en maternelle à la Brèche aux Loups, contre une classe rue d'Artagnan, contre une classe aux Grands Moulins, contre une classe rue d'Alleray, contre l'ouverture Claude Bernard, contre l'ouverture rue Le Vau, contre l'ouverture Tour d'Auvergne, contre l'ouverture rue de Clichy, contre l'ouverture Alexandre Dumas, Godefroy Cavagnac, Marsoulan, Grands Moulins, Boulard, Prisse d'Avannes, Cardinal Amette, Miollis, Emeriau, Brancion, Péreire, Pouchet, Forest, Curial, Bernard, Bretonneau, Métra, Debrousse. Si vous votez tous ces vœux, la réponse est simple : la gauche vote contre toutes ces ouvertures de classe !

Vous admettez qu'une telle position, une telle posture, c'est de la caricature ! Et vous ne trompez personne. Le nombre de classe sera maintenu. C'est un engagement du Président de la République, du Rectorat. Les engagements de la droite, contrairement ce que vous dites, seront tenus.

Nous voterons contre tous ces vœux particulièrement iniques.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Cette explication de vote étant faite, nous allons passer maintenant au vote des vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 51 dans le fascicule avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 54).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 52 dans le fascicule avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 55).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 53 dans le fascicule avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 56).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 54 dans le fascicule avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 57).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 55 dans le fascicule avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 58).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "Olympiades" à une école du 13^e arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 56 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés qui est relatif à l'attribution de la dénomination "Olympiades" à une école du 13^e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

La tradition parisienne veut qu'une école porte le nom de la rue où elle est située. L'école Javelot, après de gros travaux, aura regagné son site initial. L'adresse imposée par l'emplacement de la colonne incendie est le 30 rue du Disque. Or, cette rue passant sous la dalle des Olympiades est une voie souterraine, c'est aussi une voie privée à usage public. Cette dénomination suscite donc des confusions et une difficulté pour situer l'école.

Pour mieux inscrire cette école dans son quartier et lui rendre sa visibilité, nous présentons le vœu qu'elle puisse porter le nom d'école Olympiades.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Colombe BROSSEL va répondre à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup à Mme OLIVIER.

Vous l'avez rappelé, le choix du nom d'une école n'est pas uniquement dépendant du Conseil de Paris et des élus rassemblés aujourd'hui, mais il nous est imposé par la commission de sécurité qui exige, pour des raisons de rapidité d'appel des pompiers et des secours, que l'adresse administrative soit celle de la colonne incendie. C'est donc la raison pour laquelle nous avons à Paris, vous le savez bien, des écoles qui ont comme dénomination leur adresse.

J'entends bien ce que vous nous exposez sur l'existence d'un nom d'usage, sur le fait que cette école serait appelée par l'ensemble des usagers école Olympiades. Néanmoins, il ne nous sera pas possible de modifier le nom administratif.

Je souhaitais vous proposer, si vous en étiez d'accord, que nous puissions faire en sorte que cette école puisse avoir un nom qui intègre les deux exigences, celle de répondre à la commission de sécurité et de répondre également au nom d'usage dans le quartier, et que cette école puisse donc s'appeler 30 rue du Disque-Olympiades, ce qui permettra à chacun d'y retrouver ses petits.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Madame OLIVIER, est-ce que vous êtes d'accord avec les propositions qui sont faites par Mme Colombe BROSSEL ?

Mme Annick OLIVIER. - Tout à fait. Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé avec les propositions de Colombe BROSSEL.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2012, V. 59).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la facturation par les caisses des écoles des repas réellement consommés.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 57 du groupe E.E.L.V.A. qui est relatif à la facturation par la caisse des écoles des repas réellement consommés.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Dans le règlement de la restauration scolaire, tel qu'il figure sur un certain nombre de site des mairies d'arrondissement, il est écrit que "la facture est bimestrielle et correspond aux repas consommés par votre enfant". Je cite.

Or, il s'avère que la pratique n'est pas tout à fait celle-là. Qu'un certain nombre de caisses des écoles facturent par anticipation un certain nombre de repas, cette anticipation pouvant atteindre jusqu'à 25 à 30 % de la facture.

C'est une pratique que l'on a dénoncée, par ailleurs vis-à-vis d'autres organismes, comme par exemple les estimations en matière de consommation énergétique, première source de contestation d'ailleurs, il faut savoir, auprès de l'ex-D.G.C.C.R.F.

Il nous semble que la Ville doit s'honorer en la matière et ne pas demander à des familles, même si pour certaines les sommes ne sont pas considérables, d'avancer des repas qui ne sont pas consommés, d'autant plus qu'ensuite si, pour une raison ou une autre, l'enfant n'est pas là, il faut attendre deux mois de plus pour se faire rembourser.

Il nous semble que la bonne pratique voudrait que l'on facture a posteriori et uniquement en fonction du nombre de repas réellement consommés. Je crois que c'est simplement de l'équité et le respect, faut-il le dire, de la loi.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Mme BROUSSEL a la parole pour vous répondre.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur CONTASSOT.

Vous le savez et j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet à de nombreuses reprises, le choix du mode de facturation est du ressort exclusif du comité de gestion de chaque caisse des écoles présidé par les maires d'arrondissement. Donc, chaque caisse des écoles adopte un règlement de la restauration scolaire qui décrit l'organisation retenue pour un certain nombre d'éléments, dont la facturation des repas et ce document est distribué aux familles lors de l'inscription de leurs enfants.

On a donc des caisses des écoles qui font des choix différents en termes de modes de facturation, que ce soit sur la facturation mensuelle ou bimestrielle, que ce soit sur des modes de facturation, notamment avec des modalités différentes - j'ai en tête quelques exemples - et des décisions du comité de gestion.

Dans la grande majorité des cas, les caisses ne font payer que les repas réellement consommés et fonctionnent, de ce point de vue-là, avec des modalités relativement similaires.

Elles éditent leurs factures par anticipation sur la base du forfait et évidemment sur la base des tarifs (mais vous savez cela) et, généralement, les caisses prévoient le remboursement des repas facturés mais non consommés en cas d'absence justifiée, par exemple en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif, d'ailleurs.

Il y a un délai de carence souvent de deux jours qui peut être imposé aux familles et le remboursement est également parfois prévu lorsque les parents préviennent à l'avance d'une absence de leurs enfants.

Une fois que je vous ai dit tout cela, les Caisses des écoles sont des établissements autonomes et vous comprendrez bien que le Conseil de Paris n'a pas à interférer dans ces choix de gestion.

Le Conseil de Paris a à interférer dans les modalités de gestion, mais où est-ce que le Conseil de Paris intervient sur les modalités de gestion ?

Ah, oui ! Le Conseil de Paris et l'adjointe au Maire de Paris que je suis et le Maire de Paris, j'en suis sûre, sont assez fiers d'avoir réformé et le mode de financement des Caisses des écoles et les tarifs qui s'appliquent.

Je suis très fière que les nouveaux tarifs aient permis à plus d'enfants de pouvoir accéder au service public de la restauration scolaire, cela, je le revendique. Absolument, nous en sommes fiers !

Arrêtez ce débat sur l'autonomie ou non des Caisses des écoles, par pitié !

Nous revendiquons ce que nous avons fait, nous en sommes très fiers, c'est pour le bien des familles, c'est pour le bien des classes moyennes et des classes populaires dans cette Ville.

Alors, oui, nous le revendiquons et nous en sommes très fiers !

Revenons aux modalités de facturation. Cela arrêtera les grognons.

Les Caisses des écoles sont donc des établissements publics autonomes et le Conseil de Paris n'a pas vocation à interférer dans leurs modalités de gestion.

C'est pourquoi je vous demanderais volontiers M. CONTASSOT de bien vouloir retirer ce vœu qui ne relève pas d'une décision du Conseil de Paris, parce que je ne vois pas sur quel fondement nous pourrions avoir un avis sur

cette question, je me suis toujours refusée à interférer avec les compétences des Présidents des Caisses des écoles, maires d'arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur CONTASSOT, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

M. Yves CONTASSOT. - Il s'agit d'un vœu, pas d'un projet de délibération. On serait effectivement dans l'immixtion, mais, à partir du moment où c'est un vœu d'orientation, je ne vois pas en quoi nous serions vraiment dans la gestion en tant que telle.

Nous donnons une orientation. Que chacune des Caisses des écoles, ensuite, prenne ses décisions, mais qu'au moins en tant que Conseil municipal nous donnions une orientation me semble assez cohérent.

Il me semble que l'on pourrait aller vers une orientation générale, ensuite chacun et chacune fera ce qu'il veut, il me semble quand même que c'est de notre responsabilité de donner une orientation générale, sans rentrer et sans s'immiscer dans la gestion, me semble-t-il, donc je maintiens le vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Vous maintenez le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'inscription de la devise républicaine sur le fronton des écoles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux n° 58 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et n° 58 bis de l'Exécutif, relatifs à l'inscription de la devise républicaine sur le fronton des écoles.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est effectivement relatif à l'inscription de la devise républicaine sur le fronton des écoles. On n'a pas besoin de démontrer l'actualité de la devise "Liberté, Egalité, Fraternité" qui trouve ses racines dans la révolution française.

Ce vœu part d'un constat, c'est que, sur la majorité des écoles de notre ville, la devise républicaine n'est pas présente, même si un certain nombre d'efforts ont été faits depuis 2001, puisque je crois que, sur 100 écoles parisiennes, la devise républicaine a été inscrite.

Il reste que le travail demeure à poursuivre et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu qui vise à faire en sorte que la devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité" soit systématiquement présente au fronton des écoles publiques et des collèges parisiens.

J'ajoute d'ailleurs que c'est l'une des propositions faites par la L.I.C.R.A. dans le cadre de la campagne des élections présidentielles.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL ainsi que pour présenter le vœu n° 58 bis.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Absolument.

Merci, Monsieur BROSSAT.

Comme vous le savez, mais je me permets quelques mots pour le rappeler à l'ensemble des élus ici présents, fort nombreux, le Maire de Paris a souhaité en 2001 que soit effectivement remédié, au fur et à mesure, à cette anomalie, anomalie parfois fruit de l'histoire et de la façon dont les bâtiments se sont construits dans notre ville, qui faisait que seules 50 écoles avaient la devise républicaine inscrite à leur fronton en 2001.

C'est pourquoi, depuis 2001, des opérations systématiques lors des ravalements de façade sont entreprises pour que la devise puisse apparaître et, évidemment, depuis 2001, l'ensemble des nouveaux équipements scolaires qui ont été livrés à Paris ont bien entendu la devise "Liberté, Egalité, Fraternité" à leur fronton.

C'était, pour le Maire de Paris et mes prédécesseurs, d'ailleurs, car je n'ai fait que me mettre dans ce mouvement, un engagement fort de la part de la collectivité sur le fait que l'inscription de la devise républicaine est un gage du respect que nous avons vis-à-vis de notre école.

C'est donc la raison pour laquelle ce mouvement assez fort a été engagé, vous l'avez dit, 100 écoles ont ainsi vu apparaître la devise à leur fronton depuis 2001 et c'est pourquoi, bien évidemment, nous continuons puisque toutes les nouvelles écoles qui ont été livrées (elles sont nombreuses depuis 2001 et également depuis 2008) comportent bien évidemment l'inscription de cette devise.

Pour autant, le débat que nous avons eu précédemment nous rassemblera, je crois, Monsieur BROSSAT, mais également d'autres élus dans cet hémicycle, sur le fait qu'il est important que la devise républicaine vive concrètement aussi et surtout à l'intérieur des écoles, c'est cela le plus important.

C'est pourquoi je vous propose, Monsieur BROSSAT, si vous en étiez d'accord, que nous puissions nous rassembler sur le vœu que j'ai proposé, dont vous avez eu évidemment connaissance et nous continuerons à réfléchir, à voir s'il peut exister d'autres moyens de pouvoir avancer sur ce sujet important.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur BROSSAT, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu au profit du vœu n° 58 bis ?

M. Ian BROSSAT. - D'abord, il me semble évidemment que nous souhaitons tous que la devise "Liberté, Egalité, Fraternité" rentre d'abord dans les faits, il reste que les symboles, en politique, c'est important, et c'est tout le sens de ce vœu, tout le sens également des efforts qui ont été faits depuis 2001.

Ce qui me paraît important, c'est d'accélérer la marche. Si on en reste au rythme actuel, c'est-à-dire 10 écoles par an sur lesquelles on apposerait la devise républicaine, il nous faudrait 50 ans pour que l'ensemble des écoles parisiennes voie la devise républicaine figurer sur leur fronton.

C'est la raison pour laquelle il me paraît véritablement important que ce rythme soit accéléré et j'ai noté les engagements qui ont été pris par Colombe BROSSEL et qui vont dans ce sens, c'est la raison pour laquelle nous voterons le vœu de l'Exécutif qui se substitue donc au vœu que mon groupe avait présenté.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Avant de passer au vote du vœu n° 58 bis, je donne la parole à M. MENGUY pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire,

Evidemment, la devise républicaine sur le fronton des écoles, c'est un symbole fort de notre attachement aux valeurs républicaines et au fait que l'école est un lieu républicain.

Ce n'est pas un lieu politique, je le répète, c'est un lieu républicain où ces trois mots "Liberté, Egalité, Fraternité" doivent prendre tout leur sens, comme Mme BROSSEL l'a dit, doivent vivre au quotidien pour nos enfants qui, tous les jours, apprennent aussi à respecter et à faire vivre ces trois mots fondamentaux.

Je crois que le vœu de M. BROSSAT se suffisait à lui-même, je ne comprends pas très bien l'initiative d'avoir un vœu bis, si ce n'est à rajouter une phrase délimitant temporellement ce qui a été fait avant et après 2001.

A titre personnel, je le regrette, parce que nous sommes toutes et tous attachés, je le crois, je l'espère, aux valeurs républicaines et au fait que l'école véhicule ces valeurs républicaines.

Je ne comprends pas très bien l'initiative...

Si, cela a été fait avant, c'est continué maintenant, nous continuerons à soutenir ces initiatives et je regrette un peu, j'aurais souhaité que Mme BROSSEL retire son vœu bis pour voter celui de M. BROSSAT.

Et puis, Monsieur BROSSAT, je note votre attachement à la devise républicaine sur le fronton des écoles. Je note votre attachement au fait que sur le fronton des écoles, il y ait écrit "liberté-égalité-fraternité", et que les enfants, quand ils arrivent à l'école, voient cette devise sur le fronton de leur école et pas autre chose, Monsieur BROSSAT ! Pas de banderoles politiques sur telle ou telle revendication idéologique.

Le symbole de la République, la devise de la République, la vie de la République, les principes de la République, c'est ça l'objet de l'éducation dans notre République, ce n'est pas autre chose.

Mais dans un esprit républicain, Monsieur BROSSAT, et Madame BROSEL, mon groupe votera le vœu de l'Exécutif avec les réserves que j'ai émises, mais avec cette idée que l'école est évidemment le siège de la vie, des valeurs de notre République.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur BROSSAT, pour réagir, mais très rapidement.

M. Ian BROSSAT. - Très rapidement, comme toujours.

J'ai bien entendu ce que vous venez de dire. En réalité, ce que vous ciblez dans vos propos, ce sont les bannières qui figurent sur un certain nombre d'écoles et qui pointent par exemple le refus des parents et des enseignants de voir des classes supprimées à la rentrée.

Ce sont aussi des parents d'élèves qui se battent contre l'expulsion d'enfants sans-papiers.

Ce sont ça, en réalité, les bannières qui figurent sur un certain nombre d'écoles.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que quand on se bat contre les suppressions de places, quand on se bat contre les expulsions d'enfants sans-papiers qui sont traqués à la sortie des écoles, quand on fait cela, on se bat justement pour les valeurs de la République, on se bat pour la liberté, pour l'égalité et pour la fraternité, et de ce point de vue, vos objections, Monsieur MENGUY, n'ont strictement aucun sens.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous propose de rester sur l'ordre du jour de notre Conseil. On ne va pas faire du tac au tac...

Vous répondez, mais pour la dernière fois.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur BROSSAT, ça ne sert à rien de dire ça. Les banderoles que vous défendez, c'est un choix politique que vous faites.

La devise de la République et les valeurs et les principes de la République ne vous appartiennent pas à vous uniquement : ils appartiennent à tout le monde. Quand vous revendiquez des banderoles, quand vous avez des banderoles où les enfants arrivent en disant : "L'école en danger... l'école en danger de mort", etc., je préfère que nos enfants, quand ils arrivent à l'école, voient écrit, toujours et encore : liberté, égalité, fraternité !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous propose de rester sur le vœu n° 58 bis, qui faisait consensus entre les groupes et ne pas relancer le débat sur des choses qui nous divisent et qui ne sont pas à l'ordre du jour de ce Conseil.

Le vœu n° 58 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 60).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'amélioration des conditions de la vie scolaire et périscolaire.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu n° 59, du groupe U.M.P.P.A., qui est relatif à l'amélioration des conditions de la vie scolaire et périscolaire.

La parole est à M. MENGUY, pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Mes chers collègues, après tout, parlons de l'école. Après tout, répondons aussi aux inepties qu'on peut entendre de la gauche sur la politique gouvernementale. Après tout, rappelons aussi : la gauche parisienne a ses responsabilités. Rappelons aussi : la gauche parisienne a ses carences en matière d'éducation.

Monsieur BROSSAT, vous pouvez soupirer, vous pouvez tweeter ce que vous voulez : la réalité et les chiffres sont têtus.

Parce que nous avons aussi des demandes sur l'éducation à Paris, sur les diagnostics locaux de sécurité, sur le remplacement des personnels, sur les goûters assurés dans les écoles, sur le service minimum d'accueil, sur les logements de fonction des directeurs.

Vous le voyez, et je serai très court, Madame la Maire, en vous remerciant de m'avoir laissé la parole, c'est toujours un plaisir, vous voyez, Mesdames et Messieurs élus de la gauche, vous n'avez finalement aucune leçon à nous donner en matière éducative, et plutôt que d'aboyer en permanence les mêmes discours idéologiques, vous devriez un moment prendre le temps, prendre le temps d'assumer vos responsabilités en matière éducative, parce qu'à crier toujours, à toujours agiter le chiffon rouge, finalement, on n'obtient rien du tout !

Ce vœu a l'ambition de vous rappeler à vos responsabilités et d'assumer une politique que vous avez abandonnée depuis trop longtemps.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mme BROSSEL, pour vous répondre sur ce vœu n° 59.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Il y a donc cinq minutes, les élus de gauche parisiens étaient contre les ouvertures de postes dans les écoles parisiennes. Ça, c'était la séquence d'il y a cinq minutes.

Aujourd'hui, les élus parisiens sont donc mis face à leurs carences.

Quand j'ai vu ce vœu et que je l'ai lu, je me suis dit : il y a deux solutions. Soit il y a une solution qui est plutôt mon penchant naturel, qui serait de dire : "Il y a des choses que vous n'avez pas comprises, on va se remettre au clair, se redonner les vrais chiffres. Il n'est pas possible que vous ayez loupé des choses aussi importantes. Vous êtes élus de cette collectivité. Vous votez pour ou contre le budget, mais vous le votez en connaissance de cause et donc c'est évidemment important si vous avez loupé des choses à ce point-là massives dans la façon dont nous construisons notre budget, il est vraiment impératif que nous réduisions cette incompréhension. Donc je vais faire œuvre de pédagogie et vous rappeler quelques éléments"...

Et finalement je suis revenue à la raison, et peut-être à un peu moins de naïveté. Je ne suis pas sûre, finalement, que pour les signataires de ce vœu, remettre les pendules à l'heure et redire la vérité soit si important que cela.

Alors, oui, j'aurais pu vous dire que pas un chiffre que vous citez n'est vrai, pas un !

Alors, j'aurais pu concevoir que vous compariez des choses à des moments différents et des périmètres de délégations différents. En effet, la DASCOS a évolué dans la construction de son budget en intégrant des sous-directions qui n'y étaient pas auparavant. Tout cela, on peut considérer que c'est un peu technique et un peu compliqué. On peut évidemment ne pas saisir les subtilités et effectivement, "les chiffres sont faux..."

Je suis un peu plus ennuyée quand vous donnez des chiffres faux parce que vous n'intégrez pas le fait qu'il y a eu un certain nombre de changements de mode de relations financières entre la Région et le Département de Paris, et que la délégation de maîtrise d'ouvrage a évidemment un impact sur les chiffres que vous citez.

Mais là aussi, on peut considérer que ce sont des éléments techniques, qu'il faudrait mieux les expliciter, bon !

Par contre, je suis quand même très embêtée, surtout qu'il me semble qu'il y a un maire d'arrondissement qui est signataire du vœu, je suis ennuyée que vous citiez des chiffres sans intégrer le transfert des crédits de fonctionnement vers les E.S.A., parce que vous êtes en responsabilité comme maires d'arrondissement.

Citer des chiffres en oubliant le transfert des E.S.A., comment vous dire ? Cela devient un peu ennuyeux sur la façon dont nous votons, les uns et les autres, notre budget. C'est quand même un peu ennuyeux de ne pas maîtriser à ce point-là des éléments essentiels.

Je vais vous dire très sincèrement : il y a des carottes et des patates dans ce que vous citez comme chiffres. Aucun n'est vrai. Vous mélangez avec le S.M.A., vieille rengaine qui revient à chaque fois. On a déjà eu l'occasion de s'expliquer là-dessus. Je ne reviens même pas... tout ce que vous dites est faux.

Vous parlez des remplacements. Écoutez, rendez-vous à l'école maternelle de la Goutte d'Or, où il n'y a pas d'enseignant-remplaçant le jeudi et le vendredi depuis maintenant quatre semaines, rendez-vous dans un certain nombre de collèges parisiens, à Guillaume-Budé, rendez-vous à Pailleron, à Bergson, rendez-vous dans le 20e, où il n'y a pas de profs d'allemand, de maths, de français depuis plusieurs semaines là aussi, parce que c'est là qu'ils sont, les problèmes de remplacement.

Je vais terminer en vous disant deux choses : j'aurais pu vous donner les bons chiffres. Je crois même que je vais vous les écrire : comme cela, il restera au moins une trace écrite.

Mais dans le fond, j'avais envie de vous dire deux choses : les Parisiens ne sont pas dupes. Ils vivent dans notre ville. Ils voient bien que depuis 2001, il y a 30 nouveaux établissements scolaires qui sont sortis du sol pour accueillir les Parisiens.

Ils ne sont pas dupes sur l'état d'entretien des écoles.

Les Parisiens, ils habitaient et scolarisaient leurs enfants avant 2001. Ils ont connu, eux, des écoles où il y avait des carreaux cassés, dans le 19e arrondissement, qui n'étaient jamais remplacés !

Ils ont connu des écoles où il n'y avait pas les travaux minimums d'entretien qui étaient faits !

Ils ont connu des écoles dans les mauvais arrondissements de l'Est parisien, où les enfants étaient dans des conditions de scolarisation indignes !

Ils l'ont vu ! ils l'ont connu !

Et ils voient la différence, ils connaissent la différence !

Et vous savez quoi ? eh bien, écoutez, ils sont plutôt satisfaits, et j'en veux pour preuve deux éléments. Ils sont plus de 7 % à fréquenter la cantine, ils sont plus de 13 % en plus, depuis 2001, à fréquenter les études surveillées. Ils sont plus de 35 %, depuis 2006 à fréquenter le goûter en maternelle. Ils sont plus de 28 %, depuis 2001, à fréquenter les centres de loisirs, et plus de 30 % l'été !

Alors, voyez-vous, si les Parisiens étaient si mécontents, eh bien ils ne fréquenteraient pas avec autant d'assiduité l'ensemble des services péri et extra-scolaires que la Ville assure, avec des imperfections, évidemment, nul n'est parfait, et nous y travaillons, avec les élus de terrain, quotidiennement, pour améliorer encore ce service. Mais les Parisiens ne sont pas dupes et les Parisiens sont au rendez-vous, parce que, oui, ce qui est proposé aujourd'hui dans les temps péri et extra-scolaires est de qualité.

Je terminerai en vous disant une dernière chose : cessez, cessez de dénigrer, non pas l'action du Maire de Paris ou de l'adjointe que je suis, cessez de dénigrer le travail des personnels de la DASCO, ayez du respect pour ces fonctionnaires qui, tous les jours, au quotidien, sont aux côtés des enfants pour les accompagner, parce que, oui, ce qui est fait au centre de loisirs, oui, ce qui est fait à l'Atelier bleu, oui, ce qui est fait pendant les études, oui, ce qui est fait sur le temps du midi, oui, ce qui est fait à l'E.P.L. ou à la B.C.D., c'est aussi cela qui permet de lutter contre l'échec scolaire !

Vous dénigrez, dénigrez, dénigrez, mais, aujourd'hui, heureusement que ces fonctionnaires sont là pour nous accompagner, parce que c'est eux qui accompagnent, plus qu'aujourd'hui la politique du Gouvernement, les enfants vers la réussite, et, je le redis, tous les enfants !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec un avis défavorable de l'Exécutif, si j'ai bien compris, confirmé par Mme Colombe BROUSSEL.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Une annonce : nous avons des sandwiches à la buvette pour reprendre des forces. Ne partez pas tous en même temps manger les sandwiches ; sinon, je me retrouverai à présider la salle sans orateurs et oratrices ; ce serait un peu compliqué.

**2012, DJS 306 - Convention de mise à disposition de locaux à titre précaire à l'association La Métisse (19e).
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux locaux, 123, rue de Tocqueville.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant à l'examen du projet de délibération DJS 306, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 60 et l'Exécutif le vœu n° 60 bis.

Il s'agit de la convention de mise à disposition de locaux à titre précaire à l'association "La Métisse", dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

A la suite du départ de l'association "MACAQ" du 123 rue de Tocqueville, vous nous proposez d'attribuer une partie des locaux à titre précaire à une association du 19e arrondissement : La Métisse.

Je suis quand même très étonnée de la méthode qui a été employée.

Est-ce que vous ignorez qu'il y a un grand nombre d'associations dans le 17e qui recherchent des locaux, surtout dans des conditions aussi intéressantes que là ? 660 euros par trimestre pour 223 mètres carrés, c'est tout à fait intéressant.

Ce que vous faites, ce n'est pas une méthode d'attribution, même précaire ; c'est une méthode qui vous est familière, mais nous, nous ne l'acceptons pas et nous ne l'accepterons jamais ; pas de consultation préalable de la mairie, pas d'appel à candidatures d'autres associations ; cela ne va pas.

En novembre 2011, l'adjoint au Maire de Paris chargé de la jeunesse avait proposé par un vœu, qui a été voté ici, une consultation avec la mairie du 17e, avec les associations locales et les directions de la Ville. Cette consultation n'a toujours pas eu lieu. Nous demandons donc maintenant d'avancer et de procéder à un appel à projets transparent sur le devenir de ces locaux.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Madame DOUVIN, pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Nous parlons de l'immeuble situé au 123, rue de Tocqueville, acquis en 2005 par la Ville et occupé jusqu'au 29 février de cette année par l'association "MACAQ", immeuble qui n'a, aujourd'hui, pas encore d'affectation définitive. Nous avons, en effet, voté un vœu, il y a quelques mois, pour proposer que nous puissions organiser très rapidement une concertation avec vous-même, la mairie du 17e arrondissement, les associations de l'arrondissement, ainsi que la mairie centrale, pour définir ensemble le devenir définitif de cet immeuble et cet engagement sera honoré dans les prochaines semaines ; c'est d'ailleurs le sens du vœu de l'Exécutif.

La solution temporaire qui est aujourd'hui proposée permet de se donner du temps pour échanger avec la mairie du 17e et les partenaires locaux pour trouver la destination définitive au bâtiment et, en même temps, elle permet à l'association "La Métisse", qui était déjà domiciliée dans cet immeuble, de pouvoir continuer ses activités jusqu'à la fin de l'année ; il s'agit donc d'une proposition d'occupation à titre précaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Je propose un avis défavorable au vœu de la mairie du 17e arrondissement et, à la place, je propose le vœu de l'Exécutif.

Je précise, par ailleurs, que l'appel à projets proposé par la mairie du 17e est une procédure administrative très lourde pour une occupation précaire, mais ce que je propose dans le vœu alternatif de l'Exécutif, c'est bien que nous ayons dans les prochaines semaines une concertation sur le devenir définitif de l'immeuble de la rue de Tocqueville, mais lancer un appel à projets pour une occupation précaire nous a paru être une lourdeur administrative nettement trop importante.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Madame DOUVIN, acceptez-vous la proposition de M. JULLIARD et retirez-vous votre vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Madame la Maire, je maintiens le vœu, d'abord, parce qu'on aurait pu, à ce moment-là, attribuer à une association du 17^e cette occupation précaire ; ensuite, parce que je trouve que l'on se moque de nous quand on nous dit que l'on va faire des économies en se déchargeant du gardiennage grâce à cette occupation précaire par l'association "La Métisse".

Ensuite, si on est, effectivement, pour envisager une occupation définitive de ces locaux, à ce moment-là, le temps n'est pas mesuré comme pour une occupation précaire et nous parlons bien d'une occupation définitive et du sort définitif du 123.

Je vous remercie.

Donc je maintiens le vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 61).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 306.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 306).

**2012, DFPE 33 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat OPH en vue de la réalisation d'un multi-accueil de 30 places 6, place Possoz (16^e).
Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à un logement de fonction pour le directeur de l'établissement d'accueil (16^e).**

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DFPE 33, sur lequel M. ALPHAND et Mme DREYFUSS ont déposé le vœu n° 61.

Il s'agit de l'approbation et la signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec "Paris Habitat O.P.H." en vue de la réalisation d'un centre multi-accueil de 30 places, 6, place Possoz, dans le 16^e arrondissement.

Je donne la parole à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci.

Le projet de délibération DFPE 33 concerne la création d'un multi-accueil dans le 16^e arrondissement.

Ce multi-accueil de 30 places au 6, place Possoz, dans le 16^e arrondissement, s'appuie, en fait, sur une S.H.O.N. de 446 mètres carrés, trop limitée pour y intégrer un logement de fonction.

Or, cette structure se trouverait en rez-de-chaussée d'un immeuble de neuf étages où "Paris Habitat" a l'intention de créer 46 logements sociaux conventionnés.

L'objet du vœu déposé avec mon collègue David ALPHAND vise à réserver un logement de fonction pour le directeur de ce nouvel établissement.

Ce vœu s'inscrit d'ailleurs dans les recommandations formulées par la M.I.E. petite enfance, présidée par mon collègue, en 2009. Il s'agit, en effet, de favoriser et de permettre le rapprochement des personnels de la petite enfance du lieu où ils exercent leur mission. Cette préoccupation est trop souvent ignorée par la Ville, avec pour conséquence une dégradation notable des conditions de travail de ces agents, voire même des structures qui ne fonctionnent pas à 100 % de leur capacité par manque de personnel.

Notre vœu a donc pour ambition de pallier une absence regrettable et nous ne doutons pas qu'il recueille dans ces circonstances votre avis favorable.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame DREYFUSS.

Je donne la parole maintenant à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER pour l'U.M.P.P.A. pour cinq minutes maximum.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame le Maire.

Nous nous réjouissons, bien entendu, de cette nouvelle concernant l'implantation d'une structure de multi-accueil de 30 berceaux place Possoz.

Quand je dis que c'est le fruit d'une longue négociation, je ne reviendrai pas sur les détails du parcours qu'a suivi ce dossier, mais j'aimerais rappeler qu'il faut à tout prix, de manière générale, réduire les délais d'aboutissement.

Je dois à la vérité de dire que depuis le début de la mandature, nous sommes parvenus à débloquer un certain nombre de dossiers (Chaillot, Erlanger, Versailles) et qu'avec des partenaires privés ou des associations, nous essayons de diversifier l'offre pour répondre au désarroi des familles.

Vous me permettrez, toutefois, d'insister à nouveau sur la gravité de la situation concernant les demandes de structures d'accueil de la petite enfance dans le 16e - je sais que M. NAJDOVSKI, qui n'est pas en séance, en connaît l'urgence -, car, non seulement, nous ne sommes toujours qu'à 10 % de demandes satisfaites, mais il va falloir réfléchir aux travaux importants nécessaires dans les crèches existantes.

Le projet de délibération d'aujourd'hui est une bonne nouvelle, toutefois, pour le 16e et nous le votons avec enthousiasme.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre en l'absence de Christophe NAJDOVSKI, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD et je le remercie pour sa réponse.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au lieu et place de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je répondrai, en effet, au nom de Christophe NAJDOVSKI qui, j'en suis certain, aurait été particulièrement heureux de vos félicitations et vos encouragements concernant le vœu relatif à l'attribution d'un logement de fonction.

Je rappellerai en son nom que tous les responsables d'établissement ne bénéficient pas automatiquement d'un logement de fonction. Il a d'ailleurs été décidé en avril 2005 par le Conseil de Paris, ce qui n'était pas le cas auparavant, que des règles claires devaient être fixées quant à l'attribution de ces logements de fonction. Cette nécessité absolue de service est justifiée par le caractère de service public de l'établissement, l'obligation d'assurer une continuité d'accueil des enfants et, enfin, la taille de l'équipement.

Toutes les constructions neuves ne prévoient pas forcément des logements de fonction ou alors uniquement pour les crèches collectives d'une capacité d'au moins 66 places. Des logements peuvent être également prévus de façon ponctuelle pour les établissements de moindre capacité, par exemple dans des quartiers sensibles où les postes de responsable d'établissement sont difficilement pourvus, ce qui ne devrait pas être le cas dans le 16e arrondissement.

Actuellement, 241 responsables d'établissement, soit un peu plus de la moitié des responsables, bénéficient d'un logement, 145 dans un logement appartenant à la Ville et 96 dans un logement privé loué par la Ville.

Toutefois, les responsables d'établissement, y compris les responsables d'établissements de faible capacité (haltes-garderies ou équipements multi-accueil) bénéficient tous d'une indemnité compensatrice de logement qui est, selon les cas, de 173 ou 213 euros.

L'équipement dont nous parlons aujourd'hui est un équipement multi-accueil d'une trentaine de places qui ne devrait être livré que hors mandature, probablement à la fin de l'année 2015. Il ne correspond pas aux critères retenus pour réaliser ou louer un logement de fonction destiné à sa ou son futur(e) responsable et Christophe NAJDOVSKI ne voit pas de raison, pour l'heure, de faire une entorse aux critères retenus, en faveur de cet équipement, par rapport à d'autres établissements au profil identique.

Nous aviserons en temps voulu, s'il s'avère qu'il y a une réelle difficulté à pourvoir le poste de responsable d'établissement de cet équipement.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'il n'est juridiquement pas possible pour la Ville de réserver en son nom un logement de "Paris Habitat" et pas possible, ainsi que vous le suggérez, de réserver un logement dans les futurs logements sociaux qui seront réalisés dans cet immeuble par Paris Habitat. En tout état de cause, le ou la futur(e) responsable de l'établissement devrait bénéficier de l'indemnité compensatrice de logement.

En conséquence, Christophe NAJDOVSKI vous propose de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je serai, en son nom, contraint d'émettre un avis défavorable à ce vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Avec ces explications, est-ce que le groupe U.M.P.P.A. retire son vœu ? Ou maintient son vœu ?

Mme Laurence DREYFUSS. - Je maintiens le vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Vous maintenez le vœu, donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DFPE 33).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture de la piscine de la Plaine.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 62 du groupe U.M.P.P.A., relatif à la fermeture de la piscine de la Plaine. Il ne se rattache à aucun projet de délibération.

Je donne la parole à M. LAMOUR, pour nous exposer ce vœu.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il s'agit à nouveau d'évoquer, mes chers collègues, la fermeture de piscines, essentiellement d'ailleurs pour cause sanitaire, puisque la piscine de la Plaine subit encore les conséquences de la présence de la fameuse légionellose et que nous en sommes à plusieurs fermetures répétées de la plupart des piscines du 15e, à l'exception d'ailleurs, il faut bien le dire, de la piscine Keller qui, elle, est exempte de tout reproche dans ce domaine. Peut-être bénéficie-t-elle d'un traitement particulier de son entretien.

Il y a également la fermeture administrative de la piscine Emile Anthoine depuis plus d'un an.

Ces fermetures à répétition, vous en conviendrez, gênent évidemment l'évolution de l'ensemble des clubs qui en bénéficient, également des scolaires mais aussi des utilisateurs lambda qui sont extrêmement nombreux dans le 15e et dans les arrondissements alentour.

C'est pour cela que nous demandons l'instauration d'un grand "plan piscine" à Paris, qui serait évidemment étendu aux autres arrondissements et, surtout, que nous puissions connaître avec précision ce que le Maire de Paris envisage de faire en matière de traitement de ces problèmes à répétition et que, dans le même cas, le budget de la mairie du 15e soit abondé pour lui permettre d'effectuer le plus rapidement possible les travaux d'urgence dans ce domaine.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

J'accueille votre proposition avec une certaine bienveillance, étant donné que ce qui est demandé au Conseil de Paris est de voter en faveur d'un vœu qui a déjà été adopté en juillet dernier à l'initiative de l'Exécutif.

Je n'en veux pas à l'opposition d'avoir huit mois de retard sur la majorité municipale ; chacun va à son rythme !

Je me réjouis même de voir que l'U.M.P. ne s'est finalement jamais autant préoccupée des piscines parisiennes que depuis son entrée dans l'opposition.

C'est l'occasion pour moi de rappeler quand même que les investissements en matière de sport ont été multipliés par cinq par rapport à la période précédant 2001.

Tout cela nous permet de conduire un effort important de rattrapage pour créer de nouvelles piscines et pour moderniser nos équipements. C'est particulièrement vrai dans le 15e arrondissement, puisque la Ville a budgété trois opérations d'envergure sur les piscines. Je rappelle :

- la rénovation complète de Massard en 2006, pour 5,7 millions d'euros ;
- la réhabilitation et l'ouverture de Keller en 2008, 10 millions d'euros ;
- la rénovation à venir en 2014 de Mourlon, pour 4,7 millions d'euros.

J'ajoute que les études ont été lancées à ma demande sur les piscines Blomet et la Plaine, dont vous venez de parler, dans le but d'opérer leur restructuration lors de la prochaine mandature.

Je rappelle, enfin, que la piscine Seine-Ouest verra le jour à l'endroit du parc André Citroën, en lien avec le réaménagement des berges de Seine. La Ville va prochainement lancer un marché d'assistance à maîtrise d'œuvre, afin de déterminer le programme, le mode de financement et de gestion, ainsi que le calendrier de réalisation.

Mon cabinet a déjà discuté beaucoup, la semaine dernière notamment dans une réunion avec le maire du 15e arrondissement. Moi-même, j'ai discuté avec le maire du 15e arrondissement quand il est venu et que je suis venu à la piscine Emile-Anthoine. Bien entendu, je n'ignore rien des difficultés qui perturbent depuis des années le fonctionnement...

Si, j'en ai parlé !

Vous n'avez pas écouté, vous me coupez la parole chaque fois. Je dis que, à ma demande, on a fait des études sur la piscine Blomet et la Plaine dans le but d'opérer leur restructuration dans la prochaine mandature.

Voilà, je ne veux pas en rajouter. Je donnerai un avis favorable à votre vœu, à condition que nous modifions un peu le troisième point qui propose d'accorder des crédits exceptionnels d'urgence en faveur du 15e, ce qui ne me paraît pas ni légitime ni pertinent.

Si vous retiriez cela, on accepterait votre vœu... enfin, je donnerais un avis favorable à votre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur LAMOUR, acceptez-vous le vœu ainsi amendé par M. VUILLERMOZ ?

M. Jean-François LAMOUR. - Madame la Maire, je sens que l'on approche quand même d'une forme de conclusion grâce à l'écoute de M. VUILLERMOZ.

Pour autant, nous avons vraiment besoin de ces moyens supplémentaires, que l'on qualifie d'exceptionnels, Monsieur VUILLERMOZ. C'est indispensable. Vous disiez que vous allez mettre un plan en place ou des études pour Blomet et la Plaine.

Aujourd'hui, la Plaine, c'est fermé ; la réalité est là ! Donc, c'est bien de mettre une commission en place, mais nous avons besoin de moyens.

J'ai bien entendu une évolution favorable de votre part. Elle est intéressante, mais elle ne suffit pas, Madame le Maire, à nous faire retirer ce vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - D'accord.

Donc, avec un avis défavorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2012, DU 4 - Cession d'un ensemble immobilier situé 43-45 rue Raynouard (16e).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la sauvegarde de la Maison de Balzac (16e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 8e Commission, le projet de délibération DU 4 : il s'agit de la cession d'un ensemble immobilier situé 43-45, rue Raynouard dans le 16e arrondissement.

Je donne la parole à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci.

Madame le Maire, ce projet de délibération porte encore sur la cession d'un ensemble immobilier. Je dois encore regretter le fait que nous n'ayons toujours pas eu une communication sur le Conseil du patrimoine. Les mois passent et la communication se fait attendre.

Enfin, plus précisément sur le projet DU 4, c'est-à-dire la cession d'un ensemble immobilier situé 43-45, rue Raynouard, je souhaite déplorer un manque de constance dans la politique culturelle de la Ville de Paris.

En effet, si on relit ce projet de délibération, on voit que la Ville est devenue propriétaire en 2002, par voie de préemption, de cet ensemble immobilier en vue à l'époque de l'extension du musée Balzac, mitoyen de la parcelle.

C'était une très bonne idée et je dirai même une excellente, car ce lieu représente un élément important du capital culturel et historique de Paris. Faut-il rappeler que Balzac y écrivit nombre des plus belles pages de la "Comédie humaine" ?

Bien malheureusement, vous vous apprêtez aujourd'hui à y écrire un chapitre beaucoup moins reluisant. Le projet de la Ville de Paris est désormais de revendre cette parcelle. On peut non seulement se surprendre de cet aller-retour un peu brouillon, mais on doit aussi critiquer l'objectif que vous recherchez désormais. Cette revente s'inscrit dans un but strictement spéculatif, en faveur d'intérêts immobiliers privés. Ce faisant, vous prenez le risque de dénaturer ce lieu de mémoire et de rompre le charme si particulier du village de Passy.

Voilà donc une décision bien étrange pour une municipalité qui se prétend défenseur des intérêts des Parisiens et du bien vivre dans la Capitale.

C'est la raison pour laquelle, avec mon collègue David ALPHAND, nous vous interpellons sur vos incohérences par le vœu que nous présentons ce soir. Nous demandons que la Ville de Paris abandonne son projet de cession attenante à la Maison Balzac et procède à des études complémentaires en vue d'aménager cet espace, dans le respect et la valorisation de l'esprit du village de Passy. Ce faisant, la Ville de Paris et son maire Bertrand DELANÔE seraient ainsi cohérents avec la décision qu'ils avaient eux-mêmes prise en 2002.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Madame DREYFUSS.

Je donne maintenant la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER pour une intervention sur ce même projet de délibération.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame le Maire.

Malgré l'engagement de la Ville de Paris pris par Jean TIBERI, confirmé par Bertrand DELANÔE en 2002, malgré les 4.000 signatures de la pétition que Claude GOASGUEN a lancé depuis les premières rumeurs de rachat des parcelles du 43-45, rue Raynouard, malgré la désapprobation formelle du Conseil du 16e et du conseil de quartier, nous y voilà : vous allez décider de vous débarrasser de ces charmantes maisons attenantes à la Maison de Balzac pour une simple opération financière sans aucune concertation avec les élus du 16e arrondissement, pourtant très attachés à ce musée.

Elles sont, je vous le rappelle, le dernier témoignage de l'architecture du village de Passy. Comment osez-vous engager la vente pour 4.550.000 de ces parcelles qui avaient été achetées en 2002 par la Ville de Paris pour permettre l'extension tant méritée et tant espérée du musée de Balzac, situé sur la parcelle voisine, là où l'illustre écrivain avait choisi de s'établir ?

Celui qui connaît un tant soit peu l'œuvre de Balzac, et qui aura été tenté pour s'en imprégner d'aller visiter son musée, est frappé par la différence entre l'ampleur de son œuvre et la notoriété de l'écrivain, et la taille du musée qui lui est consacré. Vous laissez échapper une rare occasion d'honorer Balzac ! Honoré Balzac ? Non.

Par ailleurs, je note le paradoxe entre deux conceptions de la culture, la vôtre et celle du Gouvernement qui vient d'investir 20 millions sur le Palais de Tokyo, à quelques centaines de mètres, pour en faire un musée ambitieux qui donnera à la colline des arts tout l'essor qu'elle mérite et que nous appelons de nos vœux depuis des années.

Comment pouvez-vous ainsi brader le patrimoine culturel et historique parisien au profit d'une entreprise souhaitant utiliser ces parcelles précieuses à des fins privées ? Quelles explications pouvez-vous donner au Conseil de Paris pour justifier votre choix ? Un choix d'autant plus curieux que le gain financier pour la Ville semble très relatif.

Bien entendu, nous ne pouvons pas voter ce projet de délibération, que dis-je, nous associer à ce hold-up !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Madame la Maire.

A vous entendre, on croirait presque qu'il s'agit de vendre la Maison de Balzac, un patrimoine extraordinaire du XIXe siècle ou du XVIIIe siècle. Non, il s'agit de petites maisons qui ont été construites, je crois dans les années 40 et 50. J'ai ici les photos pour les collègues qui ne connaîtraient pas le site et qui aimeraient voir de quoi il s'agit. Je peux bien sûr les faire circuler.

La Ville, et par la voie notamment de l'adjointe en charge du patrimoine, Danièle POURTAUD, a annoncé il y a quelque temps que le projet, qui avait été imaginé de pouvoir réaliser une extension du musée Balzac, était abandonné parce que c'est un projet complexe et coûteux. C'est vrai que la Ville avait acquis ce terrain en 2002 avec cette idée-là.

Donc, nous l'avons exprimé, nous ne sommes plus dans l'idée de faire l'extension du musée Balzac. L'ensemble que nous vendons ici est un ensemble immobilier atypique : trois bâtiments de 918 mètres carrés en tout, une parcelle soumise à de très nombreuses servitudes et contraintes, notamment des cavités qui constituaient des habitations troglodytes du XIVe siècle.

Comme nous sommes face à un site, avec un état très dégradé du bâti, nous avons étudié toutes les possibilités, y compris la possibilité d'y faire du logement social, puisque vous savez que c'est un de nos objectifs, y compris dans le 16e arrondissement, mais ce n'était pas adapté et le coût de la réhabilitation était prohibitif, puisqu'il faudrait environ 7 millions d'euros de travaux pour réhabiliter cela.

De même, nous avons regardé la possibilité d'y faire des équipements publics. Là encore, sur le plan fonctionnel et économique, ce n'était pas justifié.

Donc, nous avons, dans une procédure transparente, comme à l'habitude, et suivant les recommandations du Conseil du patrimoine, nous avons fait un appel à candidature. Il a été publié. Nous avons reçu, suite à cette consultation, 8 offres, nous en avons étudié 6, puis seules 2 propositions respectaient vraiment le cahier des charges. De plus, avec des réponses architecturales pertinentes, puisque nous avons été très exigeants sur la conservation du patrimoine.

Vous savez que, depuis 2001, nous sommes sans doute la municipalité qui a le plus protégé le patrimoine parisien, en inscrivant dans la première mandature 6.000 protections et dans la seconde mandature également un nombre très important de protections patrimoniales. Donc, nous avons eu à analyser in fine 2 offres et nous allons vendre au plus offrant. Ce qui est, de fait, respecter les intérêts de la Ville et non pas le privé, puisque le plus offrant est, je vous le rappelle, il faut ramener aussi des recettes à la Ville pour pouvoir faire du logement social - vous y serez sensible - et des équipements publics.

Donc nous avons retenu l'offre la plus intéressante, qui est un projet familial. L'offre est de 4,55 millions d'euros, elle est accompagnée d'un engagement de 7 millions d'euros de travaux, dont un million d'euros au titre de la confortation des sous-sols dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Bien évidemment, la promesse de vente est assortie d'un certain nombre de mesures qui conduiraient l'acheteur à verser à la Ville un complément de prix au cas où il viendrait à céder le bien avant l'achèvement des travaux.

Les intérêts de la Ville sont donc tout à fait respectés, c'est une recette non négligeable, sur un terrain complexe et contraint dans lequel il n'y avait pas d'autres possibilités, en tous les cas d'utilisation, soit au titre du logement social, soit au titre d'équipements publics.

Voilà les éléments que je voulais apporter à notre Conseil.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Madame DREYFUSS, est-ce que vous acceptez que l'on mette aux voix le vœu n° 68 que vous avez présenté lors de votre intervention avec un avis défavorable de l'Exécutif ?

Mme Laurence DREYFUSS. - Oui.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 4).

2012, DU 18 - Cession des emprises du TEP Davout, 134 boulevard Davout dans le secteur Python-Duvernois (20e).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au relogement définitif de l'association "Plus Loin", dans le cadre de l'opération Python-Duvernois (20e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 18 sur lequel le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a déposé le vœu n° 63. Il s'agit de la cession des emprises du TEP Davout, 134, boulevard Davout dans le secteur Python-Duvernois, dans le 20e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Chers collègues, tout d'abord permettez-moi de revenir en un mot sur le projet de délibération DU 18 car il concrétise le projet de réaménagement du quartier Python-Duvernois et constitue donc, pour tous les élus et les habitants du 20e arrondissement un moment particulier et important de cette mandature.

Que chacun des acteurs et en premier lieu notre première adjointe Anne HIDALGO, mais aussi la Direction de l'Urbanisme et la R.I.V.P., en soient chaleureusement remerciés.

Dans ce cadre, une opération créant du logement privé boulevard Davout va impacter l'association "Plus Loin" qui va devoir être relogée. "Plus Loin" est l'une des rares associations qui parvient à créer du lien social et à accueillir des jeunes dans ce secteur sensible avec un champ d'action qui irrigue depuis la porte de Bagnolet jusqu'à la porte de Montreuil.

L'un des objectifs des aménagements urbains dans ce quartier est justement de maintenir et renforcer l'offre d'équipements et notamment ceux dédiés à la jeunesse. Il est donc important de soutenir cette association et surtout de lui permettre de pérenniser son action en disposant de locaux adaptés à son activité et en garantissant son relogement là où justement sa présence est importante.

C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Paris s'engage à trouver une implantation définitive pour l'association "Plus Loin" et que celle-ci s'inscrive dans le cadre de l'opération Python-Duvernois, en priorité sur le T.E.P. Davout.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame DASPET.

Je donne la parole à Mme HIDALGO pour vous répondre sur le relogement de l'association "Plus Loin".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - J'émet un avis favorable, bien sûr.

Vous avez rappelé l'importance de ce secteur, vous avez rappelé également l'importance de cette association. La Maire du 20e, toute l'équipe municipale autour d'elle, mais aussi Gisèle STIEVENARD et Jean VUILLERMOZ sont très attachés à ce que nous puissions trouver une solution pour cette association qui fait un travail formidable auprès des adolescents et des enfants du quartier Saint-Blaise, notamment Montreuil et Python-Duvernois.

C'est donc un avis favorable à votre proposition sur un secteur qui nous tient à cœur et sur lequel nous investissons fortement.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 62).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 18).

2012, DU 135 - Cession d'une propriété municipale, terrain d'assiette du Grand Palais ainsi que l'emprise des escaliers, perrons et cours anglaises existants, hors les jardins (8e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 135, sur lequel l'Exécutif a déposé les amendements n^{os} 64 et 65. Il s'agit de la cession d'une propriété municipale, terrain d'assiette du Grand Palais, ainsi que l'emprise des escaliers, perrons et cours anglaises, hors des jardins, dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie, Madame le Maire.

Mes chers collègues, que soit enfin réglée après plus d'un siècle la situation un peu ubuesque du Grand Palais, bâtiment propriété de l'Etat, mais implanté sur un terrain municipal, est une excellente nouvelle.

Les choses sont, enfin seront enfin claires. Je dis "seront" parce que cette affaire devra quand même faire l'objet d'une modification de la loi, mais enfin notre vote augure au moins d'un résultat, fût-il pour après-demain.

Il reste néanmoins quelques questions à vous poser, Monsieur le Maire, puisque, en pourparlers depuis des mois et depuis peut-être des années avec l'Etat, vous n'avez jamais jugé bon d'en informer le Conseil de Paris et encore moins les élus et le Maire de l'arrondissement, ceci malgré une affaire qui a quand même conduit la Ville devant le Tribunal administratif depuis fort longtemps.

C'est probablement un autre exemple de cette politique de transparence qui est la vôtre.

Parmi ces questions, il est évident que la plupart ne peuvent pas vous être posées, puisque c'est l'Etat seul qui pourra désormais répondre, puisqu'il sera propriétaire de l'ensemble du bâtiment et du terrain.

Cependant, certaines d'entre elles concernent directement Paris et le 8e arrondissement.

L'établissement public du Grand Palais, actuellement et depuis des mois, se signale par des pratiques qui sont souvent inacceptables et qui consistent à utiliser la voie publique et l'espace public parisien comme une annexe et, bien souvent, comme une zone de manutention, pour ne pas dire un dépôt.

Cette façon de faire, cette privatisation du domaine municipal ne peut perdurer. Qu'est-il prévu dans l'avenir pour le faire cesser ?

L'établissement public du Grand Palais se comporte comme en pays conquis depuis des années au profit de ses clients.

Alors, à l'établissement public, les rentrées d'argent des loueurs de la nef, mais, à l'espace public parisien, les déchets, les ordures, le "back office", les groupes électrogènes et les urinoirs. Qu'est-il prévu pour que cela cesse ?

De même, depuis des années, l'établissement public du Grand Palais utilise deux squares mitoyens, propriétés de la Ville, comme des annexes de ses activités, l'un pour y recevoir ses clients, le square Jean-Perrin, l'autre, le jardin de la Nouvelle-France, comme dépôt, sous prétexte fallacieux de travaux intérieurs qui n'ont nul besoin de tant d'espace et qui durent depuis des années.

Le premier, le square Jean-Perrin, est déjà virtuellement cédé dans la convention, mais qu'advient-il de l'autre, le jardin de la Nouvelle-France, espace vert public ?

Voici les questions qui auraient pu, dans le cadre d'une convention avec les élus, tout au moins d'une simple information, être vues en amont, si votre revendication de la transparence avait été à la hauteur de sa pratique.

Peut-être aujourd'hui, "a posteriori", voudrez-vous enfin, monsieur le maire, nous éclairer. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEBEL.

Sur le même sujet, je donne la parole à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Cette intervention qui sera brève étaye et complète le débat amorcé avec Anne HIDALGO en 8e Commission, j'avais alors exprimé les interrogations que ce dossier suscite au sein de mon groupe.

Bien sûr, toutes les réponses n'avaient pu être apportées mardi dernier dans la mesure où certaines relèvent de l'opération portée par l'Etat. Il s'agit en l'occurrence, comme vient de le rappeler M. LEBEL, de la cession pour un montant de 18.500.000 euros du terrain communal sur lequel a été édifié en 1900 le Grand Palais.

Cette vente est une phase préalable au vaste projet de modernisation et de rénovation du monument, c'est aussi le terme du contentieux qui opposait la Ville à l'État, ainsi qu'à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées.

Si le programme architectural et scénographique n'est pas encore arrêté, nous connaissons en revanche l'esprit et les grandes lignes du projet rapporté par Jean-Paul CLUZEL, Président de l'établissement public.

Tout laisse penser qu'après une première vague de restauration entreprise en 2008 et au regard de l'ambition du projet décidé en 2011, le nouvel opérateur culturel ainsi créé confortera la vitalité de la création sous toutes ses formes et le rayonnement d'un monument absolument unique.

Je rappelle que le montant de cette seconde phase de travaux est estimé à près de 236 millions d'euros, hors montant de la cession, et que la moitié devrait être prise en charge par l'Etat. Un tel niveau de dépenses constitue en soi un levier de réussite.

Mais, pour cela, la rationalisation d'espaces dispersés s'est imposée. Ceux-ci sont actuellement cloisonnés entre différents occupants permanents, la nef, les galeries nationales, le palais de la Découverte, mais également un commissariat de police.

Quoi de plus confortable que de s'assurer la maîtrise du sol et du sous-sol au moment surtout où le propriétaire engage une procédure devant les tribunaux ?

Peut-être nous direz-vous si ce contentieux visait au paiement d'une redevance oubliée depuis longtemps ou bien constituait un moyen de contraindre l'Etat à racheter le foncier.

Quoi qu'il en soit, le rapport de Jean-Paul CLUZEL en mars 2010 évoquait une demande de la Ville alors estimée à 23.500.000 euros. Deux ans et un jugement plus tard, la cession intervient au prix de 18.500.000 euros soit, compte tenu de la surface du terrain, un prix au mètre carré de 538 euros.

La recette attendue est donc amoindrie de 5 millions d'euros. Il est vrai qu'entre-temps la Ville a perdu son recours fondé sur une obligation contractuelle pesant sur l'Etat et issue d'une convention datée de 1855.

Cet épisode conflictuel étant clos, il apparaît évident que la Ville ne peut se désintéresser d'un aménagement qui affecte les espaces extérieurs publics et la restructuration du sous-sol.

J'ai pu lire par exemple dans l'exposé des motifs que la collectivité, l'Etat ou l'E.P.I.C. préciseront ultérieurement l'évolution des conditions d'accès par le square situé entre le Grand Palais et l'avenue du Général-Eisenhower et que la Municipalité serait toute prête à inscrire les servitudes nécessaires.

A défaut d'un programme qui reste à définir avec précision, pourriez-vous nous indiquer néanmoins quels pourraient en être les grands principes et leur impact sur la voirie et les jardins entourant le monument ?

Autre sujet d'interrogation pour nous : l'utilisation du sous-sol, dont on dit qu'il pourrait améliorer la situation déplorable des services de police et pourvoir au stationnement de leurs véhicules, voire à celui d'autres usagers.

Telles sont les questions que je souhaitais vous adresser à ce stade du dossier, en vous remerciant des réponses que vous apporterez et en précisant que, quel que soit le Parlement issu des prochaines élections, il devra adopter rapidement un texte mettant fin à l'interdiction d'aliéner qui pèse sur ce terrain depuis une loi de 1828.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTRAND.

Pour répondre à toutes ces questions et présenter les deux amendements de l'Exécutif, je donne la parole à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Les amendements sont des amendements techniques, donc je reviendrai plutôt sur la présentation de ce projet de délibération.

Vous l'avez dit l'un et l'autre : c'est un sujet lancinant. Cela fait plusieurs années que la Ville essaye de négocier, de discuter avec l'État sur la situation du Grand Palais, puisque nous sommes dans une situation

particulière : un terrain d'assiette qui appartient à la Ville, mais sur laquelle nous ne percevons absolument aucune redevance.

Au bout de ces discussions, l'idée de céder ce terrain d'assiette à l'État en s'appuyant d'ailleurs sur le projet de Jean-Paul CLUZEL pour la nouvelle impulsion qui serait donnée au Grand Palais, nous avons réussi à conclure un protocole mais qui aujourd'hui, nécessite, et vous l'avez dit, Madame BERTRAND, d'avoir quand même une loi qui soit votée.

Or, cette loi n'a pas été votée dans la session parlementaire qui s'est terminée. De toute façon, il faudra qu'il y ait un passage au Parlement pour que tout cela puisse voir le jour.

18,5 millions d'euros, c'est vrai que c'est une estimation conforme à celle de France Domaines du 24 février 2012, qui tient compte notamment des servitudes de la Ville, qui porte sur l'assiette du terrain et sur la pérennité de l'ouvrage. C'est un prix extrêmement raisonnable pour l'État, et c'est une forme de contribution de la Ville de Paris à un grand projet.

Sur le projet culturel, nous avons bien sûr été auditionnés par Jean-Paul CLUZEL lorsqu'il a établi en mars 2010 les orientations qu'il avait remises au président de la République. Ces orientations, d'ailleurs, vont tout à fait dans le sens de l'ouverture de ce très bel équipement culturel qu'est le Grand Palais. D'ailleurs, nous pensons que ces orientations - j'en avais discuté avec Jean-Paul CLUZEL, qui était très enthousiaste sur ce sujet - sont tout à fait conformes à notre projet d'aménagement des voies sur berge, parce que nous sommes sur un site absolument magnifique. Là aussi, dans un proche avenir, j'espère que nous pourrons vraiment créer les synergies et la dynamique culturelle autour de ce grand équipement, en lien notamment avec les aménagements des voies sur berge qui sont projetés.

Tout cela nécessitera bien sûr que nous y revenions. Les questions posées sont des questions pertinentes sur l'espace public, sur le fait que... Monsieur LEBEL, je vous réponds même si vous vous êtes adressé à M. le Maire... je suis désolée, nous sommes là, Fabienne GIBOUDEAUX, présidentant cette séance, et moi-même, en charge de ce dossier, à vous répondre : cela doit vraiment vous décevoir ! mais voilà, comme il est tard, je ne vais pas insister.

Nous regarderons bien sûr de près ce qu'il en est de l'activité de nos services, et on ne va rien brader : ne vous inquiétez pas. S'il y a des activités de nos services, notamment de nettoyage, d'aménagement, qui sont impactées par ce projet, nous aurons la négociation sur le financement de cette activité pour que l'État contribue dans la responsabilité qui sera la sienne.

Nous serons aussi amenés à réétudier l'ensemble de cet espace public autour du Grand Palais, qui est très peu mis en valeur, qui effectivement, et on ne peut que s'en réjouir, a une fréquentation extrêmement importante parce que les activités qui se déroulent au Grand Palais attirent un très large public, et on ne peut que s'en réjouir.

Nous serons donc amenés à revenir pour préciser notamment ces aménagements. Je m'engage, si vous le voulez, Madame BERTRAND et Monsieur LEBEL, à avoir, si le président de la 8e Commission en est d'accord, une discussion un peu approfondie le moment venu, puisque pour le moment la loi n'est pas votée, peut-être même en proposant à un responsable du Grand Palais de venir devant nous présenter le projet, et que nous puissions discuter ensemble des aménagements qui impactent directement l'espace public de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 64 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 65, qui est un amendement technique aussi.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 65 est adopté.

Abstentions sur les vœux n^{os} 64 et 65, pour le groupe U.M.P.P.A.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 135 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DU 135).

2012, SG 145 - Site des Halles (1er) : Réaménagement du quartier des Halles - Approbation d'une transaction relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Canopée.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 145, qui concerne le site des Halles, dans le 1er arrondissement, le réaménagement du quartier des Halles avec l'approbation d'une transaction relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Canopée.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est un texte un peu compliqué. C'est une transaction relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Canopée.

Je reviens rapidement sur les épisodes précédents : le Tribunal administratif de Paris a sanctionné la Ville de Paris, notamment au motif que les trois avenants avaient entraîné une dérive par rapport au budget de la mission de base, et que cette dérive, qui était chiffrée à 28,5 %, était excessive.

Le Tribunal administratif a donc donné un délai jusqu'au 31 mai pour mettre au point un quatrième avenant permettant de ramener dans des proportions raisonnables. Qu'est-ce que c'est que ces proportions raisonnables ?

La jurisprudence qui est généralement admise, c'est de rester inférieur à une dérive de 20 %. Donc entre les quasi 30 % que nous connaissons aujourd'hui et les futurs moins de 20 % à trouver, il y a une économie qui doit être de l'ordre de 2 millions d'euros sur le montant de cette opération.

Le 31 mai, c'est bientôt. Et j'aurais souhaité, j'avais espéré qu'à l'occasion de cette séance, on ait déjà quelques pistes de réflexion sur les gisements d'économies à trouver, permettant de ramener la dérive budgétaire de cette opération dans des limites plus raisonnables. Je n'en vois nullement la trace.

Sur quoi porte cette transaction ? Elle porte d'abord sur le fait que l'on constate que parmi les dépenses qui figuraient dans le troisième avenant, il y a des dépenses qui sont déjà engagées. On ne peut donc pas en faire abstraction ; elles sont facturées et il s'agit de les honorer, ce qui est d'ailleurs strictement conforme à la jurisprudence, cette fois, et sur ce point-là, qui s'élève tout de même à 2,321 millions d'euros hors taxes, on ne peut être que favorable.

Un deuxième point est un peu plus obscur. Les architectes, les concepteurs Berger et Anziutti, ont droit, parce que c'est dans les pratiques habituelles de la profession d'architecte, à une rémunération qui correspond au bénéfice habituellement escompté et constaté sur leur activité.

Le taux habituel est de 4 %. Ils ont accepté, au terme de cette transaction, de ramener ce taux de 4 à 2 %. Et il y a une clause complémentaire, c'est qu'en acceptant de réduire de moitié leur rémunération, ils s'engagent à ne pas attaquer la Ville pour demander une indemnisation, de quelque nature que ce soit.

Moi, je m'interroge franchement sur la solidité juridique, et je dirai même sur la vulnérabilité contentieuse de cette transaction, tout d'abord parce que la clause "renonciation à toute indemnisation" n'a aucune valeur juridique, et vous le savez très bien ; cela a été jugé des centaines et des milliers de fois, lorsque vous avez droit à une indemnité, tout justiciable doit pouvoir en demander réparation et le fait d'y renoncer par avance, même si c'est écrit dans une convention, n'a absolument aucune valeur ; je crois pouvoir être assez formel sur ce point.

Pourquoi faire figurer dans une telle transaction, alors que l'on connaît l'attention, l'intérêt du tribunal administratif de Paris sur cette affaire, pourquoi insérer dans la convention une clause qui n'a aucune valeur juridique ?

J'ajoute qu'il y a d'autres curiosités dans la convention.

Ainsi, à la page 7 de la convention, à l'article 4, à l'article 4.1, on lit : ("Il est donc question de la renonciation à toute prétention d'indemnisation au titre du préjudice d'image découlant pour la médiatisation importante donnée au jugement du tribunal administratif de Paris"). "En contrepartie de cette renonciation, la SemPariSeine accepte le principe de l'indemnisation du groupement au titre de la moitié du gain manqué dont il a été privé du fait de l'annulation de l'avenant n° 3".

Là, c'est quand même assez étrange. On a, d'un côté, dans la convention, la reconnaissance des sommes dues à Berger-Anziutti, 50 %, et on voit la SemPariSeine accepter par avance de verser à titre complémentaire l'indemnisation. Est-ce qu'on paye une fois ou est-ce qu'on paye deux fois ?

Je dois dire que les termes employés par la convention sont parfaitement équivoques et j'aimerais que Mme HIDALGO puisse me répondre sur ce point, parce que je n'ai pas pu obtenir de la SemPariSeine des explications claires à ce sujet.

Je terminerai en disant que ce qui est très clair, c'est que dans l'exposé des motifs, on nous dit : C'est bien, une transaction est intervenue, Berger-Anziutti se sont montrés compréhensifs et plutôt élégants dans cette affaire, dont acte, mais une fois qu'on aura fait tout cela, il faudra passer à nouveau des appels d'offres et des marchés complémentaires.

Cela veut dire, en clair, que le tribunal administratif a sanctionné la Ville de Paris au motif que par rapport au chiffrage de l'évaluation de base, la dérive à près de 30 % était excessive.

Vous nous dites : "on va ramener le montant des avenants à quelque chose de plus raisonnable, mais on passera naturellement des marchés, cette fois-ci après appel à concurrence, et on fera le reste". Où est l'économie pour le contribuable parisien ? Cela fait très longtemps que je dénonce la dérive, le dérapage financier de cette opération, qui va dépasser un milliard d'euros.

Vous êtes en train de nous écrire noir sur blanc dans ce projet de délibération que malgré le jugement du tribunal administratif de Paris, vous n'avez pas l'intention de faire des économies et vous avez l'intention de continuer à descendre sur cette pente dangereuse du dérapage financier de l'opération de la canopée des Halles.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je vais rappeler qu'en janvier 2012, le tribunal administratif avait annulé un avenant, l'avenant n° 3, au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la canopée.

D'ailleurs, c'est le Préfet de région, M. CANEPA, très allant dans cette affaire, qui avait porté l'affaire devant le tribunal administratif, le même Préfet CANEPA, je le rappelle, qui nous a demandé sur un autre dossier, sur lequel nous travaillons avec l'Etat, je pense à la philharmonie, de signer des avenants au contrat conclu avec l'architecte Jean NOUVEL qui dépassait le marché initial de 30 %. Là, nous sommes à 28 %, certes, un peu en dessous des 30 % qu'il exigeait sur un autre dossier ; je vous laisse, chacune et chacun, juge de la cohérence et, sans doute, de la motivation du Préfet dans cette affaire.

Dont acte, le tribunal administratif a annulé cet avenant, au motif qu'il dépasse ce qui se fait "habituellement" d'après le tribunal administratif.

Nous avons formé un recours, puisque nous contestons, et d'ailleurs, avec d'autres exemples à l'appui, mais notamment l'exemple que je viens de vous donner, cette décision, mais comme nous sommes soucieux du respect du jugement en première instance, en attendant l'appel, nous avons un délai jusqu'au 31 mai 2012 pour nous conformer à ce jugement.

Le tribunal administratif, d'ailleurs, a acté que les prestations qui ont été réalisées doivent être rémunérées, sans quoi il y aurait un enrichissement sans cause pour la Ville qui serait condamnable, donc la transaction

financière envisagée avec la maîtrise d'œuvre a conclu à un montant de 2,4 millions pour les prestations réalisées et cette transaction porte aussi sur l'indemnisation de la moitié du gain manqué.

En effet, la Ville a obtenu dans la négociation avec l'architecte, Patrick BERGER, qu'il renonce à ses demandes d'indemnisation d'une moitié du gain manqué et d'indemnisation de la totalité du préjudice moral pour un montant de 46.000 euros.

Les montants qui sont présentés dans le projet de délibération sont également exprimés, bien sûr, en valeur actuelle non révisable, donc non comparable aux chiffres de l'avenant annulé qui était en valeur 2007.

Nous nous conformons au droit ; je suis étonnée de voir que lorsque nous nous conformons à un jugement que, pour autant, nous contestons, vous venez encore contester les conditions dans lesquelles nous nous conformons à ce jugement du Tribunal administratif.

Bon, voilà, vous menez effectivement une croisade de fond contre le dossier des Halles. Vous nous annoncez, depuis des mois et des mois, la dérive des coûts.

Non, Monsieur LEGARET, nous sommes dans l'enveloppe qui a été prévue pour la Canopée. Nous ne dépassons pas le montant qui a été précisé devant le Conseil de Paris et l'enveloppe qui a été fixée pour l'ensemble de l'opération des Halles. Nous sommes tout à fait dans le montant des 802 millions d'euros qui ont été prévus pour l'ensemble de l'opération, compte tenu non pas uniquement, bien sûr, de la construction de la Canopée mais également des travaux du jardin et des travaux relatifs notamment au sous-sol ; je pense au travail sur lequel la R.A.T.P. et la Région nous accompagnent.

Voilà, Monsieur LEGARET, nous aurons l'occasion de revenir, je pense, encore à de très nombreuses occasions devant notre Conseil, mais je tenais à apporter ces précisions aux conseillers de Paris ici présents.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 145.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 145).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux protections anti-bruit sur le GPRU Porte de Vincennes (20e).
Vœu déposé par l'Exécutif.**

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu n° 66 du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et le vœu n° 66 bis de l'Exécutif, qui sont relatifs aux protections antibruit sur le G.P.R.U. "Porte de Vincennes".

Je donne la parole à René DUTREY.

M. René DUTREY. - Le périphérique, porte de Vincennes, et, d'ailleurs, tout autour de Paris, rend la vie extrêmement difficile à des centaines de milliers d'habitants qui habitent à sa proximité. BruitParif a estimé, au niveau de la rue Elie-Faure, un niveau de 79 décibels, ce qui est absolument considéré comme un niveau très pénible.

Pour baisser la vitesse... pardon, le bruit du couloir périphérique, plusieurs solutions classiques pourraient s'ouvrir à nous.

Bien sûr, la couverture des voies : couverture des voies qui n'est pas possible, techniquement, à cet endroit et, surtout, qui coûterait excessivement cher.

Bien sûr, le renouvellement de la chaussée, ce qui est prévu par la Ville de Paris, qui va arriver à terme et qui permettra un soulagement de 5 décibels de la pression sonore, mais cela ne suffit pas pour rendre la vie acceptable à ces habitants.

Donc, ce vœu vise à proposer de développer des solutions alternatives, entre autres d'imaginer une rénovation avec la création de balcons anti-bruit, des balcons qui ont été testés sur d'autres bâtiments et qui apparaissent assez efficaces.

Egalement, de lancer une étude prospective pour mobiliser toutes les solutions alternatives pour permettre de faire baisser le bruit. L'une des solutions, bien sûr, la plus simple serait de baisser la vitesse du périphérique. "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" militent depuis de longues années sur ce sujet. Ce n'est pas une responsabilité de la Ville de Paris. Peut-être que les mois qui viendront nous apporteront de bonnes surprises sur ce point, mais ce n'est pas encore le sujet ce soir.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUTREY.

Je donne la parole à Anne HIDALGO pour répondre et faire une proposition de vœu bis.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Sur le G.P.R.U. de la porte de Vincennes, sur lequel nous sommes tous extrêmement mobilisés, et je voudrais associer à ce travail la maire du 12e arrondissement et la maire du 20e arrondissement, nous avons eu des réunions publiques importantes, la question principale, c'est effectivement la nuisance du bruit du périphérique. Dans cette affaire, c'est le sujet que nous devons traiter en priorité.

La couverture du périphérique, vous l'avez dit, nous l'avons écartée parce que, et techniquement et budgétairement, ce ne serait pas aujourd'hui raisonnable de dire aux habitants que c'est la solution qui viendra soulager leur quotidien. En revanche, les solutions relatives au renouvellement de la chaussée et la solution que vous préconisez de balcons anti-bruit sont des solutions qui nous paraissent intéressantes.

J'ai formulé un vœu alternatif, en complétant le vôtre - donc si vous en étiez d'accord, il pourrait se substituer -, uniquement pour rappeler que nous ne voulons pas retarder l'opération. Et l'étude sur le bruit et le travail à faire sur cette solution, notamment de balcons anti-bruit, doivent pour nous se faire dans le délai qui est le délai de l'opération parce que je crois que les habitants attendent vraiment maintenant d'avoir des solutions. Il y a déjà une grande partie du travail qui est engagé sur l'ensemble de ce G.P.R.U.

L'amendement au vœu, qui propose, en fait, un vœu de substitution de l'Exécutif ne vise qu'à rappeler cette exigence de délai. Je pense que vous la partagez.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur DUTREY, est-ce que vous retirez le vœu n° 66 en faveur du vœu n° 66 bis ?

M. René DUTREY. - Oui.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets donc directement aux voix, à main levée, le vœu bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 63).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au maintien du dépôt de pain de l'entreprise Max Poilâne (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 67 du groupe U.M.P.P.A. qui est relatif au maintien du dépôt de pain de l'entreprise "Max Poilâne", dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole à M. MENGUY pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit effectivement de l'entreprise bien connue des habitants du 15^e et, au-delà, de tous les Parisiens : Max Poilâne. Ce vœu touche au dépôt de pain situé au n° 93 de la rue Brancion. C'est une demande que nous avons déjà formulée par rapport à deux immeubles situés aux n°s 93 et 95, préemptés par la Ville et pour lesquels la société SOREQA a été missionnée pour l'aménagement.

Au n° 93, se trouve en sous-sol et au rez-de-chaussée le dépôt de pain de cette société qui emploie, je le rappelle, 45 personnes. Cet endroit, évidemment, est tout à fait nécessaire et indispensable pour le bon fonctionnement de cette société "Max Poilâne".

Des demandes avaient déjà été faites pour qu'une solution puisse être trouvée, l'année dernière.

A ce jour, il n'y a pas eu de retour, donc nous reformulons le vœu qu'une solution, telle que présentée dans le présent vœu, puisse être trouvée pour sauvegarder ce dépôt de pain pour "Max Poilâne".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MENGUY, d'avoir respecté votre temps de parole.

Je donne la parole à Mme HIDALGO, pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

Il s'agit d'une parcelle de 75 mètres carrés au sol, sur laquelle est édifié un bâtiment qui est élevé sur des caves et des terre-pleins, avec un rez-de-chaussée, un premier étage carré et un deuxième étage sous combles. La Ville de Paris a acquis cet immeuble par l'exercice du droit de préemption en 1990, puis l'a vendu en 2011 - il a fallu attendre longtemps - à la SOREQA, dans le cadre de ses activités de lutte contre l'habitat insalubre, puisque cela faisait partie des îlots insalubres.

La SOREQA n'a pas procédé au renouvellement du bail en décembre 2011. Elle a proposé une indemnité de 47.000 euros, conforme à l'estimation des Domaines, au titre de la résiliation du bail.

Le projet de la Ville de Paris est le suivant : après la démolition des bâtiments existants, qui sont de très mauvaise qualité, nous prévoyons la construction d'un immeuble de logements sociaux et d'un local d'activités dont une partie dédiée au commerce.

La SOREQA est en relation constante avec la famille Poilâne. Je vous rassure : on n'a pas besoin d'un vœu au Conseil de Paris.

En revanche, comme votre vœu demande notamment que l'on supprime le projet d'aménagement confié à la SOREQA, il n'en est, bien sûr, pas question. Ce sera donc un avis défavorable mais, pour votre information, la SOREQA a fait plusieurs propositions à la famille Poilâne. Pour l'instant, elles ont été refusées pour des motifs géographiques ou techniques mais, conformément aux engagements que nous avons pris et que j'ai pris, nous souhaitons continuer ce travail pour trouver une solution qui convienne à tous parce que Poilâne est une institution, une entreprise à laquelle nous sommes attachés et qui est historiquement sur ce territoire-là.

En gros, la solution à laquelle nous travaillons, c'est de permettre la réalisation du projet de reconstruction mais aussi la poursuite de l'activité de Poilâne. Notamment, la possibilité de relocalisation sur place dans le nouveau bâtiment fait partie des sujets, bien évidemment, évidents dans les discussions que nous avons, Ville, SOREQA et Poilâne.

J'é mets un avis défavorable à votre vœu mais je tenais à vous apporter les éléments d'information sur le travail qui se poursuit, comme toujours bien sûr, notamment avec la société "Poilâne".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que, Monsieur MENGUY, vous retirez votre vœu avec les explications qui ont été apportées par Mme HIDALGO ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Comme Mme HIDALGO lit mieux ses éléments de réponse que le vœu que nous avons formulé, je vais le maintenir parce que, si elle le relit bien, on demande soit de supprimer l'immeuble, soit en incluant les locaux dans le futur immeuble, et non pas ce que Mme HIDALGO a dit.

Donc, nous maintenons le vœu pour soutenir la société "Poilâne". Tout le monde peut le voter, cela ne mange pas de pain.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'abandon du projet d'extension de Roland Garros.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 69 de M. ALPHAND et de Mme DREYFUSS qui est relatif à l'abandon du projet d'extension de Roland Garros.

Je donne la parole à Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci.

Avec la clairvoyance qu'on lui connaît, M. le Préfet de police vient d'adresser ses observations au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique préalable à la révision simplifiée du P.L.U. dans le cadre du projet Roland Garros.

M. le Préfet de police souligne notamment les problèmes de circulation et de stationnement induits par ce projet. Parallèlement, l'avenir du Parc des Princes reste incertain.

Face à de telles zones d'ombre, il apparaît plus qu'impérieux et urgent de sortir du cloisonnement dans lequel la Ville enfonce les projets qui concernent le quartier Auteuil - Porte de Saint-Cloud.

Aussi, avec mon collègue David ALPHAND, nous demandons une approche enfin transversale et globale de ces projets et de leur impact.

Dans l'attente, nous demandons l'abandon du projet d'extension de Roland Garros.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme HIDALGO pour vous répondre et ensuite M. le Représentant du Préfet ajoutera un petit mot.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Ce sera très rapide, c'est un avis défavorable, bien entendu.

Je rappelle, mais M. le Représentant du Préfet le dira lui-même, que M. le Préfet n'a pas émis de réserve. Il a rappelé notre attention. Nous travaillons ensemble, c'est tout à fait naturel. La Préfecture de police est associée à la concertation et nous travaillerons ensemble, mais il est hors de question, bien sûr, d'abandonner, comme vous nous le demandez, le projet d'extension de Roland Garros.

Je crois que je n'ai pas besoin d'aller plus loin, chacun ici en connaît les raisons.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole au Représentant du Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame le Maire.

Brièvement, la Fédération française de tennis a effectivement élaboré un projet de réaménagement et d'extension du stade Roland Garros. La Commission nationale du débat public, par décision du 6 juillet 2011, a recommandé une concertation publique sur l'adéquation des transports et des conditions de desserte et de stationnement autour de l'équipement public.

Lors de la réunion de concertation, réunion publique du 17 janvier 2012, la Préfecture de police a été officiellement sollicitée pour fournir un éclairage sur diverses questions relatives à la circulation, au stationnement et au calendrier des événements sportifs sur ce secteur.

La Préfecture de police a, dans la continuité de cette réunion, appelé effectivement l'attention du commissaire enquêteur, en charge du projet de révision, à simplifier le P.L.U. de Paris sur le site de Roland Garros sur un certain nombre de ces questions. Des échanges techniques sont par ailleurs prévus dans les jours qui viennent avec le commissaire enquêteur.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

NPPV pour M. MENGUY ? Pour le groupe.

Le vœu est donc repoussé.

2012, DU 65 - Lancement d'un appel d'offres restreint en vue de passer un marché d'études urbaines pour l'aménagement d'un secteur Paris Nord-Est élargi et adaptation du PLU (10e, 18e et 19e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 65 qui est le lancement d'un appel d'offres restreint, en vue de passer un marché d'études urbaines pour l'aménagement d'un secteur Paris Nord-Est élargi, et l'adaptation du P.L.U. 10e, 18e et 19e arrondissements.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Merci.

Je voulais d'abord me féliciter du fait que le 10e arrondissement ait été intégré dans ce secteur Paris Nord-Est, qui devient donc un secteur Paris Nord-Est élargi, et que des études seraient menées sur ce secteur dans le 10e arrondissement pour réfléchir à ces évolutions ultérieures.

Il s'agit de quartiers du 10e extrêmement denses, qui ont des implantations hospitalières et ferroviaires considérables, qu'il est très difficile d'intégrer, même s'il y a eu des efforts ces dernières années. Evidemment, nous partageons l'intérêt qu'il y a à inclure ces quartiers dans la réflexion de Paris Nord-Est.

Toutefois, comme vous le savez, évidemment la municipalité d'arrondissement, moi-même avec les communistes du 10e, nous avons ébauché un certain nombre de réflexions qui se sont également déroulées dans les conseils de quartier.

Il y a des évolutions importantes au groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal. Madame la Maire, Madame HIDALGO, vous avez été partie prenante et vous êtes partie prenante dans ces dossiers. Il y a l'avenir de la caserne désaffectée des pompiers Château-Landon qui vient, dont le principe, de restitution à la Ville, vient enfin d'être annoncé. Il y a toujours, l'idée de la couverture partielle des voies des gares du Nord et de l'Est, le balcon vert... Il y a donc beaucoup de lieux sur lesquels il y a eu des réflexions peut-être trop décousues et peut-être que des études pourraient permettre d'unifier.

Je voulais simplement ajouter une remarque, puisque nous avons voté un vœu en Conseil d'arrondissement, sur la concertation autour de ce projet, et de la concertation locale du fait que nous entrons, le 10e, seulement maintenant dans la réflexion.

D'abord, simplement peut-être que c'est une question de langage mais on dit qu'un comité de suivi est envisagé. Nous proposons qu'il soit décidé. On pense que cela serait mieux, mais peut-être qu'envisager, dans votre esprit, voulait dire : décidé.

Mais l'autre question est que la concertation avec la population du 10e arrondissement, conformément à la convention d'Aarhus - je rappelle que la France en est signataire - qui prévoit que les populations soient consultées le plus en amont possible, à un moment donné où les projets peuvent encore être réorientés.

Notre voeu proposait : Que la concertation de la population du 10e arrondissement soit organisée, c'est ce que nous avons voté, avec notamment des réunions publiques qui pourraient prendre la forme d'ateliers thématiques - cela a été fait sur d'autres questions - et d'informations, avec notamment l'association des conseils de quartier. Sans doute une présentation des objectifs au C.I.C.A. du 10e arrondissement dans un avenir proche. Et veiller à ce qu'il y ait des comptes rendus de travaux de cette instance de participation aux termes des deux années de travaux.

Voilà ce sur quoi je voulais attirer votre attention, mais évidemment nous sommes favorables à ce projet de délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Pour répondre à vos questions, je donne la parole à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Je voudrais remercier Alain LHOSTIS de mettre l'accent sur ce projet de délibération, car il est effectivement très important.

Nous arrivons, en ce qui concerne notamment le secteur Paris Nord-Est, au bout du marché qui avait été passé par appels d'offres avec François LECLERCQ, l'architecte qui a conduit la réflexion sur Paris Nord-Est. Donc, il faut relancer un marché car Paris Nord-Est est loin d'être terminé et la Ville a besoin de se faire accompagner.

Nous sommes à un moment crucial, parce que d'une part il faut réfléchir sur la question des centralités avec une échelle large, et pas uniquement en ayant le regard sur le territoire parisien. Cela tombe bien, parce que nous avons travaillé avec Plaine Commune, avec Patrick BRAOUEZEC, avec les maires notamment d'Aubervilliers et de Saint-Denis. Nous avons été accompagnés par l'A.P.U.R. dans ce travail-là sur le grand paysage qui va effectivement du secteur Paris Nord Est jusqu'aux futurs projets aussi de gare à Pleyel en Seine-Saint-Denis.

A partir de là, nous avons souhaité élargir encore ce périmètre à un autre secteur de gare, le secteur parisien des gares de l'Est et de la gare du Nord, et nous avons donc décidé d'intégrer, parce que cela nous paraît cohérent, ce secteur élargi pour travailler sur l'ensemble.

Il y aura une résonance entre ce qui se passera à Pleyel, ce qui se passera sur la future gare du RER Rosa Parks et ce qui se passera bien évidemment autour des gares du Nord et de l'Est.

C'est l'objet du lancement de cet appel d'offres sur lequel nous aurons à revenir pour être accompagnés dans ce travail.

En ce qui concerne le comité de suivi et la consultation avec la population, je vous suis, bien sûr, complètement. Il faut bien sûr mettre en place, envisager, cela va être mis en place, et une consultation avec la population du 10e, qui peut effectivement démarrer avec les outils traditionnels que sont le C.I.C.A., les conseils de quartier, les débats qui peuvent avoir lieu en mairie d'arrondissement.

Et puis, il faudra qu'on aille plus loin, comme on l'a fait par exemple sur un autre projet, sur lequel nous innovons en matière de concertation : je pense à Bercy-Charenton, où nous conduisons la concertation sur le diagnostic territorial, et pas uniquement sur les propositions et l'aménagement.

Même si des choses sont déjà actées et lancées sur le projet Paris Nord-Est, la Z.A.C. "Claude Bernard" est en voie d'achèvement, tout le secteur MacDonald également, et puis Chapelle-International est lancé. Il reste, pour la partie parisienne, Gare des Mines et Chapelle-Charbon, plus toute la partie de la Seine-Saint-Denis et enfin, la partie en redescendant vers les gares du Nord et de l'Est, sur lesquelles il y a encore énormément de travail à faire. Néanmoins, je pense que l'on peut vraiment associer, en tous les cas, je le dis ici et c'est un engagement, la population, y compris au diagnostic urbain qui va être posé.

Je vous remercie d'avoir mis en lumière ce projet de délibération qui est très important et qui va nous conduire à débattre ici et ailleurs, avec les Parisiens et les habitants de la métropole, de ce grand projet qui concerne un territoire intercommunal très large, puisqu'il englobe une grande partie de Paris et une grande partie de la Seine-Saint-Denis.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 65).

2012, SG 99 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Elargissement de la commission de règlement amiable aux représentants des bailleurs sociaux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous revenons aux Halles pour examiner le projet de délibération SG 99, qui concerne l'élargissement de la Commission de règlement amiable aux représentant des bailleurs sociaux.

Je redonne la parole à M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je serai extrêmement bref. Je dirai que nous sommes favorables à cet élargissement aux bailleurs sociaux, avec voix consultative, et d'ailleurs le Conseil d'arrondissement a donné un avis favorable.

Avec les élus U.M.P.P.A., nous voterons ce projet de délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour cette brève intervention.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Écoutez, je ne peux que me réjouir de ce vote favorable qui a déjà eu lieu dans le 1er arrondissement.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, SG 99).

2012, DU 100 - Attribution de la dénomination place Jean Ferrat à une place située à Paris (11e et 20e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DU 100. Il s'agit de l'attribution de la dénomination place Jean Ferrat à une place située à Paris, 11e et 20e.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise effectivement à donner le nom de Jean Ferrat à une place de Paris. Je voudrais dire évidemment la très grande fierté des élus de notre groupe. Nous avons proposé qu'un lieu de Paris puisse porter le nom de Jean Ferrat quelques mois après sa mort, et ce sera donc le cas. Je remercie d'ailleurs Anne HIDALGO d'avoir prêté toute son attention à cette proposition de notre groupe.

Jean Ferrat était un grand, c'était un grand chanteur, c'était un grand poète. Il chantait merveilleusement bien les poèmes d'Aragon. C'était aussi, pour nous, les communistes, quelqu'un à qui nous tenions beaucoup parce que c'était un sympathisant du parti communiste avec un regard critique, et il n'hésitait pas à exprimer des désaccords.

Pour toutes ces raisons, nous sommes très heureux que ce projet de délibération puisse être voté aujourd'hui. Je crois d'ailleurs qu'il a fait l'objet d'une concertation avec les habitants du quartier. C'est François VAUGLIN qui le signalait tout à l'heure. Je suis très heureux et très fier que ce projet de délibération puisse être voté aujourd'hui, quelques semaines ou quelques jours, d'ailleurs, avant l'inauguration d'une place Louis Aragon et d'une certaine

manière, c'est un bel hommage à eux deux, à la fois à Jean Ferrat et à Louis Aragon, au poète et à celui qui chantait les poèmes d'Aragon.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Madame HIDALGO, pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Je suis vraiment très heureuse aussi que l'on puisse aujourd'hui décider ensemble de cette dénomination.

Il y avait eu un vœu que vous aviez présenté. Nous sommes allés assez vite, je crois. On peut aussi remercier, bien sûr, les élus du 11^e arrondissement et la direction de l'urbanisme de nous avoir aidés à aller vite.

Je m'en réjouis parce que Jean Ferrat est un immense humaniste. Il aura laissé une trace ; à la fois nous qui l'avons vu, l'avons écouté, avons été inspirés et touchés par lui, mais il laissera une place très importante dans l'histoire de notre pays. Donc c'est un beau moment.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 100).

2012, DU 123 - Attribution de la dénomination place Jenny Alpha à une place située à Paris (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Maintenant, nous allons rester dans les dénominations. Il s'agit du projet de dénomination d'une place Jenny Alpha, située dans le 15^e arrondissement.

Je donne la parole à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Laissez-nous deux minutes, et cela ne sera plus un projet mais une réalité. Jenny Alpha, nous avons déjà évoqué en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris la vie de cette grande artiste attachée à Paris, au 15^e. C'est une artiste ultramarine qui a beaucoup apporté dans la vie artistique française. Je ne sais pas si elle était sympathisante d'un côté politique ou de l'autre, mais c'était surtout une très grande artiste qui a vraiment marqué sa génération avec beaucoup d'inspiration d'autres grands artistes qu'elle a longtemps côtoyés et qui vraiment, a apporté beaucoup à la culture sous toutes ses formes et à l'engagement pour la vie d'artiste et pour l'expression artistique.

Nous sommes très fiers que ce projet puisse aboutir ce soir. Nous l'avons dit en conseil d'arrondissement la semaine dernière. Je ne reviendrai pas, peut-être que Mme HIDALGO le fera, sur les différents échanges que nous avons eus par le dépôt de vœux et par les débats, notamment lors de précédents Conseil de Paris.

Il y avait une clause de revoyure qui avait été actée, je crois, au Conseil de Paris de janvier, il me semble, et qui a été tenue. Croyez bien que j'en prends acte parce que nous avons sollicité ensuite par courrier pour que cela puisse aboutir, et les services ont permis, après quelques réticences, que ce soit possible d'un point de vue technique. Nous avons honoré dans le 15^e la mémoire de Jenny Alpha, et nous continuerons ainsi par l'expression et la localisation de cette place dans le 15^e arrondissement, avenue Félix-Faure, à honorer sa mémoire, son œuvre et son engagement pour la culture.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Je me réjouis vraiment aussi parce que Jenny Alpha méritait vraiment d'avoir le nom d'une place dans le 15^e arrondissement, où elle vivait. Elle vivait d'ailleurs à proximité du lieu où va exister désormais cette place, puisqu'elle a vécu rue de l'Abbé Groult. C'était une grande dame, elle a vécu 100 ans. Elle a été présente dans son siècle. Je me réjouis. J'avais pris l'engagement et je l'ai tenu, parce que je crois que c'était important pour nous tous.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 123).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un jardin, d'une place ou d'un lieu public en l'honneur de Louise Bourgeois.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous propose de passer à l'examen du vœu n° 70, même si M. Christophe GIRARD est absent, car il s'agit aussi d'une demande de dénomination d'un jardin, d'une place ou d'un lieu public en l'honneur d'une autre grande dame, Louise Bourgeois.

Madame HIDALGO, si vous êtes d'accord pour présenter ce vœu rapidement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est un vœu présenté par Christophe GIRARD. Je réponds à un vœu présenté, je présente le vœu présenté par mon groupe et j'y donnerai bien sûr un avis favorable.

Il s'agit de trouver un lieu de Paris pour donner le nom de cette grande artiste Louise Bourgeois, qui nous a quittés il y a plusieurs mois maintenant, qui a laissé une œuvre magnifique, œuvre qu'elle a construite sur un demi-siècle, sa première exposition a eu lieu en 1945 à New York et, ensuite, son dernier projet a été présenté en 2008 au Centre Pompidou.

J'ai aussi souvenir d'une grande exposition dans le milieu des années quatre-vingt-dix au musée d'art moderne de la Ville de Paris qui était absolument fabuleuse.

Elle a étudié à Paris, à l'école des beaux-arts et c'est une femme, je crois, qui a vraiment porté son art au sommet et qui disait que l'art était une garantie de santé mentale.

Je crois que beaucoup d'entre nous considèrent que c'est sans doute vrai que, sans l'art, on ne peut pas vivre.

Donc, je suis favorable à ce que nous trouvions, maintenant il s'agit de trouver l'emplacement pour Louise Bourgeois, mais j'émet un avis favorable à ce vœu présenté par Christophe GIRARD et les élus de mon groupe.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 64).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Cela rétablira l'équilibre femmes/hommes dans les nominations qui sont faites sur l'espace public et les équipements publics de Paris. On peut s'en réjouir.

2012, DLH 11 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 104 rue Balard (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 11. Il s'agit de la location par bail emphytéotique au profit de "Paris Habitat" de l'immeuble communal 104, rue Balard dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, je souhaite vous rappeler que, derrière ce projet de délibération et derrière les façades en pierre de taille de l'immeuble que vous venez de préempter au 104 rue

Balard, dans un secteur qui compte déjà largement plus de 20 % de logements sociaux, il y a des habitants et des commerçants qui appréhendent leur transfert dans le parc social, ceci d'autant plus que le projet de délibération que vous nous soumettez est plutôt avare d'informations.

Aucune information sur le calendrier des travaux, rien sur le respect du Plan Climat, rien sur la concertation, rien sur le maintien de la mise à disposition des locaux annexes nécessaires au bon fonctionnement du commerce de boulangerie situé au rez-de-chaussée.

Si je ne doute pas que vous allez nous apporter des réponses suffisamment convaincantes pour nous permettre de voter ce projet, je saisis cette énième D.I.A. que vous réalisez dans le 15^e arrondissement pour évoquer votre politique de préemption.

Ainsi, la semaine dernière, nous avons appris "via" un hebdomadaire la préemption par la Ville de l'un des plus luxueux immeubles parisiens situé au 37 avenue George-V pour y réaliser un foyer de travailleurs.

Cette préemption que vous avez effectuée début 2008 a généré des années de procédure avec d'autres acquéreurs potentiels, ce qui n'est pas surprenant puisqu'elle porte sur un somptueux bâtiment entièrement refait à neuf et situé en plein cœur du Triangle d'Or avec des balcons dorés à la feuille qui laisserait plutôt imaginer la prochaine installation d'un siège de banque ou d'une marque de prestige.

A la lueur de cette opération, permettez-moi, Madame la Maire, de m'interroger sur votre façon d'utiliser les fonds publics, avouez que vous ne lésinez pas à dépenser des millions d'euros pour effectuer des opérations de préemption dès lors qu'il s'agit d'adresses parisiennes emblématiques avenue George-V, rue de Varenne, rue de Washington ou rue Pierre-1^{er}-de-Serbie.

Ce qu'il faut en revanche rappeler, c'est les difficultés que posent ces adresses, qu'il s'agisse des problèmes de sous-location, des difficultés d'aménagement dans le patrimoine historique ou encore de la lenteur de réalisation des logements à l'image du 96, rue de Sèvres où, préempté en 2003, cet immeuble qui a pourtant bénéficié d'un permis de construire en 2005 est toujours muré.

J'avoue que la gestion de certaines de ces préemptions et l'usage que vous faites de l'argent public est parfois incompréhensible pour les contribuables qui, pendant ce temps, subissent des augmentations d'impôt.

En ce qui nous concerne, nous ne vous demandons ni de loger quelques super-privilegiés ni de faire une opération de communication sur des adresses emblématiques, mais plutôt d'avoir une gestion responsable de bon père de famille et de réaliser à coût raisonnable des appartements bien conçus, permettant en particulier de freiner l'érosion des classes moyennes et des familles vers la première ou la deuxième couronne.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO, pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Je comprends bien, Madame la Maire, que Mme de CLERMONT-TONNERRE, avec un projet de délibération, fasse d'une pierre deux coups, à la fois elle évoque un immeuble rue Balard dont je note que les locataires sont extrêmement inquiets de l'acquisition par un bailleur social, mais en même temps vous nous posez des questions sur l'urgence de faire des travaux, sur le Plan Climat, etc.

C'est donc qu'à l'évidence ce bâtiment est en triste état et mérite une intervention publique avant qu'il ne tombe dans une insalubrité évidente, sinon nous ne l'aurions pas préempté.

Le devenir des locataires est assuré grâce à l'acquisition par un bailleur social et d'ailleurs les commerces seront maintenus car nous n'avons pas vocation et l'habitude de mettre fin à la commercialité potentielle lorsqu'il y a une réalité commerciale locale, ce qui est le cas.

En ce qui concerne l'avenue Montaigne, vous avez raison, Madame, nous avons préempté il y a fort longtemps un immeuble avenue Montaigne... George-V, pardon, excusez-moi, à des conditions économiques compatibles avec le financement du logement social.

Cela peut vous paraître surprenant, mais c'est la réalité, à partir du moment où évidemment la commercialité du rez-de-chaussée et du premier étage, dans une adresse ô combien symbolique du luxe, permettra un équilibre sans aucun problème de la réalisation d'un foyer à destination du personnel, des salariés des hôtels environnants, des hôtels de luxe, mais avec du personnel qui sort fort tard le soir, à qui nous allons offrir un logement près de leur lieu de travail.

Tout ceci peut vous sembler surprenant, mais je pense que nous sommes dans notre mission et je peux vous assurer que ce type d'initiative est tout à fait apprécié de la part du secteur professionnel, puisque le personnel hôtelier a des horaires décalés et a de grosses difficultés à se loger. Nous avons un soutien de la fédération sur le sujet.

Ce dossier a été effectivement long. Je ne vous cache pas, si vous voulez des détails, que vous avons envoyé notre avis de préemption à Monaco, au Lichtenstein et à Luxembourg, c'est vous dire l'opacité de ce dossier dans un premier temps, mais les prix mentionnés de cession nous permettaient une opération compatible avec le financement du logement social et nous aurions eu tort de nous en priver.

Je pense que la place des salariés du secteur hôtelier qui travaillent dans le 8e arrondissement est également dans le 8e arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO, pour la description de ce projet qui est fort intéressant.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 11).

2012, DLH 13 - Location par bail emphytéotique, au profit de la S.I.E.M.P., de l'immeuble communal 52, rue Curial/13, passage de Crimée (19e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 13, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 71. Il s'agit de la location par bail emphytéotique au profit de la S.I.E.M.P. de l'immeuble communal 52, rue Curial/13, passage de Crimée dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO, pour présenter l'amendement n° 71.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Pour gagner du temps, nous avons trois projets de délibération : le DLH 13, le DLH 20 et le DLH 67 qui font l'objet d'amendements techniques de changement de date de valorisation des Domaines.

Je vous propose d'accepter les trois amendements et les projets de délibération correspondants.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - J'accepte volontiers ce regroupement.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 13).

2012, DLH 20 - Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de la parcelle cadastrée 15 AT 3 avenue Albert Bartholomé (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 20 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 72 que vous ne représenterez pas une nouvelle fois, j'ai bien compris, mais j'ai une intervention de M. MENGUY sur ce projet de délibération.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous accueillons ce projet de délibération, parce qu'il est le résultat d'une situation...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Formidable, on vote !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je vais prendre mes cinq minutes, alors !

Bref, cette situation était particulièrement difficile puisqu'elle débouchait sur beaucoup de blocages à un endroit où les riverains étaient particulièrement inquiets, puisque cela entraînait des stationnements sauvages, l'impossibilité de prévoir un certain nombre de travaux, l'impossibilité d'assurer l'accès pour un certain nombre de véhicules, notamment de secours.

Force est de constater que nous sortons d'une situation pour le moins ubuesque d'un point de vue juridique et, enfin, nous avons devant nous un projet de délibération qui permet de sortir de cet embouteillage administratif et pas seulement de véhicules.

Donc, nous voterons le projet de délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO, un petit mot rapide ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je me réjouis de voir M. MENGUY heureux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Dans la liesse générale, je vous propose pour terminer ce Conseil de voter cet amendement technique pour rétablir un changement de date.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 20 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté aussi à l'unanimité. (2012, DLH 20).

2012, DLH 61 - Approbation des modalités de lancement des marchés publics relatifs à la conduite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat développement durable et économie d'énergie (OPAH 2D2E) dans le secteur de la place de la République.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 61, qui est relatif à la conduite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat développement durable et économie d'énergie dans le secteur de la place de la République.

Je donne la parole à M. VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - C'est un grand plaisir que je souhaite exprimer sur ce projet absolument exceptionnel, en associant, d'ailleurs, mon collègue Gauthier CARON-THIBAUT.

Comme élus, nous bataillons en permanence pour faire avancer des projets ou des causes auxquels nous croyons. Et à ce projet ambitieux, innovant, solidaire et écologique, nous y croyons vraiment très fort ! Le plan Climat

veut réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre à Paris d'ici 2020. Or, le bâtiment représente à lui seul plus du quart de nos émissions et le dernier Bleu Climat de la Ville montre que les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 2 % seulement entre 2004 et 2009. Il faut donc passer à la vitesse supérieure.

En France, c'est de 38 % que les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites d'ici 2020 dans le bâtiment, alors que ce secteur est le premier consommateur d'énergie dans le pays et le second émetteur de gaz à effet de serre.

Ces objectifs ambitieux ne pourront pas être atteints sans un vigoureux travail sur le bâti existant, puisque le neuf ne représente qu'un renouvellement annuel de 1 % du parc.

Alors là, avec cet appel à projets lancé en direction des copropriétaires autour de la place de la République dans les 3e, 10e et 11e arrondissements, nous rénovons le parc existant en copropriété et dans du bâti ancien dense.

Quel défi ! Car chacun sait combien il est difficile de faire voter des travaux en copropriété, surtout lorsqu'ils n'apparaissent pas comme immédiatement indispensables. On sait bien aussi combien la rénovation du bâtiment existant est plus complexe, surtout lorsqu'on s'attaque au cœur de la ville dense, ici au bâti haussmannien typique.

Mais nous ne nous contenterons pas d'améliorer les performances thermiques et énergétiques, nous traiterons l'ensemble des aspects du développement durable : solidarité, accessibilité, végétalisation, circulation douce et économie.

En s'attaquant au cœur des difficultés, nous aurons peut-être du mal, mais notre détermination est totale. Avec l'ensemble des partenaires du projet, publics comme privés, nous ferons tout pour mener les copropriétés au succès.

Monsieur le Maire, appuyez-vous sur nos mairies d'arrondissement ; je nous sais tous extrêmement motivés !

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VAUGLIN, pour cette intervention très déterminée.

Pour répondre à la détermination de M. VAUGLIN, Monsieur MANO, est-ce que vous voulez ajouter des choses ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je suis ravi des propos de M. VAUGLIN et je sais compter sur la mobilisation des maires concernés, car après avoir lancé une opération thématique expérimentale dans le 13e arrondissement, à la demande, il faut le dire, des élus de ces arrondissements-là, nous allons inventer ensemble une nouvelle procédure d'approche des copropriétés dans une vision globale du plan Climat ; au-delà du bâti, la vie quotidienne doit aussi être prise en compte, donc nous espérons un succès large de cette opération exemplaire en la matière.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 61).

2012, DLH 67 - Location par bail emphytéotique, au profit de la société Immobilière 3F, de l'immeuble communal 6 rue Bouloi - 5 rue du Colonel Driant (1er).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 67, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 73.

Il s'agit de la location par bail emphytéotique, au profit de la société Immobilière 3F, de l'immeuble communal 6 rue Bouloi - 5 rue du Colonel Driant, dans le 1er arrondissement.

C'est toujours un amendement technique sur un changement de date.

Je mets directement aux voix, à main levée, l'amendement n° 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 67 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 67).

2012, DU 136 - Signature de l'avenant n° 3 à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan des opérations réalisées dans le cadre de la convention.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DU 136, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 74 et l'Exécutif le vœu n° 74 bis. Il s'agit de la signature de l'avenant n° 3 à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Paris et l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

Je donne la parole à M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu qui nous permettrait d'être beaucoup mieux informés de l'activité de l'établissement foncier d'Ile-de-France, puisque, vous le savez, cet engagement de la part de la Ville représente environ 10 euros par habitant, donc c'est un engagement important, 10 euros par an, bien sûr, au travers de la taxe spéciale d'équipement, et comme le rappelait fort justement le Conseil économique et social d'Ile-de-France, dans ses avis, il préconisait une augmentation sensible de la part des P.L.S., dans la production de logements sociaux à Paris.

Or, nous n'avons que très peu d'informations concernant l'activité et surtout la typologie des logements concernés par l'activité de l'établissement foncier ; nous souhaitons donc, à travers ce vœu, obtenir effectivement une communication au Conseil de Paris de ses activités et de la répartition des logements ainsi produits.

Voilà, Madame le Maire. J'ai à peu près respecté...

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Monsieur MANO, est-ce que vous pouvez donner des réponses sur cet établissement foncier ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je prends bonne note de la demande évoquée par M. LAMOUR au nom du groupe U.M.P.P.A. Il n'y a pas de mystère et il n'y a rien à cacher.

Je propose, d'ailleurs, dans l'amendement de l'Exécutif, d'avoir un détail annuel à l'occasion de la publication du Bleu budgétaire qui passe en revue la totalité des opérations annuelles, et donc il me semble logique d'adjoindre le détail des interventions, année par année, de l'établissement public foncier régional. Mais comme vous le savez, Monsieur LAMOUR, bien sûr, à Paris, ils sont mobilisés pour faire du logement, mais pas que du logement, également des équipements publics, qui font aussi l'objet de la mission, de la convention que nous avons avec cet établissement public, ô combien important pour mobiliser des fonds dans la nécessaire densification du territoire de l'Ile-de-France en matière de construction, notamment de logements utiles aux Franciliens.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Avec les explications et la proposition qui est faite par le vœu n° 74 bis, est-ce que vous retirez votre vœu n° 74 ?

M. Jean-François LAMOUR. - Madame la Maire, oui, bien sûr, je vais le retirer. J'aurais juste aimé, comme vous l'avez fait sur un certain nombre d'autres vœux, et c'est une demande que je fais à M. MANO, que vous puissiez faire référence au vœu que mon groupe a déposé ; cela se fait dans quasiment tous les autres vœux bis, et là, comme par hasard, cela n'apparaît pas. J'aurais aimé que par élégance, M. MANO accepte de voir apparaître un alinéa où il était fait référence au vœu que nous avons déposé.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 74...

Oui ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Je veux bien mettre en avant la sollicitation de l'U.M.P.P.A. et vous aurez remarqué que dans ma réponse, j'étais au-delà de vos demandes particulières.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est bien pour cela.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Avec ces précisions... C'est ce que vous souhaitez, Monsieur LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Je retire le vœu, en disant qu'effectivement, nous confirmons bien que nous voterons le vœu bis amendé de cette façon.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - D'accord.

Merci, Monsieur LAMOUR.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2012, V. 65).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 136.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 136).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'inquiétude des locataires d'un immeuble, rue des Pyrénées (20e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 75, qui ne se rapporte à aucun projet de délibération, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

Il s'agit d'un vœu à propos de la situation de locataires qui sont au n° 242 bis rue des Pyrénées, qui sont forts inquiets de leur situation, car le bas de leur immeuble va être vendu, situation assez classique de menace, à ce stade, de vente à la découpe, pour laquelle nous demandons que la Ville de Paris se mobilise pour qu'une solution soit trouvée, garantissant aux locataires du 242 bis rue des Pyrénées le maintien dans les lieux dans des conditions satisfaisantes, soit que l'intégralité des baux soient prorogés ou renouvelés pour une durée maximale, soit que la

Ville puisse préempter l'immeuble concerné, soit que l'immeuble puisse être repris par un bailleur public, mais je conclus en disant que pour l'instant, il s'agit d'une menace, d'un risque.

Voilà où nous en sommes et ce qui justifie ce vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Monsieur MANO, est-ce que vous pourriez... ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous nous trouvons dans une situation où, certes, nous devons être vigilants parce que nous sommes, semaine après semaine, sur toutes les transactions immobilières parisiennes, par le suivi de toutes les ventes à travers la Commission DALIAT. Bien évidemment, au moment opportun, nous appliquerons à cet immeuble la règle de vigilance absolue et de négociation que nous pourrions entreprendre avec le propriétaire ou avec le vendeur, mais, à l'heure où vous me posez la question, nous n'avons aucun élément qui justifie le fait d'entreprendre une action préventive avec des gens que nous ne connaissons pas.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, tout en vous assurant de la vigilance de la Mairie concernant le devenir des locataires et, surtout, le devenir de l'immeuble, bien évidemment.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Monsieur CORBIÈRE, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu, avec les explications qui vous ont été données ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Tout à fait. Je vais retirer le vœu mais il aura eu le mérite d'attirer votre vigilance et nous en reparlerons afin, effectivement, de prendre les mesures nécessaires. Je retire donc ce vœu avec vigilance.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un moratoire sur les expulsions locatives et la fermeture des places d'hébergement d'urgence.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un moratoire sur les expulsions locatives.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant d'examiner conjointement les vœux n° 76 du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et n° 77 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs à un moratoire sur les expulsions locatives et la fermeture des places d'hébergement d'urgence.

Je donne d'abord la parole à M. DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Madame la Maire.

Voilà dix ans, en fait, que chaque mois de mars nous votons ce vœu de demande de moratoire sur les expulsions et peut-être que, cette année, je le souhaite vraiment, je le souhaite vraiment par rapport aux échéances électorales à venir, c'est peut-être le dernier vœu que nous votons de demande de moratoire, car, si par bonheur la gauche arrivait au pouvoir nationalement, j'ai absolument toute confiance pour imaginer qu'une loi interdisant les expulsions, reprenant l'ensemble de nos vœux depuis dix ans, soit votée sur-le-champ.

Donc, c'est une dernière intervention, je l'espère vraiment, pour cette demande de moratoire parce que, chaque année, bien sûr, le responsable du Préfet nous répond : "Oui, mais ce n'est pas vraiment possible parce que la loi ne le permet pas."

C'est assez important parce que qu'est-ce cela veut dire, la reprise des expulsions ? Cela veut dire que, aujourd'hui, depuis maintenant un mois, des familles, la peur au ventre lorsqu'elles rentrent chez elles, ont peur de voir la porte fracturée avec le serrurier et l'huissier passés, ont peur de devoir déplacer leurs enfants d'école, ont peur de devoir se retrouver à l'hôtel et de manger des sandwiches pendant un an, un an et demi, toutes ces choses dont on n'a jamais réellement estimé le coût réel des dégâts sociaux et humains.

J'ai déjà dépassé ma minute, donc je dirai simplement, dans le point important et nouveau dans le vœu déposé par mon groupe, que la création de ces commissions de concertation au niveau de l'arrondissement nous apparaît absolument essentielle.

Pour finir, pour ne pas avoir à reprendre la parole tout à l'heure, j'accepte bien volontiers le vœu de l'Exécutif, avec juste une petite coquille dans le deuxième alinéa : "le Préfet relogé en conséquence les ménages de bonne foi

menacés d'expulsion, ayant fait reconnaître leur droit au logement". Je crois que les ménages qui sont reconnus DALO sont déjà de bonne foi, donc il n'y a pas à rajouter la bonne foi avec ce petit amendement.

Je voterai le vœu de l'Exécutif. Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUTREY.

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Je partage ce que vient de dire René DUTREY et mon ancienneté dans ce Conseil me rappelle les années où j'ai été jeune élu et où, déjà, nous déposons des vœux chaque année. Je crois qu'il faudrait éviter que cela ne devienne qu'une habitude...

Bien évidemment, vous avez tout à fait raison, Monsieur DUTREY, je regrette, y compris avec le Ministre que j'ai servi dans cette période, qu'on n'ait pas pu le faire à ce moment-là pour de mauvaises raisons.

Donc, j'espère qu'effectivement cela permettra de le faire ultérieurement.

Pour ne pas allonger nos débats à cette heure-ci, je crois que ce qu'il faut voir ce sont les dizaines de milliers de familles qui vivent chaque année dans l'angoisse.

Je suis d'accord avec ce que vient de dire René DUTREY : le problème des locataires dits "de bonne foi" est de trop. On sait que, massivement, c'est pour des questions de surendettement, de pauvreté, que les familles sont mises en situation d'expulsion.

Donc, je crois que, dans une période de crise comme celle-ci, où l'on vient de dire qu'on va prolonger, en quelque sorte, la trêve pour les personnes vivant à la rue en rallongeant un petit peu la période d'hébergement, je crois qu'il faut à minima avoir un moratoire sur les expulsions locatives et, donc, c'est le sens de notre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Pour répondre, la parole est d'abord à M. le Représentant du Préfet de police et, ensuite, à M. MANO, si vous voulez bien.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

La mise en œuvre des législations relatives d'abord au droit de propriété, d'une part, et au logement, notamment au logement opposable, de l'autre, et à la prévention des expulsions locatives, est toujours délicate et est toujours une matière sensible. A Paris, vous le savez et vous l'avez rappelé, il revient au Préfet de police de veiller à ce que le respect du premier se fasse, tout en prenant en compte la situation souvent difficile des locataires en difficultés financières.

Pour la cinquième année consécutive, grâce à une attention accrue portée aux ménages en difficulté, le Préfet de police l'a annoncé hier à votre assemblée, le taux de délivrance de concours de la force publique a diminué à Paris.

Ainsi, en cinq ans le nombre d'autorisations de concours a baissé de 22,6 % et il est à noter que, sur cette période, sur ces cinq années, la Préfecture de police a pourtant été saisie d'un nombre de réquisitions relativement stable, autour de 4.000.

La diminution du nombre de concours découle donc d'un approfondissement du travail de prévention effectué avant l'intervention de la force publique.

Depuis plusieurs années, mes services s'efforcent en effet de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives à l'expulsion, quand cela est possible.

Comme lors des années précédentes, une attention accrue en 2011 a ainsi été portée aux ménages fragilisés, mais aussi aux entreprises en difficulté dans cette période de contexte économique dégradé.

Le partenariat soutenu engagé avec la Préfecture de Paris, mais aussi avec les services sociaux du Département de Paris, s'est poursuivi activement pour une grande majorité de dossiers et la consultation systématique de la D.A.S.E.S. en amont permet d'essayer de mettre en place des outils de prévention prévus par le législateur, sauf dans les cas de mauvaise foi avérée ou de troubles de jouissance particulièrement graves.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi créant le droit au logement opposable, le fameux D.A.L.O., il va de soi que ces dossiers font l'objet d'une attention toute spécifique et, dès lors qu'une perspective de relogement est connue, les demandes de concours sont suspendues.

Enfin, le Préfet de police siège en Commission consultative de prévention des expulsions (la fameuse C.C.A.P.E.X.). Dans la majorité des cas, les recommandations de la Commission qui nous sont formulées sont suivies.

Pour conclure et afin que l'expulsion avec recours à la force publique reste effectivement l'ultime recours, le travail de prévention que je viens d'indiquer doit être poursuivi entre tous les acteurs que sont le Conseil général, l'Etat, les bailleurs sociaux et aussi les représentants des bailleurs privés.

Pour autant, la juste et nécessaire prévention des expulsions locatives ne saurait conduire à un renoncement pur et simple du principe de l'expulsion, dont je rappelle d'ailleurs qu'il découle toujours d'une décision de justice.

Affirmer le contraire reviendrait à porter atteinte à pas moins de deux principes de valeur constitutionnelle et à induire des conséquences préjudiciables pour certains propriétaires dont je rappelle que, parfois, ils sont eux-mêmes en difficulté financière, notamment pour les plus âgés d'entre eux.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Le 15 mars est effectivement une date d'angoisse pour un grand nombre de Parisiens qui sont sous la menace d'une expulsion imminente, bien que je puisse remarquer la baisse effective, année après année, des interventions des forces de police pour la concrétisation de l'expulsion.

C'est sans doute la traduction de la mobilisation de l'ensemble des services sociaux de la Ville de Paris et de l'Etat et des allocations mises en place par la Ville de Paris pour permettre aux familles de payer leur loyer, qui représentent un budget extrêmement important pour la Ville de Paris et qui ne fait que croître.

La Ville de Paris, une fois de plus, dans ce genre de situation, se substitue aux aides de l'Etat et les choses deviennent de plus en plus complexes.

Nous pouvons peut-être regretter tout de même que sur le territoire parisien la fameuse C.C.A.P.E.X. ait tardé à se réunir, il faut le dire. J'espère que, aujourd'hui, elle a un mode de fonctionnement assez rationnel et régulier pour permettre d'analyser la totalité des situations.

La demande exprimée par les élus d'avoir un contact entre le Maire de Paris et les Maires d'arrondissement pour la mise en place décentralisée de ces Commissions, au moins que les Maires d'arrondissement soient associés au travail de cette Commission pour éviter des expulsions locatives intempestives, qui mettent les personnes et les familles, surtout, en grande difficulté, est reprise dans le vœu de l'Exécutif.

C'est pourquoi l'Exécutif dépose un vœu avec, bien volontiers, j'accepte l'amendement déposé par M. DUTREY sur les ménages de bonne foi qui sont D.A.L.O., et forcément sont de bonne foi.

Effectivement, nous avons devant nous des situations délicates, qu'il faut toujours aborder avec un côté humain des choses, pour essayer de trouver une solution de sortie d'hébergement ou de logement.

C'est ce que propose le vœu de l'Exécutif que je vous propose de voter.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Monsieur LHOSTIS, êtes-vous d'accord pour retirer votre vœu ?

M. Alain LHOSTIS. - Oui.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Les vœux n^{os} 76 et 77 sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 66).

Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à l'emprise foncière située 14/16, rue Émile Level (17e).
Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à l'emprise foncière située 24, rue Sauffroy (17e).
Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'abandon de tout programme immobilier de logements pour l'A.P.-H.P., dans l'attente de la mise en œuvre d'un "plan d'urgence" visant à assainir la situation du parc de logements de l'A.P.-H.P.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Ensuite, nous avons un ensemble de vœux que nous ne pouvons pas examiner, car ils sont portés par des conseillers et des conseillères qui ne sont pas présents en séance et pas portés par des groupes politiques.

Les vœux n^{os} 78, 79 et 80 n'ayant pas été présentés sont considérés comme retirés.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux permis de recherche sur les gaz de schiste en Ile-de-France.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons directement au vœu n° 81 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche qui est relatif aux permis de recherche sur les gaz de schiste en Ile-de-France.

Je donne la parole à M. CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Nous avons accéléré de manière surprenante, tant mieux.

Il s'agit effectivement de ce débat national sur les gaz de schiste face auquel le Président Nicolas SARKOZY avait même déclaré le 20 décembre 2011, je le cite : "je n'autoriserai pas l'exploitation du gaz de schiste par fragmentation hydraulique".

Cependant, depuis janvier 2012, le Ministère de l'Écologie a émis une liste de 14 permis de recherche en fin d'instruction, dont 12 sont situés en Île-de-France.

J'irai à l'essentiel, nous avons déjà eu le débat, notamment lors d'un Conseil de Paris de mars 2011. Nous avons adopté un vœu se prononçant pour la suspension ou l'abrogation des permis actuellement instruits ou déjà octroyés, et pour un moratoire permanent sur tous ces forages d'hydrocarbures de roche-mère.

L'objet de notre vœu est de renouveler notre volonté de refus de tout cela et de demander que le Maire de Paris s'adresse au Premier ministre afin d'abroger les permis de recherche actuellement en fin d'instruction et de décider d'un moratoire permanent sur tous les forages d'hydrocarbures de roche-mère, pour exploitation comme pour recherche, et de saisir la Commission nationale du débat public en vue de l'organisation d'un débat public sur l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère en France.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Je donne la parole à M. MANSAT pour vous répondre.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur CORBIÈRE, vos demandes sont tout à fait légitimes. Elles sont d'ailleurs tout à fait cohérentes avec le débat que nous avons eu ici même il y a un an.

À cette occasion, nous avons fait part de nos inquiétudes partagées sur le sujet. Aujourd'hui, et c'est ce qui justifie votre vœu, nous avons des raisons de croire que le sujet n'est peut-être pas clos. L'octroi de permis de recherche d'hydrocarbures conventionnels en Île-de-France pourrait ouvrir des brèches pour la recherche de gaz ou d'huile de schiste.

Rappelons simplement, d'ailleurs, que la méthode de recherche, tout comme la méthode d'exploitation des gaz et de l'huile de schiste, présente un danger extrêmement grave pour notre environnement. Je ne détaillerai pas : nous en avons déjà largement parlé.

Nous devons donc redoubler de vigilance sur la question et ne pas être dupes d'une façon de procéder qui, à plusieurs reprises, a manqué de transparence.

En effet, aucune concertation n'a été menée avec les élus et les habitants, et malgré la mobilisation citoyenne grandissante, les demandes actuelles de permis de recherche ne sont pas soumises à enquête publique.

C'est pour cette raison que nous donnons un avis favorable à votre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

N.P.P.V. pour le groupe U.M.P.P.A.

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 67).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants et de personnalités qualifiées dans les organismes suivants :

Fondation de coopération scientifique "Paris Sciences et lettres - Quartier Latin" (Conseil d'administration) (R. 7) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Association "Institut d'études avancées de Paris" (IEA de Paris) (Conseil d'administration) (R. 8) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Université Paris-VI "Pierre et Marie Curie" (Conseil d'administration) (R. 9) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 10) :

- Mme Patricia BARBIZET ;

- M. Michel ORIER ;

- Mme Delphine ERNOTTE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 7 à R. 10).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à une inscription.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je remercie tout le personnel du Conseil qui est resté et tous les élus courageuses et courageux qui sont restés jusqu'à la fin de ce Conseil.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

(La séance est levée à vingt-et-une heures vingt minutes).

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du groupe U.M.P.P.A.

QE 2012-10 Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'installation de l'association "AC le feu" pendant quelques jours dans une partie d'un bâtiment municipal du 4e arrondissement.

Libellé de la question :

"Le Maire de Paris, M. Bertrand DELANOË, a annoncé le 21 février par voie de presse avoir rencontré l'association "AC le feu" que la Ville de Paris a autorisé à s'installer pendant quelques jours dans une partie d'un bâtiment municipal du 4ème arrondissement dans des conditions préalablement fixées avec les services de la Ville".

Le communiqué annonce que cette opération est destinée à "sensibiliser les candidats à l'élection présidentielle sur la situation des quartiers populaires".

Sachant que le 4e arrondissement ne constitue pas à proprement parler un quartier populaire, il est clair que cette opération de communication avait un autre objectif.

Celui-ci a été dévoilé dès le lendemain, le 22 février, avec la visite de M. François HOLLANDE, candidat du parti socialiste soutenu par M. DELANOË, venu à la rencontre des occupants en présence de la presse dans le cadre de sa campagne électorale, afin d'exprimer le mal qu'il pense de la politique gouvernementale en matière de banlieues.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

1°) Quelle est la valeur locative correspondant à la mise à disposition de ces locaux au profit de cette association et du candidat François HOLLANDE.

2°) Si le Maire de Paris envisage de demander le paiement de la somme correspondante au parti socialiste, dans le cadre de ses frais de campagne.

3°) Sur quelle base juridique la Ville de Paris a procédé à cette mise à disposition de ces locaux appartenant aux Parisiens."

Réponse (M. Jean-Yves MANO, adjoint) :

"Le collectif "AC Le Feu", souhaitant interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur les problèmes des quartiers populaires, a installé pendant trois jours, du 21 au 23 février derniers, un "Ministère de la crise des banlieues" provisoire, au rez-de-chaussée du 26, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4e.

Tous les candidats étaient invités à s'y rendre pour échanger avec les membres du collectif et exposer leurs idées. Les candidats d'Europe Ecologie - Les Verts, du Parti socialiste et du Nouveau Parti Anticapitaliste s'y sont rendus. Le collectif a également reçu la visite de la Secrétaire nationale de l'Union pour un Mouvement Populaire en charge du développement urbain.

Propriété de la Ville de Paris, le local occupé (97 mètres carrés situés au rez-de-chaussée du bâtiment sur cour) a fait l'objet de la signature de trois conventions journalières d'occupation temporaire, sur le modèle validé par le Conseil du Patrimoine et selon une procédure conforme à la procédure standard.

Pour tenir compte de la situation particulière de ce local non éclairé, car sans électricité, la mise à disposition a été restreinte à la période diurne, de 8 heures 30 à 18 heures. La redevance d'occupation a été fixée en fonction d'une évaluation de la valeur locative par le Service d'administration d'immeubles de la DLH : valeur locative du marché de 350 euros par mètre carré par an, ramenée à 150 euros par mètre carré par an compte tenu de l'état du local (sans eau, ni électricité, ni chauffage), soit 39,86 euros par jour ; la location étant limitée aux heures de jour, ce montant a enfin été ramené à 25 euros la journée, soit 75 euros pour les trois jours.

Le recouvrement de cette somme est en cours selon les procédures habituelles."

II - Question du groupe E.E.L.V.A.

QE 2012-9 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative à l'immeuble de la Poste du Louvre.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

L'annonce de la vente de l'immeuble de la Poste du Louvre (1er arrondissement) le 19 mai dernier a suscité l'inquiétude des postiers et des riverains des 1er et 2e arrondissements.

La cession de cet élément important du patrimoine de la Poste à des fins de spéculation immobilière risque d'avoir des conséquences importantes pour l'environnement. Surtout si les intentions initiales de la direction de la Poste sont confirmées : disparition de l'activité postale, création de commerces et bureaux, complexe hôtelier de luxe...

La programmation précise sera confiée à un cabinet d'architecte choisi à l'issue de la consultation européenne qui est actuellement en cours. La Ville de Paris, particulièrement concernée, est membre du jury du concours.

L'aménagement de ce site de 35.000 mètres carrés va en effet avoir un impact direct sur l'environnement immédiat des Parisiens et en particulier ceux du centre. L'avenir immobilier de la Poste du Louvre les concerne donc au premier chef. Or la Ville n'a pour l'instant produit aucune intention publique sur ce sujet, alors même qu'elle est impliquée et que ses services y travaillent.

Un vœu a d'ailleurs été adopté par le Conseil de Paris, exprimant son souhait de voir sauvegardée la vocation postale du site.

Aussi, M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe E.E.L.V.A. souhaitent savoir :

- Où en est la réflexion que mène la Ville de Paris en relation avec la direction de la Poste sur l'avenir de ce site ? L'emploi postal y sera-t-il maintenu ? Le retour de l'activité colis est-il envisagé ?

- Quels autres types d'activités la Ville souhaite-t-elle voir exercés sur le site : commissariat, crèche, halte-garderie, logements sociaux ? Ou commerces, hôtel, bureaux ? Et sur quelle superficie ?

- Quelle est la vision de la Ville concernant ce site à l'horizon 2016 (fin prévue des travaux d'aménagement) ? "

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

MM. Patrick BLOCHE et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DAC 45 - Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public local de la Maison des Métallos (11e).

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012, SG 99 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Elargissement de la commission de règlement amiable aux représentants des bailleurs sociaux.

2012, SG 145 - Site des Halles (1er) : Réaménagement du quartier des Halles - Approbation d'une transaction relative au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Canopée.

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DDEEES 4 - Subvention (6.640.000 euros) avec convention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Mme Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Danièle POURTAUD, Olivia POLSKI, MM. François VAUGLIN, Pierre MANSAT, Denis BAUPIN, Jean-Didier BERTHAULT, Eric HELARD, Mme Marie-

Laure HAREL, M. Patrick TREMEGE et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DPE 38 - Signature d'une convention cadre avec le S.I.A.A.P. pour le financement des travaux d'investissement de faible montant et d'un avenant n° 1 à la convention passée le 6 juillet 2011 pour le financement des travaux de renouvellements de sites de mesures isolés du réseau d'assainissement parisien.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012, DPE 7 - Convention avec Paris Habitat - OPH relative aux modalités d'exécution et de financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement sous l'avenue de la porte Montmartre et sous la future voie nouvelle de l'îlot Binet (18e).

2012, DFPE 33 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat OPH en vue de la réalisation d'un multi-accueil de 30 places 6, place Possoz (16e).

2012, DU 21 - Avenant n°2 prorogeant la concession d'aménagement confiée à Paris Habitat OPH, lui allouant une rémunération complémentaire, actualisant le programme et la participation de la Ville de Paris au financement de l'opération d'aménagement du secteur Binet (18e).

2012, DLH 11 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 104 rue Balard (15e).

2012, DLH 20 - Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de la parcelle cadastrée 15 AT 3 avenue Albert Bartholomé (15e).

2012, DLH 24 - Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS Habitat-OPH, de l'immeuble 108 rue de Bagnolet (20e).

2012, DLH 57 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 47, rue Hermel (18e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012, DPVI 37 - Subvention (6.404 euros) et convention avec la R.I.V.P. pour la rénovation et le réaménagement d'un local occupé par l'Association Simplon en Fêtes, 15 rue du Simplon, dans le quartier Amiraux - Simplon (18e).

2012, DLH 10 - Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, d'une emprise dépendant de la parcelle communale 4 à 12 rue Jean Quarré - 15 rue du Docteur Potain (19e).

2012, DLH 18 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 10 bis, rue Daguerre (14e).

2012, DLH 46 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 7, rue Pouchet (17e).

2012, DLH 52 - Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

2012, DLH 59 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 62-62 bis rue Oberkampf (11e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DLH 67 - Location par bail emphytéotique, au profit de la société Immobilière 3F, de l'immeuble communal 6 rue Bouloi - 5 rue du Colonel Driant (1er).

M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TREMEGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DU 108 - ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Nouvelle convention Ville / RFF / SNCF / SEMAPA relative à la gestion des ouvrages de couverture des emprises ferroviaires.

M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012, DU 56 - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP - ZAC Manin Jaurès (19e)

2012, DU 57 - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP - ZAC Flandre Sud (19e).

2012, DU 103 - Approbation de la modification du Dossier de Réalisation et de l'avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Claude Bernard / Canal Saint-Denis / Quai de la Charente. Signature de cet avenant avec la SEMAVIP.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Héléne BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2012, DLH 16 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, d'un volume dépendant de l'immeuble communal 80, rue de Turenne (3e).

2012, DLH 32 - Avenant au bail emphytéotique portant location au profit de la SGIM de lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété 70, rue Léon Frot (11e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012, DLH 5 - Modification des conditions locatives au profit de la SIEMP dans le cadre de baux emphytéotiques portant location des parcelles 103 et 105 rue Raymond Losserand (14e).

2012, DLH 13 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal 52 rue Curial / 13 passage de Crimée (19e).

M. Romain LEVY, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Alain LHOSTIS, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO et Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DLH 64 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt de portage à contracter par la SOREQA.

Mme Anne HIDALGO et M. Claude DARGENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DAC 20 - Subvention (500.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

Votes spécifiés.

Mme Laurence DREYFUSS et M. David ALPHAND ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012, DDEEES 68 - Signature de 11 conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des sites prestigieux de Paris.

2012, DDEEES 69 - Liste des emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public à Paris.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012, DPA 38 - Approbation du principe de passation d'un accord-cadre relatif à la fourniture de gaz naturel des sites municipaux et départementaux ne relevant pas des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture de gaz.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2012, DEVE 7 - DASES 2 - Subvention et convention (400.487 euros) avec l'association d'AIRPARIF pour l'année 2012.

M. Denis BAUPIN, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2012, DPVI 28 - Subventions (68.000 euros), conventions et avenants avec six associations menant des actions en faveur de l'intégration.

2012, DPVI 39 - Fixation de la redevance due par l'association Droits Devant pour l'occupation temporaire d'un local communal (14e).

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2012, DUCT 1 - Subvention Fonds du Maire (16.685 euros) à l'association Comité des fêtes et oeuvres de solidarité du 10e arrondissement.

2012, DUCT 11 - Subvention Fonds du Maire (4.000 euros) à l'association Croix Rouge Française.

2012, DUCT 22 - Subvention Fonds du Maire (2.500 euros) à l'association Un grand cri pour Malik (15e).

2012, DUCT 36 - Subvention Fonds du Maire (2.500 euros) à l'association Action des mères pour une enfance sans drogue (15e).

2012, DUCT 37 - Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Action et mission sociale des messagers du grand roi (15e).

2012, DUCT 75 - Subvention Fonds du Maire (10.000 euros) à l'association Centre Corot entraide d'Auteuil (16e).

2012, DUCT 82 - Subvention Fonds du Maire (3.500 euros) à l'association Ars mobilis (16e).

2012, DUCT 83 - Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Fondation d'Auteuil (16e).

2012, DUCT 84 - Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Cap mariage Paris-Ile-de-France (15e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2012, DASCO 7 - Remboursement de frais de stage d'élèves des lycées Lucas de Nehou (5e) et Suzanne Valadon (18e).

2012, DASCO 11 - Subvention (245.540 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris" (15e).

2012, DASCO 15 - Aliénation d'une presse du lycée Maximilien Vox (6e).

2012, DASCO 20 - Convention entre la Ville de Paris et l'Académie de Paris relative au Plan Paris Lecture.

2012, DASCO 67 - Participations familiales à un voyage scolaire du lycée municipal Pierre Lescot (1er).

2012, DPA 43 - Convention de groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la réalisation, par la Ville, de la modernisation des menuiseries du Groupe scolaire Béranger, 3-5 rue Béranger (3e), et autorisation de déposer la demande de permis de construire.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012, DDEEES 5 - Subvention (3.384 euros) au Comité des Francs Bourgeois pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (3e).

2012, DDEEES 6 - Subvention (4.700 euros) à l'Association des Commerçants Louvre Rivoli (1er) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012, DDEEES 8 - Subvention (6.250 euros) à l'association des Commerçants Rambuteau Marais A.C.R.M (4e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012, DDEEES 22 - Subvention (12.000 euros) à l'association Saint-Placide Cherche-Midi (6e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012, DDEEES 24 - Subvention (8.000 euros) à l'Union Interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars (7e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012, DDEEES 33 - Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants Félix Faure Convention (15e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012, DDEEES 35 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Le Hameau de Belleville Pyrénées Jourdain (19e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012, DDEEES 36 - Subvention (15.000 euros) à l'association des Commerçants de la rue Courcelles (17e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012, DDEEES 37 - Subvention (16.000 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - Les Ternes Paris XVII (15e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012, DDEEES 38 - Subvention (10.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (16e).

2012, DDEEES 39 - Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants du futur (14e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012, DDEEES 40 - Subvention (6.000 euros) à l'association des commerçants du parc André Citroën - rue Balard - pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (15e).

2012, DDEEES 41 - Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (15e).

2012, DDEEES 42 - Subvention (11.000 euros) au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (8e).

2012, DDEEES 43 - Subvention (9.000 euros) au comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (7e).

2012, DDEEES 46 - Subvention (7.500 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (8e).

2012, DDEEES 59 - Subvention (16.000 euros) à l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (15e).

2012, DDEEES 45 - Subvention (10.000 euros) à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e (4A) pour l'organisation de la 13e édition du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art 2012.

2012, DDEEES 62 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la SARL Le Pavillon aux Fleurs pour l'exploitation d'un kiosque à fleurs situé 48 avenue du Général Leclerc (14e).

2012, DDEEES 20 - Régularisation et approbation de la création du secteur distinct Les Kiosques.

2012, DDEEES 30 - Contrat de transaction entre la ville de Paris et un commerçant de la halle Secrétan (19e) en vue de son indemnisation suite à la fermeture du marché.

2012, DDEEES 78 - Indemnisation amiable (1.500 euros) d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2012, DDEEES 79 - Indemnisation amiable (1.800 euros) d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2012, DDEEES 49 - DVD 40 - Convention avec la RATP relative aux conditions techniques et financières de mise en place, pendant la Foire du Trône 2012, de renforts d'offre sur les lignes de bus 87 et PC2.

2012, DDEEES 53 - Subvention (10.000 euros) à l'association Paris Potier (5e).

2012, DDEEES 54 - Subvention (5.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

2012, DDEEES 66 - Dotation (4.000 euros) récompensant le lauréat du Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris pour l'année 2012.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2012, DPE 21 - Approbation des modalités de lancement de marchés de maintenance, gestion informatisée et fourniture de conteneurs roulants destinés à la collecte des déchets.

2012, DPE 29 - Demande de permis de construire pour la construction du terminal de collecte pneumatique des déchets dans le quartier des Batignolles (17e).

2012, DPE 30 - Signature d'un avenant à la convention de financement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie dans le cadre de l'opération "Moins de déchets dans le 11e".

2012, DPE 31 - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un marché de mise en oeuvre de diverses actions s'inscrivant dans le programme local de prévention des déchets de la Ville de Paris

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2012, DPP 2 - Lancement d'un marché relatif à la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Système d'information et de commandement pour le centre de veille opérationnelle de la Mairie de Paris.

2012, PP 7 - Autorisation de signer une convention de groupement de commande avec les services État de la préfecture de police concernant la réalisation des visites et contre visites de contrôle technique pour les véhicules légers et utilitaires.

2012, PP 8 - Modification de la délibération n° 2009 PP 61 en date des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifié portant fixation de la liste des emplois rémunérés sur le budget spécial pouvant être pourvus soit par des agents titulaires de la Préfecture de police, soit par des agents titulaires d'une autre administration et/ou d'établissements publics en l'absence de corps de fonctionnaires.

2012, PP 9 - Convention relative au remboursement par le budget spécial des équipements acquis sur le budget de l'Etat au profit des services de la préfecture de police pour la mise en oeuvre du procès verbal électronique.

2012, PP 10 - Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la préfecture de police concernant l'acquisition de licences, la maintenance et l'accompagnement à la mise en oeuvre du progiciel IBM COGNOS TM1.

2012, PP 11 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à l'acquisition, par le Laboratoire Central de la préfecture de police, d'un analyseur de traces d'explosifs organiques.

2012, PP 12 - Autorisation à M. le préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2012, PP 13 - Régime d'habillement des militaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2012, PP 14 - Autorisation à M. le préfet de police de signer une convention avec l'imprimerie Nationale relative à l'approvisionnement de la Préfecture de police en documents administratifs et d'état civil dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité.

2012, PP 16 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la mise à disposition des matériels et contenants de collecte, enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets produits par la bigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2012, PP 17 - Autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de police relative à l'acquisition de matériels de restauration collective et d'environnement de cuisine, ainsi que de leurs pièces détachées pour la préfecture de police.

2012, PP 18 - Approbation d'un règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2012, PP 19 - Autorisation à M. le préfet de police de signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'opération de restructuration du centre de secours "plaisance" 45, avenue de Villemain (14e).

2012, PP 20 - Autorisation à M. le préfet de police de signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction, dans l'ensemble immobilier Cité, d'un bâtiment neuf destiné à l'accueil du public avec la création d'un poste central de sécurité - Ile de la Cité (4e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012, DAJ 7 - Approbation du protocole d'accord transactionnel concernant le transfert au profit de la Ville de Paris du nom de domaine <paris.org>.

2012, DILT 1 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit comportant trois annexes avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France pour les locaux, 17, boulevard Morland (4e).

2012, DILT 5 - Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes pour un marché à bons de commande relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditives et services annexes destinés aux véhicules des services de la Ville et du Département de Paris. Signature de la convention constitutive du groupement.

2012, DILT 7 - Approbation du principe et des modalités de résiliation pour motif d'intérêt général de cinq marchés de prestations de nettoyage des établissements de petite enfance notifiés en 2009.

2012, DRH 11 - Fixation de la nature des épreuves, modalités et programmes des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure relatifs aux bibliothèques et musées parisiens.

2012, DRH 46 - Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes, grade de technicien principal dans la spécialité génie urbain.

2012, DRH 47 - Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes, grade de technicien principal dans la spécialité construction et bâtiment.

2012, DRH 71 - Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne d'accès au corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris dans la spécialité sécurité et protection.

2012, DRH 72 - Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne d'accès au corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris dans la spécialité surveillance, accueil et médiation.

2012, DRH 12 - Fixation du statut particulier du corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique de la Commune de Paris.

2012, DRH 14 - Fixation du statut particulier du corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes.

2012, DRH 24 - Fixation du statut particulier du corps des techniciens de protection et de surveillance de la Commune de Paris.

2012, DRH 16 - Modification de délibération relative au statut particulier des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris.

2012, DRH 28 - Modification de délibérations relatives à l'emploi et à l'échelonnement indiciaire de chef de subdivision de la Commune de Paris.

2012, DRH 29 - Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Commune de Paris

2012, DRH 20 - Versement de compléments de pension de retraite aux anciens agents ou à leurs ayant-droits des sociétés SITA et VEOLIA en application de la sentence BOUR-MARCEL Paul.

2012, DRH 69 - Marché à bons de commande relatif au calcul, à la gestion et au paiement des droits à pension des ex-agents des entreprises SITA et VEOLIA relevant de la sentence arbitrale "BOUR-MARCEL Paul".

2012, DRH 37 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché relatif à l'élaboration et correction de devoirs par correspondance pour les agents de la collectivité parisienne (niveau catégorie C).

2012, DRH 43 - Augmentation des montants accordés au titre des CESU garde d'enfant.

2012, DRH 44 - Remises de dettes dues envers la Ville de Paris par les agents.

2012, DRH 56 - Convention avec la Préfecture de police permettant aux agents de la Ville de Paris d'accéder aux restaurants administratifs de la Préfecture de police.

2012, DRH 57 - Régime indemnitaire du corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris.

2012, DSTI 9 - Signature d'un avenant à la convention de groupement de commandes et lancement d'un marché de production et de diffusion audio et vidéo en 3 lots séparés.

Mme Maité ERRECART, rapporteure.

2012, DF 2 - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour 2012.

2012, DF 8 - Approbation des conditions de clôture de la liquidation de la Société nouvelle d'exploitation de la Tour Eiffel.

2012, DF 17 - Demande de permis de construire pour la reconstruction d'un bâtiment annexe du chalet des Iles au bois de Boulogne (16e) suite à un incendie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012, DEVE 4 - Avenant au marché de travaux de terrassement et de traitement des terres excavées dans le cadre du GPRU de la résidence Michelet (19e).

2012, DEVE 5 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux pour l'aménagement de deux jardins dans le cadre du GPRU de la résidence Michelet (19e).

2012, DEVE 12 - Demande de permis de démolir un pavillon désaffecté et de construire des locaux destinés à accueillir l'atelier des bûcherons dans le cimetière des Batignolles (17e).

2012, DEVE 13 - Demande de permis de démolir les locaux sociaux des cantonniers et de construire de nouveaux locaux dans le cimetière de Montparnasse (14e).

2012, DEVE 29 - Signature avec l'association Les Bons Amis de la Buttes d'une convention visant à renouveler l'autorisation de pratiquer la pêche sur le lac du parc des Buttes Chaumont (19e).

2012, DEVE 36 - Approbation des principes de restauration de l'escalier, des murs escaliers, du mur de l'entrée principale, du mur de soutènement du kiosque de garde et du mur du bassin du square Louise Michel (18e) et autorisation de déposer une déclaration préalable de travaux.

2012, DEVE 43 - Signature avec le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement d'une déclaration d'intentions et de partenariat pour la valorisation du Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont, bois de Vincennes (12e).

2012, DEVE 45 - Signature avec l'association pour l'animation du campus développement durable et mondialisation d'une convention d'occupation du pavillon Indochine dans le Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont, bois de Vincennes (12e).

2012, DEVE 49 - Subvention (35.000 euros) sollicitée en 2012 auprès du Ministère de l'Intérieur pour le financement de travaux dans le square Saint Laurent (10e).

2012, DEVE 19 - Attribution de la dénomination Square Emmi Pikler au square situé 3, rue Olivier Métra (20e).

2012, DEVE 9 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Conservatoire botanique national du bassin parisien pour des échanges de matériel végétal.

2012, DEVE 10 - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de bancs, chaises et barrettes de bancs pour les espaces verts de la Ville de Paris.

2012, DEVE 11 - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de porte affiches pour la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

2012, DEVE 51 - DF 33 - Modifications apportées aux tarifs d'occupation temporaire des lieux de prestige de la DEVE.

2012, DEVE 2 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2012, DEVE 21 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2012, DEVE 16 - DRH 18 - Modification des modalités d'organisation du travail des adjoints techniques d'entretien d'espaces affectés aux ateliers de jardinage de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Maité ERRECART, rapporteures.

2012, DAC 4 - Subvention (307.500 euros) et avenant avec la SARL La Manufacture (11e).

2012, DAC 5 - Subvention (175.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'étoile du Nord (18e).

2012, DAC 16 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

2012, DAC 20 - Subvention (500.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2012, DAC 21 - Subvention (548.000 euros) et avenant avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e).

2012, DAC 25 - Subvention (432.500 euros) et avenant à convention avec la S.A.R.L. Société de Production et de Gestion Théâtrales/Théâtre Paris-Villette (19e).

2012, DAC 37 - Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds Social Juif Unifié (5e).

2012, DAC 40 - Subvention (7.500 euros) à l'association Orchestre de Chambre Bernard Thomas (3e).

2012, DAC 41 - Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Culture et Bibliothèques pour Tous (15e).

2012, DAC 44 - Subvention (59.500 euros) et avenant a convention avec l'association La Maison Ouverte (13e).

2012, DAC 45 - Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public local de la Maison des Métallos (11e).

2012, DAC 46 - Subvention (117.500 euros) et avenant a convention avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14e).

2012, DAC 48 - Subvention (105.000 euros) et avenant avec l'association Atelier de Paris - Carolyn Carlson (12e).

2012, DAC 49 - Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11e).

2012, DAC 60 - Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Ere de jeu (Montreuil, 93).

2012, DAC 96 - Subvention (20.000 euros) à l'association Son/Ré - Son et recherche électroacoustique (12e).

2012, DAC 115 - Subvention (10.000 euros) à l'association MOTUS (18e).

2012, DAC 117 - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association de Culture Berbère (20e).

2012, DAC 118 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Halle Saint-Pierre, 2 rue Ronsard (18e)

2012, DAC 119 - Subventions (36.000 euros) aux associations Compagnie Aquilon (64520 Sames), Compagnie Théâtrale Cazaril (11e), Les Compagnons de la Chimère (18e), Eclats Rémanence (20e), Théâtre de l'Erre (94800 Villejuif) et La Cie du Hasard Objectif (59800 Lille).

- 2012, DAC 120 - Subventions (32.000 euros) aux associations Collectif Hic et Nunc (77120 Saints), Le Théâtre de l'Homme (4e), L'instant d'une résonance (93260 Les Lilas), Théâtre Italique (12e) et La Nouvelle Fabrique (69007 Lyon).
- 2012, DAC 121 - Subventions (30.000 euros) aux associations Les Merveilleuses (9e), Compagnie La part des anges (76400 Fécamp), La Transplanisphère (14e) et Les Tréteaux de la Pleine Lune TPL (92200 Neuilly-sur-Seine).
- 2012, DAC 122 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Boussard 1 place de la porte de Châtillon (14e).
- 2012, DAC 127 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Compagnie d'Expression musicale et d'Opéra vivant -Péniche Opéra (19 e).
- 2012, DAC 133 - Subvention (3.000 euros) à l'association Choeur du Marais et Ensemble Vocal du Marais (5e)
- 2012, DAC 134 - Subvention (500 euros) à l'association Les Amis de Rimbaud : Association Internationale (11e).
- 2012, DAC 135 - Subvention (6.000 euros) à l'association Textes et Voix (6e).
- 2012, DAC 139 - Subvention (21.000 euros) à l'association Jeune Création (18e).
- 2012, DAC 140 - Subvention (4.000 euros) à l'association La Galerie du Haut Pavé (5e).
- 2012, DAC 157 - Subvention (8.000 euros) à l'association L'Itinéraire (7e).
- 2012, DAC 158 - Subvention (6.000 euros) à l'association Ensemble Aleph Vitry sur Seine (94).
- 2012, DAC 161 - Subvention (4.000 euros) à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamiennne ACMVN (95150 Taverny).
- 2012, DAC 165 - Subvention (12.500 euros) à l'association Petits Oiseaux Production (20e).
- 2012, DAC 170 - Subvention (10.000 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris (13e).
- 2012, DAC 175 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Lecture Jeunesse (10e).
- 2012, DAC 185 - Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).
- 2012, DAC 188 - Subvention (8.000 euros) à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).
- 2012, DAC 190 - Subvention (5.000 euros) à l'association La Voie des Livres (20e).
- 2012, DAC 200 - Subvention (3.000 euros) à l'association Le chemin du théâtre (11e).
- 2012, DAC 204 - Subvention (5.000 euros) à la Société Littéraire des Goncourt dite Académie Goncourt (2e).
- 2012, DAC 208 - Subvention (4.000 euros) à l'association Artistes du 4e.
- 2012, DAC 225 - Subvention (4.000 euros) à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants (4e).
- 2012, DAC 228 - Subvention (15.000 euros) à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, (5e).
- 2012, DAC 237 - Subvention (13.000 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).
- 2012, DAC 262 - Subvention (244.467 euros) de l'Etat Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le Conservatoire à rayonnement régional de Paris.
- 2012, DICOM 2 - Lancement des marchés relatifs au spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2012 de la Ville de Paris et à son assurance annulation.
- 2012, SG 134 - Subvention et convention (10 000 euros) avec l'association Les amis du cinéma du réel (4e).
- 2012, SG 136 - Subvention (4 000 euros) à l'association La Semaine du son (10e) pour l'organisation de la 9e édition de la Semaine du son de Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2012, DAC 39 - Subvention (4.500 euros) à l'association Clair-Obscur (17e).

2012, DAC 114 - Subvention (7.000 euros) à l'Association des donateurs de voix bibliothèque sonore de Paris Albert Roos (15e).

2012, DAC 227 - Subvention (5.000 euros) à l'association Acajou (20e).

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012, DAC 156 - DJS 276 - Subvention (22.000 euros) à l'association Paris Macadam - Les Arcavals (18e).

2012, DAC 164 - DJS 278 - Subvention (39.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle 2011-2013 avec l'association Le Temps des Rues (10e).

2012, DAC 166 - DJS 172 - Subvention (39.000 euros) et avenant à convention avec l'association 11e Evénements (11e).

2012, DAC 167 - DJS 173 - Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association Progéniture (13e)

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012, DAC 90 - Modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la fourniture de matériels et produits destinés au conditionnement, à la conservation, l'exposition, la restauration, au transport, et à l'entretien des oeuvres patrimoniales des bibliothèques et musées de la Ville de Paris.

2012, DAC 110 - Acceptation de divers dons manuels faits en faveur des collections des musées de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

2012, DDEEES 50 - Subventions (16.000 euros) à neuf associations étudiantes.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2012, DU 21 - Avenant n°2 prorogeant la concession d'aménagement confiée à Paris Habitat OPH, lui allouant une rémunération complémentaire, actualisant le programme et la participation de la Ville de Paris au financement de l'opération d'aménagement du secteur Binet (18e).

2012, DU 56 - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP - ZAC Manin Jaurès (19e)

2012, DU 57 - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP - ZAC Flandre Sud (19e).

2012, DU 82 - Ouverture, fixation des alignements et classement de la rue Pauline Kergomard, déclassement de deux emprises situées au droit du numéro 13, rue Mouraud et modification des alignements de la rue Mouraud, de la rue de la Croix Saint-Simon au droit des numéros 7 à 19 et aux angles de la rue Mouraud et de la rue des Rasselins côté impair (20e).

2012, DU 92 - Cession à la société d'HLM Coopération et Famille de lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier, tour Rimini, 1-17 place de Vénitie, 4-26 avenue de Choisy, 96-104, boulevard Masséna (13e).

2012, DU 94 - Vente d'un terrain bâti au 50-50 ter boulevard Richard Lenoir (11e).

2012, DU 108 - ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Nouvelle convention Ville / RFF / SNCF / SEMAPA relative à la gestion des ouvrages de couverture des emprises ferroviaires.

2012, DU 121 - Etablissement d'une servitude contractuelle d'implantation sur la parcelle cadastrée DK9, 6 rue des Camélias (14e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2012, DU 95 - Déclassement du domaine public routier, cession à RFF d'emprises municipales et acquisition d'emprises RFF rue Gaston Tessier (19e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Annick LEPETIT, rapporteures.

2012, DU 19 - Cession après déclassement, d'emprises situées 110-116, rue de la Haie Coq / 36, rue de la Gare / 38, avenue de la Porte d'Aubervilliers / rue de la Haie Coq (19e). Signature d'un protocole foncier.

Mme Anne HIDALGO et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2012, DU 103 - Approbation de la modification du Dossier de Réalisation et de l'avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Claude Bernard / Canal Saint-Denis / Quai de la Charente. Signature de cet avenant avec la SEMAVIP.

Mme Anne HIDALGO, M. Pierre MANSAT, Mme Annick LEPETIT, rapporteurs.

2012, DJS 144 - Subvention (10.000 euros) et convention avec le FIAP Jean Monnet (14e).

2012, DJS 152 - Subvention (3.000 euros) à Ateliers Arc En Ciel 12 (12e).

2012, DJS 155 - Contribution (10.000 euros) au programme annuel d'actions pour 2012 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ.

2012, DJS 158 - Subvention (11.000 euros) à Jets d'Encre (18e).

2012, DJS 179 - Subvention (3.000 euros) à l'association Les Ateliers de Natéma (20e).

2012, DJS 185 - Subvention (2.000 euros) à Slam ô Féminin (18e).

2012, DJS 188 - Subvention (5.000 euros) au Comité Léo Lagrange de Paris (4e).

2012, DJS 189 - Subvention (5.000 euros) à Jules Verne Aventures (20e).

2012, DJS 190 - Subvention (3.500 euros) à Kiosquorama (20e).

2012, DJS 211 - Subvention (4.000 euros) à J2P Jaurès Pantin Petit (19e).

2012, DJS 214 - Subvention (5.000 euros) à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e).

2012, DJS 269 - Subvention (4.500 euros) à Prototypes Associés (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2012, DJS 161 - DPVI 405 - Subvention (5.000 euros) à l'association Le Picoulet - Mission Populaire 11e.

2012, DJS 168 - DPVI 402 - Subvention (7.500 euros) et avenant à convention avec Paris Est Mouv' (11e).

2012, DJS 215 - DPVI 407 - Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Niaba (10e).

2012, DJS 218 - DPVI 2 - Subvention (45.000 euros) et convention avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (18e).

2012, DJS 220 - DPVI 409 - Subvention (3.000 euros) à l'association Relais Ménilmontant (20e).

2012, DJS 254 - DPVI 411 - Subvention (2.000 euros) à l'association Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (10e).

2012, DJS 255 - DPVI 415 - Subvention (3.000 euros) à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (91 Massy).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012, SG 2 - Subvention (4 000 euros) à l'association Cineffable (93100 Montreuil).

2012, SG 16 - Subvention et convention (40 000 euros) avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (10e).

2012, SG 19 - Subvention (8 000 euros) à l'association de Lutte Contre les Violences (12e).

2012, SG 21 - Subvention et convention (54 000 euros) avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (10e).

2012, SG 23 - Subvention (5 000 euros) à l'association Elle's imagine'nt (15e).

2012, SG 27 - Subvention et avenant à convention (30 000 euros) avec l'Association Maison des Femmes de Paris (12e).

2012, SG 33 - Subvention et avenant à convention (20 000 euros) avec l'association Aux Captifs, la Libération (8e).

2012, SG 40 - Subvention (3 500 euros) à l'association Comité des Métallos (11e).

2012, SG 74 - Subvention (12.000 euros) à l'association ProChoix (11e).

2012, SG 90 - Subvention (4.000 euros) à l'Association de Culture Berbère (ACB) (20e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2012, DVD 35 - Approbation du principe de passation de deux marchés à bons de commande relatifs à la fourniture de pavés et dalles en granit ou porphyre et des modalités de passation du marché.

2012, DVD 60 - Demande auprès de la Région d'Ile de France d'une subvention pour des aménagements de sécurité pour 2012.

2012, DVD 95 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2012, DPE 7 - Convention avec Paris Habitat - OPH relative aux modalités d'exécution et de financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement sous l'avenue de la porte Montmartre et sous la future voie nouvelle de l'îlot Binet (18e).

2012, DPE 38 - Signature d'une convention cadre avec le S.I.A.A.P. pour le financement des travaux d'investissement de faible montant et d'un avenant n° 1 à la convention passée le 6 juillet 2011 pour le financement des travaux de renouvellements de sites de mesures isolés du réseau d'assainissement parisien.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2012, DPE 24 - DPP 1 - Adhésion de la Ville de Paris au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation et versement de la cotisation pour l'année 2012.

Mme Anne LE STRAT, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteures.

2012, DVD 41 - Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France dans le cadre du contrat particulier Paris Région IDF 2009-2013 au titre du programme d'actions 2012 sur la valorisation environnementale des canaux.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2012, DPE 25 - DGRI 7 - Subvention et convention (15.487 euros) avec l'association Groupe de Recherches et de réalisations pour le Développement Rural dans le tiers-monde pour son projet d'adduction d'eau à Mélégué (Mauritanie).

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2012, DLH 5 - Modification des conditions locatives au profit de la SIEMP dans le cadre de baux emphytéotiques portant location des parcelles 103 et 105 rue Raymond Losserand (14e).

2012, DLH 10 - Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, d'une emprise dépendant de la parcelle communale 4 à 12 rue Jean Quarré - 15 rue du Docteur Potain (19e).

2012, DLH 16 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, d'un volume dépendant de l'immeuble communal 80, rue de Turenne (3e).

2012, DLH 18 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 10 bis, rue Daguerre (14e).

2012, DLH 23 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter par FIAC en vue du financement du programme de construction comportant 20 logements 56 rue Trousseau (11e).

2012, DLH 24 - Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS Habitat-OPH, de l'immeuble 108 rue de Bagnolet (20e).

2012, DLH 27 - Lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de diagnostics techniques dans les propriétés communales, situées à Paris et en Ile-de-France, dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

2012, DLH 32 - Avenant au bail emphytéotique portant location au profit de la SGIM de lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété 70, rue Léon Frot (11e).

2012, DLH 34 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt PLS à contracter par FIAC en vue de compléter le financement d'un programme de construction de 15 logements PLS 58, boulevard de Grenelle (15e).

2012, DLH 39 - Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris à SOGEMAC Habitat en vue du financement d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLS, 123 boulevard de l'Hôpital (13e).

2012, DLH 42 - Autorisation donnée au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des charges qui en résulte dans l'immeuble 13, quai de Conti (6e).

2012, DLH 46 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 7, rue Pouchet (17e).

2012, DLH 49 - Transfert de l'AFTAM à la SA d'HLM AFTAM HABITAT de la maîtrise d'ouvrage de la restructuration du foyer de Travailleurs Migrants Vincent Auriol 68, boulevard Vincent Auriol (13e).

2012, DLH 52 - Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

2012, DLH 53 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt complémentaire PLA-I à contracter par l'AFTAM pour le programme de construction d'une résidence sociale de 56 logements PLA-I, 84 avenue du Docteur Arnold Netter (12e).

2012, DLH 57 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 47, rue Hermel (18e).

2012, DLH 59 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 62-62 bis rue Oberkampf (11e).

2012, DLH 60 - Lancement d'un marché public relatif à la conduite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat dans le quartier des Epinettes (17e).

2012, DLH 62 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris et la Région au titre de la lutte contre la précarité énergétique et sociale.

2012, DLH 63 - Autorisation de demande de permis de construire pour les locaux "Au Vieux Châtelet" situés dans l'immeuble communal 1 place du Châtelet (1er).

2012, DLH 64 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt de portage à contracter par la SOREQA.

2012, DLH 69 - Signature d'un protocole transactionnel avec l'entreprise SAS Thermosani concernant les travaux de réfection de la toiture du presbytère 4, place Saint-Blaise (20e).

2012, DLH 75 - Modification de l'adresse du programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 11 logements à réaliser par Logement Francilien 6, rue de la Présentation (11e).

2012, DU 40 - Mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur le terrain, 71 rue Philippe de Girard (18e).

2012, DU 98 - Etablissement de servitudes non aedificandi et non altius tollendi entre la propriété communale situé 123 bis boulevard Murat/1 rue Gudin et le fonds voisin situé 3 rue Gudin (16e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2012, DLH 22 - Octroi d'une subvention complémentaire au programme de construction d'une Unité de Logements Spécialisés, composée de 8 logements PLAI, 20-30 rue Emile Duployé / 1-3 rue Marcadet (18e).

2012, DLH 72 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts à contracter par l'association hôpital Saint-Michel Saint-Vincent en vue du financement d'un programme comportant un foyer d'hébergement de 11 logements PLS, un foyer d'accueil médicalisé de 25 logements PLS, un de 38 logements PLS et un de 14 logements PLS, 33 rue Olivier de Serres (15e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012, DU 109 - Signature d'une promesse de vente, au profit de l'EPFY, de parcelles de terrain à Carrières-sous-Poissy (78).

2012, SG 43 - Versement de la cotisation de la Ville de Paris (38.349 euros) à l'Association des Maires de France pour l'année 2012.

2012, SG 44 - Versement de la cotisation (54.000 euros) à l'Association des Maires d'Ile-de-France.

2012, SG 45 - Versement de la cotisation 2012 (56.484,09 euros) à l'Association des Maires de Grandes Villes de France.

2012, SG 46 - Versement de la cotisation 2012 (8.216,52 euros) au Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012, SG 49 - Signature du projet de convention de coopération entre la Ville de Paris et le Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2012 du Festival de l'Oh !

M. Pierre MANSAT, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2012, DASCO 4 - Subvention (900.000 euros) à l'école Boule (12e) pour l'équipement du pôle bijouterie.

2012, DASCO 43 - Dotation (13.285 euros) à l'E.S.A.I.G. Estienne (13e).

2012, DDEEES 9 - Convention et subvention (40.000 euros) avec le Comité International des Jeux Mathématiques.

2012, DDEEES 48 - Subvention (5.000 euros) au Centre national de la recherche scientifique pour l'organisation du Congrès International sur les Nanosciences et Technologies (ICN+T 2012).

2012, DDEEES 51 - Subvention (2.500 euros) à la Fondation des Industries minérales, minières et métallurgiques françaises pour l'organisation d'un colloque sur les ressources minérales.

2012, DDEEES 52 - Subvention (2.000 euros) à l'Université Paris-Sorbonne - Paris 4 pour l'organisation d'un colloque sur la médiatisation de l'évaluation.

2012, DDEEES 55 - Subvention (5.000 euros) au Centre national de la recherche scientifique, Délégation Paris B pour l'organisation d'un colloque international de mathématique sur la combinatoire additive en hommage au mathématicien Yahya Ould Hamidoune.

2012, DDEEES 56 - Subvention (5.000 euros) au Centre national de la recherche scientifique, Délégation Paris B pour l'organisation d'un colloque international sur l'organisation moléculaire des films et des nanostructures.

2012, DDEEES 57 - Subvention (3.000 euros) au Centre national de la recherche scientifique, Délégation Paris A pour l'organisation d'un colloque international sur la question des normes religieuses à l'épreuve des mutations de genre.

2012, DDEEES 64 - Subvention (1.500 euros) à l'Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 pour l'organisation d'un colloque intitulé "Y a-t-il du sacré dans la nature".

2012, DDEEES 75 - Subvention et convention pluriannuelle 2010-2012 (70.000 euros) avec l'association Silicon Sentier (2e).

2012, DDEEES 76 - Subvention et convention (85.000 euros) avec l'association Capital Games.

2012, DDEES 80 - Subvention (1.000.000 euros) à la régie autonomie financière et personnalité morale chargée de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012, DA 2 - Marché à bons de commande de travaux de revêtements sols souples intérieurs.

2012, DA 7 - Lancement de marchés à bons de commande pour la maintenance et la réparation des installations de type mécanique, relevant du budget municipal et départemental, dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments, en 4 lots séparés.

2012, DA 8 - Lancement et signature, dans le cadre du groupement de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaire en 7 lots séparés, pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments pour la réalisation de travaux de métallerie ferronnerie.

2012, DA 9 - Approbation du lancement d'accords-cadres multi-attributaires pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments relatif à la réalisation de travaux de menuiserie, des marchés subséquents, ainsi que des marchés à bons de commande mono-attributaire pour des travaux de menuiserie et parquetage.

2012, DA 10 - Lancement des marchés à bons de commande de fourniture de mobiliers métalliques et de rayonnages d'archives destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, aux services dotés d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement, en deux lots séparés

2012, DA 15 - Fourniture de cahiers et produits papeterie nécessaires aux établissements scolaires et aux centres de loisirs de la ville de Paris

2012, DA 16 - Lancement des marchés relatifs à l'opération Paris Plages 2012 sur la voie Georges Pompidou, le parvis de l'Hôtel de Ville et sur le Bassin de La Villette.

2012, DAJ 3 - Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 9 février, 21 février et 6 mars 2012.

2012, DAJ 15 - Dispositions en matière de passation des marchés publics d'un montant inférieur à 15.000 euros HT.

2012, DICOM 8 - Marché relatif à des prestations d'impression d'affiches grand format pour le compte de la Ville de Paris.

2012, DICOM 9 - Marché relatif à des prestations de campagnes d'appels et de gestion de crises.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012, DA 19 - Prestations de conseil et d'assistance juridique à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés.

2012, DA 20 - Approbation des modalités de lancement du marché relatif aux prestations de conseil et d'assistance juridique à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de gestion des déchetteries et collecte des déchets encombrants.

Mme Camille MONTACIÉ, M. François DAGNAUD, rapporteurs.

2012, DFPE 10 - Subvention (1.243.500 euros) et convention avec la société Résidences Sociales de France (94 - Ivry-sur-Seine) pour la construction d'un équipement d'accueil de la petite enfance (14e).

2012, DFPE 295 - Lancement d'un marché relatif aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de projets dans le cadre du système d'information petite enfance.

2012, DFPE 296 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture, la livraison et si nécessaire, le montage et la démonstration de lits, mobiliers et modules en mousse destinés aux établissements de petite enfance de la Ville et du Département.

2012, DFPE 297 - Approbation de principe des modalités de lancement et d'attribution d'un marché sur appel d'offres ouvert européen à bons de commande de prestation d'assistance à la conception de menus et fourniture de denrées brutes pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

2012, DFPE 299 - Lancement et d'attribution de marchés sur appel d'offres ouvert européen à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de denrées alimentaires brutes pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

2012, DFPE 301 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance, 10-12, rue Daubigny (17e).

2012, DFPE 307 - Subventions - dépôt de toutes demandes au titre de la création d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction 38, rue Liancourt (14e).

2012, DFPE 308 - Subventions - dépôt de toutes demandes au titre de la création d'une crèche collective de 66 places, d'un logement de fonction et d'un multi-accueil de 20 places 1-3, place de Rungis (13e).

2012, DFPE 326 - Lancement d'un marché à bons de commande multi attributaires sans minimum ni maximum, passé selon l'article 30 du Code des Marchés Publics ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans le 3e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2012, DAC 34 - Don de la Chi-Mei Culture Foundation concernant l'oeuvre de Barye, Le Lion au Serpent, en vue de son installation à la pointe de l'Île Saint Louis (4e).

2012, DAC 76 - Convention de mécénat avec la Fondation Notre-Dame portant sur l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'église Sainte-Clotilde (7e). Montant : 65.500 euros.

2012, DAC 94 - Convention de servitude relative à l'évacuation des eaux pluviales de l'église Saint-Roch (1er) avec le syndicat de copropriétaires de l'immeuble, 21, rue d'Argenteuil.

2012, DAC 126 - Acquisition de documents anciens, rares ou précieux pour l'enrichissement des collections des bibliothèques de la Ville de Paris.

2012, DAC 131 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation et à la gestion de l'établissement "Un thé dans le jardin" situé au Musée de la Vie romantique (9e).

2012, DAC 162 - Don et mise en oeuvre de deux verrières contemporaines, financées par l'Association Diocésaine de Paris, à l'église Saint-Gervais-Saint-Protais (4e).

2012, DAC 181 - Subvention auprès de l'Etat au titre de sa participation au financement des travaux concernant les objets mobiliers classés conservés dans les églises, propriétés de la Ville de Paris.

2012, DAC 191 - Convention de travaux avec l'Association Diocésaine de Paris "Basilique du Sacré-Coeur" pour le financement des travaux relatifs à l'opération de relevage du grand orgue de la Basilique du Sacré Coeur.

2012, DAC 199 - Subvention (25.000 euros) sollicitée auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour le développement du catalogue en ligne des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris.

2012, DAC 205 - Subvention (9.000 euros) à l'association Bibliothèque du Saulchoir (13e).

2012, DUCT 86 - Demande de modification de statuts présentée par la congrégation dénommée Province de France de la Société de Marie.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2012, DDEEES 21 - Subvention (303.500 euros) à la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2012, DGRI 12 - Subvention et convention (150.000 euros) avec l'Institut Français (15e).

2012, DGRI 25 - Subvention (5.000 euros) à l'association collectif EuropaNova (8e).

2012, DGRI 26 - Subvention et convention (20 000 euros) avec l'Association Reporters sans Frontières (2e).

2012, DGRI 29 - Subvention et convention (80.000 euros) avec l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme d'aide d'urgence aux réfugiés syriens.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2012, DGRI 27 - DPE 37 - Subvention et convention (105.453 euros) avec l'Association ACTED (9e) pour une aide d'urgence au risque de choléra à Port-au-prince (Haïti).

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2012, DPVI 17 - Subvention (2.500 euros) à l'Association Espace 19 pour financer l'aménagement et l'équipement du Centre Social situé au sein de la résidence Michelet dans le quartier politique de ville Flandre (19e).

2012, DPVI 24 - Subvention (1.415 euros) à l'Association Fondation Croix Saint Simon pour l'équipement du local de l'Atelier Santé Ville du 20e situé sur le quartier politique de la ville Belleville-Amandiers (20e).

2012, DPVI 25 - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'Association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines pour la réalisation de travaux dans un local, 33, rue Polonceau (18e).

2012, DPVI 26 - Subvention (7.000 euros) à l'association Actions Jeunes pour l'aménagement de son local situé dans le quartier politique de la ville Porte de Clichy - Porte de Saint Ouen (17e).

2012, DPVI 34 - Subvention (6.000 euros) à l'association Maison des copains de la Villette pour la réalisation de travaux d'aménagement en vue de l'ouverture d'un Point Accueil Ecoute Jeunes dans le secteur Stalingrad situé en politique de la ville (19e).

2012, DPVI 35 - Subvention (118.615 euros) et convention avec l'association Salle Saint Bruno pour des projets politique de la Ville dans le quartier Goutte d'Or (18e).

2012, DPVI 36 - Subvention (12.000 euros) à l'Association Soleil Blaise pour des travaux d'aménagement et de mise aux normes du local du centre social situé dans le quartier politique de la ville Saint-Blaise (20e).

2012, DPVI 37 - Subvention (6.404 euros) et convention avec la R.I.V.P. pour la rénovation et le réaménagement d'un local occupé par l'Association Simplon en Fêtes, 15 rue du Simplon, dans le quartier Amiraux - Simplon (18e).

2012, DPVI 38 - Subvention (6.454 euros) et convention avec l'Association Graine de Jardins pour la réalisation de travaux et l'achat d'équipements dans un local, 21, rue de Jessaint (18e).

2012, DPVI 54 - Subvention (40.000 euros) avec convention à l'association Savoirs pour Réussir Paris menant une action de lutte contre l'illettrisme au titre de la Politique de la Ville.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2012, DU 25 - Avenant n° 4 à la convention financière ANRU Goutte d'Or (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne HIDALGO, rapporteures.

2012, DPVI 20 - DJS 163 - Subvention (59.000 euros) et convention triennale avec l'association Les Enfants de la Goutte D'Or (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD et M. Jean VUILLERMOZ; rapporteurs.

2012, DASES 3 - Subvention (20.000 euros) à la Fondation Claude Pompidou (1er).

2012, DASES 7 - Signature avec le Département de Paris d'une convention de transfert de gestion des locaux situés au 106-108, rue Curial (19e).

2012, DFPE 322 - Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association D'Ici-d'Ailleurs (20e) pour le fonctionnement de la ludothèque Nautilude (11e).

2012, DFPE 327 - Signature d'une convention de mise à disposition d'un local avec l'association Môm'artre'14 (18e), destinée à ouvrir une nouvelle antenne Môm'artre dans le 14e arrondissement.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012, DAC 65 - Subvention (6.000 euros) à l'association Ciné-Histoire (15e).

2012, DAC 102 - Subvention (2.000 euros) à l'Association Les Amis de la Commune de Paris 1871 (13e).

2012, DAC 146 - Subvention (700 euros) au Comité du 4e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie.

2012, DAC 147 - Subvention (1.300 euros) au Comité du 5e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) (5e).

2012, DAC 148 - Subvention (1.000 euros) à la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité local du 6e arrondissement (6e).

2012, DAC 152 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Olivier Harty de Pierrebourg, 14 rue de Tournon (6e).

2012, DAC 159 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à André Berthelot et Yvette Semard, 34-36 rue de la Folie Regnault (11e).

2012, DAC 171 - Subvention (34.000 euros) et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (13e)

2012, DAC 172 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Comité Amelot, 36 rue Amelot (11e).

2012, DAC 173 - Subvention (5.000 euros) à l'association Ciné-Archives Association pour la conservation et la promotion des archives cinématographiques et audiovisuelles du Parti Communiste français et du mouvement démocratique (19e).

2012, DAC 176 - Subvention (1.200 euros) au Comité du 3e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie.

2012, DAC 178 - Subvention (700 euros) au Comité local du 10e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A (10e).

2012, DAC 182 - Subvention (800 euros) au Comité du 9e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A (9e).

2012, DAC 183 - Subvention (1.000 euros) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie Comité du 12e arrondissement de Paris.

2012, DAC 184 - Subvention (1.100 euros) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, Comité du 13e arrondissement de Paris.

2012, DAC 187 - Subvention (780 euros) au Comité du 14e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (14e).

2012, DAC 189 - Subvention (1.200 euros) au Comité du 17e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A. (17e).

2012, DAC 192 - Subvention (1.000 euros) au Comité de Paris du 18e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

2012, DAC 193 - Subvention (850 euros) au Service juridique et social de l'Ile-de-France de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (20e).

2012, DAC 197 - Subvention (1.500 euros) au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16e arrondissement de Paris.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2012, DJS 13 - Subvention (7.500 euros) au Centre Animation Jeunesse / Promosport (12e).

2012, DJS 14 - Subvention et convention (25.000 euros) avec la Ligue Ile-de-France de Basket-Ball (13e).

2012, DJS 24 - Subvention (14.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 4e arrondissement.

2012, DJS 25 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 5e arrondissement (5e).

2012, DJS 26 - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 6e arrondissement (6e).

2012, DJS 33 - Subvention et convention (15.000 euros) avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4e).

2012, DJS 38 - Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 18e arrondissement.

2012, DJS 45 - Subventions (1.200 euros) à deux associations du 1er arrondissement.

2012, DJS 55 - Subventions (37.550 euros) à treize associations du 11e arrondissement.

2012, DJS 58 - Subventions (25.150 euros) à quatorze associations du 13e arrondissement.

2012, DJS 60 - Subventions (14.150 euros) à huit associations du 14e arrondissement.

2012, DJS 65 - Subventions (21.350 euros) à quatorze associations du 18e arrondissement.

2012, DJS 82 - Subvention et convention (10 000 euros) avec le Comité Départemental de Golf (16e).

2012, DJS 88 - Subvention et convention (24.000 euros) avec le Comité de Paris de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (19e).

2012, DJS 90 - Subvention et convention (45 000 euros) avec Paris Profession Sport et Jeunesse (13e).

2012, DJS 91 - Subvention et convention (18 000 euros) avec En Avant de Paris (14e).

2012, DJS 104 - Subvention et convention (10 000 euros) avec l'association Paris Beach Volley (20e).

2012, DJS 107 - Subvention (31.000 euros) et convention avec l'Association Sportive du Centre de Paris (2e).

2012, DJS 119 - Subvention (13.000 euros) et convention avec La Domrémy Basket 13 (13e).

2012, DJS 138 - Subvention (23.000 euros) et convention avec l'Espérance Paris 19 (19e).

2012, DJS 140 - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Ménilmontant Patro Sports (20e).

2012, DJS 143 - Subvention (5.000 euros) et convention avec Paris Unlimited Speed (20e).

2012, DJS 180 - Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées à l'occasion de la 38e édition du Tournoi Paris Ile-de-France Grand Slam les 4 et 5 février 2012.

2012, DJS 181 - Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation de l'Open International de Paris de Karaté les 14 et 15 janvier 2012 à Coubertin (16e).

2012, DJS 182 - Subvention et convention (15.000 euros) avec la Fédération Française de Handball à l'occasion de l'organisation de la 25e édition du Trophée FDJ de Paris le 12 janvier 2012 au P.O.P.B.

2012, DJS 193 - Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association l'Espoir 18 (18e).

2012, DJS 213 - Lancement d'un marché article 30 de prestation de services pour l'exploitation de la piscine Roger Le Gall (12e).

2012, DJS 243 - Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime pour l'organisation des éditions 2012 du Challenge International de Paris et du Challenge Monal.

2012, DJS 270 - Subvention (11.000 euros) à deux associations sportives.

2012, DJS 274 - Approbation du principe du projet d'aménagement et dépôt de la demande de permis d'aménager pour un plateau d'évolution sportif boulevard de Grenelle, rue de la Fédération (15e).

2012, DJS 298 - Demande de permis de construire à titre précaire par la Société Anonyme Sportive Professionnelle Lagardère Paris Racing Ressources, en vue de réaliser des travaux d'installation de bâtiments provisoires pendant les travaux de rénovation du Club-House du centre sportif de la Croix Catelan, bois de Boulogne (16e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2012, DJS 10 - Subventions (12.300 euros) à deux associations handisport dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2012, DJS 43 - Subventions (43.500 euros) à cinq organismes locaux des Fédérations Nationales Sportives.

2012, DJS 89 - Subvention et convention (22.000 euros) avec le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (7e).

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012, DAJ 4 - Communication de la liste des marchés attribués du 1er janvier 2012 au 8 février 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

Mmes Camille MONTACIÉ, Laurence DREYFUSS, Geneviève BERTRAND, MM. David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Bernard GAUDILLERE, Jean-François LEGARET, Mao PENINOU, Daniel VAILLANT et Gérard REY.

Excusés : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GEE, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL et Yves POZZO di BORGO.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, Valérie MONTANDON, Martine NAMY-CAULIER, Geneviève BERTRAND, Valérie SACHS, MM. Jean-Bernard BROS, Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Christian SAUTTER et Jacques BOUTAULT.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mmes Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT et M. Jean VUILLERMOZ.

4e Commission

Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mmes Geneviève BERTRAND, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GIBOUDEAUX, Annick OLIVIER et Frédérique PIGEON.

Excusés : M. Daniel MARCOVITCH et Mme Anne LE STRAT.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Myriam EL KHOMRI et Mme Gisèle STIEVENARD.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Pascale BOISTARD, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM, MM. Romain LÉVY, Vincent ROGER et Mme Olga TROSTIANSKY.

Excusées : Mmes Catherine BRUNO, Véronique DUBARRY, Martine MÉRIGOT de TREIGNY.

7e Commission

Mmes Marie Annick BARTHE, Michèle BLUMENTHAL, M. Bruno JULLIARD, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mmes Emmanuelle BECKER, Colombe BROSSEL et Fabienne GIBOUDEAUX.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Anne HIDALGO, Geneviève BERTRAND, Roxane DECORTE, Laurence DREYFUSS et M. Jean-Yves MANO.

Excusés : MM. Jérôme DUBUS, Pierre MANSAT et Mme Sandrine CHARNOZ.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES-RUIVO, Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusé : M. Pierre AIDENBAUM.

Liste des membres présents.

M.M. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Denis BAUPIN, Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danielle SIMONNET.

Absente : Mme Rachida DATI.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Comm	n° Définitif	N° adopté	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
4e	4e	1		EELVA	Y CONTASSOT	CM	A	DPE 2	Modification de l'article 3	LE STRAT	retiré	19-mars
Séance	4e	1bis		Exécutif	Y CONTASSOT	CM	A	DPE 2		LE STRAT	adopté	19-mars
4e	4e	2		EELVA	Y CONTASSOT	CM	A	DPE 2	Modification de l'article 5	LE STRAT	retiré	19-mars
4e	4e	3		UMPPA	JD BERTHAULT	CM	V	DPE 2	Extension du réseau d'eau non potable aux nouvelles constructions et sensibilisation à la mise en place du double réseau	LE STRAT	rejeté	19-mars
4e	4e	4		UMPPA	JD BERTHAULT	CM	V	DPE 3	Proposition d'une charte similaire à l'ensemble des syndicats, des établissements et administrations dépendants de la Ville	LE STRAT	retiré	19-mars
Séance	4e	4bis	32	Exécutif		CM	V	DPE 3		LE STRAT	adopté	19-mars
4e	4e	5		PCF-PG	D SIMONNET	CM	V	DPE 5	Gratuité des premiers m3	LE STRAT	retiré	19-mars
Séance	4e	5bis	33	Exécutif		CM	V	DPE 5		LE STRAT	adopté	19-mars
9e	9e	6		EELVA	FOURNIER, DUTREY, BOUTAULT	CM	Vnr	-	Création du festival Off de Nuit-Blanche	GIRARD	Retiré	20-mars
Séance	9e	6bis	34	Exécutif		CM	Vnr			GIRARD	Adopté	20-mars
9e	9e	7		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Soutien de la Ville en faveur du Grand Slam National	GIRARD	Rejeté	20-mars
1ère	9e	8		PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Equipement culturel place Nationale (13e)	GIRARD	Rejeté	20-mars
1ère	9e	9		CI	POZZO DI BORGO, BERTRAND	CM	Vnr	-	Restauration des équipes de tournage	GIRARD	Retiré	20-mars
1ère	9e	10		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Organisation d'une exposition universelle en France en 2025	GIRARD	Retiré (non présenté)	20-mars
1ère	9e	11		PCF-PG	CORBIERE, SIMONNET	CM	Vnr	-	Soutien au collectif des débouloonneurs	POURTAUD	Rejeté	20-mars
Séance	9e	11a		Exécutif		CM	A	DAC 180		GIRARD	Adopté	20-mars
9e	9e	12	35	PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Reconnaissance et dénonciation des "zoos humains" de l'époque coloniale	VIEU CHARIER	Adopté	20-mars
1ère	9e	13	36	CI	POZZO DI BORGO, BERTRAND	CM	Vnr	-	Installation du monument à la mémoire des morts en OPEX place de Fontenoy (7e)	VIEU CHARIER	Adopté	20-mars
9e	9e/6e	14		EELVA	FOURNIER, NAJDOVSKI	CM	A	DAC 179	Maintien du niveau de la subvention à l'association "Maison d'Europe et d'Orient (12e)	GIRARD	Rejeté	20-mars
2e	1ère	15	37	EELVA	BAUPIN, GIBOUDEAUX, CHARZAT...	CM	Vnr	-	Paiement des associations et intervenants par la mairie du 20e	GAUDILLERE	Adopté	20-mars
9e	1ère	16	38	CI	BERTRAND	CM	Vnr	-	Demande de renforcement des mesures de surveillance de l'Hôtel Châlons-Luxembourg	GAUDILLERE	Adopté	20-mars

Déposé en	Comm	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	1ère	17		Exécutif		CM	A	DA 17	Amendement technique	MONTACIE	Adopté	20-mars
1ère	2e	18	39	EELVA	CONTASSOT, GAREL	CM	V	DDEES 4	Constitution d'un groupe de travail commun entre l'Office de tourisme et des congrès de Paris et le Comité régional du Tourisme	BROS	Adopté	20-mars
Séance	2e	18a		Exécutif	COHEN-SOLAL	CM	A	DDEES 23		COHEN-SOLAL	Adopté	20-mars
Séance	2e	18b		Exécutif	COHEN-SOLAL	CM	A	DDEES 25		COHEN-SOLAL	Adopté	20-mars
Séance	2e	18c		Exécutif	COHEN-SOLAL	CM	A	DDEES 69		COHEN-SOLAL	Adopté	20-mars
2e	2e	19		PCF-PG	SIMONNET, MANSAT	CM	V	DDEES 67	Opération Vital Quartier	COHEN-SOLAL	Retiré	20-mars
1ère	2e	20	40	PS-RGA	BLOCHIE	CM	Vnr	-	Elargissement des missions de la SEMAEST à la lutte contre la monoactivité des bars restaurants dans les secteurs Bastille et Oberkampf	COHEN-SOLAL	Adopté	20-mars
2e	2e	21		PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DRH 53	Egalité salariale entre les femmes et les hommes dans la catégorie C	ERRECART	rejeté	20-mars
2e	2e	22		EELVA	BOUTAULT, FOURNIER, CONTASSOT	CM	Vnr	-	Indemnisation des anciens agents non-titulaires	ERRECART	Retiré	20-mars
Séance	2e	22bis	41	Exécutif		CM	Vnr			ERRECART	Adopté	20-mars
2e	2e	23		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Liberté matrimoniale des couples mixtes	ERRECART	Retiré	20-mars
Séance	2e	23bis	42	Exécutif		CM	Vnr		Respect de la liberté matrimoniale des couples mixtes	ERRECART	Adopté	20-mars
1ère	2e	24		UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Budget des investissements d'intérêt local du 16e	ERRECART	Rejeté	20-mars
1ère	2e	25		UMPPA	LAMOUR	CM	A	DDEES 27	Crous de Paris	GUILLLOT	Rejeté	20-mars
3e	3e	26		UMPPA	KUSTER DOUVIN	CM	V	DVD 10	Largeur du couloir de bus mobilier 31 avenue de Wagram	LEPETIT	Rejeté	20-mars
3e	3e	27		UMPPA	MONTANDON	CM	Vnr	-	Augmentation de la fréquence des bus de la ligne 112	LEPETIT	Rejeté	20-mars
3e	3e	28		UMPPA	MONTANDON	CM	Vnr	-	Etude de la requalification de la place Maurice Fontenay	LEPETIT	Rejeté	20-mars
5e	3e	29		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, MACE DE LEPINAY, CLERMONT TONNERRE	CM	Vnr	-	Sécurisation de la place Raoul Dautry	LEPETIT	Rejeté	20-mars
3e	3e	30		UMPPA	GOUJON LAMOUR CLERMONT TONNERRE	CM	Vnr	-	Etudes sur la reconstruction du Pôle Montparnasse	LEPETIT	Rejeté	20-mars
3e	3e	31		UMPPA	KUSTER COUDERT	CM	Vnr	-	Piétonnisation de la rue des Moines le week-end	LEPETIT	Rejeté	20-mars
Séance	3e	31bis	43	Exécutif		CM	V			LEPETIT	Adopté	20-mars

Déposé en	Comm.	N° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjointe	VOTE	Date de vote
3e	3e	32		UMPPA	KUSTER COUDERT BENNESSIANO	CM	Vnr	-	Etude relative aux vibrations et aux fissures sur les murs d'immeuble de l'avenue de Clichy	LEPETIT	Rejeté	20-mars
1ère	4e	33		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI...	CM	Vnr	-	Audit entretien et propriété de l'espace public parisien	DAGNAUD	Rejeté	20-mars
1ère	4e	34		UMPPA	MONTANDON	CM	Vnr	-	Création d'un comité propriété à la mairie du 12e	DAGNAUD	Rejeté	20-mars
5e	4e	35		UMPPA	DOUVIN, BERTHAULT	CM	Vnr	-	relatif aux tracts et documents déposés sur les pare-brise des véhicules stationnés.	DAGNAUD	Rejeté	20-mars
5e	4e	36		CI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Application de l'arrêté sur l'interdiction de déposer des tracts sur les pare-brise des voitures.	DAGNAUD	Rejeté	20-mars
1ère	4e	37	44	UMPPA	GOASGUEN	CM	V	DEVE 42	Travaux d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne	GIBOUDEAUX	Adopté (amendé oralement)	20-mars
8e	4e	38	45	PS-RGA	COHEN-SOLAL, MISSIKA	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Pierre-Gilles de Gennes au square situé entre le quai de Montebello et la rue de la Bûcherie	GIBOUDEAUX	Adopté	20-mars
4e	4e	39		EELVA	BAUPIN CHARZAT LOPEZ	CM	Vnr	-	Espaces de voirie en stabilisé	GIBOUDEAUX	Retiré	20-mars
Séance	4e	39bis	46	Exécutif		CM	Vnr			GIBOUDEAUX	Adopté	20-mars
1ère	5e	40		UMPPA	REY	CM	Vnr	-	Affichage associatif	BOUAKKAZ	Retiré	20-mars
5e	5e	41	47	UMPPA	KUSTER	CM	V	PP 15	Demande qu'un bilan mensuel sur les enlèvements de véhicules pour chaque quartier soit adressé aux maires d'arrondissements.	EL KHOMRI	Adopté	20-mars
5e	5e	42	48	PS-RGA	CALANDRA, ASSOULINE	CM	Vnr	-	Mesures à prendre pour lutter contre l'insécurité dans le quartier Saint-Blaise	EL KHOMRI	Adopté	20-mars
5e	5e	43	49	UMPPA	DECORTE, BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Marché sauvage boulevard de la Chapelle.	EL KHOMRI	Adopté	20-mars
Séance	5e	43bis	50	Exécutif		CM	Vnr			EL KHOMRI	Adopté	20-mars
5e	5e	44		UMPPA	KUSTER	CM	Vnr	-	Extension du périmètre préfectoral de lutte contre la mendicité sur les Champs-Élysées.	EL KHOMRI	Retiré	20-mars
5e	5e	45	51	PS-RGA	CALANDRA, BACHE	CM	Vnr	-	Conséquences de la politique gouvernementale sur le monde associatif	STIEVENARD	Adopté	20-mars
2e	5e	46		UMPPA	KUSTER	CM	Vnr	-	Attribution d'une subvention de fonctionnement de l'EPN du centre social CEFIA pour 2012	STIEVENARD	Retiré	20-mars
1ère	6e	47	52	PS-RGA	BLUMENTHAL	CM	Vnr	-	Avancement et financement du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants parisiens	BOISTARD	Adopté	20-mars

Déposé en	Comm	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	6e	48	53	PS-RGA	DASPET	CM	Vnr	.	Rapport du Haut conseil à l'intégration "investir dans les associations pour réussir l'intégration"	BOISTARD	Adopté	20-mars
5e	6e	49		UMPPA	GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	Vnr	.	Création du conseil pour les droits et devoirs des familles dans les arrondissements.	EL KHOMRI	Rejeté	20-mars
5e	6e	50		CI	DUBUS	CM	Vnr	.	Soutien à Maurice BOISART maître de Cousobre	LEVY	Retiré (non présenté)	20-mars
7e	7e	51	54	PS-RGA	BLUMENTHAL, CHARNOZ, D'ARGENT...	CM	Vnr	.	Diminution des moyens humains pour la rentrée scolaire 2012	BROSSEL	Adopté	20-mars
7e	7e	52	55	PS-RGA	CHERKI, POLSKI	CM	Vnr	.	Baisse de la dotation horaire globale 2012 et demande d'ouverture de classes du lycée des métiers de l'hôtellerie Guillaume Tirel (14e)	BROSSEL	Adopté	20-mars
7e	7e	53	56	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	.	Suppression de postes dans les écoles parisiennes à la rentrée 2012	BROSSEL	Adopté	20-mars
7e	7e	54	57	PCF-PG	BIDARD	CM	Vnr	.	Suppression de postes de RASED et de remplaçants à l'Education nationale	BROSSEL	Adopté	20-mars
1ère	7e	55	58	EELVA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	.	Diminution des effectifs dans les classes des écoles du 12e	BROSSEL	Adopté	20-mars
7e	7e	56	59	PS-RGA	COUMET, LANG, BARTHE....	CM	Vnr	.	Attribution du nom "Olympiades" à l'école maternelle, 30, rue du Disque (13e)	BROSSEL	Adopté (amendé)	20-mars
7e	7e	57		EELVA	CONTASSOT	CM	Vnr	.	Facturation par les Caisses des écoles des repas réellement consommés	BROSSEL	Rejeté	20-mars
7e	7e	58		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	.	Inscription de la devise républicaine sur le fronton des écoles	BROSSEL	Retiré	20-mars
Séance	7e	58 bis	60	Exécutif		CM	Vnr			BROSSEL	Adopté	20-mars
1ère	7e	59		UMPPA	LAMOURE, LEGARET, MENGUY	CM	Vnr	.	Amélioration des conditions de vie scolaire et périscolaire	BROSSEL	Rejeté	20-mars
7e	7e	60		UMPPA	KUSTER, STEIN	CM	V	DJS 306	Attribution de locaux, 123 rue de Tocqueville suite départ de l'association MACAQ	JULLIARD	Rejeté	20-mars
Séance	7e	60 bis	61	Exécutif		CM	V	DJS 306		JULLIARD	Adopté	20-mars
1ère	7e	61		UMPPA	ALPHAND, DREYFUSS	CM	V	DFPE 33	Réservation d'un logement de fonction pour le directeur de l'établissement 6, place Possoz	NAJDOVSKI	Rejeté	20-mars
7e	7e	62		UMPPA	GOUJON, LAMOURE, MENGUY	CM	Vnr	.	Fermeture de la piscine de la Plaine	VUILLERMOZ	Rejeté	20-mars

Déposé en	Comm	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjointe	VOTE	Date de vote
8e	8e	63	62	PS-RGA	CALANDRA	CM	V	DU 18	Relogement définitif de l'association "Plus Loir"	HIDALGO	Adopté	20-mars
8e	8e	64		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 135	Amendement technique, exposé des motifs et délibéré	HIDALGO	Adopté	20-mars
8e	8e	65		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 135	Amendement technique, protocole d'accord	HIDALGO	Adopté	20-mars
8e	8e	66		EELVA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	Vnr	-	Protections anti-bruit sur le GPRU Porte de Vincennes	HIDALGO	Retiré	20-mars
Séance	8e	66bis	63	Exécutif		CM	Vnr			HIDALGO	Adopté	20-mars
8e	8e	67		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, MENGUY	CM	Vnr	-	Maintien du dépôt de pain de l'entreprise Max Poillane, 93, rue Brancion (15e)	HIDALGO	Rejeté	20-mars
1ère	8e	68		UMPPA	ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Sauvegarde de la parcelle attenante à la Maison de Balzac (16e)	HIDALGO	Rejeté	20-mars
1ère	8e	69		UMPPA	ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Abandon du projet d'extension de Roland Garros	HIDALGO	Rejeté	20-mars
1ère	8e	70	64	PS-RGA	GIRARD	CM	Vnr	-	Dénomination d'un lieu en l'honneur de Louise Bourgeois	HIDALGO	Adopté	20-mars
8e	8e	71		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 13	Avis des services de France Domaine	MANO	Adopté	20-mars

Déposé en	Comm	N° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint		Date de vote
										VOTE		
8e	8e	72		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 20	Avis des services de France Domaine	MANO	Adopté	20-mars
8e	8e	73		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 67	Avis des services de France Domaine	MANO	Adopté	20-mars
1ère	8e	74		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DU 136	Bilan des opérations avec l'EPF-IF concernant les programmes de logements réalisés et leur typologie	MANO	Retiré	20-mars
Séance	8e	74bis	65	Exécutif		CM	V	DU 136		MANO	Adopté (amendé oralement)	20-mars
8e	8e	75		PCF-PG	SIMONNET, MANSAT	CM	Vnr	-	Perspective de vente de l'immeuble 242, rue des Pyrénées (20e)	MANO	Retiré	20-mars
8e	8e	76		EELVA	DUTREY	CM	Vnr	-	Moratoire sur les expulsions locatives et fermeture des places d'hébergement d'urgence	MANO	Retiré	20-mars
8e	8e	77		PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CM	Vnr	-	Moratoire sur les expulsions locatives	MANO	Retiré	20-mars
9e	8e	77bis	66	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté	20-mars
8e	8e	78		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	Emprise foncière 14/16, rue Emile Level (17e)	MANO	Retiré (non présenté)	20-mars
1ère	8e	79		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	Emprise foncière, 24 rue Sauffroy	MANO	Retiré (non présenté)	20-mars
1ère	8e	80		UMPPA	ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Abandon de tout programme immobilier de logements pour l'AP-HP (site Sainte-Périne)	MANO	Retiré (non présenté)	20-mars
4e	8e	81	67	PCF-PG	D SIMONNET A ARROUZE	CM	Vnr	-	Permis de recherche sur les gaz de schistes en Ile de France	MANSAT	Adopté	20-mars

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

Comm	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			CI			UMP-PA			UNANIMITE	
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE		ABST
4e	1bis		Exécutif	CM	A	DPE 2		LE STRAT	Adopté																X	
4e	3		UMP-PA	CM	V	DPE 2	Extension du réseau d'eau non potable aux nouvelles constructions et sensibilisation à la mise en place du double réseau	LE STRAT	rejeté	X		X														
4e						DPE 2			Adopté														X			
4e	4bis	32	Exécutif	CM	V	DPE 3		LE STRAT	Adopté																	X
4e						DPE 3			Adopté																	X
4e						DPE 4			Adopté																	X
4e	5bis	33	Exécutif	CM	V	DPE 5		LE STRAT	Adopté																	X
4e						DPE 5			Adopté															X		
4e						DPE 40			Adopté																	X
4e						DPE 27			Adopté																	X
4e						DVD 44			Adopté																	X
4e						DVD 7			Adopté																	X
4e						SG 53/DVD 100			Adopté																	X
4e						DAC 154			Adopté															X		
4e						DAC 61			Adopté																	X

Comm	n° D'initif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			CI			UMPPA			UNANIMITE		
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE		ABST	
4e						DAC 250			Adopté																X		
4e						DICOM 7			Adopté																	X	
4e						DPA 2			Adopté																	X	
9e	6bis	34	Exécutif	CM	Vnr			GIRARD	Adopté																	X	
9e	7		PCF-PG	CM	Vnr		Soutien de la Ville en faveur du Grand Slam National.	GIRARD	Rejeté		X														X		
9e	8		PCF-PG	CM	Vnr		Equipement culturel place Nationale (13e)	GIRARD	Rejeté		X															X	
9e	11		PCF-PG	CM	Vnr		Soutien au collectif des sébottionneurs	POURTAUD	Rejeté																X		
9e						DGR 10			Adopté																	X	
9e						DIAC 57			Adopté																	X	
9e						DIAC 62			Adopté																	X	
9e						DIAC 108			Adopté																	X	
9e	11a		Exécutif	CM	A	DIAC 180		GIRARD	Adopté																	X	
9e						DIAC 180			Adopté																	X	
9e	12	35	PCF-PG	CM	Vnr		Reconnaissance et dénomination des "zoos humains" de l'époque coloniale	VIEU CHARIER	Adopté																		
9e	13	36	CI	CM	Vnr		Installation du monument à la mémoire des morts en OPEX place de Fontenoy (7e)	VIEU CHARIER	Adopté																		
9e/6e	14		EELVA	CM	A	DIAC 179	Maintien du niveau de la subvention à l'association "Maison d'Europe et d'Orient" (12e)	GIRARD	Rejeté																		X
9e/6e				CM		DF 1			Adopté																X		
9e/6e				CM		DF 28			Adopté																X		

Comm	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vtr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG			EELVA			PSRGA			CI			UMPPA		UNANIMITE		
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
9e/6e				CM		DF 29			Adopté																	
9e/6e				CM		DF 32			Adopté																	X
1ère	15	37	EELVA	CM	Vtr	-	Paiement des associations et interventions par la mairie du 20e	GAUDILLERE	Adopté																	X
1ère	16	38	CI	CM	Vtr	-	Demande de renforcement des mesures de surveillance de l'Hotel Club de Luxembourg	GAUDILLERE	Adopté																	X
1ère				CM		DA 6			Adopté																	X
1ère	17		Exécutif	CM	A	DA 17	Amendement technique	MONTAGIE	Adopté																	X
1ère				CM		DA 17			Adopté																	X
1ère				CM		DUCT 16			Adopté																	X
1ère				CM		DIREES 4			Adopté																	X
2e	18	39	EELVA	CM	V	DIREES 4	Constitution d'un groupe de travail commun entre l'Office de tourisme et des congrès de Paris et le Comité régional du Tourisme	BROS	Adopté																	X
2e				CM		DIREES 23			Adopté																	X
2e	18a		Exécutif	CM	A	DIREES 23			Adopté																	X
2e				CM		DIREES 25			Adopté																	X
2e	18b		Exécutif	CM	A	DIREES 25			Adopté																	X
2e				CM		DIREES 18			Adopté																	X
2e				CM		DIREES 61			Adopté																	X
2e				CM		DIREES 63			Adopté																	X
2e				CM		DIREES 68			Adopté																	X

Comm	n° Délibératif	n° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE
									CONTRE	ABST									
2e				CM		DDEES 09													X
2e	18c		Exécutif	CM	A	DDEES 09		COHEN-SOUL											X
2e				CM		DRH 53													X
2e	20	40	PS-RGA	CM	Vnr		Engagement des missions de la SEMEST à la lutte contre la monoactivité des bars/restaurants dans les secteurs Jussieu et Oberkampf	COHEN-SOUL											X
2e	21	41	PCF-PG	CM	V	DRH 53	Egalité salariale entre les femmes et les hommes dans la catégorie C	ERRECAR			X								NPV
2e	22bis	42	Exécutif	CM	Vnr		Respect de la liberté matrimoniale des couples mixtes	ERRECAR											X
2e	23bis		Exécutif	CM	Vnr		Budget des investissements d'intérêt local du 11e	ERRECAR		X									
2e	24		UMPPA	CM	Vnr			ERRECAR			X								X
2e				CM		DDEES 27													
2e	25		UMPPA	CM	A	DDEES 27	Crous de Paris	GUILLOT		X									
3e	26		UMPPA	CM	V	DVD 10	Largeur du couloir de bus mobilier 31 avenue de Wagram	LEPETIT		X									
3e				CM		DVD 10													X
3e				CM		DVD 7													X
3e				CM		DVD 20													X
3e				CM		DVD 21													X
3e				CM		DVD 26													X
3e	27		UMPPA	CM	Vnr		Augmentation de la fréquence des bus de la ligne T2	LEPETIT		X									
3e	28		UMPPA	CM	Vnr		Etude de la requalification de la place Maurice Fontenay	LEPETIT		X									
3e	29		UMPPA	CM	Vnr		Sécurité de la place Raoul Dautry	LEPETIT			X								
3e	30		UMPPA	CM	Vnr		Etudes sur la reconstruction du Pôle Mermoz	LEPETIT		X									
3e	31		UMPPA	CM	Vnr		Piétonnisation de la rue des Moines le week-end	LEPETIT		X									
3e	31bis	43	Exécutif	CM	V			LEPETIT											X
3e	32		UMPPA	CM	Vnr		Etude relative aux vibrations et aux fissures sur les murs d'immeuble de l'avenue de Cléber	LEPETIT		X									
4e	33		UMPPA	CM	Vnr		Audit entretien et propreté de l'espace public parisien	DAGNAUD		X									

Comm	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A Y Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE		
										CONTRE	ABST											
4e	34		UMPPA	CM	Vnr	-	Création d'un comité proposé à la mairie du 12e relatif aux tracts et documents déposés sur les pare-brise des véhicules stationnés.	DAGNAUD	Rejeté	X		X		X								
4e	35		UMPPA	CM	Vnr	-	Application de rareté sur l'interdiction de déposer des tracts sur les pare-brise des véhicules.	DAGNAUD	Rejeté	X		X		X								
4e	36		CI	CM	Vnr	-		DAGNAUD	Rejeté	X		X		X								
4e	37	44	UMPPA	CM	Y	DEVE 42	Travaux d'aménagement du site du TIR aux pigeons dans le bois de Boulogne	GIBOUDÉAUX	Adopté (amendé oralement)												X	
4e	4e			CM		DEVE 42			Adopté												X	
4e	38	45	PS-RGA	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Pierre-Gilles de Gennes au square situé entre le quai de Montebello et la rue de la Bûcherie	GIBOUDÉAUX	Adopté												X	
4e	39bis	46	Exécutif	CM	Vnr		Demande que deux bornes soient installées pour les vélos dans le quartier de la Bûcherie	GIBOUDÉAUX	Adopté												X	
5e	41	47	UMPPA	CM	Y	PP 15	Demande que deux bornes soient installées pour les vélos dans le quartier de la Bûcherie	EL KHOMRI	Adopté												X	
5e	5e			CM		PP 15			Adopté												X	
5e	42	48	PS-RGA	CM	Vnr	-	Mesures à prendre pour lutter contre l'insécurité dans le quartier Saint-Blaise	EL KHOMRI	Adopté										X			
5e	43	49	UMPPA	CM	Vnr	-	Marché sauvage boulevard de la Chapelle.	EL KHOMRI	Adopté				X									
5e	43bis	50	Exécutif	CM	Vnr			EL KHOMRI	Adopté													
5e	5e			CM		DPVI 33			Adopté												X	
5e	45	51	PS-RGA	CM	Vnr	-	Conséquences de la politique gouvernementale sur le monde associatif	STIEVENARD	Adopté										X			
6e	47	52	PS-RGA	CM	Vnr	-	Avancement et financement du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants parisiens	BOISTARD	Adopté										X			
6e	6e			CM		DPVI 27			Adopté									X				
6e	48	53	PS-RGA	CM	Vnr	-	Rapport du Haut conseil à l'intégration "Investir dans les associations pour réussir l'intégration"	BOISTARD	Adopté					X					X			
6e	49		UMPPA	CM	Vnr	-	Création du conseil pour les droits et devoirs des familles dans les arrondissements.	EL KHOMRI	Rejeté	X												

Comm	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			CI			UMPPA			UNANIMITE				
										CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST			CONTRE	ABST		
6e				CM		DASCO 14			Adopté																X				
7e	51	54	PS-RGA	CM	Vnr		Diminution des moyens humains pour la rentrée scolaire 2012	BROSSEL	Adopté																				
7e	52	55	PS-RGA	CM	Vnr		passer de l'association pour passer la rentrée scolaire 2012 et demande d'ouverture de classes du lycée des métiers de l'Alimentation, de l'Agroalimentaire et de la Pêche (L.A.A.P.A.)	BROSSEL	Adopté																				
7e	53	56	PCF-PG	CM	Vnr		Suppression de postes dans les écoles parisiennes à la rentrée 2012	BROSSEL	Adopté																				
7e	54	57	PCF-PG	CM	Vnr		Suppression de postes de RASED et de remplaçants à l'éducation nationale	BROSSEL	Adopté																				
7e	55	58	EELVA	CM	Vnr		Diminution des effectifs dans les classes des écoles du 12e	BROSSEL	Adopté																				
7e	56	59	PS-RGA	CM	Vnr		Attribution du nom "Olympiades" à l'école maternelle, 30, rue du Disque (13e)	BROSSEL	Adopté (amendé)																		X		
7e	57		EELVA	CM	Vnr		Facturation par les Caisses des écoles sur le fronton des écoles des repas réellement consommés.	BROSSEL	Rejeté	X																			
7e	58bis	60	Exécutif	CM	Vnr		Inscription de la devise républicaine sur le fronton des écoles	BROSSEL	Adopté																		X		
7e	59		UMPPA	CM	Vnr		Amélioration des conditions de vie scolaire et périscolaire	BROSSEL	Rejeté	X																			
7e	60		UMPPA	CM	V	DJS 306	Attribution de locaux, 133 rue de Tocqueville suite départ de l'association MACAO	JULLIARD	Rejeté	X																			
7e	60bis	61	Exécutif	CM	V	DJS 306		JULLIARD	Adopté																			X	
7e				CM		DJS 306			Adopté																				
7e	61		UMPPA	CM	V	DPPE 33	Répartition d'un logement de fonction pour le directeur de l'établissement 6, place Brossel	NAJDYSKI	Rejeté	X																			
7e				CM		DPPE 33			Adopté																			X	
7e	62		UMPPA	CM	Vnr		Fermeture de la piscine de la Plaine	VUILLERMOZ	Rejeté	X																			
7e				CM		DJ 4			Adopté																				
8e	63	62	PS-RGA	CM	V	DJ 18	Regroupement définitif de l'association "Plus Loin"	HIDALGO	Adopté																			X	
8e				CM		DJ 18			Adopté																				X
8e	64		Exécutif	CM	A	DJ 135	Amendement technique, exposé des motifs et délibéré	HIDALGO	Adopté																			X	
8e	65		Exécutif	CM	A	DJ 135	Amendement technique, protocole d'accord	HIDALGO	Adopté																			X	
8e				CM		DJ 135			Adopté																			X	
8e				CM		SG 145			Adopté																				X
8e	66bis	63	Exécutif	CM	Vnr			HIDALGO	Adopté																			X	

Comm	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			CI			UMPPA		UNANIMITE		
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
8e	67		UMPPA	CM	Vnr		Maintien du dépôt de plan de l'entrepreneur Alex Poulé, 93, rue Bracon (15e)	HIDALGO	Rejeté	X		X														
8e	68		UMPPA Alphand/Dreyfus	CM	Vnr		Sauvergarde de la parcelle attenante à la Maison de Balzac (16e)	HIDALGO	Rejeté	X		X														
8e	69		UMPPA Alphand/Dreyfus	CM	Vnr		Abandon du projet d'extension de Roland Garros	HIDALGO	Rejeté	X		X														
8e				CM		DU 65			Adopté																X	
8e				CM		SG 99			Adopté																X	
8e				CM		DU 100			Adopté																X	
8e				CM		DU 123			Adopté																X	
8e	70	64	PS-RGA	CM	Vnr		Dénomination d'un lieu en l'honneur de Louise Bourgeois	HIDALGO	Adopté																X	
8e				CM		DLH 11			Adopté																X	
8e	71		Exécutif	CM	A	DLH 13	Avis des services de France Domaine	MANO	Adopté																X	
8e				CM		DLH 13			Adopté																X	
8e	72		Exécutif	CM	A	DLH 20	Avis des services de France Domaine	MANO	Adopté																X	
8e				CM		DLH 20			Adopté																X	
8e				CM		DLH 61			Adopté																X	
8e	73		Exécutif	CM	A	DLH 67	Avis des services de France Domaine	MANO	Adopté																X	
8e				CM		DLH 67			Adopté																X	
8e				CM		DU 136			Adopté																	
8e	74bis	65	Exécutif	CM	V	DU 136		MANO	Adopté (renouvelé oralement)																X	
8e	77bis	66	Exécutif	CM	Vnr			MANO	Adopté																X	
8e	81	67	PCF-PG	CM	Vnr		Permis de recherche sur les gaz de schistes en Ile de France	MANO	Adopté																X	